

Pour une économie sociale et écologique

Le Programme économique du PS suisse pour les années 2006 à 2015

Le nouveau programme économique du PS suisse est le fruit d'un débat vaste et approfondi sur la politique économique. Ce processus a été mené par un comité de pilotage mis en place par le Comité directeur, réunissant :

- Beat Bürgenmeier
- Susanne Leutenegger Oberholzer
- Matthias Manz
- Matthias Meyer
- Jean-Noël Rey
- Renate Salzgeber Welti

Ce comité a bénéficié du soutien efficace des assistants économiques Mischa Stünzi et Stefan Rüber ainsi de l'assistante administrative Ruth Straubhaar.

Les différents chapitres ont presque entièrement été rédigés par de petits groupes de travail auxquels ont participé plus de 80 personnes sous la direction des responsables des chapitres (cf. annexe G2). Le comité de pilotage a ensuite remanié les textes en concertation avec les auteurs ainsi qu'avec l'aide de Willy Rüegg, rédacteur externe.

Plusieurs grandes étapes se sont succédées :

26 février 2005 séance d'ouverture

24 septembre 2005 séance spéciale sur le thème Ecologie et économie

18 octobre 2005 publication de l'avant-projet lors d'une conférence de presse

21 octobre 2005 : discussion de l'avant-projet avec un panel d'économistes

22 et 29 octobre 2005 : discussion de l'avant-projet au sein de la commission spécialisée

pour la politique économique et financière du PS suisse

5 novembre 2005 séance spéciale sur le thème de l'économie et du genre

Janvier / février 2006 discussion et prise de décision au Comité directeur

Mars 2006 rédaction finale et traduction
Fin mars publication et envoi du projet

10 avril 2006 conférence de presse

Jusqu'en juin 2006 discussion dans les sections et avec les délégué-e-s.

24. Juin 2006 Décision de l'Assemblée des délégués à Delémont

Berne, le 24 octobre 2006

UNE	E ECONOMIE SOCIALE ET ECOLOGIQUE AVEC LE PS	9
Con	nment continuer avec le capitalisme ?	9
Dix	ans de stagnation et de redistribution des richesses à l'envers	10
Prop	positions pour une politique de réformes concrètes	11
Α	Objectifs et projets	13
1.	Les objectifs de la politique économique du PS	13
2.	Conditions d'une politique économique cohérente du PS	14
В	Tendances économiques et défis à l'horizon 2015	
1.	La Suisse dans l'économie mondiale	
2.	Mutation structurelle	
3.	Culture d'entreprise et culture professionnelle	19
4.	Prédominance du secteur financier	
5.	Marchés et vigilance des consommateurs	22
6.	Environnement et économie	
7.	Economie, société et égalité	
8.	Tendances au partage des richesses et question sociale	
9.	Formation	
10.	Marché de l'emploi	
11.	Migration professionnelle	
12.	Louer et posséder son logement	
13.	Tendances au niveau de l'état	
14.	Ruptures de tendances inattendues dans l'économie	
C	Conditions-cadres politiques	
1.	Les grands défis du capitalisme financier	31
2.	Faux diagnosticsGrandes réformes indispensables	32
3. 4.		
	Renouveau de la politique économique et maîtrise de la mondialisation 1.1. L'enjeu de la nouvelle politique économique	
	4.2 L'enjeu de la nouvelles régulations4.2	
5.	L'économie – un enjeu crucial	
_	•	
POL	LITIQUE DE REFORMES CONCRETES	37
L	La Suisse dans l'économie mondiale	37
_		
D 1	Garde-fous pour une mondialisation équitable	37
1.	La politique économique extérieure entre intérêts propres et solidarité	
	1.1 Intégration économique et souveraineté de l'Etat	
	1.2 La pauvreté, en particulier des femmes	
	1.3 Exploitation des ressources naturelles	
2.	Politique économique extérieure multilatérale	
	2.1 Fonds monétaire international (FMI)	
	2.2 Banque mondiale	42
	2.3 Organisation mondiale du commerce (OMC)	
	2.4 Rôle coordinateur de l'ONU Politique bilatérale du commerce extérieur	40
3. 4.		
	Coopération au développement	
	4.2 Désendettement4.2	
	4.3 Principes de la coopération au développement	
	4.4 Cohérence entre politique extérieure et coopération au développement	
5.	La Suisse dans la compétition internationale	
_	5.1 Encouragement des exportations	
	5.2 Mondialisation et délocalisation des emplois	
	5.3 Lutte contre la corruption	

	5.4		
	5.5		
D 2		Intégration européenne	
1.		Le coût de l'autonomie	
	1.1	- /p - p - p	
	1.2		
	1.3		.53
	1.4		
	1.5		
	1.6	3 11	
	1.7		
2.		Chances et défis de l'adhésion à l'UE	
3.		Revendications	.57
II.		Marché et régulation du marché	58
D 3		Croissance économique	58
1.		Causes historiques de la faible croissance	
2.		Quelle croissance et pour quoi faire ?	.59
3.		La croissance économique au service du développement durable	60
4.		Mix politique	
	4.1	Mesures axées sur l'offre	61
	4.2		
	4.3	Conditions cadres de la politique conjoncturelle	62
D 4	ı	Concurrence	63
1.		L'économie a besoin d'une régulation maîtrisée de la concurrence	63
2.		Défis actuels	63
3.		Revendications	64
	3.1		
	3.2	, i	
	3.3		
	3.4		
	3.5		
D 5		Politique conjoncturelle et monétaire	
1.		Une évolution conjoncturelle équilibrée	
2.		Maîtrise de la demande	
3.		Revendications	
D 6		Démocratie dans l'économie	
1.		Situation: Transfert des pouvoirs du domaine politique vers l'économie	
2.		Objectif: Participation des salarié-e-s	
3.		Revendications	69
D 7	'	Transparence et droit des actionnaires	70
1.		Situation: Modèles de gestion discutables	70
2.		Objectifs et principes d'une nouvelle politique d'entreprise	.70
	2.1	Ancrer la bonne gouvernance à gauche Appliquer des principes éthiques à l'économie	.70
	2.2	Appliquer des principes éthiques à l'économie	.71
	2.3	Maigre bilan en matière d'égalité entre femmes et hommes	71
	2.4	Manque de transparence écologique	.71
3.		Revendications	
	3.1	Plus de transparence et de droits pour les actionnaires	
	3.2		
	3.3	1 3	
D 8		Politique de la consommation	
1.		Situation initiale	
2.		Objectifs	.73

3.		Revendications	
	3.1	Protection de la santé et sécurité des produits	
	3.2		.75
	3.3		
	3.4		
	3.5	Politique de la consommation : élément de politique économique extérieure	
	3.6		
	3.7	Renforcement des organisations de défense des consommateurs	.76
III.		Une économie tournée vers l'avenir	77
	_		
D S	9	Politique de l'environnement et emploi	.77
1.		Protection de l'environnement en Suisse : de la tête au gros du peloton	
	1.1	The state of the s	
	1.2	9 1	
	1.3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.4		
	1.5		
	1.6		
2.		Une politique de l'environnement active est utile à l'économie	.80
	2.1	Le changement de cap énergétique reste à organiser	
	2.2		
	2.3		.80
	2.4		.81
	2.5		.81
	2.6		
3.		Revendications	
	3.1	Utiliser le potentiel économique de la protection de l'environnement	
	3.2	3	
	3.3		
	3.4		.84
	3.5		.84
	3.6		
	3.7		
D.	10	Economie et égalité entre femmes et hommes	.86
1. (Cha	ngement de société	.86
	1.1	Répartition équitable du travail : Les hommes au fourneau	.86
	1.2	Les femmes sont directement défavorisées dans la profession	.87
2.		Le soupçon discriminatoire de la grossesse	.88
	2.1	De meilleurs salaires pour les femmes et une meilleure intégration	.88
	2.2	Flexibilité d'accord, mais en renforçant la protection des salarié-e-s	.89
3.		Revendications	.89
	3.1		
	3.2	Revendications concrètes	.90
IV.		Marché du travail	Q1
D.	11	Plein emploi	
1.		Situation	
2.		Principes et objectifs	
3.		Revendications	.94
V.		Politique de développement du pôle économique	97
D.	12	Mutations structurelles, innovation et politique industrielle	
1.		Situation initiale	.97
2.		Pour une politique technologique et industrielle active	.98

3.	Instruments de la politique technologique et industrielle		
4.	Revendications		
D 13	Formation et recherche		
1.	Evolutions de l'économie et de la formation	10	1
2.	Investissements pour la formation		
3.	Réformes structurelles	10	2
4.	Formation continue	10	3
5.	Recherche	10	3
6.	Revendications		
D 14	Petites et moyennes entreprises	10	6
1.	Les PME, base de l'économie suisse		
1.1	,		
1.2			
1.3			
1.4	Formation		
2.	Revendications		
2.1			
2.2			
2.3		10	9
2.4			
D 15	Agglomération, région et tourisme		
1.	Pour une politique économique qui réconcilie ville et campagne		
2.	Principes d'une politique d'agglomération digne de ce nom		
2.1			
2.2			
2.2	, , ,		
2.3 2.4			
3.	Renforcement de la périphérie		
3. 4.	Pour une politique touristique rénovée		
4.	· ·		
VI.	Le rôle de l'Etat en matière de politique économique	11	5
D 16	Pour un service public performant et moderne		
1.	Le service public, un acquis social		
2.	Pression sur le Service public		
2. 3.	Libéralisation et privatisation		
4. 5.	Le service public dans un contexte international		
5.1	Principes du service public	11	0
5.2			9
5.3		11	^
4	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11	9
5.4	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux Egalité des sexes dans le service public	11 12	9
5.5	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux Egalité des sexes dans le service public Des administrateurs-trices qualifiés pour le service public	11 12 12	9 20 20
5.5 5.6	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux Egalité des sexes dans le service public Des administrateurs-trices qualifiés pour le service public Revendications pour les entreprises de service public de la Confédération	11 12 12 12	9 20 20 20
5.5 5.6 D 17	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12	9 20 20 20 4
5.5 5.6 D 17 1.	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12	9 0 0 0 4 4 4
5.5 5.6 D 17 1.	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12	90004444
5.5 5.6 D 17 1. 1.1	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12	9 20 20 20 4 4 4 4 4
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12	9 0 0 4 4 4 4 5 5 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2 1.3 1.4	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12 12	9 0 0 0 4 4 4 4 5 5 5
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2 1.3 1.4	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12 12 12	9 0 0 4 4 4 4 5 5 6
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12 12 12 12	900044455666
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12 12 12 12	9 0 0 4 4 4 4 5 5 6 6 8
5.5 5.6 D 17 1. 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	Les entreprises du service public comme employeurs sociaux	11 12 12 12 12 12 12 12 12 12 13	90004444556680

2.		Supprimer les inégalités		
3.		Revendications		_
	3.1	9		
	3.2	·		
	3.3			
D ·	3.4	•		
	19	Protection sociale		
1. 2.		L'économie et la protection sociale sont complémentaires		
2.	0 1	Positionnements par rapport aux questions centrales		
	2.1 2.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	2.2			
	2.3 2.4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	2.4			
	2.5			
3.	2.0	Quelques principes de protection sociale		
ა.	3.1	• • • •		
	3.1			
	3.3		14	31 37
	3.4			
	3.5			
	3.6			
	3.7			
	3.8			
4.	5.0	Revendications		
٦.	4.1	Vieillesse		
	4.2			
	4.3			
	4.4			
	4.5	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
	4.6			
	4.7			
	4.8			
		·		
VII		Différents secteurs de l'économie	14	14
D 2	20	Secteur tertiaire	14	14
1.		L'important potentiel du secteur tertiaire		
2.		Soutenir la transformation en société des services et du savoir	14	45 45
۲.	2.1			
	2.2			
	2.3			
3.		La formation et l'innovation doivent servir de moteur		
4.		Une vitrine européenne en matière de services		
D 2	21	Marché financier		
1.	- 1	Faits et tendances		
٠.	1.1			_
	1.2		1,	48 48
	1.3			
	1.4			_
	1.5			
	1.6			
2.	1.0	Principes pour le marché financier		
	2.1	• •		
	2.2			

	2.3	La réputation comme facteur concurrentiel	151
3.		Aspects du marché financier	
	3.1	Rôle précurseur	151
	3.2	Concentration sur les activités-clés	151
	3.3	Redéfinition du secret bancaire	151
	3.4	Instituts financiers détenus par les pouvoirs publics	152
	3.5		
	3.6	Renforcer la formation et la recherche	153
4.		Revendications	154
	4.1	Régulation de toutes les parties du marché financier	154
	4.2		
	4.3	Evaluation sociale et responsabilité de la formation	155
	4.4	•	
	4.5	Efficacité écologique	155
	4.6	• •	
	4.7	Des banques cantonales efficaces	156
	4.8	Licence bancaire pour Postfinance	156
	4.9	•	
D 2	22	Politique foncière et logement	158
1.		Stagnation totale, voire recul	
2.		Des loyers chers : un handicap pour le pôle économique	
3.		Revendications	
-	3.1		
	3.2		
	3.3	3	
	3.4	<u> </u>	
	3.5		
D 2	23	Agriculture	163
1.		La politique agricole depuis 1994	
2.		Défis	
	2.1		
	2.2	•	
	2.3		
3.		Revendications	
	3.1	Poursuivre la conversion écologique et extensive de l'agriculture	164
	3.2	<u> </u>	
	3.3		
Ε		Répercussions financières	
F		Plutôt qu'une postface, une rétrospective 1994-2004	
1.		La logique du concept économique 1994	171
2.		Suisse: Une évolution peu satisfaisante	
3.		International : Des contradictions qui s'accentuent	
4.		PS : Des réalisations insuffisantes	
5.		Tendance conservatrice	
6.		Présenter la politique économique du PS de manière convaincante	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
ΑN	INE	XE	175
G	1	Graphiques et tableaux	175
1.	-	Listes des illustrations	
2.		Figures	
G	2	Responsables de chapitres	

UNE ECONOMIE SOCIALE ET ECOLOGIQUE AVEC LE PS

L'économie influe sur la condition humaine dans des domaines fondamentaux, raison pour laquelle elle est placée au cœur de la politique du PS suisse. Avec le présent programme économique pour les années 2006 à 2015, le PS entend contribuer à la rénovation sociale et écologique de l'économie.

La politique économique du PS doit tenir compte des besoins humains. Elle doit offrir plus de prospérité et de qualité de vie tout en garantissant l'espace vital des générations futures. La politique économique du PS doit respecter les droits humains fondamentaux et contribuer à assurer une vie digne à tout être humain. Outre la garantie matérielle de la subsistance, cela comprend aussi la participation à la vie culturelle et politique. La politique économique du PS doit être durablement économique, sociale et écologique au sens des trois dimensions de la durabilité.

Comment continuer avec le capitalisme ?

Le nouveau programme économique du PS définit les lignes directrices de sa politique économique pour les dix prochaines années. A cet effet, le PS s'appuie méthodiquement sur le programme économique du parti des années 1994 à 2005. Ce processus, cette fois axé sur la base, part de nouveau de l'analyse de la situation actuelle de la Suisse, des objectifs politico-économiques du PS et des défis générés par l'évolution prévisible compte-tenu de la tendance pour faire aboutir la politique de réformes.

Nous ne répondons pas à la question du système économique dans le cadre du programme économique. En effet, non seulement le capitalisme s'est imposé comme le système économique dominant dans le monde entier après 1989, mais il devient aussi de plus en plus brutal sous cette forme, même en Europe. Les acquis du capitalisme rhénan fondé sur un certain équilibre social sont de plus en plus contestés. Les disparités qui se creusent globalement au sein des pays et à l'échelle mondiale, souvent conséquence de conflits armés, révèlent les conséquences destructrices et prédatrices du capitalisme. Il est donc urgent de réfléchir à un système économique post-capitaliste. Ce n'est pas ce programme économique mais la révision du programme politique du PS suisse qui apportera une réponse à la question cruciale de la vision d'un système économique respectueux de l'humain et de l'environnement qui doit guider le parti.

Les recettes politico-économiques du néo-libéralisme qui se sont imposées à travers la monde depuis l'effondrement du système socialiste en 1989 creusent les disparités sociales dans le monde entier et plus particulièrement en Suisse. Or le néo-libéralisme est une réponse économiquement absurde aux problèmes conjoncturels. L'évolution de la Suisse dans les années 90 est symptomatique à cet égard. Le PS suisse fonde sa politique économique

sur un keynésianisme rénové et juge une politique de réformes radicales possible et nécessaire du point de vue politico-économique dans un univers capitaliste.

Dix ans de stagnation et de redistribution des richesses à l'envers

Pour la majorité de la population, la Suisse vient de perdre dix ans, si l'on considère l'ensemble de son économie, et la tendance risque de se poursuivre.

Au cours des dix dernières années, la Suisse n'a pas progressé, surtout si on la compare à des pays comme l'Autriche, la Suède et la Finlande, qui sont entrés dans l'UE. Si la demande piétine et si le temps de travail reste inchangé, une augmentation de la productivité de 1,5 % par an, en moyenne, génèrera davantage de chômage. C'est ainsi que la Suisse perd chaque année, l'équivalent de 35 000 emplois à plein temps. En Suisse, la demande doit augmenter d'au moins 1.5 % par an pour juguler la progression du chômage. Mais pour accéder au plein emploi, cela ne suffit pas.

En Suisse, la répartition des patrimoines et les revenus est de plus en plus injuste et cette injustice tend à s'accroître. La majorité des citoyens dont les revenus sont faibles ou moyens a perdu de son pouvoir d'achat au cours des dix dernières années. A l'inverse, les bénéfices des banques et des compagnies d'assurance explosent. L'insuffisance du pouvoir d'achat et l'absence de demande qui en résulte freinent la croissance économique. Les divergences d'intérêts entre le secteur financier dominant et l'industrie menacent le site de production Suisse. Les inégalités croissantes dans le partage des richesses accentuent sans cesse les tensions sociales. Cela se traduit par une déstabilisation sociale et politique qui nuit au développement de l'économie.

Le cloisonnement du marché intérieur se révèle lui aussi contre-productif. L'isolationnisme de la Suisse où les prix sont élevés détruit le pouvoir d'achat des salarié-e-s en amont et renchérit la production intérieure. Le manque de dynamisme engendre une perte de prospérité et de capacité de réforme. Alors que les entreprises suisses cotées en bourse ont affiché plus de 50 milliards de CHF de bénéfices en 2005, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont du mal à financer par l'emprunt les investissements nécessaires pour assurer leur avenir.

La Suisse est un pays fortement tourné vers les exportations. La mondialisation joue un rôle marquant dans l'évolution économique du pays. La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui a changé, c'est le rythme des changements et les disparités régionales. Certaines parties de l'Asie se développent avec un dynamisme formidable, tandis que l'Afrique risque de sombrer dans la pauvreté et la misère. La mondialisation apporte à la Suisse plus de chances que de risques, à condition de savoir les saisir.

Au lieu d'œuvrer activement à l'adhésion à l'UE, les partis bourgeois au Conseil Fédéral tentent de positionner la Suisse en tant qu'espace situé en plein cœur de l'UE mais non soumis au droit de celle-ci. Cette politique empêche et retarde les réformes structurelles nécessaires de l'économie intérieure. La Suisse essaie au moyen de traités bilatéraux, de grappiller les meilleurs morceaux et d'assurer son rattachement là où cela est possible, en gérant l'économie suisse de manière autonome et non démocratique.

Parallèlement, l'Etat est discrédité par la droite. Pourtant, toutes les études démontrent qu'en Europe, les Etats qui réussissent le mieux, sont ceux qui conjuguent état fort et mutation structurelle, tout en assurant l'équilibre social et en faisant progresser les changements écologiques.

La nouvelle droite suisse veut exactement le contraire. Le service public de haute qualité doit être dépecé par la voie des privatisations, les activités rentables étant exploitées par des privés, les services déficitaires restant sur le dos de l'Etat. La droite prêche des dérégulations et pourtant les privatisations d'anciennes entreprises d'état qu'elle préconise entraînent justement de nouvelles régulations en tous genres. Jusqu'à présent, la majorité de la population s'est opposée avec succès aux privatisations et a défendu les bons services publics, entre autres, en tant qu'important facteur du site.

Le financement de services publics est de plus en plus remis en cause. Dans la course effrénée aux réductions d'impôts, le gouvernement fédéral, les cantons et les communes sont réduits à l'impuissance par manque de fonds. Ces mesures sont non seulement antisociales, mais également contre-productives du point de vue de l'économie nationale.

Propositions pour une politique de réformes concrètes

Plus de dix années de faible croissance ont contrecarré les efforts visant le plein emploi, une meilleure justice sociale et une meilleure économie des ressources. Il faut que cela change ! Une politique de belles paroles ne fait pas beaucoup avancer les choses. Une bonne politique économique se doit d'être concrète. Ce programme économique remanié tente de formuler des propositions de réformes concrètes. Elles doivent être considérées comme des jalons pour que la Suisse parvienne, dans les dix prochaines années, à être plus sociale, plus écologique, plus démocratique et plus féministe.

Le parti n'y parviendra que s'il participe à un débat de fond sur les positions qu'il exprime et propose des projets d'application concrets. Le PS confirmera ses prises de position dans les dix prochaines années en appliquant trois grandes règles : Conserver ce qui a fait ses preuves, laisser tomber ce qui est dépassé et, ce faisant, élever le niveau du débat de politique économique. Ce qui compte dans ce contexte, c'est que les propositions de réformes soient concrétisées. Leur mise en œuvre à tous les niveaux, Confédération, cantons et communes, est une responsabilité majeure du parti.

A Objectifs et projets

Les objectifs de la politique économique du PS

Le PS mène une politique économique basée sur la justice et la solidarité qui prône le changement social et qui permet à la majorité des personnes de profiter du progrès social. Le développement de la productivité doit servir à tout le monde et non pas augmenter le chômage et la pression sur les salaires. Le PS s'engage en faveur d'une politique économique qui donne davantage de poids à la localisation et à l'Etat social, et qui n'érige pas l'Etat et l'économie en antagonistes mais en fait au contraire des partenaires.

Le néolibéralisme est un échec économique. Il fabrique une société sur le schéma américain qui compte de nombreux perdants pour quelques rares bénéficiaires. En même temps, il détruit un important potentiel économique.

La politique économique du PS est axée sur les besoins de la majorité des personnes qui vivent dans ce pays. Il faut arrêter de pousser de plus en plus de gens vers le seuil de pauvreté. Le travail existant – rémunéré ou non – doit être réparti entre hommes et femmes de manière flexible et équitable. Il le faut pour favoriser une réelle égalité de droits pour les femmes dans la société.

La politique économique du PS suit la politique des pays d'Europe du Nord, qui ont admis que l'intégration des personnes sur le marché du travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille et l'égalité des chances, sont les atouts de notre avenir. Ils ont démontré qu'avec une politique économique active et une politique de l'emploi flexible, il est possible de concilier un niveau d'emploi élevé avec de bons salaires et une protection sociale élevée.

La Suisse doit revenir dans le peloton de tête des pays dotés d'une économie nationale compétitive et fondée sur la connaissance, dans lesquels

- la croissance économique est assurée grâce à un développement durable,
- on crée davantage d'emplois y compris à haut niveau,
- la cohésion sociale et régionale est renforcée.

La politique de réforme économique du PS se fonde sur les objectifs suivants :

Durabilité: La politique économique doit satisfaire au principe de la durabilité dans ses trois dimensions: Economique, sociale et écologique. Ainsi, la durabilité assure également la solidarité avec les générations futures.

Justice : Le PS aspire à une société plus juste. Il faut assurer surtout l'égalité des chances et une répartition juste des revenus et du patrimoine, qui incluent la solidarité avec les plus faibles en Suisse et dans le monde entier.

Egalité des sexes : La politique économique du PS se propose de doit faire progresser l'égalité des sexes. Une société qui tolère la discrimination sexuelle ne peut pas être une société juste. Il en est de même pour l'égalité des personnes souffrant d'un handicap.

Démocratie : La tradition démocratique de la Suisse ne doit plus s'arrêter aux portes des entreprises. Elle doit y être prolongée. Quand ce n'est pas possible, il faut prendre une in-

fluence politico-économique par le biais du droit sociétal. Les salarié-e-s doivent pouvoir influer sur leur entreprise soit directement par la participation, soit indirectement par le droit de vote des actionnaires.

2. Conditions d'une politique économique cohérente du PS

Les propositions économiques du PS doivent être cohérentes. Pour cela, le PS inscrit sa politique de réformes dans le cadre concret suivant :

- 1. Plein emploi: Il faut rétablir le plein emploi en Suisse. Plein emploi ne signifie pas que tout le monde doive travailler à plein temps mais que toute personne puisse travailler autant qu'elle souhaite. Le travail n'est pas seulement un moyen de gagner de l'argent mais fait aussi partie de la vie humaine et de la perception de soi de chaque individu. La rémunération d'un emploi à plein temps doit suffire à assurer la subsistance d'une personne et de ses enfants. En effet, le chômage et le sous-emploi (valeur cumulée de 6% en 2005) ne permettent pas d'exploiter les talents humains existants. Le plein emploi est l'une des conditions de l'égalité des chances et de la répartition plus équitable de la prospérité. La politique de plein emploi doit permettre d'intégrer pleinement les femmes dans la vie professionnelle, notamment par le biais de modèles d'emploi flexibles.
- 2. Transformation écologique: Les mesures politico-économiques doivent être durables: elles doivent à la fois promouvoir la transformation économique et être socialement acceptables. La Suisse doit retrouver une position de leader international dans l'emploi de technologies économes en ressources. Cela ouvre trois possibilités: générer de la croissance, promouvoir les entreprises technologiques et créer des emplois innovants.
- 3. Equité dans la répartition des richesses: Toute politique économique doit viser l'équité dans la répartition des richesses. La stabilité sociale est un avantage décisif du site. Le PS place par conséquent au centre de sa politique, l'augmentation du pouvoir d'achat pour les personnes aux revenus faibles ou moyens, une répartition équitable du patrimoine, une meilleure péréquation régionale, la solidarité entre les générations et les sexes, ainsi qu'une offre de services publics pour tous qui soit judicieuse et efficace. L'augmentation du pouvoir d'achat est un point de départ important pour la politique de la croissance et du plein emploi.
- 4. Egalité des sexes : Les disparités entre les sexes (répartition inéquitable du travail, inégalités salariales) engendre une utilisation inefficace du facteur travail et une répartition inégale des revenus et patrimoines entre les sexes. Il en résulte un gaspillage de ressources que nous ne pouvons plus nous permettre. L'égalité des sexes doit avancer rapidement dans tous les domaines de l'économie, en priorité dans les domaines informels.
- 5. Croissance économique: La Suisse a besoin d'une croissance économique qui crée des emplois. Lorsque la productivité ne cesse d'augmenter, la croissance est une condition nécessaire, mais pas suffisante du plein emploi. La croissance-zéro ne représente pas une alternative à la croissance, mais un recul lié à un durcissement de la lutte pour la répartition. La croissance doit être structurée de manière à satisfaire les exigences d'un développement durable, donc de manière à être socialement acceptable et à promouvoir la transformation écologique. La croissance économique doit être correctement définie et

- mesurée à cet effet. Les différents critères de durabilité doivent être pris en compte sous l'angle quantitatif.
- 6. Utilisation de l'augmentation de la productivité : Au cours de ces dernières années, le capital a profité d'une part de plus en plus grande de l'augmentation de la productivité. Pour éviter que l'augmentation de la productivité ne fasse augmenter le chômage et exerce une pression plus forte sur les salaires, il faut la mettre à profit pour réduire le temps de travail et augmenter les salaires. Face aux conditions de travail précaires de nombreux salarié-e-s et à la faiblesse persistante de la demande, le PS préconise en priorité des salaires effectifs plus élevés.
- 7. Instruction et recherche: Les politiques éducative et de recherche doivent être stimulées. Cela permettra d'inciter les gens à se lancer dans des innovations importantes pour la société et tournées vers l'avenir Une politique technologique moderne dotée d'instruments efficaces comme un fonds d'innovation et d'adaptation structurelle, la coordination de réseaux, la transmission transparente du savoir aux PME et la création de centres de compétences dans des domaines prioritaires tels que le climat, l'énergie, la nanotechnologie et les sciences de la vie s'impose. Seules les aptitudes directement exploitables sur le plan économique sont importantes dans l'instruction. L'encouragement des sciences sociales, de la culture et des arts est tout aussi primordial pour l'avenir. L'être humain doit avoir des perspectives tant dans sa vie économique que dans sa vie culturelle.
- 8. Mutation structurelle: La concurrence mondiale entre les sites s'accroît. Les handicaps concurrentiels qui proviennent du secteur intérieur, sont de moins en moins supportables. La pression exercée sur les prix élevés à l'intérieur du pays, en est le reflet. L'attentisme tend à aggraver la situation. La mutation structurelle du secteur intérieur, par exemple au niveau de la préservation des paysages et du tourisme, doit être favorisée et accompagnée. C'est à la politique qu'il appartient de concevoir la mutation nécessaire de manière socialement acceptable et respectueuse des régions.
- 9. Démocratie dans l'économie : La contradiction fondamentale entre un état démocratique et un ordre économique autoritaire porte atteinte à la dignité humaine et ne peut durer. En l'absence de justice sociale et de démocratie dans l'économie, la confiance dans la démocratie politique est minée. C'est pourquoi le PS milite pour une économie suisse plus démocratique. Les droits de participation des salarié-e-s doivent être instaurés ou développés dans tous les domaines.
- 10. Adhésion à l'UE: La Suisse fait partie de l'Europe. L'UE est le projet central qui a rendu la paix en Europe. Le PS s'engage en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'UE. C'est également un objectif économique. La politique économique du PS doit éclairer la manière dont l'adhésion à l'UE peut être organisée économiquement, socialement et écologiquement.
- 11. Politique économique extérieure solidaire : Les marchés continuent à s'ouvrir et s'imbriquent de plus en plus ; les échanges commerciaux et les échanges d'idées augmentent tout comme le partage international du travail. L'ouverture et la libéralisation nécessitent de nouveaux règlements internationaux qui détermineront de plus en plus la politique économique nationale. La Suisse doit s'engager en faveur de la régulation des relations économiques internationales à l'aide de garde-fous sociaux et écologiques.

B Tendances économiques et défis à l'horizon 2015

Ce chapitre est consacré à une évaluation des tendances auxquelles l'économie suisse sera exposée dans le contexte de la mondialisation. Il met en exergue les hypothèses à partir desquelles le concept économique a été élaboré. Il ne donne pas de pronostics, mais il expose des possibilités d'évolution sur la base du passé récent. Des ruptures de tendance à proprement parler dont traite la fin de ce chapitre, peuvent bouleverser ces hypothèses.

La description des tendances ne dit pas si elles sont souhaitables ou à combattre. L'évolution des tendances montre quels sont, du point de vue du PS, les principaux défis économiques de l'avenir qu'il s'agit d'exposer, avant de proposer des mesures de politique économique qui constituent la substance des chapitres D 1 à D 23.

1. La Suisse dans l'économie mondiale

- 1.1 Le besoin de réglementation au niveau international continue à augmenter, ce qui donne de plus en plus d'influence aux institutions multilatérales. Le nombre des biens publics mondiaux qui réclament une administration commune (par ex. la coopération pour le développement, les migrations, le climat, la protection contre les épidémies) ne cesse d'augmenter.
- 1.2 En politique commerciale, la Suisse va perdre de son influence internationale parce que les grands acteurs de l'économie mondiale fixent de plus en plus les règles du jeu à l'OMC et dans le système commercial international. Il s'agit : des Etats-Unis, de l'UE et des pays nouvellement industrialisés (à savoir la Chine, l'Inde ou le Brésil qui sont autant de pays qui connaissent une croissance économique rapide). L'influence économique de l'Asie va continuer à s'imposer face à "l'ancien" monde et à l'Amérique du Nord.
- 1.3 L'influence de la Suisse en tant que pôle financier et acteur dans l'architecture financière mondiale (FMI, BRI, OCDE) restera forte mais le pôle financier suisse est de plus en plus concurrencé et restera constamment sous la pression internationale en raison de ses fonctions de refuge des capitaux. A longue échéance, l'UE devrait finir par ne plus tolérer de paradis fiscaux en plein milieu du continent européen.
- 1.4 Les relations entre la Suisse et l'UE dans les prochaines années demeureront l'un des plus grands défis de la politique économique suisse, qu'elle opte pour le bilatéralisme ou pour l'adhésion. Le besoin d'harmonisation et de coordination avec l'UE persistera. L'UE va continuer à gagner en influence entre autres à cause de l'importance grandissante de l'euro en tant que monnaie mondiale. La marge de manoeuvre autonome de la Suisse continue à rétrécir. La Suisse devrait adopter à l'avenir, la plupart des réglementations européennes et ce, dans son propre intérêt.
- 1.5 La coopération économique de la Suisse avec les Etats-Unis et les pays de l'ALENA conservera une grande importance, mais ses relations économiques avec les pays européens resteront beaucoup plus importantes.

1.6 Dans les pays en voie de développement (n'appartenant pas à l'OCDE), la disparité au niveau de la croissance et de la prospérité, entre des économies à croissance rapide comme en Asie et en Amérique du sud, d'une part et les pays qui stagnent comme les états d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient et d'Amérique Centrale, d'autre part, va s'accroître. La coopération au développement et la politique commerciale de la Suisse et de l'OMC devront être différenciées et toujours contrôlées.

Défis économiques

- a) Participation à la politique étrangère multilatérale (réglementation internationale, marchés libéralisés).
- b) Réglementation durable des relations entre la Suisse et l'UE.
- c) Conservation de l'espace de décision restant, à côté de l'UE dominante.
- d) Intégration accrue des marchés émergents (Asie, Amérique Latine) à la politique commerciale extérieure.
- e) Cohérence entre la politique économique extérieure et la politique étrangère, précisément sur les questions de la pauvreté, de l'environnement, des droits de l'Homme et de la « bonne gouvernance ».
- f) Lutte contre l'augmentation des disparités sociales dans et entre les pays en voie de développement et les pays nouvellement industrialisés.
- g) Participation au désendettement.
- h) Réalisation de l'égalité des sexes et des personnes handicapées dans l'économie mondialisée

2. Mutation structurelle

2.1 Le partage international du travail se confirme dans le monde entier. En Suisse, des activités industrielles dont le potentiel d'innovation n'évolue pas, sont toujours abandonnées et délocalisées à l'étranger. Seules les niches et la production de spécialités à forte valeur ajoutée restent dans le pays (désindustrialisation).

La production de produits manufacturés et/ou assemblés dont le prix joue un rôle décisif au niveau concurrentiel, n'a pratiquement aucune chance de survie en Suisse. Les industries qui peuvent s'affirmer, sont celles qui proposent des produits de qualité et des solutions sur mesure, des fabrications spéciales à forte valeur ajoutée. Il devient de plus en plus important d'augmenter la capacité d'innovation en réalisant des investissements importants dans la formation, la recherche et le développement.

Les investissements réalisés à l'étranger profitent souvent indirectement à l'économie suisse, en assurant la livraison de produits de haute technologie de plus en plus perfectionnés en provenance de Suisse.

Parallèlement à l'abandon de l'activité industrielle, la Suisse se positionne en tant que lieu d'implantation des secteurs très innovants (ré-industrialisation) comme la biotech-

- nologie, la technologie médicale, la technique des surfaces, la technologie des matériaux, la technologie de précision, la nanotechnologie et l'opto-électronique, les techniques de mesure, de diagnostic et les techniques écologiques, le secteur créatif et l'ingénierie, les dispositifs de sécurité, les technologies de l'information et de la communication et l'automation. A l'exception du secteur créatif, l'emploi restera à dominante masculine dans ces secteurs.
- 2.2 Le secteur des services (secteur tertiaire) et les prestations de services à l'intérieur du secteur productif (secondaire) vont continuer à s'étoffer tant au plan international que dans l'économie nationale. La Suisse affirmera sa position forte sur la scène internationale en tant que prestataire de services dans les domaines des finances, de l'assurance, du controlling et du conseil, de la planification et de l'arbitrage, de même que dans l'organisation des salons et les manifestations culturelles, même si la concurrence s'intensifie. Dans les domaines des médias, du marketing, de la publicité et de la communication, la Suisse risque de tomber sous la coupe d'entreprises étrangères. D'importants budgets pour des marques internationales sont déjà passés à l'étranger pour être gérés à Hambourg, à Londres, etc.
- 2.3 Compte tenu de la tendance démographique, les activités thérapeutiques et curatives ("Cure and care") continueront à prendre de l'ampleur en Suisse. Il s'agit certes, du domaine médical, de la santé et des soins gériatriques, mais également des loisirs et des divertissements qui profitent partiellement de la protection que confèrent les distances. Une partie du travail non rémunéré d'assistance aux personnes est rattachée au marché du travail rémunéré. Le secteur thérapeutique et soignant ("cure and care") emploie surtout des femmes. C'est pourquoi les salaires n'évolueront pas très favorablement. Dans ce secteur, les emplois résisteront à la conjoncture.
- 2.4 La structure dualiste de l'économie suisse secteur international à forte valeur ajoutée et secteur tourné vers le marché intérieur dont la productivité est souvent relativement faible subsistera et ne changera de manière substantielle qu'avec l'entrée de la Suisse dans l'UE. Les intérêts des différentes branches de l'activité économique seront de plus en plus contradictoires.
 - La valeur ajoutée par employé (productivité) est déterminante pour répondre à la question de la délocalisation de la production. Les branches d'activité qui fabriquent des biens mobiles à faible productivité, sont les plus menacées par la délocalisation de la production et la réduction des effectifs, à l'exception des services domestiques et des offres de services thérapeutiques et curatifs où la protection à distance joue un rôle.
- 2.5 La pénétration du marché suisse par des entreprises étrangères et la concurrence qui en découle vont s'accroître dans les secteurs du commerce de détail, du tourisme, des transports et des services informatiques. La Suisse continuera à attirer des entreprises étrangères en tant que siège de holdings et, de manière sélective, en tant que site de production pour des fabrications industrielles spéciales, dans la mesure où elle dispose du personnel suffisant, assez spécialisé et bien formé.
- 2.6 A l'inverse, de grandes entreprises suisses se développent de plus en plus à l'échelle internationale: en matière d'emploi, des groupes multinationaux évoluent principalement à l'étranger. De plus en plus de sociétés suisses cotées en bourses passent sous contrôle étranger. Après la suppression de l'imposition sur la dissolution des réserves

occultes prévue pour 2007, de nombreux holdings transfèreront leur siège de la Suisse vers l'étranger.

L'internalisation des dirigeants des grands groupes est en marche, dès lors leur attachement à la Suisse et à nos emplois s'amenuise. Il est de plus en plus difficile de faire respecter les responsabilités incombant aux organes des entreprises.

- 2.7 La répartition inégale du travail rémunéré et du travail non rémunéré comme l'éducation, l'assistance aux personnes et les tâches domestiques, entre les sexes restera quasiment inchangée.
- 2.8 La disparité sociale dont la principale composante est le sexe continuera à augmenter au niveau international comme au niveau national.
- 2.9 La disparité économique entre le centre des villes et la périphérie continuera à s'accentuer.

Défis économiques

- a) Assurer l'avenir de la Suisse en tant que pôle économique par la concentration sur une forte valeur ajoutée et une politique active de localisation et d'innovation.
- b) Maîtriser le changement de structures en Suisse grâce à une politique de formation, d'égalité, d'innovation, de soutien social, une politique axée sur le marché du travail et une politique régionale.
- c) Enrayer la fuite des cerveaux et la perte des emplois dans les domaines des médias, du marketing, de la publicité et de la communication.
- d) Rendre les métiers techniques plus attractifs pour les jeunes filles et les jeunes femmes.
- e) Soutenir le passage du travail jusque-là non payé au secteur rémunéré et empêcher la régression du travail rémunéré au secteur non rémunéré.
- f) Imposer l'égalité des salaires garantie par la Constitution également dans les professions de la santé.
- g) Prendre des mesures contre la précarisation grandissante des conditions de travail, notamment dans le secteur de la santé.
- h) Améliorer la compatibilité entre vie de famille et vie professionnelle pour les femmes et les hommes.
- i) Imposer le droit au travail.
- j) Garantir la péréquation régionale.

3. Culture d'entreprise et culture professionnelle

3.1 Les entreprises demandent des postes de travail exigeant, à la fois des connaissances générales toujours plus étendues et une spécialisation toujours plus pointue. La tendance à la « société du savoir » s'accentue. Par contre, les tâches simples et répétitives font l'objet d'une pression plus forte sur les salaires et d'une exigence de flexibilité.

- 3.2 Les spécialisations font constamment le jeu de l'outsourcing et de l'insourcing. Une plus grande mobilité est requise. Des conditions de travail précaires coexistent avec les emplois les mieux payés. Les salarié-e-s sont soumis à un revenu variable lié au cycle de vie. Les salarié(e)s mobiles deviennent le jouet des *employeurs*. La mobilité devient un important critère de qualification.
- 3.3 Il existe de plus en plus d'entreprises virtuelles qui réunissent des professionnels coopérant sur un projet pendant une durée limitée, qui se séparent ou se regroupent après l'achèvement de l'exécution de la commande.
- 3.4 La tendance qui consiste à répartir les horaires de travail sur toute la journée, devrait persister. La durée d'exploitation des machines est alongée, afin d'abaisser les frais financiers à l'heure.
 - L'augmentation de la mobilité en termes de recrutement, de secteurs d'activité et de sites d'implantation requiert de nouveaux schémas d'organisation syndicaux. Les nombreux employés qui changent de secteur d'activité, sont moins attachés à leur syndicat et à d'autres organisations de salariés. Les syndicats ont en outre du mal à s'implanter dans les nouveaux secteurs.
- 3.5 Bien des entreprises complèteront leur personnel permanent par "une réserve d'effectifs mobiles". Le statut de ces derniers est précaire, car ils sont exclus de multiples manières, de la formation continue de l'entreprise et ne peuvent y élaborer un plan de carrière. Le climat de l'entreprise va se détériorer dans bon nombre de services sous la pression de la mutation structurelle. Le phénomène du harcèlement psychologique s'accentue. Outre l'inégalité des salaires, des femmes dénoncent d'ores et déjà le harcèlement sexuel et moral comme étant les principaux facteurs de discrimination.
- 3.6 Les disparités entre les grands dirigeants et les autres salariés sur le plan de la rémunération, de la mobilité et de la formation se creusent, ce qui va engendrer des tensions de plus en plus fortes. Dans le même temps, on note une tendance opposée vers des hiérarchies plus horizontales et la délégation de responsabilités au personnel.
- 3.7 Les entreprises, surtout celles de portée internationale, devraient être de plus en plus prêtes à investir à long terme dans la formation professionnelle et à remplir des missions sociales (comme l'intégration des salarié-e-s défavorisés).

- a) La sécurité des salarié-e-s compte-tenu de la mobilité et de la flexibilité grandissantes des différentes formes de travail.
- b) L'intégration des salariés ne faisant plus partie du personnel permanent.
- c) La création de conditions-cadres appropriées pour des personnes dont la carrière professionnelle n'est pas linéaire (protection sociale, formation continue et perfectionnement), pour une répartition plus équitable du travail rémunéré et non-rémunéré et la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes.

- d) L'adaptation des structures étatiques à l'augmentation de mobilité (abolition de différences fédérales dans l'enseignement, augmentation du nombre de bourses, amélioration des structures d'assistance extra-familiales pour les enfants)
- e) La garantie des chances de formation continue pour tous.
- f) La garantie d'application de mesures de formation et d'intégration de la part des entreprises.

4. Prédominance du secteur financier

- 4.1 Dans toutes les entreprises cotées en bourse, les investisseurs exercent une pression sur la rentabilité des placements. L'évaluation des entreprises par les marchés financiers s'éloigne de l'évaluation de la substance de l'entreprise. Ce sont surtout les sociétés sans actionnaires dominants qui adoptent une stratégie industrielle sur le long terme qui sont à la merci de ceux qui misent sur le court terme. En Suisse, il faut également compter avec des groupes d'investisseurs, des raiders et des financiers aux opérations agressives.
- 4.2 A l'avenir, il deviendra difficile et onéreux pour les petites et moyennes entreprises, d'emprunter des fonds étrangers, bien que les marchés de capitaux soient solvables. Le secteur bancaire continuera à éviter les prises de risque. Il légitime de plus en plus cette pratique par des réglementations internationales (recommandations de Bâle), des stratégies bancaires (« Private Banking au lieu d'opérations à crédit ») et le pouvoir de marché de certaines banques dans différentes régions.
- 4.3 La volatilité des marchés financiers internationaux s'accentue et augmente le risque de répercussions négatives sur l'économie productive. Le secteur financier continue à se dissocier de l'économie réelle, ce qui augmente les tensions entre les centres financiers et les centres d'activité et de production.
 - Par contre, on observe une tendance à étendre une réglementation des marchés financiers à l'échelle mondiale pour empêcher une crise planétaire généralisée en cas de forte volatilité.
- 4.4 En Suisse, il existe toujours trop peu de possibilités de placement pour l'épargne excédentaire de l'économie nationale, surtout pour les investisseurs institutionnels (2ème pilier). L'épargne excédentaire de l'économie nationale a tendance à faire baisser les intérêts des capitaux d'épargne par rapport aux décennies précédentes.

- a) Protéger le centre d'activité et de production de la prédominance et des demandes excessives de rentabilité des marchés financiers.
- b) Protéger les sociétés anonymes qui pourraient se trouver à la merci des investisseurs raiders; lutter contre des recherches de gains excessifs.
- c) Protéger et stabiliser les gros capitaux investis du deuxième pilier.
- d) Réglementer efficacement les marchés financiers dans le monde.

5. Marchés et vigilance des consommateurs

- 5.1 L'élasticité des prix de la demande privée (la « conscience des prix ») va augmenter en raison des possibilités de comparaison dans l'espace européen et de la perte de l'attachement traditionnel à des marques.
 - Pour les produits standards, la pression s'exerce pour faire baisser les prix le plus possible, tandis que pour les produits de qualité et de luxe, le consommateur reste prêt à payer des prix maximaux. Les articles les plus menacés sont les articles de marque de niveau moyen, les produits de la gamme de prix intermédiaire et les produits fortement axés sur l'innovation et le design.
- 5.2 Dans l'espace européen, la concurrence s'intensifie. La législation des cartels fait voler en éclats les accords verticaux (par exemple entre importateurs généraux et commerces de détal), les différences entre les normes sont soumises à des pressions (Cassis de Dijon), la percée de grands discounters oblige à augmenter la productivité et à différencier les produits dans le commerce de détail. Ce ne sont pas prioritairement les salaires individuels qui subissent des pressions, mais la masse des salaires versés, ce qui aboutit à une réduction des emplois par unité de vente.
- 5.3 Les fournisseurs de produits adoptent une stratégie de contrôle du marché. Des fusions génèrent des situations d'oligopoles ou de monopoles des offres; les juridictions relatives aux biens incorporels (brevets, droits des marques) donnent lieu à des offres de monopole; des prestations de services et la fidélisation du consommateur sont utilisées pour discriminer le marché (surtout dans le domaine des prestations de services).
- 5.4 La protection de la propriété intellectuelle gagne en importance pour le contrôle du marché et sur les réseaux de distribution mondiaux. Le recours aux législations relatives aux biens incorporels sert de plus en plus à contrôler les marchés, même si une grande partie des nouveaux brevets d'invention concerne de fausses innovations, des « rajeunissements de brevets » et des « brevets préventifs ».

On observe toutefois une contre-tendance qui contrecarre le contrôle du marché: Il s'agit de l'octroi de licences forcées, en particulier pour des médicaments destinés à des pays en voie de développement, des logiciels libres (OSS) et la vulgarisation des génériques.

- a) Rectifier la situation de la Suisse où les prix sont réputés élevés, sans diminuer les salaires.
- b) Augmenter le pouvoir d'achat pour de larges couches de population.
- c) Mener une politique concurrentielle et contrôler les fusions pour empêcher que certaines offres dominent le marché.
- d) Conforter le principe du juste prix en lieu de la chasse systématique aux prix les plus bas.

e) Réserver les droits de protection des biens incorporels exclusivement aux vraies innovations.

6. Environnement et économie

- 6.1 La consommation des ressources naturelles va continuer à augmenter. Les améliorations techniques et l'augmentation des prix de l'énergie vont contribuer à stabiliser la consommation individuelle d'énergie, mais elle sera surcompensée par des effets de quantité (augmentation de la consommation).
- 6.2 La raréfaction des ressources naturelles fait monter les prix du pétrole et de l'électricité. Il est donc économiquement plus intéressant d'investir dans l'efficacité énergétique.
- 6.3 La contradiction entre la production d'énergie centralisée (centrales nucléaires, groupes pétroliers multinationaux, contrats internationaux sur le gaz naturel) et la production d'énergie décentralisée (énergies renouvelables, production combinée de chaleur et d'électricité) va persister.
- 6.4 Il existe un potentiel d'innovation considérable pour soutenir le développement durable. L'augmentation des prix de l'énergie va inciter les concepteurs à innover dans le sens de l'efficacité énergétique, de la gestion des ressources naturelles et du recyclage. La domotique et la rénovation d'appareils énergétiques dans la zone reconstruite renferment un potentiel d'investissement supplémentaire. L'évolution des prix de l'énergie sera décisive, et elle subira l'augmentation des prix du marché mondial et/ou d'instruments fiscaux (taxes d'incitation).
- 6.5 Considéré comme une menace à long terme, le changement climatique (réchauffement climatique, réchauffement des océans et montée du niveau des mers résultant de la fonte de la calotte glaciaire des pôles, extension des zones sèches, affaiblissement du gulf stream) sera de plus en plus perçu également comme un risque politico-économique.

- a) Conforter la tendance à prendre en compte le développement durable dans l'économie suisse et au niveau international.
- b) Détecter assez tôt la tendance écologique et anticiper en agissant sur les prix, par des taxes d'incitation sur les combustibles et les carburants et par la gestion des ressources naturelles.
- c) Internaliser des coûts externes en appliquant systématiquement le principe de causalité qui doit être atténué sur le plan social.
- d) Mettre au point une statistique économique qui permette de contrôler la durabilité du développement économique.
- e) Elargir la distribution d'énergie décentralisée et contrôlée démocratiquement.

7. Economie, société et égalité

- 7.1 Les couples renonçant à avoir des enfants pour pouvoir se concentrer sur leur carrière professionnelle seront de plus en plus nombreux. L'indépendance économique va progresser sur l'échelle des valeurs.
- 7.2 Une culture d'entreprise qui compte sur la disponibilité permanente de ses employés, exerce une pression sur les salariés qui ont des responsabilités familiales. Les mères de famille sont les plus exposées car les multiples responsabilités qui pèsent sur elles ne leur permettent que difficilement de réussir leur promotion professionnelle. Mais les pères de famille sont aujourd'hui davantage confrontés au problème de concilier profession et engagement familial.
- 7.3 Aujourd'hui, la possibilité de travailler à temps partiel se limite principalement aux femmes dans des fonctions subalternes. Cela incite d'une part les femmes cadres à sacrifier les enfants au profit de la carrière professionnelle et conforte d'autre part le modèle obsolète de l'homme nourrissant sa famille.
- 7.4 La diminution du nombre de salarié-e-s bien formés résultant de la tendance démographique et les possibilités de travail resteintes pour les personnes ayant des obligations familiales, pourraient devenir des facteurs fortement inhibiteurs de croissance.
- 7.5 L'accentuation des disparités sociales et l'étroite marge de manoeuvre financière de nombreuses familles va encore affaiblir l'égalité des chances. Les enfants issus de catégories sociales qui n'ont pas accès à l'enseignement, risquent de ne pas être soutenus à hauteur de leurs capacités, ce qui représente une grande perte en ressources humaines pour la Suisse.
- 7.6 La pression pour réduire les différences de salaires entre les hommes et les femmes est maintenue, car la société accepte de moins en moins ces différences.

- a) Coordonner l'évolution de la politique sociale, familiale, éducative et de la politique du marché de l'emploi. Parmi les mesures structurelles qui s'imposent, il s'agit en premier lieu de proposer une assistance complémentaire à la famille. Parmi les mesures individuelles, on accordera la priorité à la politique éducative.
- b) Donner aux employés en priorité des possibilités de concilier vie de famille et vie professionnelle, tant au niveau national qu'au niveau de l'entreprise. Dans cette perspective, il faut renforcer la coopération entre l'état et l'économie.
- c) Promouvoir le travail à temps partiel à tous les échelons hiérarchiques.
- d) Financer socialement les coûts supplémentaires que cela entraîne pour la famille par le biais d'un congé parental, la mère et le père doivent avoir le droit de s'absenter pour raisons familiales.
- e) Les possibilités d'intégration et d'enseignement qu'offre l'assistance extra-familiale doivent être utilisées.

8. Tendances au partage des richesses et question sociale

- 8.1 L'accumulation des richesses des catégories sociales au patrimoine et aux revenus les plus élevés va s'amplifier. Les mécanismes fiscaux de redistribution à même de corriger cette tendance (comme l'augmentation de l'impôt sur la fortune, des droits de succession et sur les donations) demeurent discrédités idéologiquement et subissent encore davantage de pression dans la concurrence internationale au niveau fiscal.
- 8.2 Les disparités de revenus dans le pays entre les régions métropolitaines riches et les régions périphériques structurellement faibles ainsi qu'au sein des régions métropolitaines continuent de se creuser. La concurrence fiscale va s'intensifier. Les démunis continueront à rechercher l'anonymat des centres urbains, ce qui augmentera les charges socio-démographiques du centre des villes.
- 8.3 Considérée au niveau de l'individu, la précarité résulte dans la plupart des cas, du manque de formation ou d'une formation inadaptée qui repose sur un contexte social fortement précarisé. A l'avenir, le nombre de personnes tombant dans la précarité par manque de qualification et de mobilité faute de pouvoir maîtriser le changement de structure économique, augmentera. La pauvreté résulte surtout de l'exclusion du processus de l'emploi ou de l'impossibilité d'y accéder.
- 8.4 Pour les femmes élevant seules des enfants et pour les jeunes familles, l'enfant représente souvent un risque de précarité supplémentaire, surtout lorsqu'il y a une grande incompatibilité entre vie familiale et vie professionnelle. Le nombre d'enfants devient donc pour de nombreuses familles, un piège potentiel de l'indigence.
- 8.5 Les besoins financiers de l'état social vont continuer à augmenter. Le marché du travail constitue une préoccupation de premier plan, avec l'augmentation de l'espérance de vie et le recul des naissances. De plus en plus de jeunes ne parviennent pas à entrer sur le marché de l'emploi ou ne réussissent que tardivement. Ceux qui en sont sortis, ne peuvent le réintégrer qu'avec de gros efforts.
- 8.6 Sous le régime du frein à l'endettement, les dépenses nationales ont tendance à pâtir d'une vraie compétition des priorités, c'est-à-dire que certains domaines augmentent leurs dépenses au détriment d'autres. Chaque poste d'investissement recherche un financement indépendant et sécurisé. La politique citoyenne d'épargne à tous les niveaux, attise cette compétition.

- a) Il faut de plus en plus de fonds publics et de mesures d'incitation pour la formation de base et la formation continue et pour l'intégration au marché de l'emploi, dans le but de prévenir la précarité.
- b) Le financement de la prévoyance-vieillesse par des cotisations variables nécessite l'augmentation de la masse salariale.
- c) Il faut trouver des sources de financement supplémentaires pour les assurances sociales, en particulier pour l'AVS (assurance-vieillesse et survivants fédérale) et l'Al (assurance invalidité fédérale).

- d) Les systèmes d'assurance sociale et le système fiscal doivent être organisés de manière à favoriser le travail rémunéré et l'initiative personnelle.
- e) L'économie privée doit à nouveau assumer une co-responsabilité en matière sociale, afin que l'équilibre social n'incombe pas seulement à l'état.
- f) Les enfants ne doivent plus représenter un facteur de risque de précarité pour les familles.

9. Formation

- 9.1 Le personnel va devoir répondre à des exigences accrues en matière de qualification. La population active devra donc être plus qualifiée et plus instruite.
- 9.2 Les exigences imposées à la compétence, à l'adaptabilité et à l'efficacité vont augmenter et avec elles, l'exigence d'un contrôle généralisé du système de formation.
- 9.3 L'apprentissage professionnel reste très important en tant qu'instrument essentiel de l'intégration professionnelle. Même si le nombre d'apprentis devait régresser, le rôle d'important facteur d'implantation que joue l'apprentissage en Suisse face à la concurrence internationale, reste majeur.
- 9.4 La reconnaissance mutuelle des diplômes avec l'UE peut nuire à l'apprentissage et la formation professionnelle pratique selon le modèle suisse car ils ne sont pas reconnus dans l'UE.
- 9.5 La progression du secteur tertiaire creuse l'écart entre la formation professionnelle (solidement implantée dans l'industrie et l'artisanat et plus faiblement dans le secteur tertiaire) et les exigences du marché de l'emploi.
- 9.6 Au niveau des prestations de services traditionnelles comme les soins, l'aide aux personnes âgées ou les services d'assistance, les exigences en matière de formation et de qualification s'intensifient également.
- 9.7 La nécessité d'une formation continue permanente et l'obligation de suivre le rythme rapide des innovations économiques et technologiques soumettent les salarié(e)s à une pression grandissante souvent à la limite de leurs capacités et de leur savoirfaire. On note de plus en plus de ruptures dans les curriculum vitae. Les individus, les institutions et les économies nationales ne sont pas tous prêts et n'ont pas tous la disponibilité et/ou l'infrastructure nécessaire pour répondre à la demande pressante d'adaptation.

- a) Préserver un équilibre dans la formation, entre les exigences liées à l'épanouissement de la personnalité (au sens le plus large) et les exigences imposées à une formation exploitable économiquement.
- b) Adapter les structures et les contenus de la formation aux changements du marché de l'emploi.

- c) Augmenter à long terme, les investissements de l'état et de l'économie privée dans la formation; augmenter la participation des entreprises à la formation professionnelle.
- d) Garantir une formation continue optimale; augmenter la part du perfectionnement, surtout pour les femmes et les personnes les moins bien formées; trouver une solution à l'augmentation du coût de la formation continue pour les personnes désireuses de se perfectionner.

10. Marché de l'emploi

- 10.1 Le marché de l'emploi reste déséquilibré, le sous-emploi pourrait constituer la norme. La pression en faveur d'une plus grande flexibilité (temps de travail, travail temporaire) et l'exclusion de la vie active, de ceux qui ne sont pas totalement productifs, perdurent.
- 10.2 Le clivage entre les salariés bénéficiant de postes stables et la population féminine exclue du marché du travail va s'accentuer. « L'homme hautement qualifié sans obligations familiales » s'imposera comme « l'acteur économique de prédilection ». Tout en bas de l'échelle, on trouvera la femme peu qualifiée et ayant des obligations familiales. Les chances des femmes sans enfant s'apparenteront à celles des hommes sans enfant. Le statut des pères de famille aura tendance à régresser et celui des mères restera précaire. Il est impossible de garantir une meilleure perméabilité du marché du travail sans prendre des mesures ciblées.
- 10.3 En ce qui concerne les prestations de services personnels à domicile, elles requièrent toujours du personnel moins qualifié, mais leur pourcentage diminue, comparé aux activités demandant davantage de qualifications. Le secteur des "gens de maison" (femmes de ménage, nurses, chauffeurs privés etc.) pourrait bien grossir les rangs des situations à très bas salaires et aux conditions de travail précaire car ces activités deviendront encore plus dépendants de la volatilité et de l'insécurité sociale.
- 10.4 Le taux d'activité des femmes continue à augmenter, il y aura davantage de femmes dotées d'une bonne formation (souvent sans enfant) dans la vie active. On trouvera davantage de femmes aux postes de cadres moyens. Il n'existe aucun signe d'une augmentation significative du pourcentage des femmes aux postes de cadres supérieurs. Le sexisme au niveau des salaires et de la carrière ne disparaîtra pas automatiquement.
- 10.5 Les activités jusque-là non rémunérées ont tendance à être intégrées au secteur formel du travail d'assistance rémunéré qui est dédommagé et a un prix.

- a) Parvenir au plein emploi et éradiquer rapidement le chômage et la précarité des jeunes.
- b) Instaurer un marché de l'emploi non discriminatoire pour différentes formes d'emploi (travail à temps partiel, carrières non linéaires), amélioration des chances d'accéder à l'emploi pour ceux qui arrivent sur le marché du travail ou qui en sont sortis temporairement.
- c) Intégrer et perfectionner des salarié-e-s peu qualifiés.

- d) Mieux intégrer les personnes fragilisées et les personnes en situation de handicap_dans le marché du travail.
- e) Mettre en oeuvre des réglementations pour garantir socialement la flexibilité dans le monde du travail.

11. Migration professionnelle

L'ouverture des frontières permet aux entreprises suisses de recruter du personnel à l'étranger et aux salarié-e-s suisses de gagner leur vie à l'étranger. La libre circulation des personnes tend à exercer une pression sur le niveau des salaires en Suisse.

Défi économique

Imposer une politique de l'immigration qui encourage l'intégration et qui coupe court à la pression sur les salaires et aux répercussions sociales néfastes, grâce à des mesures d'accompagnement.

12. Louer et posséder son logement

- 12.1 La tendance à revenir dans les centres urbains devrait se confirmer du moins pour certaines catégories sociales. Le centre des villes, bien aménagé attire davantage que la verdure des campagnes. Les loyers et les prix de l'immobilier au centre des villes et dans les proches banlieues devrait nettement augmenter, alors qu'ils restent stables ou baissent dans des régions à caractère rural.
- 12.2 A l'avenir, des personnes aux revenus confortables côtoieront de plus en plus les défavorisés dans les villes et les familles les plus pauvres se verront davantage reléguées aux confins des agglomérations ou dans les centres ruraux, à condition que le problème des besoins de rénovation qui se sont accumulés dans les centres soit maîtrisé.
- 12.3 Pour le moment, la forte demande de logements à acheter va se maintenir, on construit davantage de logements à vendre que de logements à louer. Cette tendance devrait toutefois s'inverser à moyen et à long terme si les taux hypothécaires remontent et si, comme on peut s'y attendre, l'économie exige encore davantage de mobilité des salarié-e-s.
- 12.4 La construction de logements sociaux va continuer à régresser, on risque même d'y renoncer complètement.

- a) Remplacer le modèle de l'indexation du loyer sur le taux hypothécaire pour pouvoir mieux planifier le coût du logement.
- b) Répondre au besoin de rénovation des immeubles urbains obsolètes tout en échelonnant l'augmentation des loyers et des charges et sans supprimer les loyers modérés.

- c) Conservation de l'espace d'habitation à prix modique, relancer la construction de logements sociaux.
- d) La mixité sociale dans les quartiers.

13. Tendances au niveau de l'état

- 13.1 La pression exercée sur l'état va se maintenir politiquement, de même que la lutte pour les ressources disponibles. Les fonctions de l'état sont remises en cause par des orientations de l'économie privée et de la politique fiscale (résistance à l'impôt). L'état doit se légitimer. Son mode de fonctionnement est davantage exposé à des méthodes d'économie de marché sous la pression de la droite.
- 13.2 La tendance à la libéralistion se maintient. Elle concerne l'enseignement (d'un niveau relativement élevé), les transports, l'élimination des déchets, la gestion de l'électricité, la distribution d'eau et les télécommunications. La libéralisattion sera renforcée par les revendications et le poids de l'OMC, de l'OCDE et de l'UE. Parallèlement, de nouvelles règlementations d'état seront élargies (par ex. sur la base des directives de l'UE). A l'inverse, la résistance à d'autres libéralisations mettra un frein à l'abolition des prestations de l'état et des règlementations.
- 13.3 L'action de l'état est marquée par le frein à l'endettement: De plus en plus, l'état est dirigé en fonction des rentrées d'argent. Les impôts et les baisses d'impôts indiquent le niveau de l'action de l'état. Les dépenses doivent dépendre des recettes (autrefois elles dépendaient des besoins en biens publics). Dans d'autres pays, les contribuables protestent de plus en plus contre le "carcan fiscal".
- 13.4 Les mesures d'économie prises par l'état se répercutent différemment sur les hommes et sur les femmes. Elles font pression sur les dépenses courantes et à procéder à des compressions de personnel, ce qui devrait nuire à l'emploi des femmes.
- 13.5 La tendance à passer du financement par l'impôt au financement par les taxes sur les biens publics et les infrastructures se poursuit. Il faut s'attendre à ce que les biens publics comme l'enseignement supérieur ou les transports publics soient davantage financés par des droits ou des cotisations plus élevées, selon le principe de causalité. Cela renchérira les biens publics et les prestations de services, compliquera l'accès à ces biens et services, des foyers aux revenus faibles ou moyens, et diminuera l'égalité des chances.
- 13.6 La compétitivité fiscale en Suisse et au niveau international et la recherche continuelle de nouvelles échappatoires légales, restent à l'ordre du jour. Les associations économiques maintiendront la pression pour que la quote-part fiscale et la quote-part de l'état soient aussi réduites que possible.
- 13.7 La disparité entre la « richesse privée » et « la précarité publique » continuera à s'accentuer. Les entreprises et les privés nantis parviennent toujours à faire peser toutes les charges sur l'état (« les charges à l'Etat, les bénéfices au privé ») et à tirer des avantages sous le couvert du développement économique.

Défis économiques

- a) Maintenir et financer des services publics de haut niveau (distribution de base), étendre l'infrastructure publique et renforcer la fonction d'équilibre régional et social.
- b) Augmenter l'efficacité de l'activité de l'état et du service public.
- c) Rétablir un consensus dans la population sur le rôle de l'état et sur l'étendue de ses activités.
- d) Endiguer la concurrence fiscale interne et internationale.
- e) Imposer l'égalité financière des sexes dans la politique fiscale.

14. Ruptures de tendances inattendues dans l'économie

Les tendances actuelles et les estimations de tendances que nous venons de passer en revue reposent sur la prolongation supposée d'évolutions actuelles principalement en matière d'économie. Elles ne tiennent pas compte d'événements, de ruptures ou de changements de tendances imprévisibles qui souvent ont eu une importance historique dans le passé (comme le fléchissement général et durable des taux de croissance à partir de 1973, la chute du mur de Berlin et l'effondrement du système communiste dès 1989, une bulle boursière suivie d'un effondrement 1995/2001; la guerre et des actions terroristes comme la crise des Balkans après 1990 ou les attentats du 11.9.2001).

Quelques exemples de ruptures et de changements de tendance exogènes envisageables:

- 14.1 Chute du dollar et fléchissement de l'économie américaine dus au double déficit croissant des Etats-Unis (déficit budgétaire et du commerce extérieur), en corrélation avec une grande instabilité du système monétaire mondial.
- 14.2 Chocs militaires, terroristes ou écologiques et leurs effets dévastateurs sur le changement du comportement du consommateur et le basculement de la situation économique.
- 14.3 Chocs énergétiques, brusque et continuelle augmentation des prix du pétrole ou de l'électricité.
- 14.4 Pandémies mondiales avec un fort recul des échanges internationaux.

- a) Elaborer des modèles susceptibles d'évaluer les conséquences de chocs externes;
- b) Mettre en place un système de détection précoce
- c) Instaurer une politique économique qui soit capable d'amortir des chocs extérieurs.

C Conditions-cadres politiques

1. Les grands défis du capitalisme financier

Les grands défis de notre époque peuvent être résumés ainsi :

- Mondialisation et concurrence accrue
- Capitalisme financier
- · Accélération des changements socio-économiques
- Instabilité des systèmes économiques et politiques au niveau mondial.

De son côté, les caractéristiques connues du capitalisme demeurent :

- une production de richesses au détriment des ressources naturelles
- une production de richesse au détriment de la justice sociale
- une tendance à la concentration des détenteurs du capital et du pouvoir économique
- une accentuation des inégalités entre les pays industriels et les pays en voie de développement et à l'intérieur des pays industriels
- des cycles économiques de moins en moins maîtrisables
- un endettement accru sans plein emploi.

Ces tendances prédatrices et inégalitaires du capitalisme se sont accrues au cours de ces dernières décennies.

De plus le capitalisme aujourd'hui a changé de visage et connaît des changements majeurs :

- a) le capitalisme financier : le cycle de la finance domine le cycle économique. La convergence nécessaire entre logique financière et logique industrielle a cédé la place au seul objectif à court terme de la rentabilité du capital, le share holder value, sous la pression de la libéralisation mondiale des marchés financiers. Cette pure logique financière pousse à l'excès. L'entreprise, conçue comme exprimant un intérêt social qui transcende les intérêts particuliers et souvent divergents des salariés, des fournisseurs, des clients, des prêteurs et des actionnaires s'est transformée en outil au service des seuls propriétaires du capital dont le jeu est bien d'obtenir une croissance forte des capitalisations boursières des entreprises.
- b) le capitalisme des managers ; dans les multinationales, le capitalisme moderne a renversé les rôles, donnant aux managers hors de prix de plus en plus d'emprise sur la marche des affaires, reléguant l'actionnaire au rang de récipiendaires des dividendes et des gains en capitaux. Ce système a gagné la Suisse.
- c) le capitalisme mondialisé ; la mondialisation accélérée de l'économie a brisé la logique de la chaîne de création de valeurs. L'exemple d'Alcan Valais en est une parfaite illustration. Autrefois, la chaîne de création de valeurs dans la production de l'aluminium était

parfaitement maîtrisée par l'entreprise valaisanne. Aujourd'hui, cette chaîne a été fragmentée au gré des rentabilités du capital obtenues sur les différents marchés financiers. De plus, la mondialisation des marchés n'a pas effacé, par enchantement, les lacunes du marché qui créent autant de richesses que d'inégalités. Par ailleurs la mondialisation des marchés financiers a accru la pression sur la flexibilisation du marché du travail.

Ces changements majeurs du capitalisme mondialisé modifient profondément le fonctionnement de notre société en créant de nouvelles sources d'inégalité :

- Le passage d'une société industrielle à une société de service bouleverse l'ordre établi, modifie les structures économiques, change les compétences requises et expose les salarié-e-s à de nouveaux risques.
- La fixation des représentants des actionnaires sur la seule rentabilité du capital complique le développement économique.
- Désormais, les marchés financiers dominent l'économie réelle.
- Ce mode de développement économique réduit le pouvoir de régulation des états nationaux.
- La mondialisation entraîne un accroissement de volatilité sur les places financières, encourage l'implantation des unités productives dans les régions du monde à bas salaires, entrave les investissements souhaitables et favorise les concentrations.

La première leçon à tirer de cette évolution réside dans la dépendance accrue du capitalisme à l'égard des marchés financiers internationaux, source de plus grande volatilité et de déséquilibre du développement économique.

2. Faux diagnostics

La Suisse comme tous les autres pays industrialisés, a subi l'une des crises économiques les plus profondes et les plus longues de l'histoire moderne. Celle-ci a succédé aux années folles du capitalisme débridé des années nonante. L'exemple américain met à nu les réalités de cette folle croissance qui se résument en des comptabilités truquées, l'effondrement d'empires bâtis sur le sable, l'alignement des autorités monétaires sur les seuls besoins égoïstes des marchés financiers, la dérégulation incontrôlée de pans entiers de l'économie dans le seul but d'augmenter les profits au détriment de l'intérêt général, la constitution de colossales fortunes puisées dans les caisses des entreprises et la mondialisation des marchés poussant à la délocalisation industrielle et à la multiplication des crises financières en Asie et en Amérique latine. Sous les coups de boutoir de ce capitalisme fou du tout au marché, les digues de l'économie régulée ont fini par céder. Le tout se terminant dans un fantastique krach boursier!

Le traitement de la crise par la réduction du rôle de l'Etat au moyen de programmes d'économies et de réductions d'impôts a conduit l'Amérique à creuser les déficits budgétaires et commerciaux sans véritablement relancer la machine économique qui, aujourd'hui, malgré les espoirs de croissance retrouvée, ne créé plus autant d'emplois qu'autrefois. Rien

ne prouve que baisser les impôts stimule la croissance. Rien ne prouve que la réduction des déficits déclenche la reprise ou que les déficits eux-mêmes nuisent à la croissance. Finalement, l'acharnement à vouloir réduire l'Etat cache de plus en plus mal le mauvais traitement de la crise provoquée par un excès de marché.

La Suisse a aussi connu ses dérapages boursiers, ses scandales des stock-options et ses empires qui s'effondrent. Les mêmes maux conduisent aux mêmes effets. Le reflux de l'économie a été provoqué par un excès de marchés chez nous comme aux Etats-Unis ; pourtant, c'est à l'Etat qu'on s'en prend. En Suisse comme en Europe, on s'achemine vers le même traitement de choc : des réductions d'impôts et des économies tout azimut. Maintenant on le sait, ce traitement est la conséquence d'un mauvais diagnostic. Veut-on répéter les mêmes erreurs ? Pour nous, la question principale est le maintien d'une économie dont le but doit être le plein emploi. Dès lors des stratégies ne reposant pas uniquement sur l'idéologie du marché mais sur la compréhension des limites du marché et de l'Etat seraient plus à même de donner les impulsions utiles à une prospérité économique durable. La croissance serait plus élevée, le chômage plus bas. La théorie de l'équilibre ou de la coopération fructueuse entre les secteurs publics et privés est non seulement compatible avec les enseignements de la théorie économique moderne mais aussi avec les leçons de l'histoire économique récente.

Ces quinze dernières années, la croissance de l'économie suisse a été faible. Pour neuf années de stagnation, nous ne comptons que six années de croissance. La droite réclame moins d'Etat et plus de flexibilité sur le marché du travail. Or, les faits démontrent que des pays comme les pays scandinaves qui enregistrent des quotes-parts élevées de l'Etat, connaissent aussi des taux de croissance élevé, des salaires élevés et un quasi plein emploi. Les néo-libéraux ne préconisent que des réformes du côté de l'offre refusant d'accepter que la faiblesse de la croissance puisse trouver son origine aussi dans une demande atone. La Suisse épargne trop et ne consomme pas assez. La Suisse bancaire a restreint les crédits aux entreprises. La Suisse économique a thésaurisé les gains de productivité. La Suisse des salariés manque de pouvoir d'achat. Les excès du capitalisme signifient le reflux de l'économie. Ce reflux a été provoqué par un excès de marché, chez nous comme au Etats-Unis et pourtant, c'est à l'Etat qu'on s'en prend! La réforme de l'Etat est sans doute nécessaire, mais le véritable enjeu, c'est l'économie de marché. La Suisse a besoin de réformes fondamentales.

La deuxième leçon à tirer est que ce faux diagnostic conduit à un mauvais traitement fait de recettes néo-libérales éculées et qui ont largement échoué.

Ce capitalisme financier a profondément modifié les rapports de force en présence :

- Les fonctions d'actionnaire et de direction d'entreprise sont aujourd'hui séparées
- La richesse boursière est concentrée dans un petit nombre de pays industrialisés
- La richesse boursière est concentrée dans une nouvelle classe d'ultra-riches
- La classe ouvrière a été marginalisée et la classe moyenne affaiblie
- Les organisations de travailleurs ont perdu de leur capacité de résistance
- Les états nationaux dissimulent leur impuissance sous le manteau de la neutralité

Alors qu'il aurait fallut maîtriser et accompagner les changements majeurs de la société, aider les salariés à s'adapter aux nouvelles données, soutenir les plus faibles, en d'autres termes humaniser le processus de changement, les forces les plus brutales du capitalisme ont été livrées à elles-mêmes semant les germes de nouvelles inégalités.

Le problème n'est donc pas plus d'Etat ou plus de marché, mais le maintien d'une économie dont le but doit être le plein emploi.

La troisième leçon qu'il faut tirer des échecs constatés du marché se trouve dans une réponse en terme de nouvelle politique économique.

Des réformes fondamentales sont indispensables et possibles pour remettre le capitalisme à sa place, civiliser l'économie et la réconcilier avec la société grâce à une politique économique du plein emploi.

3. Grandes réformes indispensables

Les néo-libéraux ont galvaudés le concept même de réforme en le réduisant en un processus de flexibilisation et de précarisation du travail pour mieux rentabiliser le capital. Nous voulons le réhabiliter en lui donnant un véritable contenu politique. Les réformes sont indispensables et possibles à condition qu'elles favorisent le plein emploi et respectent les travailleuses et les travailleurs en veillant à ce que personne ne reste au bord du chemin de la société. Des réformes fondamentales sont indispensables et possibles pour remettre le capitalisme à sa place, civiliser l'économie et la réconcilier avec la société grâce à une politique économique du plein emploi. L'état en tant que régulateur politique, économique et social et garant de l'intérêt général a un rôle éminent à jouer dans la définition et la mise en œuvre de cette politique. L'action publique doit veiller à corriger les lacunes du marché qui ne tient pas compte des externalités, créé des inégalités et ne répond qu'aux besoins solvables. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent engager une nouvelle politique économique qui favorise les transformations socio-économiques sans négliger les besoins de la population. De plus, cette politique économique doit favoriser l'innovation et la créativité en favorisant la création de nouvelles passerelles économiques entre les secteurs privé et public.

4. Renouveau de la politique économique et maîtrise de la mondialisation

La Suisse n'a pas besoin de recettes néo-libérales dont on connaît maintenant l'inadéquation et les effets dévastateurs pour les salariés. La Suisse a besoin de véritables réformes fon-damentales qui s'appuie sur une nouvelle politique économique qui ne néglige pas le côté de l'offre, mais se préoccupe également du côté de la demande. Une politique économique qui favorise les transformations socio-économiques sans négliger les besoins de la population. L'Etat fixe les conditions cadre d'un développement durable, assure la stabilité politique et garantit les bases sociales de la vie en société.

4.1. L'enjeu de la nouvelle politique économique

Augmenter de façon significative la croissance durable pour viser le plein emploi et faire reculer la fragilité sociale qu'induit le chômage et la précarité du travail, tout en respectant l'environnement et en utilisant avec parcimonie les ressources naturelles.

Cet enjeu extraordinaire implique des solutions extraordinaires. La politique économique ne peut se réduire aux fondamentaux macro-économiques que sont la politique budgétaire et la politique monétaire On ne peut plus inlassablement répéter que nous sommes entrés dans une phase nouvelle de la croissance mondiale, fondée sur la connaissance et l'innovation et ne pas en tirer les conclusions.

Il ne faut pas se cantonner à la réforme de l'Etat sans doute nécessaire et aux mesures d'économies dont certaines sont possibles. Il faut recourir à d'autres leviers et réinventer la politique industrielle, la sortir des étatismes d'antan pour chercher des appuis dans le privé, pour en faire de véritables leviers de la croissance.

La Suisse a connu les programmes d'impulsions qui ont permis, par exemple, de combler les retards dans l'informatique. Malheureusement, par excès de libéralisme et inféodation de l'Etat aux intérêts privés, la Suisse industrielle a manqué le virage des télécommunications et sacrifié son secteur ferroviaire.

Une politique économique moderne comprend un faisceau de mesures à réaliser. Pour réussir la conversion de la société industrielle à la société du savoir et des services mais aussi pour opérer les transformations socio-économiques nécessaires, la Suisse a besoin en priorité d'une solide croissance de la demande, d'investissements publics dans des infrastructures et dans l'éducation ainsi que du renforcement des classes moyennes. L'Etat doit créer des incitations et des allègements!

Les pays nordiques parviennent à conjuguer croissance économique et protection sociale, il n'y a aucune raison que la Suisse n'y parvienne pas.

4.2 L'enjeu des nouvelles régulations

La maîtrise de la mondialisation passe par de nouvelles régulations politique, économique et sociale et cela, aussi bien aux niveaux mondial, européen que national et local. Le capitalisme s'organise en grands cycles de régulation. A des phases organiques au cours desquelles un mode d'organisation de l'économie et de la société domine succèdent des phases critiques, des temps de crise d'où éclosent de nouvelles formes de régulation collective. Cette nouvelle rupture s'est amorcée dés la fin des années septante. Il nous incombe de redéfinir les régulations politique, économique et sociales, en tenant compte des principaux échecs du marché et des évolutions récentes du capitalisme moderne. C'est la raison pour laquelle ce programme économique s'est construit de haut en bas, en partant d'abord d'une analyse du capitalisme mondialisé et de ses enjeux pour ensuite considérer les défis européens et enfin tirer les leçons pour notre pays. La maîtrise de l'économie mondialisée implique de nouvelles régulations mondiales qui impliquent les institutions internationales ; une adhésion de la Suisse à l'Union Européenne permettrait à notre pays, de façonner les régulations nécessaires au plan européens alors que dans notre pays, le PS, dans le respects de

ses valeurs de justice, d'égalité, de solidarité et de démocratie, peut veiller à créer les conditions cadre à une politique du plein emploi.

En résumé, une politique économique de gauche doit intervenir, dans le respect des mécanismes efficients de l'économie de marché, au cœur du moteur, là où se forme la valeur, en y insérant ce qu'aucun intervenant de marché ne saurait y mettre : une vision de long terme et une capacité de mutualisation des risques, au service de l'emploi, de la création de richesse de l'environnement et du bien-être commun.

5. L'économie – un enjeu crucial

Le PS l'a bien compris en la situant au centre de son projet. Il s'agit maintenant d'en tirer les bonnes conséquences Car pour réduire les inégalités, il ne faut pas seulement se préoccuper de redistribution des richesses, il faut intervenir sur le système productif lui-même et viser le plein emploi. Cette ambition s'inscrit dans la logique historique du socialisme.

Si nous disons oui à une économie de marché respectueuse de la justice sociale et de l'environnement, nous savons que le marché n'est pas tout! La société qui représente l'intérêt général doit en fixer les limites.

Dans ce programme, nous développons ainsi les conditions cadres qui favorisent les transformations socio-économiques sans négliger les besoins de la population ; l'Etat fixant les règles d'un développement économique durable, assurant la stabilité politique et garantissant les bases sociales de la vie en société.

Les réflexions sur un changement radical de système politico-économique dans l'esprit d'une alternative économique et sociétale fondamentale doivent être menées en liaison avec le débat sur le programme du parti.

POLITIQUE DE REFORMES CONCRETES

I. La Suisse dans l'économie mondiale

D 1 Garde-fous pour une mondialisation équitable

Après la seconde guerre mondiale il a fallu trouver des solutions pour retransformer le commerce international d'une économie de guerre en économie de marché. Cela a nécessité des règles claires et applicables, reconnues au plan international. Les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et avant tout l'accord multilatéral sur le commerce (le GATT, puis l'OMC) ont été soumis au principe de la non-discrimination.

En conséquence, le libre-échange ne peut-être synonyme de prospérité pour une économie que si tout le monde applique les mêmes règles. Les progrès de l'informatique et des technologies de communication ont resserré les marchés nationaux au point de rendre les inégalités de traitement plus visibles. Le partage international du travail s'est intensifié et la concurrence entre les sites a pris de nouvelles dimensions. Les investissements directs et les marchés financiers internationaux ont pris des proportions considérables.

Le respect de règles loyales sur tous les marchés du travail, l'usage économe des ressources nationales, l'endiguement d'une concurrence fiscale internationale à la dérive et des directives claires pour les marchés financiers planétaires sont désormais les conditions essentielles d'une mondialisation équitable, nécessairement respectueuse du principe du dévelopment durable. Les marchés concurrents internationaux ne peuvent pas résoudre à eux seuls le dilemme entre efficacité économique, justice sociale et préservation de l'environnement. Il est par conséquent nécessaire de réformer en profondeur les règles ordinaires du commerce international.

1. La politique économique extérieure entre intérêts propres et solidarité

La politique économique extérieure de la Suisse est prise entre les intérêts propres et la nécessité d'une solidarité globale. La concurrence internationale requiert une économie compétitive disposant d'un libre accès aux marchés. Dans le même temps, des règles valables sur le plan mondial sont nécessaires, notamment pour la protection des pays plus faibles.

Les partis socialistes aspirent à une mondialisation qui se fonde sur la vision d'un monde en paix et juste, qui ne connaît pas la pauvreté. Nous aspirons au progrès social et à un bon niveau de vie pour tous les êtres humais avec un maximum de liberté et opposons cette vision à l'ordre mondial néo-libéral (favorisant unilatéralement, le marché, la concurrence et l'actionnariat, la privatisation, le démantèlement de l'Etat).

Par mondialisation équitable, le PS entend une politique qui

 tienne compte des objectifs de la politique de coopération au développement, de protection de l'environnement et des droits humains ainsi que des objectifs sociaux dans la politique économique extérieure;

- tienne compte des efforts de paix et des limitations à la production et au négoce de technologies militaires et d'armement;
- fasse participer l'économie suisse à un développement économique mondial durable passant par l'autorégulation mais aussi par des règles contraignantes;
- renforce les relations entre Etats sur la base d'un partenariat multilatéral et non du bilatéralisme;
- reflète cette vision globale aussi au plan de la politique économique intérieure.

L'article 54 de la Constitution fédérale décrit les objectifs fondamentaux de politique étrangère qui s'appliquent aussi à la politique économique : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». La mondialisation économique doit également respecter ces objectifs.

Revendications

- a) Le PS revendique une politique économique extérieure qui tienne pareillement compte des objectifs de politique extérieure définis à l'art. 54 de la Constitution fédérale. Il aspire à une politique économique nationale et mondiale fondée sur les droits élémentaires et les principes du développement durable.
- b) Nos intérêts économiques à l'étranger doivent s'inscrire dans une démarche globale et à long terme, y compris dans l'intérêt légitime des entreprises et salarié-e-s suisses.
- c) Dans un contexte de concurrence internationale exacerbé, la Suisse doit défendre le principe de la réalité des coûts, particulièrement dans les domaines des énergies et des transports, afin de mieux réguler les échanges internationaux et de promouvoir le développement des économies locales.

1.1 Intégration économique et souveraineté de l'Etat

L'intensification des échanges économiques au-delà des frontières nationales engendre une plus forte imbrication de la politique relative au marché intérieur et la politique économique extérieure.

L'UE et, avant tout, les organisations mondiales et régionales prennent des décisions politiques et économiques qui s'appliquent également à la Suisse. Souvent, nous n'avons d'autre choix que de reprendre les réglementations externes chez nous. Cette perte de souveraineté est toutefois compensée par la possibilité de faire valoir nos intérêts dans les instances internationales. L'adhésion à l'UE serait une réponse logique à la pression extérieure inévitable parce qu'elle permettrait une participation déterminante à la politique économique de l'UE. Le fait d'être membre de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale et des organes économiques des Nations Unies nous offre des instruments permettant de défendre nos intérêts. Ces instruments restent toutefois très lacunaires.

Le transfert de compétences à l'échelon international va de pair avec une perte de démocratie qu'il faut compenser par des droits de participation de la population et de sa représentation parlementaire à l'échelon international.

Revendications

- a) Les effets de l'intégration économique et de la mondialisation doivent faire l'objet d'une évaluation périodique (selon les critères des effets sur la prospérité et la répartition, du respect des normes écologiques, sociales et de droits humains ainsi que de la cohérence).
- b) Dans les organisations mondiales (ONU, OMC, institutions Bretton Woods), la Suisse soutient les mouvements militant pour l'instauration d'assemblées parlementaires jouissant de droits de participation. Les femmes doivent être associées à droits égaux aux postes dirigeants et comme spécialistes.
- c) Le Conseil fédéral doit légitimer les objectifs internationaux importants par un dialogue précoce et approfondi en Suisse. Il doit soumettre les mandats de négociations intégralement et en temps utile au Parlement pour consultation.

1.2 La pauvreté, en particulier des femmes

La mondialisation et la libéralisation internationale du commerce ont un effet double : D'une part, la pauvreté absolue diminue globalement, en particulier grâce au développement économique des pays fortement peuplés que sont la Chine et l'Inde. Même en se fondant sur l'indice du développement humain, la pauvreté a diminué dans la plupart des pays au cours des dix dernières années (la « pauvreté absolue » correspond à la part de la population disposant de moins de 2 USD par personne et par jour. - L'indice de développement humain (HDI) mis au point par le programme de développement des Nations unis représente par indices partiels l'espérance de vie dès la naissance, le niveau d'éducation (taux d'alphabétisation, taux de scolarisation) et le pouvoir d'achat par personne). Dans le même temps, le fossé entre riches et pauvres se creuse dans le monde entier. Les disparités ne transparaissent pas uniquement dans la pauvreté matérielle, mais aussi dans l'accès limité aux institutions publiques et dans la grande vulnérabilité des populations pauvres aux catastrophes naturelles et à la criminalité.

Même si la pauvreté absolue diminue en moyenne mondiale, 46 pays d'Afrique notamment connaissent une pauvreté plus forte qu'en 1990. Ces pays souffrent en effet des conséquences à long terme de l'histoire (colonialisme), d'être défavorisés par le système unilatéral de l'économie mondiale et souvent des conditions climatiques. Certaines raisons au manque de progrès sont aussi intrinsèques aux pays concernés : conflits violents, absence de démocratie et de sécurité juridique, mauvaise gouvernance et corruption, manque d'infrastructures et importants risques de SIDA ou d'autres maladies infectieuses.

La pauvreté engendre par ailleurs la migration. Aujourd'hui, ce sont surtout des femmes qui sont contraintes d'émigrer des pays du Sud et de l'Est vers les riches nations industrialisées pour fuir la misère. Les femmes représentent 75% des quelque 50 millions de personnes en

migration par an. Elles sont particulièrement exposées à l'exploitation et à la traite humaine sous diverses formes, pouvant aller du travail forcé à l'esclavage ou à la prostitution forcée.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes de la pauvreté. Les deux tiers du travail fourni au monde sont le fait des femmes. Et pourtant les femmes touchent moins du tiers du total. Seul 1% environ des fortunes mondiales est détenu par des femmes.

C'est pourquoi un plan d'action contraignant pour redoubler d'efforts sur les objectifs de l'équité, du développement (économique) et de la durabilité a été adopté lors de la conférence mondiale des femmes de 1995 à Pékin. La réalisation des revendications dans les différents pays est vérifiée annuellement. En Suisse, c'est « la coordination d'ONG post-Pékin » qui rédige un rapport à l'intention du gouvernement.

Les revendications portent entre autres sur :

- l'égalité dans la formation et les droits de propriété,
- le droit à l'autodétermination et à des prestations de santé étendues,
- l'égalité des droits dans l'accès à l'emploi pour les femmes,
- la protection contre toutes formes de violence, que ce soit dans le contexte domestique ou dans celui de conflits armés.
- « Beijing + 10 », en 2005, revendiquait en particulier l'application de la Résolution 1325 des Nations Unies selon laquelle les femmes devaient être représentées de manière adéquate dans tous les centres de décision politique et économique. La participation est en effet cruciale pour la reconstruction économique de sociétés civiles après des conflits militaires.

La plate-forme d'action « Beijing » est étroitement liée aux objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire.

Revendications

- a) Le PS s'engage aussi dans le domaine de la politique économique extérieure, pour l'égalité économique entre hommes et femmes et notamment pour un accès égal au revenu, au patrimoine et au pouvoir de décision.
- b) L'amélioration des conditions économiques de vie dans les pays d'origine des migrant-es doit être un objectif fort de la politique économique extérieure de la Suisse.
- c) C'est pourquoi dans le cadre du commerce international, il y a lieu d'instaurer et de faire appliquer dans les pays du sud et de l'est concernés des normes sociales obligatoires, dont des normes contre l'exploitation des femmes sur le marché du travail (directives de l'UE pour l'égalité des sexes, convention des Nations Unies contre toutes formes de discrimination des femmes, décisions de la conférence mondiale des femmes de l'ONU et en particulier les recommandations du « Plan d'action de Beijing ». Ces normes seront placées au même rang que la politique commerciale.

Pour la responsabilité des entreprises, reportez-vous à l'alinéa 5.5

1.3 Exploitation des ressources naturelles

La petite partie riche de la population mondiale persiste à consommer la plus grosse part des matières premières et de l'énergie. Même la Suisse consomme deux à trois fois plus de ressources que nécessaire.

C'est:

- anti-écologique parce que nous contribuons ainsi à la pollution et au réchauffement climatique;
- injuste parce que nous ôtons aux générations futures la possibilité de satisfaire leurs propres besoins en ressources naturelles ;
- anti-économique car la pollution engendre pour l'économie des coûts indirects supérieurs aux dépenses à ce jour consacrées annuellement à la protection de l'environnement.

L'énergie est une valeur-clé. Sa consommation continue d'augmenter, même dans les pays très avancés sur le plan technologique, alors qu'elle devrait baisser. Cependant, la concurrence pour accéder aux ressources énergétiques se durcit à l'échelle planétaire. Le pic de production de pétrole sera atteint dans les prochaines cinq à dix années. Les quantités produites vont ensuite diminuer et les prix devraient continuer de grimper.

A long terme, l'eau potable ne suffira plus, ce qui pourrait menacer la survie de la population de nombreux pays en voie de développement. En effet, l'échauffement climatique accroît les sécheresses dans les pays tropicaux tandis que la population continue de croître.

La conclusion de traités environnementaux planétaires et la garantie de leur application représentent un élément important d'une politique économique extérieure durable. Ces traités environnementaux doivent aussi faire partie intégrante des accords commerciaux et d'investissement.

Revendications

- a) La Suisse doit être le moteur d'accords internationaux pour la protection de la biodiversité, de l'environnement et du climat en montrant le bon exemple chez elle.
- b) La Suisse doit se battre pour que les accords sur la politique commerciale, la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que la protection du travail soient négociés et mis sur un pied d'égalité.

2. Politique économique extérieure multilatérale

2.1 Fonds monétaire international (FMI)

Différentes crises financières ont démontré sans équivoque que de nombreux pays ont libéralisé leurs marchés des capitaux dans la précipitation, renforçant ainsi la vulnérabilité de leur pays et de leur secteur bancaire faiblement provoquant une évasion de capitaux à court terme et des effets de panique. Les pays tels que l'Inde, la Chine ou le Chili qui ont protégé leurs marchés des capitaux n'ont été touchés en revanche que marginalement par ces crises.

Quand un pays a des problèmes de solvabilité, l'aide qui pourra lui être apportée et son intensité dépend du bon vouloir des Etats créanciers. Un Etat débiteur n'a à ce jour plus aucun moyen légal de faire valoir vis-à-vis de ses créanciers un droit au financement des besoins élémentaires de sa population, par exemple dans les domaines de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau, de l'éducation, de la santé et des transports publics.

Le FMI fonctionne avec des structures de droits de vote totalement obsolètes. La gestion des institutions de Bretton Woods est fondée sur le pouvoir financier et est hautement antidémocratique comparée à l'ONU. Ainsi, les Etats-Unis occupent le poste de direction de la Banque mondiale et la vice-direction du FMI tandis que les Etats européens nomment le chef du FMI.

Avec un quota de 17.9% pour toutes les décisions importantes requérant un quorum de 85%, les Etats-Unis sont le seul Etat à disposer d'un droit de veto au FMI. En comparaison, 50 pays africains réunis n'atteindront qu'un quota 7% des votes.

La prise des décisions au FMI est opaque et trop peu coordonnée avec la politique de l'Organisation internationale du travail et de l'OMC.

Revendications

- a) Il faut offrir aux pays en voie de développement et aux pays en transition une possibilité au moins temporaire d'introduire ou de conserver des restrictions à la circulation libre des capitaux.
- b) Le secteur privé doit également être mis à contribution en cas de crises financières. Il faut l'empêcher de retirer unilatéralement des fonds par l'ouverture de lignes de crédit en cas de crises de liquidité. En tant que bénéficiaire du système financier international, il doit aussi participer aux risques (problème du risque moral) et ne pas laisser les pouvoirs publics éponger seuls les pertes.
- c) Le Conseil fédéral doit à nouveau militer en faveur d'une procédure internationale en cas d'insolvabilité qui garantisse aux pays surendettés une protection contre les puissants créanciers et une liberté d'action.
- d) Il faut introduire un impôt sur les transactions de devises et en particulier les transactions spéculatives à court terme qui pourrait, en tant qu'outil incitatif, stabiliser les marchés financiers internationaux tout en dégageant des moyens supplémentaires pour le financement de besoins globaux.
- e) Le Conseil fédéral doit s'engager pour une redéfinition du système de vote. Par une revalorisation du droit de vote de base, les pays pauvres pourraient davantage participer aux décisions. Le droit de veto de fait des Etats Unis doit être aboli.

2.2 Banque mondiale

Forte de sa puissance financière, de son grand savoir-faire et à travers ses instruments de politique structurelle, ses directives politiques et ses critères d'octroi des crédits, la Banque mondiale exerce une influence majeure sur les stratégies de développement nationales et les tendances au développement mondial. Durant la guerre froide, la Banque mondiale coo-

pérait presque exclusivement avec les gouvernements et le grand capital en suivant une stratégie de croissance sourde aux questions sociales et écologiques, se traduisant par le financement de projets d'infrastructures surdimensionnés. L'entrée en fonction du président James Wolfensohn, en 1995, a marqué un changement important. La Banque mondiale s'est davantage ouverte à la société civile et revendique depuis s'être entièrement mise au service de la lutte contre la pauvreté et du développement écologique durable.

Cette rhétorique progressiste cache toutefois encore beaucoup de schémas de pensée dépassés de mêmes que les nouvelles exigences de grands pays en développement en matière d'infrastructures et de matières premières. Ainsi, la Banque mondiale persiste à servir en priorité les intérêts de gouvernements et de groupes multinationaux. Elle n'a pas suffisamment tenu compte des rapports de la Commission mondiale des barrages (en 2000), de l'initiative pour la révision des programmes d'ajustements structurels (rapport SAPRI en 2002), des recommandations quant au réexamen de ses relations avec l'industrie des matières premières (Rapport sur les industries d'extraction en 2003) et de la commission d'amélioration des relations avec la société civile (Joint Facilitation Committee de la Banque mondiale, 2005).

- a) Le Conseil fédéral doit s'engager au sein de la Banque mondiale pour une action axée sur les résultats et un suivi de l'efficacité de l'action par un contrôle de qualité rigoureux et une évaluation des activités par rapport aux objectifs fixé : soit la réalisation des objectifs de développement du millénaire, en particulier la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, la lutte contre la destruction de l'environnement, la mise en œuvre et le développement de normes sociales et environnementales, l'égalité de traitement des sexes et la lutte contre la corruption à la Banque mondiale et dans les pays récipiendaires. Des instances de recours indépendantes doivent en outre être mises en place pour atteindre ces objectifs.
- b) La Suisse a tout intérêt à disposer d'un système multilatéral fonctionnel, y compris dans le domaine de la politique de coopération au développement. Dans le cadre de la Banque mondiale le Conseil fédéral doit donc militer pour que l'architecture de l'aide au développement soit systématiquement axée sur les pays, se fonde sur les besoins des plus pauvres, vise à renforcer et à développer les responsabilités locales et mise sur une coopération constructive avec tous les acteurs locaux. La stratégie de la Banque mondiale pour la lutte contre la pauvreté doit largement impliquer la société. De plus, il convient de générer un maximum de synergies avec la coopération au développement bilatéral.
- c) Les projets d'investissements de la Banque mondiale doivent être adoptés selon un processus participatif impliquant les entités directement concernées et tenir compte des questions environnementales.
- d) Pour pouvoir affecter davantage de moyens à la lutte contre la pauvreté, les pays les plus pauvres doivent être libérés des dettes anciennes. La Banque mondiale doit y contribuer par une remise de dettes durable et une politique qui rende les pays en voie de développement moins dépendants des sources de financement externes.

2.3 Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'un des objectifs premiers de la politique économique extérieure est d'ouvrir le plus largement possible les marchés étrangers aux produits, aux services, aux investissements et à la main d'œuvre suisses tout en protégeant la propriété intellectuelle. Mais cela suppose aussi d'améliorer l'accès au marché suisse. L'OMC applique le principe de la réciprocité fondé sur la non-discrimination des prestataires étrangers et sur la clause de la nation la plus favorisée qui précise que les avantages commerciaux accordés par un pays membre de l'OMC à un autre pays doivent être accordés à tous les autres pays membres de l'OMC.

Revendications

- a) Les négociations dans le cadre de l'OMC doivent tenir compte des conventions de l'OMS, de l'UNESCO, de l'OIT et des autres organisations de l'ONU au titre de conditions équivalentes.
- b) Les règles de commerce mondial en vigueur doivent être réexaminées sous l'angle de leurs conséquences sur l'égalité des sexes.
- c) La Suisse doit s'engager pour l'instauration d'une assemblée parlementaire au sein de l'Organisation mondiale du commerce.
- d) La Suisse doit prôner la mise en place de règles commerciales différenciées qui prennent en compte les capacités économiques différents pays.

2.3.1 Agriculture

La Suisse s'engage en faveur d'une agriculture diversifiée. Un tel système respectueux de la nature, des animaux et des paysages correspond au modèle d'agriculture durable que visent de nombreux pays en voie de développement.

- a) Suppression des subventions à l'exportation versées par les pays industrialisés, ouverture progressive des marchés agricoles, y compris des marchés de produits manufacturés.
- b) Exemption des droits de douane sans limitation des quotas et meilleur accès au marché pour les produits agricoles transformés au profit des pays pauvres.
- c) Réduction des barrières douanières dans les pays émergents dynamiques en contrepartie de la réduction des subventions et des barrières douanières par les pays industrialisés.
- d) Possibilité pour les pays les plus pauvres de restreindre l'accès au marché pour les produits des pays industriels et émergents afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

2.3.2 Accord général sur le commerce des services et Annexes (AGCS ou GATS)

Le fait de pouvoir exporter le plus librement possible ses services représente un intérêt majeur pour la Suisse. Inversement, deux facteurs imposent à la Suisse une certaine retenue dans le cadre de l'accord multilatéral sur les services (AGCS) :

- L'offre et le libre accès aux biens publics tels que l'éducation, la santé, l'eau de même que la préservation de la diversité culturelle et de la diversité des médias ne peuvent pas être livrés à la concurrence internationale.
- 2. La Suisse exige des pays en voie de développement des ouvertures de marché et des déréglementations du secteur des services, en particulier dans l'économie financière, le tourisme et les transports, tant dans le cadre des négociations sur l'AGCS que dans les accords bilatéraux de libre-échange. Pour les économies faibles, une telle ouverture doit respecter les chances de développement de l'économie autochtone et comprendre des règles spéciales ad hoc.

Revendications

- a) Le Conseil fédéral doit explicitement exclure des négociations les secteurs publics de l'éducation scolaire et universitaire, de la santé et de la distribution d'eau. Il ne faut pas non-plus mettre en cause la sauvegarde de la diversité culturelle.
- b) Les mandats de négociation doivent être soumis pour consultation au parlement dans leur intégralité et spécifiés selon les pays.
- c) Pour la libéralisation du secteur financier : voir la revendication a) à l'alinéa 2.1

2.3.3 Accord sur la propriété intellectuelle (TRIPS)

Le « round » de négociations de Doha doit mettre fin aux contradictions entre la Convention sur la biodiversité et l'accord sur la propriété intellectuelle (Agreement on Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights TRIPS) de l'OMC. Quiconque dépose un brevet biotechnologique doit justifier que les matières premières biologiques ont été acquises de manière légale, donc conformément aux règles de la Convention sur la biodiversité et à la législation nationale. Il s'agit d'imposer ainsi le partage équitable des avantages découlant de l'usage des ressources génétiques.

- a) Le PS rejette tout accord sur les aspects commerciaux du droit à la propriété intellectuelle des organismes vivants.
- b) Si de tels brevets sont malgré tout validés, il y a lieu de justifier l'origine de la matière première biologique et d'associer équitablement les pays d'origine et les personnes au produit des brevets.
- c) La protection des appellations d'origine géographiques doit être étendue au-delà du fromage, du vin et des spiritueux.

2.4 Rôle coordinateur de l'ONU

Face à la mondialisation, il faut renforcer le rôle dirigeant de l'ONU.

La fonction supérieure de l'ONU pour l'économie extérieure découle de sa Charte. L'article 55 de la Charte des Nations unies désigne comme objectifs : « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ». C'est le Conseil économique et social rattaché à l'Assemblée générale (ECOSOC) qui en est l'organe responsable. Cet organe ne peut toutefois agir aujourd'hui qu'à titre consultatif et sur mandat de l'Assemblée générale.

Revendication

Le Conseil fédéral doit s'engager en faveur de la transformation de l'ECOSOC en Conseil pour la sécurité économique, sociale et écologique. Ce Conseil doit devenir l'organisation faîtière et décisionnelle, chapeautant les organisations et programmes spécialisés de l'ONU (UNDP, OIT) et fixant un cadre stratégique aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC. Outre la gestion stratégique, le cahier des charges de cette UNESEC comprendrait la coordination de toutes les institutions participantes et l'évaluation des prestations indépendante des organisations rattachées.

3. Politique bilatérale du commerce extérieur

La Suisse a signé jusqu'en 2005 13 accords de libre-échange avec des partenaires extérieurs à l'UE dans le cadre de l'AELE. Par ces accords bilatéraux, le Conseil fédéral entend éliminer des handicaps concurrentiels résultant d'accords préférentiels entre d'autres pays. Ce faisant, il n'hésite pas à faire passer la question des droits humains après les avantages économiques.

Le PS préconise de privilégier les accords de libre-échange multilatéraux. Les accords de libre-échange bilatéraux se justifient lorsqu'ils servent à réduire un important potentiel discriminatoire.

- a) Les accords de libre-échange doivent instaurer l'obligation pour les entreprises de respecter les normes sociales et écologiques. La liberté syndicale et la non-discrimination des femmes, par exemple, doivent être garanties.
- b) Les accords de libre-échange avec les pays en voie de développement doivent renoncer aux libéralisations préjudiciables au développement. Il faut notamment éviter d'introduire des règles allant au-delà des dispositions du TRIPS dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- c) Les accords de libre-échange bilatéraux doivent respecter les normes multilatérales dans les domaines sociaux, environnementaux et des droits humains.

- d) Les accords avec les Etats partenaires où des violations des droits humains pourraient être perpétrées, doivent comprendre un dispositif de surveillance pour la préservation des droits humains. Ils doivent être soumis à une évaluation périodique de leur compatibilité environnementale et sociale.
- e) Avec la disparition des barrières douanières et la signature d'accords bilatéraux de libreéchange, il faut, en même temps, élaborer des mesures au plan multilatéral pour la réalité des coûts dans les transports et contre les transports à longue distance polluants. Les accords et traités en la matière doivent prévoir des dispositifs empêchant toute incitation financière pour des flux de marchandises écologiquement absurdes. Le PS milite en particulier pour une écotaxe ad hoc régulatrice du marché.

4. Coopération au développement

Près de cinq milliards de personnes, soit près de 80% de la population mondiale, vivent dans des pays en voie de développement. Les grandes disparités du développement, tant dans la comparaison internationale qu'à l'intérieur même de certains pays, font de la coopération au développement une affaire de justice et de dignité humaine. La coopération sert l'intérêt général, en tenant compte des liens existants entre l'exploitation des ressources, les conflits, la pauvreté, la protection de l'environnement et la migration.

En 2000, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la déclaration du millénaire pour la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix, la protection des droits humains et la protection de l'environnement. La Suisse a, elle aussi, ratifié cette déclaration. Or les objectifs de développement de la déclaration du millénaire ne pourront être atteints à l'horizon 2015 que si tous les Etats consentent à des efforts supplémentaires.

4.1 Moyens financiers supplémentaires

La coopération multilatérale au développement fournie par la Suisse dans le cadre de l'ONU et des institutions de Bretton Woods a atteint 477 mio. de CHF en 2003. La coopération bilatérale a pour sa part atteint 1327 mio. de CHF. L'aide publique au développement de la Suisse a représenté 0.39% du PIB. Grâce à un nouveau mode de calcul incluant les frais pour les requérant-e-s d'asile durant leur première année de séjour, un montant total de 1.92 milliards, soit 0.41% ont été atteints.

L'augmentation de l'aide publique au développement connaît des limites, raison pour laquelle de nouveaux instruments de financement sont recherchés au plan international. Parmi les pistes avancées, il y a la taxation des transactions spéculatives en devises, du kérosène ou du commerce d'armement. Le Conseil fédéral rejette par principe toutes ces propositions.

4.2 Désendettement

L'endettement des pays en voie de développement vis-à-vis des pays industrialisés, des organisations internationales et des entreprises privées atteignait 2433 milliards de dollars US en 2003. Le poids des intérêts et des remboursements entrave le progrès dans bien des

pays en développement. La Suisse qui était pionnière pour la remise de dette dans les années 1990 est aujourd'hui un des pays qui freine le plus.

4.3 Principes de la coopération au développement

L'OCDE reconnaît que la Suisse poursuit une coopération au développement de haute qualité malgré les critiques sur les moyens publics trop limités affectés au développement. Des améliorations sont possibles à travers l'observation méthodique des principes suivants :

- Les aides bilatérales doivent se concentrer sur des pays et des régions prioritaires.
- Chaque projet doit accroître la capacité du pays partenaire de maîtriser lui-même son développement.
- Chaque projet doit avoir un effet positif sur la bonne gouvernance, le respect des droits humains, l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption, la paix et le renforcement de la société civile. La population locale doit pouvoir exercer une fonction de contrôle.

Le PS soutient les mouvements de consommateurs qui militent pour un commerce équitable et la certification de produits justifiant de l'observation de normes sociales et écologiques. Le soutien des ONG Solifonds et Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO qu'il a créées conjointement demeure un engagement particulier du PS.

4.4 Cohérence entre politique extérieure et coopération au développement

L'ONU et l'OCDE demandent une cohérence en termes de développement de toutes les activités de politique extérieure des pays industrialisés. Tout pays doit pouvoir justifier que sa politique commerciale extérieure, sa politique de migration, le règlement des investissements directs, la politique de sécurité extérieure, la politique financière et fiscale internationale et la politique environnementale internationale tiennent compte des intérêts des pays en voie de développement et génèrent des synergies avec la propre politique de développement. Cette exigence de cohérence est également enracinée dans l'objectif 8 de la déclaration du millénaire de l'ONU.

- a) Le Conseil fédéral doit garantir la cohérence entre les politiques extérieure, de commerce extérieur et de développement.
- b) Il doit fixer les objectifs à atteindre annuellement pour le financement de la coopération publique au développement jusqu'en 2015. Il doit reprendre les objectifs de l'UE et de l'ONU: 0.56 % du PIB jusqu'en 2010 et 0.7 % jusqu'en 2015.
- c) La Suisse soutient les nouveaux instruments internationaux pour le financement du développement tels que la taxation des transactions spéculatives en devises, des carburants aéronautiques et du commerce de l'armement.
- d) La Suisse milite pour l'effacement total de la dette des pays les plus pauvres et hautement endettés. Les gouvernements des pays bénéficiaires de cette mesure doivent être

- contraints à une bonne gouvernance et au respect des droits humains dans l'intérêt de leur population.
- e) L'établissement d'institutions financières à enracinement local, transparentes et démocratiques (institutions de micro-crédit, p. ex.) doit être encouragé.
- f) La Suisse doit soumettre la production et le négoce de biens et de technologies militaires aux exigences d'une politique de paix active et les réduire massivement par rapport à aujourd'hui.

5. La Suisse dans la compétition internationale

5.1 Encouragement des exportations

La part des exportations dans le PIB est passée de 25% en 1960 à 44% en 2004. Cela illustre à quel point notre pays vit du commerce international et est tributaire de sa compétitivité. L'Allemagne est de loin notre principal débouché avec des importations de près de 30 mia. de francs. Viennent ensuite les Etats-Unis (15.3 mia.). Les exportations vers les pays en voie de développement ne représentent que 6.6% du volume exporté.

Il règne une confusion notable parmi les institutions chargées de « vendre » la Suisse à l'étranger. Les délimitations sont floues et les synergies insuffisamment exploitées.

Le tourisme est une industrie exportatrice liée au site. Environ 45% des hôtes viennent de l'étranger. Ils ont dépensé 12,9 milliards de francs en 2004. La Confédération encourage globalement le tourisme suisse à hauteur de 210 mio. de CHF. L'encouragement des exportations d'armements est en revanche hautement problématique. La France, la Grande-Bretagne et les Etats Unis ont gagné davantage avec les ventes d'armes aux pays du sud entre 1998 et 2001 que ce qu'elles ont alloué à l'aide au développement. L'attitude de la Suisse en la matière est elle aussi hautement contradictoire.

Revendications

- a) L'encouragement des exportations doit s'inscrire dans une politique extérieure cohérente et respecter les principes éthiques : lutte contre la corruption, respect des droits humains, politique de paix et protection de l'environnement.
- b) Les différentes institutions chargées de promouvoir la Suisse à l'étranger sur la base d'un mandat public doivent être mieux coordonnées.
- c) Le fonds de garantie aux exportations ne doit intervenir que pour des transactions conformes aux objectifs de la politique de coopération au développement. Les entreprises qui sont corrompues ou violent les droits humains fondamentaux ou la politique de paix doivent être exclues de toute forme de promotion des exportations.
- d) Le PSS milite pour l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre.

5.2 Mondialisation et délocalisation des emplois

(Voir à ce sujet aussi le chapitre D 12)

La qualité du site d'implantation suisse constitue un bon motif d'effectuer des investissements directs dans notre pays. Avec un capital d'environ 425 milliards de CHF, les investissements suisses à l'étranger dépassent toutefois de loin les investissements étrangers en Suisses, à hauteur d'environ 200 mia. de CHF. Il est donc évident que le Conseil fédéral s'efforce de protéger les investissements suisses à l'étranger par des accords internationaux.

La Suisse exporte non seulement des biens et des services mais aussi des capitaux et des emplois :

- S Délocalisations et créations d'entreprises pour lesquelles les entreprises suisses investissent à l'étranger et s'y présentent comme prestataires
- S Opérations d'externalisation et d'offshoring dans lesquelles les entreprises suisses n'assument plus certaines fonctions opérationnelles en raison de leur coût mais les achètent et sont ainsi demandeuses.

La délocalisation des emplois s'inscrit dans le processus de partage international du travail en pleine expansion. Les emplois supprimés en Suisse entraînent souvent de nouvelles créations d'emplois dans des pays moins riches.

Revendications

- a) Les pouvoirs publics doivent investir en priorité dans la politique de la formation, de la recherche et de la technologie et mener une politique active par rapport au marché du travail, notamment pour prévenir les effets pervers du partage international du travail pour les salarié-e-s suisses. (voir aussi les chapitres D 12 et D 13).
- b) Des mesures généreuses doivent être prises à l'intention des salarié-e-s concernés par les mutations structurelles mondiales. Elles doivent leur permettre de rapidement reprendre une activité professionnelle satisfaisante, notamment par le biais de mesures de recyclage et de formation continue. Des plans sociaux efficaces sont en outre nécessaires dans tous les cas.
- c) Les conditions de travail des processus de travail délocalisés doivent être équitables. Les normes-clés pour le travail définies par l'OIT ainsi que les recommandations directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales doivent être respectés.
- d) Le calcul et le partage des gains doivent eux aussi être équitables. Il faut pour cela des principes pour les prix des transferts, reconnus au niveau international.

5.3 Lutte contre la corruption

La corruption est un cancer qui gangrène les investissements et les échanges internationaux en général: les pots de vin, les escroqueries, les faux en écritures et les abus administratifs ont des effets sociétaux dévastateurs et freinent le développement économique. C'est pourquoi un dispositif juridique multilatéral, applicable également aux entreprises et fonctionnaires suisses, a été mis sur pied ces dernières années.

Revendications

- a) Les entreprises suisses doivent instaurer des règles internes contre la corruption comme l'ont déjà fait certaines sociétés.
- b) La protection des personnes révélant des abus (whistleblowers) doit être améliorée.
- c) La Suisse doit ratifier et appliquer la convention des Nations Unies contre la corruption de décembre 2003.

5.4 Lutte contre l'évasion des capitaux et le blanchiment d'argent

(voir chapitre D 21, marché financier)

5.5 Responsabilité des entreprises multinationales

Il faut mettre en place une réglementation internationale cohérente pour la coopération qui englobe les grandes entreprises internationales. Et cela aussi dans l'intérêt des entreprises qui assument elles-mêmes la responsabilité d'un développement durable.

Toute une série de directives censées influencer le comportement des entreprises a été créée ces dernières années pour cette « responsabilité sociale des entreprises » Ainsi, des directives OCDE et du Global Compact des Nations Unies n'ont jusqu'à présent été ratifiées que par une petite partie des grandes entreprises suisses opérant au plan mondial. Ces directives ne sont pas très contraignantes, des mécanismes efficaces de surveillance et de sanction faisant défaut.

- a) La Suisse doit militer dans le cadre de l'ONU et de l'OCDE pour une réglementation multilatérale contraignante du comportement des entreprises qui définit les responsabilités des entreprises dans les domaines de l'environnement, des droits humains, de l'égalité des chances homme-femme, du droit du travail ainsi que de la sécurité par le biais de normes et qui établit des mécanismes pour leur contrôle et leur application. Le Conseil fédéral doit être informé périodiquement de la situation de leur mise en oeuvre au plan international et dans les entreprises suisses.
- b) Les entreprise elles-mêmes doivent assumer leur responsabilité sociale et écologique de manière volontaire, par exemple dans le cadre de l'initiative Global Compact des Nations-Unies ou du World Heritage Compact de l'UNESCO ou en appliquant des labels sociaux ou écologiques à leurs produits. Cela comprend l'observation vérifiable de règles de comportement responsables (responsabilité sociale de l'entreprise).
- c) Les éléments de la responsabilité des entreprises en matière de durabilité doivent être intégrés aux futurs accords d'investissements.

D 2 Intégration européenne

1. Le coût de l'autonomie

En disant non à l'espace économique européen en 1992, la Suisse a choisi l'autonomie et le bilatéralisme. Depuis, la Suisse stagne. Aucun pays européen comparable n'a connu pire croissance économique au cours des quinze dernières années. Ce choix isolationniste a privé les secteurs du marché intérieur de l'adaptation nécessaire, affaibli le pouvoir d'achat en Suisse à cause de prix à la consommation excessifs et abouti à l'application autonome de dispositions européennes sans participer à l'élaboration de la politique économique de l'UE.

Les anciens états membres de l'AELE : l'Autriche, la Suède et la Finlande nous ont donné l'exemple d'une intégration réussie à l'UE. Ils ont mis en place le changement de structure de manière systématique et suivie. Ils se sont intégrés au marché intérieur de l'UE et leur croissance est constamment supérieure à celle de la Suisse. Entre 1990 et 2004, l'Autriche a réalisé une croissance économique cumulée de 25.3 % supérieure à celle de la Suisse. L'agriculture autrichienne a réussi étonnamment vite à adapter ses structures lors de l'adhésion à l'UE. Aujourd'hui, ses coûts de production sont moins élevés et elle est plus compétitive que l'agriculture suisse. En matière de développement technologique, la Suède et la Finlande ont supplanté la Suisse.

1.1 L'UE, principal partenaire commercial de la Suisse

L'UE est de loin, le principal partenaire commercial de la Suisse. 84 % des importations suisses proviennent de l'UE et 62% de nos exportations y sont destinées. L'importance économique de l'UE va encore se renforcer avec l'élargissement à l'Est. Il est donc d'autant plus important pour la Suisse, en tant que pays exportateur, de pouvoir exporter aussi librement que possible dans l'espace européen. Le marché intérieur européen concerne 450 millions de personnes. Le commerce extérieur suisse avec l'UE est entravé par des droits de douane, des tarifs douaniers compliqués et des obstacles commerciaux des plus variés. Grâce au marché intérieur de l'UE, les entreprises autrichiennes réalisent chaque année une économie allant de 750 millions à 1,5 milliard de Francs suisses. La non intégration de la Suisse au marché européen fragilise la compétitivité de son économie. Des accords bilatéraux ne peuvent apporter qu'une compensation limitée.

1.2 La Suisse, îlot de vie chère

Le problème de la Suisse n'est autre que le coût de la vie. Ses prix à la consommation sont élevés, ce qui affaiblit le pouvoir d'achat des Suisses et freine les exportations. Le cloisonnement du marché donne aux importateurs et aux grands groupes, la possibilité de tirer parti d'une rente de monopole aux frais des consommateurs suisses. Les prix des médicaments, de différents produits de consommation, du logement et des denrées alimentaires sont supérieurs à la moyenne européenne. Si la Suisse entrait dans l'UE, le jeu de la concurrence opèrerait mieux sur les importations et des importations parallèles seraient possibles. La concurrence plus âpre sur le marché intérieur européen et l'ouverture du marché agricole exerceraient une pression sur les prix suisses. L'adoption unilatérale du "principe du cassis de Dijon" serait une étape importante pour faire baisser les prix à la consommation, mais pourrait

désavantager unilatéralement les producteurs suisses. Tant que la Suisse ne sera pas membre de l'UE, l'accès des PME suisses au marché européen sera semé d'embûches. De nombreuses PME de structure relativement petite, justement, sont particulièrement touchées par cette position d'outsider, car, contrairement aux grandes entreprises, elles ne parviennent pas à s'assurer un accès direct aux marchés européens grâce à leurs représentants propres dans l'espace européen.

1.3 Exception pour le franc suisse

Les conséquences politico-économiques de l'adoption de l'euro doivent être étudiées de près.

Du point de vue économique, la suppression des coûts pour assurer le cours du franc plaide en faveur de l'euro. Aujourd'hui, les frais et les fluctuations du cours du change doivent être supportés par les consommateurs suisses et les PME. En adoptant l'euro, la Suisse pourrait défendre ses intérêts au sein de l'union économique et monétaire. Les critères de Maastricht (déficit budgétaire maximal de 3% du PIB, endettement maximal de 60% du PIB) ne poseraient pas de problème à la Suisse, puisque le frein à l'endettement est beaucoup plus restrictif.

Par contre, la perte d'autonomie dans la politique monétaire et conjoncturelle, même si le franc suisse est déjà indexé de facto sur l'euro, sont des arguments négatifs. Les pays de la zone-euro sont les principaux partenaires commerciaux de la Suisse et la stabilité des cours du change sert ses intérêts. Les décisions prises par la Banque Centrale Européenne (BCE) en matière d'intérêts sont le plus souvent, appliquées directement. Etant donné que les cycles conjoncturels se sont quasi harmonisés au sein de l'Europe, une politique conjoncturelle de la banque nationale (BNS) ne serait applicable qu'aux frais des pays qui sont des partenaires commerciaux. La politique conjoncturelle de la BCE serait jusqu'à ce jour, trop restrictive pour la Suisse et inhiberait sa croissance. Aujourd'hui, la Suisse jouit d'une certaine marge de manœuvre.

On peut craindre en outre, que les intérêts augmentent fortement lors de l'adoption de l'euro. Ces dernières années, les intérêts ont réduit leurs écarts entre la zone-euro et la Suisse. Sur les marchés de capitaux libres, il faut partir du principe que les intérêts s'équilibrent, même en l'absence d'une monnaie commune, car, à risques équivalents, les marchés veillent à pratiquer les mêmes prix. Pourtant, il existe toujours une différence entre les taux d'intérêt. Les marchés sont conscients du fait que le franc suisse est fortement indexé sur l'euro et que la BNS empêchera une trop forte réévaluation. Deuxièmement, l'épargne qui est excédentaire en Suisse, fait baisser les intérêts parce que les investisseurs suisses préfèrent les placements suisses, même si les taux d'intérêt sont plus bas. Troisièmement, les placements suisses sont plus sûrs, ce qui fait baisser les intérêts. Ces deux réalités resteraient inchangées dans le cas d'une éventuelle adhésion à la zone-euro. Et quatrièmement, le secret bancaire fait baisser les intérêts. Seul le refinancement des banques à la Banque nationale deviendrait plus cher si la Suisse entrait dans la zone euro. En bref, l'entrée de la Suisse dans la zone-euro ne ferait pas augmenter les intérêts, mais ne provoquerait pas non plus un effondrement des taux.

Aujourd'hui, il est impossible de prévoir toutes les conséquences économiques du passage à l'euro. C'est pourquoi, dans le cas de son adhésion à l'UE, la Suisse doit étudier scrupuleusement toutes les conséquences politiques économiques et financières des deux options : avec ou sans le passage à l'euro. La Suisse doit chercher à adhérer à l'UE sans passer immédiatement à l'euro. La Suède a déjà choisi cette voie.

1.4 Service public et UE

L'UE veut dépasser les barrières nationales. Elle s'est mise à libéraliser le service public avec efficacité et rapidité. La libéralisation des marchés de l'électricité, du gaz et des télécommunications est plus avancée qu'en Suisse. L'UE prévoit d'autres initiatives au niveau du transport public ferroviaire. Mais en Suisse aussi, la fièvre de la libéralisation monte. Le Conseil Fédéral a abaissé la limite de monopole à 100 g pour les lettres et peut décider seul de l'abaisser davantage, si le financement du service universel est assuré. Le transport public ferroviaire régional sera soumis à un processus d'adjudication en Suisse à partir de 2009.

Le PS suisse s'oppose à d'autres libéralisations. Même dans le cas d'une adhésion à l'UE, il s'agit d'élaborer des stratégies adaptées pour garantir le service public. Les directives de l'UE imposent aux états-membres, des minima pour assurer un niveau de service de base très élevé. La concurrence ne doit pas être exercée en pratiquant le dumping social et salarial, mais elle doit plutôt porter sur l'innovation, le prix et la prestation.

Du point de vue du PS, la question de la propriété qui n'est pas concernée par l'adhésion à l'UE, est décisive. Il s'agit d'empêcher la privatisation des bonnes entreprises du service public. La Suisse peut le faire grâce à la démocratie directe, même après l'adhésion à l'UE.

1.5 Solutions communes aux problèmes environnementaux

Les problèmes qui touchent l'environnement ne s'arrêtent pas aux frontières. Le changement climatique concerne toute la planète. Le pollen génétiquement modifié, la couche d'ozone, la pollution de l'air et des cours d'eau sont néfastes à tous. Les Etats nationaux sont contraints de rechercher des solutions en coopérant avec leurs voisins.

Si la Suisse faisait figure de leader en matière de préservation de l'environnement à la fin des années 80, elle se situe aujourd'hui, tout juste, dans la moyenne. Dans un marché commun, les normes environnementales imposées aux produits ne peuvent être durcies que de manière consensuelle. C'est désormais l'UE qui peaufine sans relâche la législation environnementale, tant sur la teneur en soufre du diesel, que sur la réduction des émissions de CO2 ou l'augmentation du prix des énergies fossiles.

1.6 Davantage de croissance et d'emplois dans un développement durable

En Suisse, le chômage a atteint sensiblement le même taux que dans des pays comparables de l'Union Européenne. L'Autriche, le Luxembourg, l'Irlande, Chypre et la Grande Bretagne ont, comme la Suisse, un taux de chômage inférieur à 5%. Il en va de même pour les régions voisines de la Suisse comme le Bade-Wurtemberg, la Bavière et la Lombardie. Une partie des états-membres de l'UE est touchée par un chômage élevé. C'est surtout le cas de

l'Allemagne à cause de l'intégration des nouveaux Länder et de l'insuffisance de mesures d'accompagnement en matière d'immigration.

Le plein emploi est le principal objectif du PS. Le chômage dépend étroitement de la croissance économique, de la compétitivité, de la politique de l'emploi et de l'évolution de la demande. L'adhésion à l'UE se répercuterait positivement sur tous ces secteurs. Il faut continuer à appliquer des mesures en faveur de la libre circulation des personnes, même dans le cas de l'adhésion de la Suisse à l'UE.

1.7 Le coût élevé de l'option bilatérale

L'option bilatérale ne peut résoudre qu'une partie des problèmes de l'autonomie. Ainsi, la Suisse a été intégrée dans certains domaines, au marché européen et les salarié-e-s suisses accèdent librement au marché européen du travail. Les mesures d'accompagnement protègent donc les salariés suisses contre le dumping salarial.

Mais il ne faut pas occulter les inconvénients de l'option bilatérale. Les traités bilatéraux sont statiques et seront déjà obsolètes dans quelques années. Il est de plus en plus difficile de négocier avec l'UE qui s'agrandit, les nouveaux Etats-membres se montrant encore moins ouverts aux desiderata spécifiques de la Suisse. De plus, les principaux problèmes ne sont pas résolus par les bilatérales. La Suisse n'obtiendra jamais la possibilité de participer souverainement aux décisions sans adhérer à l'UE, elle n'obtiendra pas l'union douanière et ne fera pas partie du marché intérieur européen.

2. Chances et défis de l'adhésion à l'UE

- a) Le seul moyen pour la Suisse de participer à toutes les décisions de l'UE et même d'opposer son veto dans les cas importants, est d'adhérer à l'UE. La souveraineté de la Suisse s'en trouvera accrue.
- b) Si la Suisse adhère à l'UE, elle accèdera librement et avec les mêmes droits, au marché intérieur européen. Les contrôles et les formalités douanières seront supprimés ainsi que les droits de douane. Les entreprises suisses auront accès sans entrave à un marché de 450 millions de consommatrices et de consommateurs. La Suisse se verra confortée dans son statut de pays exportateur.
- c) L'entrée sur le marché intérieur européen fera baisser les prix à la consommation grâce aux importations parallèles et accentuera la concurrence. Les revenus disponibles des salariés augmenteront. Et les prix d'achat des PME et de l'agriculture baisseront également.
- d) L'adhésion à l'UE obligerait l'économie intérieure à s'adapter, ce qui se répercuterait sur l'emploi.
- e) La Suisse attirerait davantage les investissements directs. En Autriche, les investissements directs étrangers ont triplé après l'adhésion.
- f) La protection contre les ententes cartellaires serait améliorée, parce que l'administration européenne compétente en matière de concurrence dispose d'instruments plus efficaces pour lutter contre les cartels et les monopoles.

- g) L'adhésion à l'UE ferait profiter les salariés de meilleures réglementations en matière de temps de travail, de travail temporaire et à temps partiel, d'assurance-maternité, de congé parental, de protection contre le licenciement et de participation au sein de l'entreprise.
- h) Les effets pervers de la concurrence fiscale entre les états creusent les réserves fiscales des états. Les cibles privilégiées sont les contribuables mobiles : les riches et le capital. La Suisse n'aura une chance de stopper cette tendance et d'instaurer davantage d'équité fiscale, qu'au sein de l'UE.
- i) La politique en matière d'égalité des sexes est plus avancée dans l'UE qu'en Suisse. Au niveau de l'octroi des fonds structurels, il existe des possibilités de sanction et des fondements juridiques permettant d'appliquer des objectifs égalitaires dans la politique de l'emploi.
- j) Les objectifs de la politique suisse des transports qui consistent à garantir une mobilité durable écologiquement, économiquement et socialement, ne peuvent être atteints que dans le cadre d'une politique des transports coordonnée avec l'UE. Le transfert du transport des marchandises sur l'axe Nord-Sud de la route au rail, tout comme le raccordement du réseau ferroviaire suisse au réseau européen à grande vitesse, nécessite une politique concertée. La Suisse pourrait aussi participer aux décisions concernant les projets européens d'infrastructure.
- k) Le Conseil fédéral doit s'engager dans le cadre des négociations d'adhésion pour que, comme dans de nombreux autres Etats de l'UE, l'ouverture du marché de l'électricité se limite à un certain seuil de consommation. Une éventuelle seconde phase devrait être soumise au référendum facultatif dont le résultat serait à respecter.
- I) Le PS s'engagera en Europe pour que les normes européennes existantes soient appliquées au profit d'un service public fort, pour éviter efficacement le dumping social et pour que les adaptations structurelles soient assorties de mesures d'accompagnement sociales et écologiques.
- m) Si la Suisse entre dans l'UE, elle devra faire passer sa TVA de 7.6% à 15%. Une petite partie de cette augmentation serait nécessaire pour financer à long terme l'AVS (Assurance Vieillesse et Survivants fédérale) et l'AI (Assurance Invalidité fédérale), même si la Suisse n'adhérait pas à l'UE. Une deuxième partie est nécessaire pour financer les paiements nets à l'UE. La part restante de cette augmentation, qui est la plus importante, doit être restituée aux citoyens selon une répartition équitable entre la quote-part de l'état et celle allouée aux citoyens.
- n) Au sein de l'UE, la Suisse deviendra contributeur net, probablement à hauteur de deux, voire trois milliards de francs suisses. Ces fonds iront aux régions à faible structure. Ce surplus de dépenses sera compensé après quelques années par le renforcement de la croissance économique.

- a) Le Conseil Fédéral doit préparer des négociations d'adhésion avec l'UE, le plus vite possible.
- b) Il faut des mesures d'accompagnement pour amortir socialement le changement accéléré de structure de l'économie interne.
- c) Lors des négociations, le Conseil Fédéral devra surtout tenir compte des intérêts de la place industrielle suisse, de ceux des salarié-e-s et des consommateurs et consommatrices et analyser l'impact économique individuel d'une adhésion.
- d) Le PS préconise d'adhérer à l'UE, mais, dans un premier temps, sans adopter l'euro.
- e) L'augmentation du taux de TVA à 15% doit être échelonnée en deux ou trois étapes. Les revenus supplémentaires qui en découlent doivent assurer d'abord les cotisations nettes à l'UE et les financements supplémentaires nécessaires à l'AVS et à l'AI. Le part principale de ces revenus supplémentaires doit être restitué à la population sous forme de montant forfaitaire par habitant. La TVA doit être augmentée de manière échelonnée en deux ou trois temps.
- f) La Suisse doit s'engager au sein de l'UE, en faveur d'un service public fort. Les libéralisations qui devraient se révéler inévitables dans le cadre des négociations d'adhésion avec l'UE, doivent être opérées en prenant des mesures d'accompagnement pour assurer leur compatibilité sociale, écologique et anti-sexiste.

II. Marché et régulation du marché

D 3 Croissance économique

1. Causes historiques de la faible croissance

La Suisse accuse une faible croissance longtemps sous-estimée. Avec une augmentation moyenne de son Produit Intérieur Brut (PIB) de 1.5% entre 1970 et 2004, la Suisse est la lanterne rouge par rapport aux économies nationales des petits pays comparables à revenus élevés d'Europe (l'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse). Les pays membres de l'UE ont dépassé la Suisse. Dans le même temps, les problèmes écologiques se sont accentués. En matière d'environnement aussi, la Suisse s'est fait distancer.

Le Produit National Brut (PNB) connaît, quant à lui, une augmentation plus forte d'environ 0.5%, en raison des forts rendements du capital investi à l'étranger. La Suisse, ou plus exactement le secteur financier, suisse profite des marchés financiers mondiaux, tandis que l'économie intérieure piétine.

Quelles sont les raisons de la faible croissance ? Des problèmes de mesure statistiques n'en expliquent que la plus petite partie. Les économistes se basant sur la théorie de l'offre, considèrent que la cause réside surtout dans l'absence de concurrence, les charges sociales patronales et les impôts. C'est manifestement une vision réductrice de la situation. Des Etats où la quote-part de l'état et la quote-part fiscale sont plus importantes, comme le Danemark, l'Autriche ou la Suède, attestent d'une meilleure croissance. Et les Etats qui misent sur la politique de l'offre, comme l'Allemagne, ont enregistré de mauvais résultats. Les politiques essentiellement tournées vers l'offre ont échoué.

Des négligences et des erreurs dans la politique économique sont responsables de la faible croissance de la Suisse et l'ont empêchée d'opérer la mutation structurelle nécessaire de son économie intérieure.

- Dans les années 70 et 90, une politique monétaire trop restrictive a prolongé la crise.
- Les longues périodes de stagnation de 1974 à 1978 et de 1991 à 1996 ont réduit le potentiel de croissance de la Suisse sur le long terme. La récession des années 70 a considérablement fait baisser les offres d'emploi. Entre 1974 et 1977, le nombre d'habitants a été réduit de 150 000 personnes.
- Les pouvoirs publics ont réagi trop tard aux fléchissements de la conjoncture. C'est seulement à la fin des années 90 que les dividendes supplémentaires sur les investissements ont inversé la tendance et permis un redressement conjoncturel qui n'a toutefois pas abouti à une croissance forte et stable.
- Le "Non" à l'EEE en 1992 a affaibli et affaiblit encore l'économie. Les adaptations de structure de l'économie interne qui sont nécessaires sont devenues plus difficiles dans le secteur intérieur. La solution bilatérale s'avère coûteuse et génératrice de frais.
- La demande n'a pas épuisé le potentiel de production. L'augmentation des cotisations d'assurance sociale, en particulier des caisses d'assurance-maladie a affaibli le pouvoir

d'achat de nombreux foyers dont les revenus n'évoluaient pas. La situation incertaine du marché du travail sur de longues périodes et l'absence de progression des salaires, alors que la rémunération des dirigeants d'entreprises explosait, ont encore freiné la consommation. Les effets du deuxième pilier sur la croissance sont contestés.

- Sur le plan de la formation, les femmes ont rattrapé les hommes et les ont même dépassés. Mais elles n'ont pas pu exploiter suffisamment leur potentiel sur le marché du travail.
 La discrimination salariale et le clivage hommes-femmes du marché du travail avec leurs répercussions au détriment des femmes, n'ont pas été abolis.
- La faible croissance s'est accompagnée d'une baisse du niveau de formation par rapport aux autres pays du monde (cf. système de gestion du personnel de l'armée). Les investissements, surtout en faveur de l'intégration par la formation des classes sociales les plus modestes et de la population étrangère, en particulier des femmes, n'ont pas été suffisants.
- Une offensive technologique n'a pas réussi à utiliser les énergies plus efficacement dans une mesure techniquement possible.

2. Quelle croissance et pour quoi faire ?

La croissance est un objectif contesté parce qu'elle n'est finalement qu'un moyen de parvenir au but et non le but lui-même de l'activité économique. La croissance seule n'apportera ni une plus grande prospérité pour la majeure partie de la population, ni une perspective durable. L'unité de mesure est également discutable en elle-même. Elle ne représente que le secteur monétaire et pas l'important secteur du travail non rémunéré. Le Produit Intérieur Brut et le Produit National Brut ne sont pas de vrais indicateurs de prospérité. Ils éclipsent la question de la répartition. Les effets environnementaux peuvent donner des résultats de mesure pervers dans certaines catégories du PIB.

Pourtant il est clair pour le PS, que la croissance économique doit se traduire par un objectif économique chiffré élevé pour les dix prochaines années, et ce, pour les raisons suivantes :

- Pour parvenir au plein emploi, la croissance est une condition nécessaire bien qu'insuffisante. Pour cela, il est indispensable que le PIB progresse de 2 à 3 % sur quelques années. La croissance doit augmenter suffisamment pour que les entreprises tournent au maximum de leur capacité et que les emplois supprimés puissent être plus que largement compensés par de nouveaux postes.
- Le financement des assurances sociales ne va pas sans croissance économique (augmentation de la masse des salaires versés). La solution des problèmes démographiques est simplifiée.
- Les problèmes de répartition se résolvent plus facilement dans une économie nationale en pleine croissance.
- La restructuration de la politique écologique doit être combinée avec une politique de croissance et être accéléré. La croissance zéro est une entrave à la politique écologique.
- L'égalité homme-femme et des personnes handicapées est plus facile à imposer.

3. La croissance économique au service du développement durable

La politique économique doit favoriser la durabilité dans ses trois dimensions : l'économie, l'environnement, le social.

Mais on ne saurait revendiquer la croissance économique sans tenir compte de ses effets écologiques. Jusqu'à présent, la pollution, l'exploitation des ressources naturelles et la croissance économiques n'ont pu être dissociées, en dépit des possibilités techniques. C'est surtout vrai pour la consommation énergétique.

A l'inverse, la croissance zéro n'améliore pas la qualité de l'environnement, comme en attestent les dernières années de marasme. Il nous faut plutôt une politique de croissance ciblée associée à une politique environnementale aussi propice aux innovations que possible. Cela permettrait de parvenir à cette dissociation à relativement long terme. Il faut également tenir compte des conséquences sociales de la croissance et donc comprendre les effets de la répartition. Pour cela, les changements de structures doivent être compatibles avec les préoccupations sociales entre autres, pour ne pas nuire à la demande.

Les importations d'énergies non renouvelables devenant de plus en plus chères car rares qu'elles se raréfient dans le monde entier, il devient de plus en plus important de tirer parti de toute l'efficacité énergétique, même du point de vue économique. La protection de l'environnement corrige les défaillances du marché et conduit à une utilisation plus rationnelle des moyens de production. Les mesures de protection de l'environnement prises par des personnes privées et des entreprises sont estimées globalement à 6.7 milliards de Francs suisses. Elles génèrent 61 000 emplois à temps plein. Avec le multiplicateur, le poids économique du secteur pétrolier est évalué à 17.1 milliards de CHF, soit 4 % du PIB. La Suisse exporte des produits de protection de l'environnement à hauteur de 1.4 milliard de CHF. Intensifiée, la protection de l'environnement peut devenir un moteur de la croissance.

Actuellement, il manque encore un indicateur de prospérité universellement reconnu, dans l'esprit du PIB. Avec le SISEW (Short Indicators of Sustainable Economic Welfare), l'OCDE a toutefois développé un nouveau standard dont la Suisse pourrait se servir. Il manque encore aujourd'hui des données précises et relevées en continu sur l'impact économique de la protection de l'environnement. Les données relatives aux relations entre l'économie, l'environnement et le bilan social doivent être saisies, en les assortissant d'informations complémentaires permettant d'établir un décompte économique global (comptes satellites, indicateurs).

4. Mix politique

La Suisse a besoin d'une politique de croissance active qui stimule le changement de la politique écologique. Le potentiel de production de notre pays doit être exploité efficacement. Le Conseil Fédéral doit définir un objectif de croissance contrôlable pour l'économie suisse, qui soit axé sur le plein emploi. Selon des estimations, il faudra une croissance annuelle du PIB de deux à trois pour cent. En même temps, il faut déterminer des moyens d'augmenter l'efficacité des mesures écologiques.

Pour cela, il n'existe aucune recette miracle. Il suffit d'observer les petits pays à forte croissance économique pour se rendre compte qu'une politique combinant l'offre et la demande, qui tiendra compte du changement de la politique écologique et adoucira les changements structurels nécessaires sans heurter les sensibilités sociales et sans discrimination des sexes s'impose.

4.1 Mesures axées sur l'offre

- a) L'égalité des chances et son potentiel de croissance de notre pays doit s'imposer par l'entremise d'un plan de mesures à l'horizon 2016 comportant des objectifs partiels pour chaque législature. Il inclura des mesures pour concilier vie de famille et carrière professionnelle qui faciliteront l'accès au travail des femmes et l'implication des hommes dans les tâches d'assistance familiale.
- b) L'immigration augmente l'offre de main d'œuvre. Il s'agit de se pencher d'emblée sur l'intégration et la formation des migrant-e-s.
- c) Bien que la Suisse soit connue partout dans le monde en tant que pays où les intérêts sont bas, les frais sur le facteur de production qu'est le capital, sont trop élevés. Les intérêts réels sont excessifs. Le marché des capitaux freine l'innovation et le progrès technique, surtout pour les PME. Il faut abaisser les frais financiers. Il faut réduire la marge des banques au niveau des taux d'intérêts.
- d) La formation à tous les échelons, la recherche et le développement sont des facteurs de croissance clé pour l'avenir. A l'horizon 2010, la Suisse devra avoir atteint une position de leader parmi les nations industrialisées comparables, en matière de formation (formation de base et formation continue) et de recherche et développement. L'augmentation de l'efficacité grâce à l'harmonisation des politiques à tous les niveaux de l'état et le renoncement aux mesures d'économie et de démantèlement dans le secteur de la formation sont à l'ordre du jour.
- e) Pour empêcher des discriminations dans la concurrence mondialisée des prestations de services, les personnes peu qualifiées, surtout les migrant-e-s, doivent avoir accès à des possibilités de formation et de perfectionnement. Cela augmentera leurs chances d'obtenir une rémunération réglementaire suffisante pour assurer leur subsistance.
- f) Les assainissements structurels nécessaires de l'économie intérieure doivent être soutenues et favorisés dans des cas certains. Pour faciliter socialement la restructuration nécessaire, il faut, en tous cas, prendre des mesures d'accompagnement, surtout dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.
- g) Les entreprises, avant tout les grandes, doivent assumer leur responsabilité sociale et offrir des emplois corrects aux personnes peu qualifiées, même dans notre société de compétition.
- h) L'énergie doit être utilisée plus efficacement grâce à des objectifs clairs. Les moyens adéquats (processus de production, rénovations, isolation thermique) et une promotion ciblée des énergies de substitution doivent donner simultanément les impulsions souhaitées à la croissance.
- i) Il faut étudier la compatibilité écologique de toutes les mesures économiques. Le Produit Intérieur Brut doit être complété par des indicateurs écologiques et des comptes électroniques. Les défaillances du marché doivent être corrigées par l'internalisation des coûts pour la sauvegarde de l'environnement. Parmi tous les impôts indirects qui peuvent être

- importants pour l'écologie, le principe du pollueur-payeur doit être appliqué systématiquement.
- j) Un contrôle du même genre doit être développé et mis en oeuvre pour empêcher la discrimination sexuelle dans la politique économique.

4.2 Mesures axées sur la demande

- a) Pour renforcer la demande intérieure, il faut accroître les revenus disponibles des ménages privés. Outre de bons salaires et de bonnes retraites, il faut alléger les primes d'assurance-maladie des foyers à revenus faibles ou moyens par un changement de système, pour que les primes soient calculées en fonction des revenus (cf. initiative pour une caisse maladie unique). L'exonération de prime pour les enfants et une meilleure réduction des primes sont des mesures efficaces et applicables immédiatement. Les familles doivent d'ailleurs être aidées financièrement par des allocations familiales de 500 CHF par enfant et par mois (voir ch. D 19, 4.6). Fixer des salaires minimaux augmente le potentiel de demande des foyers à bas revenus et réduit le risque d'indigence.
- b) Il faut renforcer le pouvoir d'achat des classes inférieures et moyennes. Pour cela, il faut adopter un train de mesures pour lutter contre l'isolationnisme suisse en matière de prix élevés, en priorité dans les secteurs suivants: Le coût du logement, les frais de santé et les prix des produits de consommation quotidienne doivent être abaissés.
- c) La réalisation de l'égalité des droits entre femmes et hommes (surtout l'égalité des salaires) et la mise à disposition des familles à revenus moyen et modeste de l'infrastructure nécessaire (crèche, école du jour) à des prix abordables permettront d'améliorer le pouvoir d'achet et de renforcer la demande.
- d) Dans des périodes de faible demande, la consommation et les investissements de l'état ne doivent pas être réduits à néant, ils doivent plutôt se poursuivre. Dans les domaines stratégiques de croissance que sont la recherche, le développement et la formation, ils ne doivent en général, pas être restreints.
- Les subventions des pouvoirs publics pour les services de santé de toutes sortes sont un soutien important pour la demande et l'emploi. Nous combattons les mesures de suppression des subventions.

4.3 Conditions cadres de la politique conjoncturelle

- a) Il nous faut une politique conjoncturelle active avec des indicateurs. Dans les périodes difficiles, il faut soutenir la demande privée et publique. Dans les périodes fastes, il est de mise de restituer les profits aux citoyens et d'annuler les dettes.
- b) Le frein à l'endettement n'illustre la situation conjoncturelle que de manière insuffisante. Il a tendance à devenir une entrave à la croissance à l'échelon fédéral.
- c) Les budgets de tous les services publics doivent être indépendants de la conjoncture.
- d) La banque nationale ne doit pas répéter les erreurs des années 90. Tout renchérissement du franc suisse doit être évité, surtout face à l'euro.

D 4 Concurrence

1. L'économie a besoin d'une régulation maîtrisée de la concurrence

La faible croissance économique de la Suisse est due, pour une grande part, à la faible intensité de la concurrence dans l'économie suisse. Un tel constat est à la fois juste et faux. Non seulement l'industrie des produits exportés, mais également de larges secteurs de l'économie nationale se livrent une âpre concurrence. Un marché et une concurrence qui fonctionnent bien servent à contrôler le pouvoir économique et à protéger les consommateurs, à répartir efficacement les biens et les services comme les ressources naturelles. Pour le PS, la concurrence est un moyen de parvenir à ces objectifs, mais n'est pas une fin en soi. Il existe cependant des objectifs qui ne peuvent être atteints par la concurrence (par ex. le partage équitable des richesses, la protection d'acteurs économiques défavorisés ou de régions marginales). Pour y parvenir, il faut mettre en place d'autres systèmes de régulation. Le droit de la concurrence ne peut par conséquent pas s'appliquer aux domaines qui ont été exclus de la compétition en vertu de décisions démocratiques.

2. Défis actuels

- Le fait que la Suisse soit un îlot de vie chère, ne désavantage pas seulement les consommateurs, mais également l'industrie des produits exportés et l'industrie nationale.
 Le marché suisse est cloisonné par une infinité d'obstacles commerciaux techniques, dont profitent en premier lieu les entreprises internationales qui, grâce à leurs importations en Suisse peuvent engranger des gains supplémentaires.
- Outre les obstacles commerciaux d'ordre technique, la législation suisse en matière de brevets d'invention constitue la principale entrave à l'autorisation d'importations parallèles (p.ex. dans le commerce de détail, pour les demi-produits agricoles et les pièces mécaniques). Les importations parallèles constituent un moyen éprouvé d'exercer une pression sur la pratique des prix élevés des multinationales. Un traité bilatéral avec l'UE sur la question de l'épuisement régional des brevets ferait en sorte que les mêmes règles s'appliqueraient pour la Suisse. Si ce traité ne devait pas être possible dans l'immédiat, il faudrait demander cet épuisement régional des brevets de manière unilatérale.
- Les mesures contre des prix d'importation excessifs font baisser les prix à la consommation et les coûts de production pour les entreprises suisses sans exercer aucune pression sur les salaires.
- Il nous faut des règles unitaires imposées dans toute la Suisse. A ce sujet, il faut tenir compte de ce qui suit :
 - Il est judicieux que de nombreuses décisions politiques soient décentralisées et prises démocratiquement sur place par les personnes concernées. Les communes et les cantons peuvent assumer de nombreuses tâches.
 - A l'inverse, une politique économique qui protège des privilèges et des pratiques inefficaces par différentes législations cantonales, est un non-sens. Pendant la dernière décennie, le marché intérieur suisse n'a été que très partiellement réalisé.

- La législation suisse sur les cartels se situe aujourd'hui au niveau européen, même si nous n'interdisons pas les cartels. Avec l'actuelle législation sur les cartels, la Commission de la concurrence dispose des instruments nécessaires et est très bien pourvue en ressources humaines pour les conditions suisses. Néanmoins, son action n'est pas perceptible. Au lieu de s'occuper, des années durant, du cartel des prix des livres des librairies suisses-allemandes, elle ferait mieux de casser les prix imposés qui nuisent à l'économie et de s'occuper des marges d'intérêt élevées dans les affaires d'hypothèques et des frais trop élevés des services bancaires privés.
- Le service de surveillance des prix n'est pas compétent seulement pour les entreprises influentes sur le marché dont les prix ne résultent pas d'une concurrence efficace, mais aussi pour les prix administrés. Le service de surveillance des prix manque de personnel et ne dispose pas des instruments juridiques nécessaires pour faire effectivement baisser les prix.
- Malgré des lois cantonales sur les marchés publics et des accords intercantonaux sur le système d'achats publics, de nombreuses commandes sont encore passées à des prix trop élevés. De nombreuses autorités administratives habilitées à passer des marchés publics, font un usage abusif des cahiers de charges pour protéger une corporation professionnelle nationale contre la concurrence étrangère. Dans cette pratique, ils sont souvent couverts par les tribunaux.
- Les PME ne reçoivent pas assez de capitaux, ce qui fait augmenter les prix. Les représentants des banques sont certes les premiers lorsqu'il s'agit d'expliquer au reste de l'économie que renforcer la concurrence est la seule planche de salut. Dans les affaires d'hypothèques suisses, les marges d'intérêt sont toutefois unitairement élevées, de même que les frais des services bancaires privés. Une banque postale pourrait créer la concurrence qui fait défaut.

3. Revendications

3.1 Elimination d'obstacles commerciaux d'ordre technique

- a) Reconnaissance mutuelle et harmonisation des normes d'autorisation d'entrée sur le marché
- b) Si cela est impossible : reconnaissance unilatérale de l'autorisation d'entrée sur le marché de marchandises de l'UE conformément au principe du cassis de Dijon.

3.2 Propriété immatérielle: protéger les innovations, supprimer l'îlot de cherté

Autorisation d'importations parallèles pour les denrées brevetées.

3.3 Achèvement du marché intérieur suisse

- a) Droit administratif unitaire pour tous les cantons et toutes les communes
- b) Droit unitaire de la construction et du Génie civil, directives énergétiques unitaires
- c) Reconnaissance professionnelle mutuelle compatible avec l'UE

d) Législation unitaire en matière de marchés publics pour la Confédération, les cantons et les communes qui oblige les soumissionnaires à respecter certaines normes (environnement, salariés, apprentissage, égalité des sexes égalité des personnes handicapées). Les conventions collectives régionales doivent être préservées.

3.4 Comco: appliquer le droit cartellaire plutôt qu'une politique concurrentielle

- a) La Commission de la concurrence ne doit pas craindre d'être en désaccord avec les puissants acteurs économiques, mais doit appliquer systématiquement le droit cartellaire amélioré.
- b) Exercer une politique de la concurrence ne fait pas partie des tâches de la Commission de la concurrence
- c) Le PS revendique un meilleur accès aux capitaux externes pour les PME pour la création des entreprises et pour le financement de leur croissance, sous la forme, entre autres, de crédits bancaires à des taux moins onéreux, de réforme et de renforcement du système de cautionnement professionnel, de directives concernant les fonds propres plus souples au niveau du crédit pour les PME (régime dérogatoire fixant les fonds propres à 1 million d'euros pour les PME), de nouvelles formes de crédit adaptées aux PME et de garantie sur le risque de l'innovation.

3.5 Intensifier le contrôle des prix au lieu de l'abolir

- a) Le service de surveillance des prix doit augmenter ses effectifs en personnel
- b) Le service de surveillance des prix doit bénéficier de moyens plus efficaces et de plus de compétences de décision.
- c) Les recours contre des décisions de Monsieur Prix ne doivent pas avoir un effet suspensif.

D 5 Politique conjoncturelle et monétaire

1. Une évolution conjoncturelle équilibrée

Conformément à l'article 100 de la Constitution fédérale, le gouvernement fédéral prend "des mesures en faveur d'une évolution conjoncturelle équilibrée, principalement pour empêcher le chômage et lutter contre l'augmentation du coût de la vie". Le plein emploi et la stabilité des prix sont les principales missions incombant à la politique économique. Le chômage massif aboutit à l'exclusion définitive de la vie active, enterre la cohésion sociale et génère d'énormes problèmes pour les assurances sociales.

La stabilité des prix a été l'objectif prioritaire des trente dernières années. Le plein emploi a été relégué au second plan. La Suisse, comme la plupart des pays du continent européen a renoncé à mener une politique monétaire et financière en faveur du plein emploi.

2. Maîtrise de la demande

Le développement économique dépend à court terme, de l'ensemble de la demande, donc des exportations, des dépenses des consommateurs, des investissements et des dépenses de l'état. Ces composantes peuvent être influencées par des modifications des taux d'intérêt (ou des cours du change) et par la politique fiscale et les dépenses des pouvoirs publics. Les politiques monétaire et financière sont des instruments efficaces pour lutter contre des problèmes d'utilisation des capacités de l'économie.

La politique monétaire est un instrument efficace pour agir à court terme sur l'augmentation de l'ensemble de la demande et ainsi favoriser le développement économique et l'évolution sur le marché du travail. C'est le rôle constitutionnel de la Banque Nationale défini dans l'article 5, alinéa 1 de la loi sur la Banque Nationale, selon lequel la Banque Nationale doit garantir la stabilité des prix (à long terme) et tenir compte de l'évolution conjoncturelle.

La Suisse souffre aujourd'hui (en 2006) d'un important sous-emploi dans le travail rémunéré (voir chapitre D 11) : Si l'on additionne les personnes sans emploi et les personnes sous-employées, le sous-emploi équivaut à environ 250 000 postes à plein temps. Cela représente environ 6% de la population active de la Suisse.

Les récessions ou de longues périodes de stagnation affaiblissent également à long terme, le potentiel de production de l'économie nationale. Les entreprises investissent moins dans de nouvelles technologies, les personnes sont exclues durablement de la vie active, les jeunes perdent le contact avec le marché du travail et les restrictions de la politique financière se répercutent sur la formation où les investissements sont insuffisants.

Le frein à l'endettement prévoit un budget de finances équilibré au-delà du cycle conjoncturel. L'effet stabilisant du frein à l'endettement dépend fortement de la manière dont les déficits dus à la conjoncture sont calculés. Il faut trouver une méthode pour une politique des dépenses prudente pendant les périodes de forte conjoncture afin d'éponger largement les déficits en périodes de récession.

Avec les progrès actuels en matière de productivité et l'augmentation du nombre des personnes qui veulent travailler (plus grande participation des femmes à la vie active, immigra-

tion éventuelle), il faut une forte croissance pour revenir au plein emploi. Cela suppose toutefois que l'on soit prêt à accepter d'étendre les infrastructures et de concentrer les zones d'habitation.

- a) La politique monétaire doit servir deux objectifs équitablement : le plein emploi et la stabilité des prix.
- b) Compte tenu de l'importance du sous-emploi, la politique monétaire doit rester souple jusqu'à ce que le taux d'emploi augmente.
- c) Il faut empêcher d'une manière générale, qu'après des périodes de faiblesse conjoncturelle, l'élan de la politique monétaire consécutif à ces périodes soit freiné avant que le plein emploi soit de nouveau atteint sur le marché du travail.
- d) Il faut empêcher des envolées excessives des cours du change, surtout en ce qui concerne la parité franc suisse Euro, parce que l'économie suisse est très étroitement liée à l'économie européenne.
- e) Afin d'éviter que le taux de chômage élevé et le sous-emploi ne poussent de plus en plus de personnes de la vie active à l'aide sociale ou même à l'assurance invalidité, il faut prendre des mesures sur le marché du travail et mettre en œuvre des programmes de formation qui augmentent leurs chances de réinsertion dans la vie active.
- f) Les pouvoirs publics doivent mener une politique financière anticyclique pour contribuer à stabiliser la situation de l'emploi. En cas d'essoufflement économique, des investissements publics d'envergure doivent être effectués, notamment dans le domaine des infrastructures.
- g) Lorsque la situation économique est très défavorable et lorsque la demande stagne dans le pays, il incombe au gouvernement fédéral de contribuer à stabiliser la conjoncture grâce à des programmes d'investissements ou des incitations financières à l'investissement pour les cantons et les communes

D 6 Démocratie dans l'économie

1. Situation: Transfert des pouvoirs du domaine politique vers l'économie

La société capitaliste est caractérisée par une contradiction fondamentale entre capital et travail. Cet état de fait génère aussi la contradiction dans les structures décisionnelles : Alors que l'Etat connaît un processus de décision démocratique, l'économie est dirigée de manière autoritaire. Les décisions sont prises de manière dictatoriale par le détenteur des capitaux ou sa représentation. Le pouvoir glisse de la politique vers l'économie privée et par conséquent vers le capital. Au sein des entreprises, les dirigeants sont de plus en plus forts au détriment des détenteurs du capital. De plus en plus de décisions sont prises dans une optique à court terme et à courte vue. En outre, Les décisions des groupes multinationaux pèsent de plus en plus lourd face aux décisions nationales. Les mécanismes de décision démocratiques sont ainsi neutralisés à tous les niveaux. Il en découle une perte de démocratie croissante au plan national et international.

Dans la comparaison internationale, la démocratie en entreprise demeure rudimentaire en Suisse. A la différence des autres pays européens, la Suisse ne connaît pas de réelle participation des salarié-e-s. Les droits découlant de la Loi sur la participation sont quasisymboliques. Il n'y a que dans les organes de surveillance des caisses de retraite que la loi prévoit une représentation paritaire. Mais la représentation des salarié-e-s y est neutralisée par les patrons. Différentes tentatives d'instaurer la participation en entreprise ont échoué. Il y a entre autres eu une initiative populaire des syndicats avec contre-proposition du parlement en 1976.

2. Objectif: Participation des salarié-e-s

Une société ne sera organisée de manière démocratique que si la démocratie s'applique aussi à l'économie privée. Ainsi, une stratégie démocratico-économique intervient à trois niveaux :

- Micro-niveau: Au niveau de l'entreprise où une meilleure démocratie humanise le monde du travail par l'application des droits syndicaux des salarié-e-s et l'autogestion des institutions internes à l'entreprise (cantine, crèche, etc.) par le personnel.
- Meso-niveau : Au niveau des entreprises et des branches, la démocratie induit le contrôle du pouvoir dans les entreprises. Les moyens suivants peuvent être utilisés : Constitutions d'entreprises démocratiques, conventions collectives de travail et promotion de formes de propriété en économie collective (coopérative, communale, publique).
- Macro-niveau : Au niveau macroéconomique, la démocratie dans l'économie suppose que la politique économique soit définie de façon démocratique dans les parlements et que les intérêts de la majorité de la population fassent foi. Une politique économique démocratique visera par conséquent le plein-emploi, la promotion du pouvoir d'achat ainsi que la transformation solidaire et écologique de l'économie. Elle renforcera aussi les droits des consommateurs (cf. chapitre D 8) et des pouvoirs publics.

On distingue les degrés de participation des salarié-e-s suivants :

- Les droits à l'information obligent la direction à informer le personnel et sa représentation de ses décisions et à leur offrir la possibilité de s'exprimer.
- Le droit de consultation suppose que le personnel soit consulté avant les décisions de la direction. Les décisions dérogatoires de la direction doivent être justifiées.
- Il y a codécision lorsque aucune décision ne peut être prise sans l'accord de la direction et de la représentation du personnel.
- Avec l'autogestion, des activités entières, voire des entreprises entières sont confiées aux salarié-e-s qui agissent et décident de manière autonome.

La Suisse a elle aussi besoin d'un nouveau souffle en matière de participation des salarié-es. Il faudra dans ce contexte des règles claires et des contrôles auprès des représentations du personnel comme le démontrent les irrégularités sporadiquement révélées. L'amélioration de la démocratie économique permet de sauvegarder les emplois et de garantir la fidélité aux sites. Ainsi, la garantie de la pérennité de « leur » entreprise répond aux intérêts fondamentaux des salarié-e-s. Leur souplesse pour changer d'emploi ou de domicile est en effet bien plus limitée que celle des capitaines d'industrie. Bien souvent, leur existence dépend d'un site ou d'une entreprise. Le coût induit par les licenciements et les fermetures d'entreprises est assumé par les salarié-e-s concernés et la société mais nullement par les grands dirigeants. Le droit du travail suisse n'offre aucune protection contre le licenciement.

- a) Elargir la Loi sur la participation pour en faire une loi suisse sur les constitutions d'entreprises.
- b) Meilleure protection des personnes de confiance syndicales contre le licenciement, accès illimité pour les permanent-e-s syndicaux aux entreprises.
- c) Congé payé accordé aux représentant-e-s du personnel et aux personnes de confiance syndicales pour l'exercice de leurs mandats et leur préparation (étude des dossiers).
- d) Représentation des salarié-e-s au conseil d'administration dans les entreprises de plus de 50 personnes.
- e) Un membre de la direction opérationnelle assume la fonction de directeur des travaux ou « Chief Labour Officer (CLO). Il est proposé par le personnel.
- f) Il faut déléguer exclusivement des représentant-e-s des salarié-e-s dans les organes de surveillance des institutions LPP (Caisses de retraite, fondations, fondations collectives). Le respect des directives en matière de placements des institutions de prévoyance doit être rigoureusement contrôlé.
- g) Les formes d'entreprises en économie commune doivent être encouragées.
- h) Les entreprises monopolistiques dans les secteurs relevant de l'approvisionnement doivent être soumises à un contrôle démocratique.

D 7 Transparence et droit des actionnaires

1. Situation: Modèles de gestion discutables

Le pouvoir de décision économique s'est de plus en plus déplacé vers les administrateurs et les dirigeants dans les grandes entreprises. L'écrasante majorité d'entre eux sont des hommes. Un grand nombre d'entre eux ont de moins en moins de scrupules à se servir copieusement sur la richesse créée par les salarié-e-s, même s'ils sont échoué dans leur fonction. Les dirigeants des grandes entreprises suisses sont aussi des requins dans la comparaison internationale. Leur arrogance est sans limites. La confiance dans de nombreuses grandes entreprises et dans leur direction est ébranlée. Les responsables et les partis bourgeois s'en rendent compte et cherchent par conséquent à mettre un peu d'ordre dans l'univers du capitalisme prédateur en édictant des règles de bonne gouvernance les moins contraignantes possibles.

La politique doit rétablir des règles dans ce domaine sur le plan national et international. L'intérêt des emplois stables en Suisse et surtout l'intérêt des salarié-e-s est en jeu. Ces intérêts peuvent parfois aussi se recouper avec les intérêts des actionnaires, par exemple sur le plan de la transparence et du contrôle des salaires des grands dirigeants. La plupart des salarié-e-s sont d'ailleurs aussi indirectement actionnaires des entreprises par le biais de l'AVS et des caisses de retraite.

2. Objectifs et principes d'une nouvelle politique d'entreprise

2.1 Ancrer la bonne gouvernance à gauche

La réglementation sociétale de protection du personnel et des propriétaires de sociétés ouvertes au public est sous-développée en Suisse. Il n'y a pas de réelle participation et les dispositions de corporate governance en sont à leurs balbutiements. Ces deux processus doivent être combinés par la gauche.

En comparaison internationale, les dirigeants des grandes entreprises suisses sont des « requins » touchant des salaires hors norme et quasi-exclusivement de sexe masculin. Leurs salaires ne sont pas déterminés par un marché mais par un petit cartel de chasseurs de têtes, de managers intéressés et d'administrateurs. Les indemnités annuelles atteignant les dizaines de millions ont perdu toute commune mesure avec les salaires au mérite, bien au contraire: les excès salariaux en haut de la pyramide suscitent de fausses incitations. Ils sont la conséquence des exigences de rendement démesurées des marchés financiers. D'ailleurs, les grands dirigeants prennent personnellement de multiples précautions contre les risques financiers inhérents à la mauvaise marche des affaires ou aux rachats. Les petits actionnaires de ces sociétés ouvertes au public, en revanche, sont impuissants devant le phénomène.

La gauche a longtemps considéré que la réglementation destinée à protéger les actionnaires était l'apanage du capital. Or la grande majorité des salarié-e-s en Suisse sont aussi directement ou indirectement par le biais de leur prévoyance professionnelle - actionnaires. La règle capitaliste de base selon laquelle le propriétaire détermine la politique de l'entreprise n'a plus cours depuis bien longtemps dans les entreprises ouvertes au public tellement

l'actionnariat est fragmenté. Ce sont les managers employés qui font la loi. La Suisse a besoin de règles plus contraignantes en matière de gouvernance d'entreprise qui renforcent le contrôle et le droit de participation des actionnaires minoritaires et qui rétablissent l'équilibre entre direction et contrôle.

2.2 Appliquer des principes éthiques à l'économie

Les principes éthiques ne sont pas suffisamment enracinés dans l'économie. Les entreprises violant les principes éthiques par leur comportement peuvent connaître des difficultés économiques comme l'a démontré la politique des banques vis-à-vis de la fuite de capitaux. Un mode d'action responsable et éthique doit s'imposer à tous les niveaux de l'économie. C'est à la fois indispensable et compatible avec la réussite économique.

2.3 Maigre bilan en matière d'égalité entre femmes et hommes

Le bilan en matière d'égalité est décevant, tant dans les entreprises privées suisses que dans le secteur public. La discrimination, sur le plan des salaires notamment, n'a pas été éradiquée. La vie familiale et la vie professionnelle restent difficiles à concilier bien qu'un nombre croissant de femmes exercent une activité professionnelle. Même avec d'excellentes qualifications, la carrière des femmes piétine souvent. On trouve seulement une poignée de femmes à la tête des entreprises dans l'économie suisse comme à la Confédération.

2.4 Manque de transparence écologique

La gestion des entreprises est généralement caractérisée par des objectifs à court terme. Ceci s'applique avant tout aux dirigeants qui s'intéressent en premier lieu à leur propre portemonnaie. La préservation d'une nature intacte est pourtant vitale pour la pérennité de l'économie. Il incombe certes aux entreprises de préserver nos bases vitales naturelles mais la transparence quant à l'impact environnemental de leur comportement est limitée.

3. Revendications

3.1 Plus de transparence et de droits pour les actionnaires

- a) Les rémunérations des instances dirigeantes des entreprises directions et conseil d'administration – ainsi que des personnes assimilées dans les entreprises ouvertes au public doivent être publiés individuellement. Cela permettra l'ouverture d'un débat public sur la prestation et la contre-prestation ainsi que sur les réajustements des salaires.
- b) Les indemnités du Conseil d'administration et de la direction doivent être fixés par les propriétaires de l'entreprise lors de l'Assemblée générale et non par les comités de rémunération du Conseil d'administration.
- c) Les « parachutes dorés » et indemnités de départ fixés par contrat pour les dirigeants doivent être abolis dès qu'ils dépassent une année de salaire. Ils créent de fausses motivations.

- d) Une fourchette maximale entre les salaires les plus élevés et les plus faibles d'une entreprise doit être définie. Elle ne doit pas dépasser en principe le rapport de 10 à 1.
- e) La participation des actionnaires aux assemblées générales des sociétés ouvertes au public peut être facilitée grâce à l'Internet. Les droits des actionnaires doivent être renforcés notamment en facilitant les demandes de convocation d'assemblées générales et d'inscription d'objets à l'ordre du jour.
- f) La concentration des pouvoirs entre les mains des personnes exerçant à la fois la présidence du conseil d'administration et la fonction de PDG dans les sociétés cotées en bourse doit être abolie. Le nombre des sièges d'administrateurs pouvant être occupés par une même personne doit être limité à six pour les entreprises économiquement importantes.
- g) La position des actionnaires minoritaires doit être renforcée par des droits de recours facilités, des procédures accélérées en cas de recours et un droit de révocation du conseil d'administration.
- Les caisses de retraite doivent exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes dans lesquelles elles ont investi de manière active et conformément aux directives de leurs conseils de fondation.

3.2 Egalité des sexes

- a) L'égalité des salaires pour les deux sexes doit être réalisée dans les dix années à venir.
 La transparence des salaires et des conditions d'engagement constitue un important moyen de lutte contre les discriminations.
- b) Toute entreprise cotée en bourse doit rendre compte de la situation en matière d'égalité des sexes dans son rapport de gestion.
- c) Il faut introduire une certification pour les entreprises respectueuses des familles.
- d) Le respect de l'égalité des salaires doit être vérifié avant toute passation d'un marché public par la Confédération, les cantons et les communes.
- e) Les entreprises cotées en bourse et celles qui sont proches des pouvoirs publics doivent garantir la représentation des deux sexes dans leurs instances dirigeantes. Les deux sexes doivent être y représentés à hauteur d'au moins 40% dans les dix années à venir.

3.3 Reporting environnemental

- a) Les entreprises doivent être certifiées pour leur respect de l'environnement.
- b) Les entreprises cotées en bourse, en particulier, doivent rendre compte de leur utilisation des ressources naturelles par une comptabilité écologique. (Voir également le chapitre D 9, 3.1).

D 8 Politique de la consommation

1. Situation initiale

Les consommateurs jouent un rôle décisif dans l'économie. La demande de consommation privée représente globalement 60 pour cent du Produit Intérieur Brut. L'ensemble des foyers privés constitue donc le facteur économique le plus puissant en Suisse, même si le pouvoir d'achat n'est pas équitablement réparti. La position des consommateurs sur le marché demeure malgré tout peu favorable.

Une politique de protection des consommateurs doit s'inscrire dans une large entente. Dans la mesure où la plupart des consommateurs sont aussi des salarié-e-s, la politique économique du PS doit concilier les intérêts des consommateurs et ceux des salarié-e-s.

Pour qu'une économie de marché fonctionne, il faut que le marché soit transparent, ce qui est loin d'être le cas. Du point de vue structurel, les consommateurs sont défavorisés par rapport aux entreprises et souffrent d'un manque d'information.

L'augmentation des échanges de marchandises et de services à l'échelle mondiale et les réglementations multilatérales qui en dépendent, font de la politique de consommation le principal champ d'action de notre politique extérieure et de notre politique économique extérieure.

Au sein de l'Union Européenne, la position et les droits des consommateurs face aux entreprises ont été massivement améliorés, ces dernières années. De ce fait, le droit suisse des consommateurs accuse un net retard dans les principaux domaines (responsabilité-produit, Conditions Générales de Vente, déclarations des produits etc.). De plus, des directives et des dispositions typiquement suisses aboutissent à une augmentation du prix des produits importés, sans pour autant assurer une meilleure protection des consommateurs ni augmenter les exigences imposées en termes de qualité.

2. Objectifs

L'augmentation de l'offre des produits de consommation et des prestations de services sur un marché de plus en plus mondialisé implique un soutien accru des consommateurs grâce à une information plus complète, une déclaration claire des produits et des services et du renforcement de leurs droits.

La politique de la consommation a pour objectifs, la protection et la garantie des droits des consommateurs :

- le droit à la santé,
- le droit à l'information,
- le droit à la protection contre la tromperie et les avantages acquis aux dépens d'autrui.

Ces droits doivent être garantis par des mesures multilatérales, étatiques et légales : Au niveau de la protection contre les effets graves pour la santé, par la législation relative aux médicaments et aux aliments, au niveau de la tromperie et des avantages acquis aux dépens d'autrui, par la législation contre la concurrence déloyale et par la législation sur les

denrées alimentaires et le crédit à la consommation. Pour donner aux consommateurs une réelle liberté de choix, il faut obliger les producteurs à donner une description exhaustive des propriétés, du mode de production, de la provenance et de la composition des produits de consommation qu'ils commercialisent, de la teneur des prestations de services, de la provenance des produits, de leur mode de production et de leur prix. Les consommateurs attendent de l'Etat qu'il assure les services auxquels ils ont droit. Le retrait de l'Etat de certaines prestations de services publics, notamment dans les régions périphériques, rend l'accès des consommateurs aux services en question plus difficile.

La formation et l'information du consommateur doivent consolider ses compétences. Les organisations de défense des consommateurs ont, en cela, un rôle important à jouer. Elles doivent, en outre, garantir l'intérêt général envers les entreprises de production et de commercialisation là où une consommatrice ou un consommateur isolé (e) ne peut parvenir à s'imposer seul — et cela par ex. en donnant des informations et pratiquant des tests comparatifs de produits et de prestations de services. Des différences de prix injustifiées entre produits pour hommes et produits pour dames comme il en existe par exemple pour les produits cosmétiques et chez les coiffeurs, sont inacceptables. Les consommateur-trice-s attendent également de l'Etat qu'il assume les services publics qu'ils et elles sont en droit d'attendre. Le désengagement de l'Etat de certains services publics, notamment dans les régions périphériques, rend plus difficile l'accès aux services de base que tout consommateur-trice-s est en droit d'attendre de lui.

Il faut consolider la position des consommateurs également et surtout en matière d'ecommerce et de vente sur Internet. Les droits des consommateurs et la protection des données doivent répondre aux exigences en vigueur au lieu de résidence des client-e-s.

Une politique active de défense du consommateur joue en outre un rôle considérable dans la politique sociale en protégeant justement aussi des classes sociales aux revenus plus faibles, des avantages acquis à leurs dépens sur le marché.

Une harmonisation du droit suisse de la consommation avec l'Europe doit, d'une part, combler les lacunes qui persistent au niveau de la protection des consommateurs, et d'autre part, supprimer les obstacles non tarifaires au commerce qui sont dus aux différentes dispositions légales et qui sont responsables de l'augmentation impopulaire des prix en Suisse.

Une politique de défense des consommateurs plus offensive et coordonnée à l'échelle européenne menée sur un marché européen ouvert, peut aussi générer de la croissance en renforçant le pouvoir d'achat, sans renoncer à des normes en matière sociale, sanitaire et écologique.

Une politique active de défense des consommateurs favorise, certes la liberté de décision des consommateurs, mais elle contribue également de manière importante au développement durable.

3. Revendications

3.1 Protection de la santé et sécurité des produits

- a) La protection sanitaire et la sécurité des produits doivent se conformer au stade actuel de l'évolution scientifique et technique Les producteurs et fournisseurs de technologies doivent prouver que leurs produits ne nuisent pas à la santé des organismes vivants et qu'ils sont surs. Des justificatifs étrangers suffisent aux exigences.
- b) Les compétences juridiques existantes et les prescriptions actuelles en matière de responsabilité-produit, du droit d'achat et surtout d'obligation d'étiquetage des prix doivent être exploitées systématiquement et imposées principalement dans les secteurs du marché soumis à des obligations de concession, comme les télécommunications.
- c) Des produits de même qualité comme les produits cosmétiques masculins et féminins doivent être vendus à des prix équivalents.

3.2 Obligations de déclarations exhaustives

- a) Dans le cadre de la législation sur les consommateurs et les denrées alimentaires, il faut imposer des obligations de déclaration qui soient transparentes et les meilleures possibles pour augmenter et garantir la transparence du marché. Cette déclaration doit comporter entre autres, des indications fiables sur l'origine du produit et le mode de fabrication. Les conditions de production et de fabrication doivent se conformer à des prescriptions claires, surtout pour les produits bio. Les produits à base d'OGM et les aliments transgéniques doivent faire l'objet d'une déclaration aussi complète que les denrées alimentaires traitées aux hormones et aux antibiotiques.
- b) Dans le domaine du crédit-bail et du crédit à la consommation, les lacunes actuelles qui permettent de contourner la protection des consommateurs contre les avantages acquis à leurs dépens et l'endettement, doivent absolument être comblées. Des possibilités et des délais de résiliation favorables aux consommateurs doivent être introduits dans tous les contrats d'abonnement et d'assurance.

3.3 Contre des limitations concurrentielles néfastes aux consommateurs

La position des consommateurs doit être renforcée par la garantie de conditions concurrentielles judicieuses au stade de l'offre (entre autres : la transparence du marché, la déclaration, la protection juridique, le barrage à l'abus du pouvoir de marché). L'administration compétente en matière de concurrence et la surveillance des prix (dans le domaine des prix imposés) doivent être dotés des compétences nécessaires. Cela implique de juguler les restrictions quant aux importations parallèles.

3.4 Assurer la protection des personnes et des données informatiques

a) Les dispositions relatives à la protection des personnes et des données informatiques doivent être améliorées principalement en matière de santé, mais aussi plus généralement pour tout ce qui touche à l'échange commercial de données personnelles.

b) Toute publicité sexiste ou misogyne doit être interdite.

3.5 Politique de la consommation : élément de politique économique extérieure

La politique économique extérieure suisse doit intégrer les exigences d'une politique active de la consommation dans le cadre des négociations bilatérales et internationales et des signatures de traités.

3.6 Améliorer la législation pour mieux protéger les consommateurs

La loi d'information des consommateurs actuellement en vigueur ne satisfait en aucun cas aux exigences d'une politique active de défense des consommateurs. C'est pourquoi il faut dans ce domaine, une législation qui garantisse aussi et surtout les droits des consommateurs en vigueur dans l'UE et définisse la protection des consommateurs comme une tâche prioritaire.

3.7 Renforcement des organisations de défense des consommateurs

Les organisations de défense des consommateurs doivent, sur la base de conventions de prestations claires, être soutenues par la Confédération afin d'être en mesure de garantir une politique active de défense des consommateurs.

III. Une économie tournée vers l'avenir

D 9 Politique de l'environnement et emploi

En termes de valeur ajoutée, la protection de l'environnement recèle un potentiel important, aussi bien direct (économie environnementale) qu'indirect (la qualité de l'environnement et de la vie en tant que atout de notre pays). L'affaiblir va à l'encontre du but recherché dans le domaine économique. Il faut, à l'inverse, renforcer la politique de l'environnement, ce qui nécessite de poursuivre les efforts à l'échelon tant national qu'international. En complément aux obligations et aux interdictions, il faut s'employer à mettre les outils du marché au service de la protection de l'environnement. Les principes d'une gestion prévoyante doivent être appliqués aux processus industriels et économiques.

1. Protection de l'environnement en Suisse : de la tête au gros du peloton

L'intégrité de l'environnement constitue un fondement indispensable à l'activité économique. La vague idéologique néolibérale de ces dernières années a fait tomber cette banale évidence dans l'oubli, avec des conséquences fatales pour l'environnement ainsi que pour l'économie suisse. Pour l'économie publique, la pollution engendre des frais indirects sensiblement supérieurs aux dépenses consacrées annuellement à la protection de l'environnement. La protection de l'environnement permet à l'économie et aux entreprises de réaliser des économies, offre de nouvelles opportunités sur le marché, favorise l'innovation (dont l'importance est primordiale pour notre pays, pauvre en matières premières), et contribue de manière décisive au haut niveau de la qualité de vie en Suisse.

La valeur économique des mesures de protection de l'environnement appliquées par les entreprises et les particuliers se monte à 6.7 mia. de CHF, soit 1.6 % du PIB. Avec 61 000 postes à temps complet, elle représente environ 2% de l'emploi total. En outre, la Suisse exporte des écotechniques pour une valeur de 1.4 milliard de CHF, créant par là 12 500 emplois à temps plein supplémentaires. Ainsi, les innovations dans le secteur de l'environnement ont un impact sur la valeur ajoutée économique.

Dans les années 70 et 80, la Suisse a joué à l'échelon international un rôle de pionnière en matière de politique environnementale. L'économie suisse se positionnait comme un leader dans le développement des écotechnologies, par exemple dans les domaines des stations d'épuration des eaux usées, de la technique du pot d'échappement à catalyse, des systèmes de recyclage ainsi que des procédés innovants pour une incinération propre des ordures. Le contrôle écologique dans l'agriculture et la Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sont aujourd'hui considérés comme exemplaires dans toute l'Europe. Cependant, la Suisse se fait de plus en plus distancer par l'Europe au plan de l'environnement, par exemple en ce qui concerne la qualité de l'air et la sécurité chimique.

Une politique environnementale d'avenir doit être axée sur les lignes directrices suivantes :

1.1 Substituer le bien-être à l'exploitation de l'environnement

Actuellement, l'on n'est pas encore parvenu à atteindre l'objectif de dissocier la croissance de l'économie suisse de son exploitation de l'environnement et des ressources. Cela s'explique essentiellement par le fait que les prix des ressources sont « faux », car ils ne tiennent pas compte des frais économiques indirects engendrés par leur consommation. Par exemple, celui qui pollue l'atmosphère avec son 4x4 ne paie pas assez pour cela. C'est à la société ainsi qu'aux victimes de cette pollution de supporter ces coûts externes. Le marché échoue à protéger l'environnement. De ce fait, l'économie rationalise surtout le facteur « travail », ce qui à pour conséquence d'une part, de solliciter davantage l'environnement et d'autre part, d'augmenter le chômage.

Si l'on se réfère au produit national brut, mesure classique de la richesse, celui qui commence par polluer puis répare les dommages qu'il a causés contribue bien davantage à la prospérité de la société que celui qui ne porte aucun préjudice à l'environnement. Il s'agit là d'une approche perverse, selon laquelle les nuisances environnementales augmentent la prospérité, au lieu de la diminuer.

1.2 La logique du marché au service de la protection de l'environnement

Les outils économiques constituent une part essentielle de l'instrumentaire de la politique environnementale. En Suisse, au cours des dernières années, les taxes d'incitation sur l'essence, le fioul et les composés organiques volatils (COV) ainsi que les taxes d'élimination anticipées ont apporté une contribution primordiale à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux.

Il faut poursuivre l'objectif de l'internalisation, au moyen des instruments du marché, des coûts indirects externes résultant de l'exploitation de l'environnement, de manière à ce que les prix reflètent les coûts réels. La taxation de l'énergie et de la consommation des ressources ainsi que l'allègement du facteur « travail » stimulent la concurrence innovante, créent ou garantissent des emplois. Dans ce but, la reprise de la réforme fiscale écologique s'impose. Cette dernière constitue en effet l'un des fondements d'une politique des ressources et de l'environnement porteuse d'avenir et qui envoie les bons signaux aux producteurs et aux consommateurs. La réforme fiscale écologique ne doit toutefois nullement affaiblir la demande ni engendrer une redistribution des revenus et richesses du bas vers le haut.

1.3 Travaux préalables à une véritable gestion des ressources

A plus long terme, l'objectif d'une gestion globale des ressources s'impose. L'exploitation jusqu'à présent « sauvage » de l'environnement doit être soumise à des droits d'utilisation clairs et répartis équitablement, c'est à dire de manière égale entre la population et l'économie. Les quotas d'émission selon le protocole de Kyoto constituent un modèle dans ce domaine. Celui qui consomme plus paie davantage, et l'on dédommage celui qui consomme moins pour les droits qu'il n'a pas fait valoir. Il faut renforcer les recherches dans ce sens et engager les travaux préalables nécessaires à l'échelon national et international.

1.4 « La prévoyance économique »

Selon des analyses réalisées par des économistes féministes, les structures de l'exploitation se fondent essentiellement sur la division du système économique en deux domaines : l'un est pris en compte au plan économique, l'autre non, et, de ce fait « n'existe pas » dans le système économique. Le point commun entre l'exploitation des biens environnementaux, qui ne font l'objet d'aucune évaluation monétaire, l'exploitation du travail familial, qui n'est pas non plus apprécié du point de vue financier, et l'exploitation du travail fortement sous-évalué dans le cadre de professions typiquement féminines, réside dans le fait que toutes ces activités ne sont pas estimées à leur juste prix.

A partir de là, les chercheuses ont élaboré le concept de la « prévoyance économique », selon lequel le système professionnel repose sur les principes de la concurrence, du post-traitement et de l'orientation sur les valeurs monétaires. A l'inverse, les activités de la prévoyance économique mettent l'accent sur la prévoyance, la coopération et l'orientation sur ce qui est indispensable à la vie. Dans ce contexte, la prévoyance économique part du principe que la production et la reproduction doivent être perçues comme une seule unité économique. Ce principe de base évident dans la sphère de la reproduction est négligé dans le système économique centré sur le domaine professionnel.

1.5 Mettre en œuvre la durabilité

Une économie qui se veut durablement solide ne doit pas se contenter d'envisager uniquement les gains à court terme, mais également prendre davantage en considération les conséquences à long terme de ses activités. Le concept de développement durable, correspondant à une approche économique tournée vers l'avenir, est toutefois de plus en plus détourné de son contenu originel et perverti. Lorsqu'elle parle de « croissance durable », l'économie entend par là la primauté des intérêts économiques sur les objectifs sociaux et écologiques. Cependant, la croissance ne contribue au développement durable que lorsqu'elle n'est pas préjudiciable à l'environnement et qu'elle est liée à une juste redistribution sociale. La politique de la croissance doit, par conséquent, toujours être associée à la politique sociale et environnementale. Il faut compléter les instruments de mesure de la croissance (PIB par habitant) de manière à ce qu'ils puissent représenter cette durabilité.

1.6 Des politiques nationales et internationales complémentaires

Les problèmes environnementaux sont actuellement de plus en plus perçus comme des risques pour la sécurité. En raison de leur caractère transfrontalier, seul un cadre coordonné à l'échelon international permet de résoudre un grand nombre d'entre eux (comme la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement climatique ou le maintien de la biodiversité). En vue de l'harmonisation internationale des prescriptions environnementales, qui met tous les acteurs du commerce extérieur sur un pied d'égalité et devrait, par conséquent, intéresser l'économie au plus haut point, la Suisse doit s'engager en faveur d'un renforcement sensible du système environnemental multilatéral. La Confédération doit, en outre, œuvrer activement au sein d'organisations internationales à la création d'un cadre juridique contraignant pour la fourniture des biens environnementaux mondiaux.

2. Une politique de l'environnement active est utile à l'économie

En matière de valorisation des activités de politique environnementales et d'innovation pour l'économie suisse, les secteurs prépondérants sont l'énergie, les transports, le climat et les nouvelles technologies. Le secteur financier, ainsi que celui des marchés publics qui a réalisé 8% du PIB en 2000, sont les leviers essentiels d'une évolution économique porteuse d'avenir. Dans ces domaines qui comptent pour l'environnement, les investissements sont à forte valeur ajoutée et favorisent l'emploi. La pollution et la consommation de ressources non renouvelables doivent être réduites de 3% par an.

2.1 Le changement de cap énergétique reste à organiser

Le fonctionnement de l'économie et de la société dépend fortement de l'approvisionnement en énergie. Bien que nous disposions depuis longtemps des stratégies et des technologies pour optimiser, de manière multiple, l'efficacité de l'énergie, des matières premières et des transports, la productivité des ressources de notre système économique et de notre mode de vie demeure très inférieure aux possibilités. En outre, la consommation d'énergie globale continue de croître et la part des énergies renouvelables reste en deçà de ce qu'elle pourrait être.

Il est possible d'augmenter sensiblement la performance économique et la prospérité en consommant nettement moins de ressources et d'énergie. En complément au programme SuisseEnergie, des mesures efficaces dotées d'objectifs contraignants visant à la réduction de la consommation ainsi qu'au remplacement des énergies non renouvelables, s'avèrent indispensables.

2.2 Le transport : un problème croissant

Le transport est l'une de principales sources de détérioration de l'environnement et engendre des coûts externes élevés dus aux effets sanitaires nocifs, aux accidents, au bruit, à la destruction du paysage et de la nature ainsi que des dégradations occasionnées aux constructions. 92% des coûts externes générés par le transport, soit 4.7 milliards de CHF par an, sont imputables au transport motorisé par route.

Sur le marché du travail, la mobilité revêt une importance croissante. D'où la nécessité de la restructurer pour qu'elle gagne en durabilité et en efficacité. Les systèmes de RER dans les agglomérations et l'extension du réseau ferroviaire montrent qu'une telle évolution est possible. Imaginons quelle serait la situation en matière de circulation sans ces investissements dans les transports publics, qui participent également à l'équilibre entre les sexes, les femmes étant davantage tributaires des transports publics que les hommes.

2.3 Le réchauffement climatique menace l'économie et la société

Le réchauffement du climat représente aujourd'hui l'un des défis mondiaux majeurs pour la politique, l'économie et la société. Ses effets négatifs risquent de se traduire par des coûts substantiels pour les économies. La Suisse également est invitée instamment à changer de cap, et par conséquent à mettre en œuvre systématiquement la politique climatique afin de réduire la consommation des ressources et de l'énergie. Elle doit en outre s'engager résolu-

ment en faveur des accords environnementaux internationaux (protocole de Kyoto, convention sur la biodiversité et réglementations relatives aux biens environnementaux mondiaux).

L'économie suisse a la chance d'occuper une position avantageuse d'early mover, grâce à ses innovations sociétales et techniques et à ses investissements dans de nouvelles solutions. L'application de la Loi sur les émissions de CO₂ avec les taxes incitatives peut créer à elle seule 3 000 à 4 000 emplois.

2.4 Créer les conditions cadres d'une consommation écologique

La demande privée de consommation se monte à 60 % environ du produit intérieur brut. Il s'agit par conséquent du plus important facteur économique en Suisse. Pour permettre à cette force du marché d'influer en faveur d'une écologisation, il convient d'élaborer des conditions spécifiques, dont notamment une plus grande transparence du marché, des informations claires sur les coûts sociaux et écologiques des produits et des services, ainsi qu'une responsabilité renforcée des fabricants pour les éventuels dommages environnementaux à long terme.

2.5 Exiger la contribution de la recherche sur l'environnement et les risques

Les évolutions technologiques sont à l'origine de nombreux problèmes environnementaux. Il ne s'agit pas de s'opposer fondamentalement au développement des nouvelles technologies, comme le génie génétique ou la téléphonie mobile, mais de garantir la protection des personnes et de l'environnement contre leurs éventuelles répercussions nocives. Cela implique, d'une part, la soumission de la recherche et du développement ainsi que de l'application pratique des nouvelles technologiques à des contrôles et à des prescriptions strictes, et, d'autre part, l'extension de la responsabilité sur les produits aux dommages indirects potentiels des nouvelles technologies.

2.6 L'écologie dans le secteur financier

Le secteur financier recèle des moyens potentiellement très efficaces pour influer sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et environnementale et sur la conversion écologique de l'économie. Cependant, les critères écologiques ne jouent encore qu'un rôle marginal sur les marchés financiers.

De nouveaux champs d'activité intéressants émergent dans la branche de l'assurance, qui peut se développer dans le secteur de l'évaluation des conséquences des technologies et l'assurance rétroactive de la responsabilité sur les produits. Les instruments créés dans le cadre du protocole de Kyoto, comme les certificats d'émissions négociables, ouvrent de nouveaux marchés. Dans les opérations de placement, l'évaluation du capital environnemental et des risques écologiques est amenée à prendre de plus en plus d'importance. Dans ce domaine, le secteur financier suisse a l'opportunité d'étendre ses compétences clés à de nouveaux champs d'application.

3. Revendications

3.1 Utiliser le potentiel économique de la protection de l'environnement

3.1.1 Politique internationale de l'environnement

- a) Engagement en faveur d'un renforcement du système environnemental multilatéral, augmentation des contributions aux objectifs de protection du climat après 2010 entre autres.
- b) Application des normes environnementales en vigueur à l'échelon international
- c) Engagement en faveur d'un cadre juridiquement contraignant pour l'utilisation et la protection du patrimoine environnemental mondial (le climat, les océans, par exemple), mise à disposition des moyens financiers requis.
- d) Introduction d'une taxe sur le kérosène.

3.1.2 Réforme financière écologique

- a) Internalisation des coûts environnementaux externes dans tous les biens et services (le prix des dommages causés).
- b) Intégration totale à moyen terme des coûts des biens environnementaux rares dans le prix des produits (des règles en fonction de la rareté des biens environnementaux).
- c) Suppression des subventions nuisibles à l'environnement (par ex., le financement des routes ou la garantie automatique de l'Etat pour les dommages importants causés par les centrales atomiques).
- d) Promotion des investissements durables (utilisation de la géothermie, de la biomasse, de l'énergie solaire et de chaudières au bois modernes pour la production d'électricité et le chauffage ; la norme Minergie doit faire office de standard dans la construction).
- e) Remise sur le métier de la réforme fiscale écologique.
- f) Utilisation plus systématique du pouvoir des marchés publics sur le marché, visant à imposer une économie respectueuse de l'environnement.

3.1.3 La logique du marché au service de la protection des ressources et de l'environnement, en complément aux obligations et aux interdictions

- a) Taxe sur le CO2 prélevée sur les carburants et combustibles
- b) Inclusion des émissions du trafic aérien dans le programme de réduction des émissions de CO₂.
- c) Extension du système des taxes d'incitation (utilisation du sol, taxe sur l'azote dans l'agriculture).
- d) A plus long terme, introduction d'une gestion complète des ressources, permettant de définir et d'attribuer des droits d'utilisation négociables.

3.1.4 Prévoyance économique

- a) Application des principes de la « prévoyance économique » aux processus industriels et économiques.
- b) Evaluation économétrique de toutes les activités qui contribuent au bien-être dans la société ; compléter le PIB par un système de mesure élargi, reconnu à l'échelon international (Simplified Index for Sustainable Economic Welfare SISEW, par exemple).
- c) Extension de la comptabilité nationale aux aspects environnementaux.

3.1.5 Mise en oeuvre du développement durable

- a) Association de la politique de la croissance à la politique sociale et environnementale.
- b) Soumission de toutes les nouvelles lois et ordonnances à un « examen de compatibilité écologique » ; nécessité de satisfaire à des prescriptions de cohérence minimales.
- c) Exiger des comptabilités écologiques, de la part des grandes entreprises cotées en bourse.

3.2 Energie

- a) Pas de nouvelle centrale nucléaire, ni d'augmentation du rendement des centrales existantes, remplacement à moyen terme de la production d'électricité nucléaire par les énergies renouvelables et amélioration de l'efficience énergétique.
- b) .Pousser le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Augmenter l'efficacité énergétique et la part d'énergies renouvelables indigènes d'au moins 1 à 2% de la consommation d'énergie par an, entre autres pour réduire l'extrême dépendance de l'étranger dans le secteur énergétique (85%).
- c) Exemplarité des pouvoirs publics en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables. Les nouvelles constructions publiques normales doivent correspondre au moins au standard de la technique 2005, de manière à couvrir leurs propres besoins en énergie sur la moyenne annuelle et à réinjecter un éventuel excédent d'énergie dans le réseau public.
- d) Prix de rachat rentable de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.
- e) Normes contraignantes de consommation d'énergie (appareils, véhicules à moteur, amélioration de l'enveloppe du bâtiment, des techniques de l'habitat et des infrastructures énergétiques) avec des valeurs U d'au maximum 0.15 W/m²K pour les nouvelles constructions et 0.2 W/m²K pour les bâtiments rénovés.
- f) Encouragement financier de mesures et d'investissements visant à optimiser l'efficacité énergétique par la taxation du chiffre d'affaires des ventes de toutes les énergies non renouvelables (pétrole, gaz, uranium et charbon).
- g) Interdiction des chauffages électriques à résistance.
- h) Promotion des chauffages au bois, des installations solaires et des pompes à chaleur alimentées par du courant produit à partir de sources renouvelables.

3.3 Transports

- a) Renforcement de l'harmonisation de la politique des transports, de l'aménagement du territoire et de l'implantation, insertion accrue des femmes dans le processus de planification.
- b) Transports des marchandises par le rail, dans le domaine du transport national également.
- c) Transférer davantage le fret et les passagers aériens sur le rail ; imposer une taxation sur le trafic aérien court et moyen courrier qui favorise le transfert vers le rail. Il faut en particulier aménager les taxes d'atterrissage, de décollage et d'aéroport de manière à taxer particulièrement le trafic aérien sur de courtes distances avec de petits avions.
- d) Promotion des transports publics, même en dehors des agglomérations.
- e) Vérité des coûts dans les transports, réduction des subventions cachées aux transports individuels motorisés, vérité des coûts dans la gestion des parkings publics et privés.
- f) Introduction de péages pour le trafic urbain et les centre-villes pour respecter les valeurs limites, exceptions et taxation réduite pour le trafic professionnel justifié et les véhicules non polluants. Associer des mesures d'accompagnement pour éviter toute incitation à la construction anarchique de centres commerciaux « dans la nature ».
- g) Encouragement des biocarburants et du gaz naturel.
- h) Promotion des véhicules à faible consommation et peu polluants; Réduire de 50% les taxes sur les véhicules non polluants et en même temps doubler les taxes pour 10% des plus gros pollueurs.
- i) Lors de dépassements persistants des limites de pollution de l'air (CO2, ozone, particules fines, ...) des dispositions respectueuses de l'environnement et économiquement soutenables doivent être prises au niveau des transports et da la circulation routière.
- j) Encourager le trafic doux
- k) Etablissement de statistiques relatives au transport et spécifiques à chaque sexe.

3.4 Protection du climat

Mise en oeuvre systématique des accords sur la protection du climat

3.5 Consommation écologique

- a) Intensification de la promotion de labels et d'évaluations par la Confédération ; mise en place d'institutions reconnues et indépendantes (financées par le prix des produits).
- b) Déclaration des coûts sociaux et écologiques des denrées et services.
- c) Poursuite de la transformation écologique de la politique agricole. (voir ch. D 23, 3.1).
- d) Intégration dans le prix des produits des coûts d'élimination, de recyclage et de réparation des dommages environnementaux, afin de finaliser le cycle des matières.

3.6 Recherche

- a) Promotion de la recherche appliquée interdisciplinaire.
- b) Renforcement de la recherche visant à encourager les innovations en matière d'environnement (rendement énergie / matériel).
- c) Activités de recherche au service de l'exécution de la protection de l'environnement.

3.7 Secteur financier

Extension de la responsabilité du fait des produits aux dommages environnementaux potentiels (génie génétique, par exemple).

D 10 Economie et égalité entre femmes et hommes

Même en Suisse, nous sommes encore loin de l'objectif d'une répartition équitable des revenus, des fortunes et du pouvoir de décision entre les sexes. L'un des motifs de cette inégalité de traitement réside dans la répartition déséquilibrée entre travail rémunéré et non rémunéré. Un autre motif réside dans une discrimination directe sur le plan du rémunéré. Ces aspects sont autant d'obstacles à une répartition plus équitable du travail nécessaire à l'ensemble de la société.

1. Changement de société

Sachant que de plus en plus de gens changent plusieurs fois d'état civil et de situation familiale au cours de leur vie, la politique économique du PS se fonde sur les individus et leur situation de vie concrète et non pas sur leur état civil,. Lors de la mise en application de cette approche, nous devons, pendant une période transitoire, prendre en considération les différences entre hommes et femmes dus à des raisons historiques.

1.1 Répartition équitable du travail : Les hommes au fourneau

On travaille beaucoup en Suisse et la plupart du travail n'est pas rémunérée. En effet, selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, environ 8 milliards d'heures sont travaillées sans rémunération alors que 6.7 milliards d'heures environ sont consacrées au travail rémunéré. Les deux tiers du travail non rémunéré sont fournis par les femmes, en majeure partie au foyer. L'étude en question évalue le travail non rémunéré à environ 70% de la valeur ajoutée économique enregistrée dans la comptabilité nationale.

On note actuellement deux tendances opposées :

- D'un côté, l'activité professionnelle des femmes ne cesse d'augmenter. On constate, avant tout chez les jeunes, la volonté de monnayer une partie du travail effectué jusqu'à présent à titre gratuit. Les enfants sont en grande partie pris en charge par des professionnels contre rémunération, des aides à domicile sont engagées, des services (réparation de vélos, jardinage, commerce en ligne) sont achetés.
- De l'autre, une partie du travail qui était jusqu'à présent rémunéré glisse dans le domaine non rémunéré. Cette tendance est particulièrement frappante dans le domaine des soins (réduction des séjours hospitaliers suivis par des soins au sein de la famille) ainsi que dans le secteur des services (on fait soi-même des recherches sur Internet au lieu de se faire conseiller). On note aussi des tentatives récurrentes de revenir sur certaines professionnalisations (travail volontaire pour les soins hospitaliers, les services de repas et dans les crèches).

L'égalité effective des sexes ne sera atteinte que lorsque les femmes bénéficieront du même accès au revenu et à la fortune que les hommes. Il faut pour cela développer la part du travail rémunéré et enrayer le glissement de travaux initialement rémunérés dans la catégorie des activités non rémunérées. Parallèlement, le travail rémunéré et le travail non rémunéré subsistant doivent être répartis équitablement entre les deux sexes. Ainsi, les hommes devront à l'avenir accomplir une part beaucoup plus importante du travail non rémunéré subsis-

tant, notamment dans l'éducation des enfants et dans le ménage. Les prestations économiques effectuées à titre gratuit doivent être prises en compte à la même valeur que le travail rémunéré dans le monde du travail et le système des assurances sociales (avoirs pour éducation et soins, prise en compte pour la détermination de l'ancienneté).

Pour atteindre l'objectif de l'égalité dans l'économie, les chances d'accès au marché du travail et la capacité d'intégration doivent être développées. Cela requiert d'une part des mesures structurelles (prestations de prise en charge complémentaires pour la famille, délestage dans le travail non rémunéré) et d'autre part des mesures individuelles (formation et rattrapage de niveau, formation continue, conseil professionnel et en carrières).

1.2 Les femmes sont directement défavorisées dans la profession

Entre 1991 et 2005, le taux d'activité professionnelle des femmes a augmenté de 6.1% tandis que celui des hommes a baissé de 3.7% en Suisse (de 15 à 64 ans, voir chapitre G 1.2, figure 11). La récession de la fin des années 90 a pour la première fois mis en évidence le phénomène d'une proportion croissante de femmes salariées, même en période de fort chômage. Et pourtant, l'égalité homme-femme est encore loin d'être réalisée sur le marché du travail.

- Les femmes continuent de gagner environ 20% de moins que les hommes. Derrière cette discrimination salariale se cachent des perspectives de carrière inégales, des évaluations des activités spécifiques au sexe ainsi qu'une discrimination ouverte.
- Les femmes sont fortement touchées par le chômage. Ainsi, 4.0% de femmes étaient au chômage en 2004 contre 3.8% d'hommes. Plus de 200 000 femmes (contre seulement 40 000 hommes) souhaitent augmenter leur taux d'occupation.
- Les femmes travaillent beaucoup plus à temps partiel que les hommes. On y trouve aussi beaucoup de faibles voire de très faibles taux d'occupation (moins de 50%). Les personnes à temps partiel sont aujourd'hui désavantagées vis-à-vis des assurances sociales (LPP) ainsi qu'au sein des entreprises (formation continue, perspectives de carrière) :
- Bien plus de femmes que d'hommes sont exposés à des rapports de travail précaires : les employeurs multiples (toujours en dessous du minimum LPP), le travail sur appel, le travail à durée déterminée, le travail sans contrat, le travail horaire, le travail à domicile sont deux fois plus fréquents chez les femmes (6.2%) que chez les hommes (3.6%).
- Les femmes sont fortement surreprésentées dans les activités mal payées et au bas de l'échelle. Plus on monte dans la hiérarchie, moins on trouve de femmes (ségrégation verticale). Sept femmes sur dix effectuent un travail sans fonction d'encadrement contre cinq hommes sur dix. On ne rencontre guère de femmes à la tête des entreprises.
- Les femmes continuent de choisir moins de métiers que les hommes (ségrégation horizontale). Les métiers choisis par les femmes se concentrent sur les professions pédagogiques et sociales ainsi que sur les services aux personnes (esthéticienne, coiffeuse, hôtellerie-restauration). Il s'agit là souvent de catégories professionnelles à faibles revenus et à faibles perspectives de promotion et d'évolution.
- Les femmes sont plus souvent confrontées à la violence au travail (harcèlement moral et sexuel) que les hommes.

Pour imposer l'égalité des droits au travail, chaque entreprise doit appliquer une stratégie claire avec des mesures étendues. Il faut dans un premier temps que les responsables prennent conscience du problème. Le « gender reporting » constitue un outil fort judicieux à cet effet. Les entreprises cotées en bourse doivent y être contraintes, et les autres incitées. La politique conventionnelle des syndicats est un autre élément décisif. Une bonne partie des problématiques présentées portent sur l'aménagement des rapports de travail (égalité des salaires, formation continue et plan de carrière, ambiance de travail).

2. Le soupçon discriminatoire de la grossesse

Toute personne adulte doit avoir la possibilité de réaliser les revenus nécessaires par ses propres moyens. Cette approche individuelle libérale n'est, pour la gauche, logique que d'un point de vue théorique. Elle s'impose cependant face à la réalité. Autrefois, le mariage et le fait de fonder une famille constituaient en premier lieu un projet économique pour réduire les risques. Aujourd'hui, fonder une famille rime au contraire à prendre un risque économique. Cette expérience vécue par nos mères et en partie par nous-même a changé le comportement des jeunes femmes. Ainsi, de plus en plus de femmes aspirent à l'indépendance économique. Pour elles, il ne saurait être question de fonder une famille que si elles peuvent conserver leur activité professionnelle et continuer à progresser dans la profession après la naissance.

La résolution du problème de la garde des enfants et ce, sur le plan non seulement individuel mais aussi structurel constitue le préalable fondamental à l'intégration des femmes au marché du travail. Toutes les femmes sont « soupçonnées de vouloir faire des enfants », y compris celles qui n'en auront jamais. Cette barrière psychologique ne sera surmontée que lorsqu'un nombre suffisant de mères travaillera dans l'entreprise, que cette situation sera rentrée dans une norme professionnelle et que, parallèlement, de plus en plus de pères réduiront leur présence au travail au profit de la famille.

Outre la prise en charge des enfants, il faut aussi un congé parental payé. Celui-ci devra être conçu dès le départ de telle manière que la moitié puisse être prise par le père. L'expérience faite en matière de congés parentaux en Allemagne et en Suède a démontré que, sans cette restriction, les pères ne prennent guère de pause et préfèrent « offrir » ce congé à leur femme. Cette répartition unilatérale associe au congé parental une discrimination indirecte : les pères progressent dans leur carrière tandis que les mamans font leur pause parentale.

2.1 De meilleurs salaires pour les femmes et une meilleure intégration

La masse salariale constitue la valeur de référence pour le financement des assurances sociales. Ainsi, toute mesure engendrant une augmentation des revenus et une extension de l'activité professionnelle contribue en même temps au financement durable des institutions sociales. La plus forte intégration des femmes au marché du travail et la réalisation de l'égalité des salaires, par conséquent le relèvement des salaires des femmes, constituent un potentiel considérable pour les institutions sociales, en plus de l'objectif de l'égalité. L'égalité des salaires est ainsi une condition primordiale d'une répartition plus équitable du travail entre les sexes.

2.2 Flexibilité d'accord, mais en renforçant la protection des salarié-e-s

La demande d'horaires de travail atypiques (week-end, soirée, nuit) émane avant tout des jeunes et des ménages avec enfants. Dans le deuxième groupe, il faut faire la distinction entre ceux qui choisissent ces rapports de travail par manque d'alternatives (pas de possibilité de garde des enfants, parents isolés), et ceux qui recherchent effectivement de tels rapports de travail (professions sociales, indépendant-e-s, étudiant-e-s).

Cependant, les horaires de travail inhabituels peuvent cimenter les rôles des sexes. Ceci serait contraire à l'objectif d'une répartition plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les deux sexes.

L'élargissement des horaires de travail légaux présente des risques avant tout là où les syndicats sont faiblement représentés. En somme, moins le travail est qualifié, plus le risque est grand de voir les employeurs imposer uniquement leurs propres intérêts dans la planification des travaux et peu tenir compte de la situation des salarié-e-s. La demande d'horaires de travail atypiques doit en principe émaner de la travailleuse ou du travailleur. La loi sur le travail doit impérativement interdire que quiconque soit contraint de travailler de nuit, en soirée ou le week-end contre sa volonté. La protection contre le licenciement doit être développée en conséquence. La revendication de salaires minimaux doit aussi être imposée dans les branches qui connaissent des conditions de travail précaires.

3. Revendications

3.1 Revendications de principe

- a) Il faut trouver un équilibre entre la nécessité de protéger les personnes intégrées au marché du travail et les chances pour y accéder de celles qui lui sont extérieures.
- b) Il faut développer la part du travail rémunéré et enrayer le glissement du travail rémunéré dans la catégorie des activités non rémunérées. La partie résiduelle du travail non rémunéré doit être répartie équitablement entre les deux sexes.
- c) Une extension des horaires de travail à la soirée ou au week-end ne doit être possible qu'à la demande des salarié-e-s. La protection des salarié-e-s doit être renforcée sur ce plan, par exemple par le biais d'une CCT obligatoire. Les conditions de travail précaires avec des horaires atypiques, le travail sur appel ou la non-indemnisation des heures supplémentaires ne doivent pas devenir la règle, ni dans les rapports de travail privés, ni dans les rapports de travail publics.
- d) La possibilité de travailler à temps partiel doit être encouragée à tous les échelons hiérarchiques. Il en découle plus de rendement et moins d'absentéisme. C'est aussi un moyen d'éviter que des femmes bien qualifiées ne quittent la vie professionnelle dès qu'elles ont des enfants avec l'impact négatif sur l'économie publique qui va de pair. La promotion du travail à temps partiel pour les hommes est en outre une mesure importante pour permettre aux pères de s'occuper de leurs enfants et ainsi briser les rôles historiques des sexes.

3.2 Revendications concrètes

- a) La garde extra-familiale des enfants et les soins à d'autres membres de la famille qui en ont besoin doivent être garantis en permanence, que ce soit par des familles d'accueil qualifiées, le développement des places en crèche à des prix abordables, les offres de garde scolaire et les offres de vacances. Un centre de compétences national doit promouvoir la création des places nécessaires par le conseil et la coordination.
- b) Des écoles de jour fonctionnant selon des concepts pédagogiques adéquats doivent être introduites dans toute la Suisse. Le premier pas dans cette direction consiste à introduire des plages scolaires fixes au plan national qui sont complétées avec des services de repas, des crèches des garderies et des aides scolaires pour un encadrement à la journée.
- c) Au niveau fédéral et dans tous les cantons, des bureaux de l'égalité gérés avec professionnalisme œuvrent au titre de centres de compétences à réduire les désavantages des femmes dans les domaines économique, sociétal et juridique. Ils ont les compétences nécessaires pour l'application de la loi sur l'égalité dans le secteur public et privé.
- d) L'égalité des salaires doit être imposée par une application conséquente de la loi sur l'égalité pour se fixer au niveau des salaires des hommes.
- e) La loi sur l'égalité doit être révisée afin que toute forme de discrimination au travail puisse être contestée et qu'une protection contre le licenciement soit assurée. Les bureaux de l'égalité cantonaux doivent bénéficier du droit de recours.
- f) Les entreprises cotées en bourse et les entreprises publiques doivent être contraintes de présenter leur politique d'égalité dans un « gender report » annuel. Les entreprises non cotées en bourse doivent être incitées par leurs partenaires sociaux à l'établissement de tels rapports.
- g) Les entreprises publiques et privées portent la proportion d'administratrices à 40 % sur dix ans. Dans le cas contraire, elles y seront contraintes par la loi.
- h) Les femmes doivent être aidées à accéder à des positions de cadres par des mesures appropriées.
- i) L'investissement des hommes dans leurs familles doit être encouragé: Il faut inciter les employeurs à accepter les demandes de travail à temps partiel. Il faudrait instaurer un congé parental avec compensation du salaire à 80%, dont une partie devrait être prise par les pères, il faudrait également veiller à offrir aux pères des conditions de travail plus favorables aux familles (horaires, lieux de travail, flexibilité).
- j) Le congé de maternité doit être développé pour devenir un congé parental payé. La moitié du congé parental doit être pris par le père pour ne pas créer de nouvelles formes de discrimination. La réglementation financière doit être analogue à celle de l'assurancematernité.

IV. Marché du travail

D 11 Plein emploi

1. Situation

Cela fait 20 ans que le chômage de masse constitue l'un des problèmes économiques majeurs en Europe. Il n'est de pire gaspillage de ressources du point de vue économique qu'un chômage important. Les ressources inemployées pourraient être mises en œuvre pour davantage de revenus, d'écologie, une durée du travail plus courte et/ou une augmentation du niveau de vie. Le chômage conduit les personnes concernées au découragement et à l'isolation sociale. Il aggrave également les problèmes de financement des assurances sociales et des budgets publics. Aussi, l'objectif premier d'une politique économique et du marché du travail rationnelle est-il le plein emploi.

La Suisse souffre elle aussi d'un important sous-emploi dans le travail rémunéré (voir chapitre D 5, paragraphe 2). L'élimination du sous-emploi sur le marché du travail représente un potentiel considérable pour le renforcement de l'Etat-providence, le financement d'un plus grand nombre de retraité-e-s et une durée du travail plus courte.

Face aux progrès de la productivité et à l'augmentation du nombre de personnes cherchant à travailler, nous avons besoin d'une forte croissance pour revenir au plein emploi. Ainsi, l'économie suisse aurait besoin d'un taux de croissance de 2.5 à 3% sur environ quatre ans pour éradiquer le sous-emploi. Ensuite, il faudrait, selon les prévisions, des taux de croissance moyens d'environ 2% pour préserver le plein emploi. Plein emploi signifie en effet que toute personne (une personne avec ses enfants) ait suffisamment de travail pour garantir sa subsistance ou organiser sa vie et pour ce qu'elle souhaite exercer.

A long terme, les progrès de la productivité créent des possibilités de réduire la durée du travail. Mais après une période prolongée de stagnation du pouvoir d'achat, la priorité est de mettre à profit l'augmentation de la productivité pour des augmentations de salaire et soute-nir ainsi la demande privée.

Outre le chômage, il faut aussi citer les bas salaires comme l'une des principales causes de la pauvreté de 850 000 personnes. La proportion des personnes touchant un salaire inférieur à 3 000 francs net par mois est toujours de 3%. Toute personne qui travaille doit pouvoir vivre dignement de son salaire. Nous avons besoin de salaires garantissant notre subsistance comme équivalent au travail à plein temps.

Aujourd'hui encore, l'origine sociale détermine le niveau d'éducation et par conséquent le statut d'une personne sur le marché du travail et dans la société. Cette « hérédité de l'éducation » est un obstacle à l'égalité des chances.

L'égalité des droits entre les sexes est loin d'être réalisée. Dans une comparaison internationale de 58 pays, la Suisse occupe le 34^e rang en matière d'égalité homme-femme. La discrimination salariale en est l'une des causes. La discrimination salariale est l'expression d'une faible considération de l'activité professionnelle des femmes dans la société. Parmi les causes, il y a aussi la ségrégation horizontale et verticale du marché du travail. Les emplois occupés en majorité par des femmes sont souvent précaires (temps partiel, travail sur appel)

et mal rémunérés. La non exploitation des capacités des femmes de mieux en mieux formées est un gaspillage de ressources économiques que nous en pouvons ni ne voulons tolérer davantage (voir chapitre D 10).

On se sert souvent du fort taux de chômage pour faire pression sur les conditions de travail. C'est ainsi que de nombreuses entreprises sont parvenues, avec la longue crise des années 1990 et la peur de la mondialisation, à remettre en cause la compensation du renchérissement et les augmentations générales de salaire. Et pourtant, les expériences faites dans d'autres Etats européens tels que le Danemark démontrent qu'il est tout à fait possible mais aussi judicieux du point de vue économique de concilier un faible chômage, un haut taux d'activité et une bonne protection des salarié-e-s.

2. Principes et objectifs

- a) Toute personne doit pouvoir assurer sa subsistance et celle de ses enfants grâce à son travail. Le plein emploi doit être l'objectif politico-économique prioritaire. Le développement de l'économie dépend de la demande générale de l'économie qui est influencée par la politique monétaire et financière. Les différentes composantes de la demande (exportations, dépenses en biens de consommation, investissements et dépense publique) peuvent être influencées par la modification des intérêts ainsi que la politique fiscale et de dépenses des pouvoirs publics. Tant que les capacités humaines et financières d'une économie publique ne sont pas saturées, il faut en premier lieu soutenir la demande.
- b) Des mesures concernant le marché du travail sont nécessaires afin que le fort chômage et le sous-emploi ne poussent pas de plus en plus de monde de la vie active vers l'aide sociale ou l'assurance invalidité. Des programmes de formation doivent accroître les chances de réinsertion dans la vie professionnelle. Les problèmes initiaux doivent être résolus et non pas être reportés d'une caisse publique à l'autre (assurance chômage, Al, aide sociale).
- c) La Suisse dispose globalement d'un système éducatif qui fonctionne bien et a fait ses preuves. L'accès de tous les jeunes à une formation au niveau secondaire II (apprentissage ou maturité) doit être assuré. Les chances des jeunes de bénéficier d'une bonne formation professionnelle ne doivent pas être tributaires des aléas de la conjoncture. Lorsqu'une formation professionnelle ne s'enchaîne pas directement après l'école primaire, il faut proposer des solutions transitoires, telles que l'année scolaire préparatoire à la profession, un préapprentissage, des stages ou des semestres de motivation. Les jeunes en échec scolaire ou souffrant de déficits sociaux et éducationnels doivent bénéficier d'un encadrement efficace dans la recherche d'une place d'apprentissage ainsi qu'après le début de la formation.
- d) Un « Fonds pour la formation des apprentis », géré conjointement par les organisations professionnelles (syndicats, associations patronales) et les pouvoirs publics, pourrait permettre le partage solidaire des frais de formation entre les entreprises et garantir une offre suffisante de places d'apprentissage.
- e) Il ne faut pas punir les sans-emploi mais mieux les former. Des gens sont toujours au chômage à courte échéance dans une économie dynamique. Ces périodes doivent être mises à profit pour des formations qualifiantes ciblées des sans-emploi. Il faut particuliè-

- rement soutenir le maintien des mamans dans leur profession et la réinsertion professionnelle des femmes.
- f) Les personnes socialement faibles doivent être soutenues par une politique active d'intégration au marché du travail. Les subventions des salaires peuvent se justifier lorsque les employeurs fournissent des prestations d'intégration clairement définies en contre-partie.
- g) Toute personne travaillant à plein temps a droit à un salaire lui permettant ainsi qu'à ses enfants de vivre dignement. Il faut plus de conventions collectives de travail pour les catégories à bas salaires. Le travail au noir doit être combattu activement par des contrôles et des sanctions.
- h) L'économie clandestine (travail au noir) a connu un sérieux essor ces dernières années. Dans les zones grises de l'économie, le risque de voir l'Etat de droit sapé est bien réel. La corruption y est encouragée. Le travail au noir fausse la concurrence, entraîne une utilisation inefficace des ressources, ne protège pas les travailleurs-euses et représente un manque à gagner en termes d'impôts et de cotisations sociales.
- i) Les salaires et les conditions de travail doivent faire l'objet d'une négociation collective. La négociation individuelle des contrats de travail et des salaires fait que les personnes qui disposent d'un faible poids dans les négociations avec l'entreprise ne pourront pas améliorer leurs conditions de travail, même en période de forte conjoncture. Les écarts entre les salaires continuent ainsi de se creuser. Les pouvoirs publics doivent encourager les conventions collectives de travail. L'assujettissement à une convention collective doit être un préalable aux subventions, aux marchés publics et aux concessions octroyés aux entreprises.
- j) Outre l'augmentation des salaires, il faut en seconde priorité continuer de réduire la durée du travail pour permettre aux actifs de profiter des progrès de la productivité et de compenser l'intensification du travail. Pour avoir un impact sur l'emploi et ne pas entraîner de perte de pouvoir d'achat, la réduction de la durée du travail doit s'effectuer avec la pleine compensation du salaire. La durée de travail effectivement accomplie et fixée par voie légale et conventionnelle est très importante en Suisse. La durée maximale annuelle de travail doit être définie de manière à parvenir en moyenne à une semaine de 40 heures. La durée maximale de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises doit être limitée à 48 heures dans la loi sur le travail. Il faut viser une nouvelle réduction de la durée du travail à moyen ou à long terme, ce qui permet de contribuer notablement à une répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes.
- k) Il faut encourager l'accès à droits égaux des femmes et des hommes à l'activité professionnelle. Les conditions sociétale et les conditions de travail doivent permettre de concilier famille et vie professionnelle. L'application de la Loi sur l'égalité doit traquer toute forme de discrimination au travail. Les licenciements abusifs doivent être généralement combattus.
- I) L'activité professionnelle ne doit pas prendre le pas sur la santé et la vie extraprofessionnelle. Les emplois doivent être correctement rémunérés et garantir la protection de la santé. C'est ainsi que la qualité de vie et la motivation des salarié-e-s sont garanties. La Loi sur le travail, déjà peu favorable aux salarié-e-s, ne doit plus être altérée

- en leur défaveur. Il faut au contraire leur donner plus de droits, dont le droit aux plans sociaux financièrement garantis. La protection contre le licenciement des personnes de confiance syndicales et les délégué-e-s élus du personnel doit être renforcée.
- m) L'économie dynamique requiert de plus en plus de qualifications. Un droit à des congés de formation continue rémunérés doit par conséquent être enraciné dans les conventions collectives ou dans le droit du travail. Tout le monde doit être assuré de bénéficier d'un congé de formation de cinq jours par an. Les personnes à temps partiel ne doivent pas être défavorisées dans le soutien à la formation continue par leur employeur.
- n) Les personnes en situation d'handicap sont aujourd'hui largement défavorisées dans la vie professionnelle. Elles trouvent difficilement du travail et sont poussées vers l'assistance ou l'assurance-invalidité. Il faut garantir l'accès des personnes handicapées à la vie professionnelle par des dispositions légales.
- o) Le revenu de base garanti sans condition (« salaire citoyen ») pose problème : S'il est suffisamment élevé pour garantir la subsistance, c'est-à-dire supérieur aux prestations de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, il sera quasiment impossible à financer. S'il est en revanche trop bas, il restera sans effet. En fin de compte, le salaire citoyen génère de fausses incitations et met à mal la solidarité sociale, parce qu'il constitue un revenu octroyé sans contre-prestation et sans preuve du besoin, revenu qui peut être plus élevé que le revenu d'une activité lucrative.
- p) La Suisse est une terre d'immigration. L'immigration à elle seule offre à la Suisse un potentiel d'environ 20 000 personnes par an demandant à travailler. Ces gens contribuent largement à l'augmentation de la prospérité et au financement d'un nombre croissant de retraité-e-s. Des mesures d'accompagnement sont toutefois nécessaires pour éviter que l'immigration de personnes peu qualifiées n'engendre une trop forte pression sur les salaires au détriment des plus faibles sur le marché du travail et pour garantir aux immigrant-e-s un revenu permettant une intégration sociétale en Suisse.

3. Revendications

- a) Le plein emploi doit être l'objectif politico-économique prioritaire. Les politiques financière et conjoncturelle doivent systématiquement œuvrer en faveur du plein emploi. Le plein emploi et une répartition plus équitable de l'ensemble du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes doivent être ancrés sous forme d'objectif économique dans la constitution fédérale.
- b) La thématique de la durée du travail doit être abordée de manière offensive. La réduction du temps de travail sans perte de salaire demeure un objectif d'actualité. La manière dont cette réduction doit s'opérer doit être développée à travers le dialogue avec les employeurs. Pistes possibles : semaine de quatre jours, davantage de vacances, retraite anticipée, limitation stricte des heures supplémentaires et des horaires de travail spéciaux, réduction générale de la durée de travail autorisée par la Loi sur le travail.
- c) Les mesures d'insertion au marché du travail pour l'AC, l'Al et l'aide sociale doivent viser une réinsertion durable au marché du travail. La période de chômage doit être mise à profit pour des formations qualifiantes ciblées des sans-emploi.

- d) Un second marché du travail pourra être soutenu dans les secteurs proches du premier marché du travail dont l'objectif premier est l'intégration. Des subventions salariales étatiques limitées dans le temps ont tout leur sens dans ce contexte.
- Les collectivités publiques doivent être incitées à créer des emplois dans de nouveaux domaines tels que des travaux d'intérêt public, l'aide au voisinage ou des activités culturelles.
- f) Il faut développer une politique des pouvoirs publics visant à créer de l'emploi pour les salarié-e-s faiblement qualifiés. Les entreprises doivent être contraintes à embaucher un certain quota de personnes à capacité de travail réduite ou à participer au financement de postes ad hoc. Il faut toutefois faire la différence entre les possibilités des grandes entreprises, des PME et des pouvoirs publics
- g) Il faut garantir à tous les jeunes l'accès à une formation après le degré secondaire 1. Il faut fortement accroître le soutien public à l'accès à la vie professionnelle pour les jeunes sortant d'école ou d'apprentissage.
- h) Les salaires doivent garantir un revenu équitable aux salarié-e-s et à leurs enfants. Il faut à cet effet élargir les conventions collectives de travail avec des salaires minimaux obligatoires pour les catégories aux rapports de travail précaires (transports, commerce de détail, nettoyage, gastronomie, agriculture). Une convention collective doit être déclarée de force obligatoire lorsqu'un tiers des effectifs d'une branche et leur représentation syndicale le demandent.
- i) Dans les branches aux rapports de travail précaires, où les employeurs n'acceptent pas de négocier des conventions collectives, il faut appliquer des contrats de travail normalisés régis par l'Etat.
- j) Les pouvoirs publics doivent considérer l'existence d'une convention collective de travail comme un préalable à l'octroi de subventions, d'aides au développement économique, de marchés publics ou de concessions à des entreprises.
- k) Le droit du travail doit protéger les salarié-e-s contre toutes les formes de conditions de travail précaires ou non respectueuses de la famille.
- I) L'économie clandestine doit être combattue à tous les niveaux. Cela implique une application conséquente de la nouvelle loi sur le travail au noir. Pour prévenir le travail au noir et les autres formes d'exploitation dans le secteur des services (femmes de ménage), il faut introduire le système du « chèque emploi » (paiement simplifié des impôts et charges sociales) dans tous les cantons.
- m) Les Sans-papiers qui ont un emploi et séjournent en Suisse depuis quatre ans doivent obtenir un permis de séjour.
- n) Les plans sociaux atténuant les conséquences de fermetures d'entreprises et de licenciements collectifs doivent être ancrés dans la loi ainsi que leur financement par des fonds spéciaux extérieurs aux entreprises. Il faut une protection légale contre le licenciement pour les personnes de confiance syndicales et une meilleure protection lors des recours contre la discrimination salariale et, de manière générale, une action résolue contre les licenciements abusifs.

- o) Le droit à un congé de formation continue rémunéré de cinq jours par an pour tous les actifs doit être ancré dans la loi.
- p) Les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux avec l'UE doivent être appliqués et contrôlés de manière conséquente. Il faut y affecter suffisamment de personnel.

V. Politique de développement du pôle économique

D 12 Mutations structurelles, innovation et politique industrielle

1. Situation initiale

Depuis les années 70, l'économie suisse enregistre une croissance en perte de vitesse à l'intérieur alors qu'elle continue son expansion à l'étranger. L'accélération de la mutation structurelle a été forte dans l'économie d'exportation et plus modérée sur le marché intérieur. L'augmentation de la contribution du secteur tertiaire à la valeur ajoutée se poursuit. Si la part du secteur industriel se montait encore à plus d'un tiers du produit intérieur brut au début des années 70, elle n'en représente aujourd'hui qu'un cinquième environ. Cette évolution a été précipitée par les innovations dans le domaine de l'informatique et de la communication. Bien qu'il ait touché plus ou moins tous les secteurs, le changement structurel a surtout profité aux transactions financières en forte expansion à l'échelon international. Cette mutation soumet notre économie à une forte pression en faveur d'une adaptation. En voici les conséquences :

- Comme les marchés financiers ont connu une forte croissance internationale et comme notre économie évolue unilatéralement en direction des services, nous avons besoin d'une politique d'innovation qui atténue les risques dans les domaines déterminants pour la société par une diversification des activités économiques, par exemple dans les domaines de la santé et de l'environnement.
- Le changement structurel requiert désormais davantage de capital. Il a engendré une certaine dissociation entre la croissance des entreprises et la création d'emploi. L'on s'est de plus en plus éloigné de l'objectif du plein emploi. En même temps, les investissements ont augmenté de manière constante notamment dans les domaines de la recherche et du développement ainsi que du marketing.
- Cette évolution a profondément marqué le marché du travail. Le changement structurel a non seulement créé de nouveaux profils des compétences du côté de l'offre, mais encore entraîné des restructurations et des licenciements du côté de la demande.
- Les différences structurelles sont plus importantes à l'échelon régional. Les régions périphériques s'efforcent de suivre le rythme rapide des mutations. Les cantons sont de surcroît confrontés à une concurrence accrue entre sites.
- Les petites et moyennes entreprises ont davantage de difficulté à financer leurs investissements. Leur accès aux nouveaux marchés des connaissances et des technologies est restreint, elles ont du mal à obtenir du capital-risque.
- Nos institutions sociales sont également marquées par le changement structurel. Les personnes qui ont des problèmes de santé ou des difficultés sociales sont de plus en plus évincées durablement du marché du travail.

2. Pour une politique technologique et industrielle active

Une politique active en matière de technologie doit tout d'abord servir les ajustements structurels permettant d'éviter les ruptures importantes au niveau des structures des entreprises tout comme les vagues brutales de fusions et de concentration, et la mise en danger de PME qui, en elles-mêmes, sont saines. Une telle politique contribue également à rendre la mutation structurelle socialement et régionalement supportable. Elle ne comprend toutefois pas de mesures de maintien des structures. Elle améliore les conditions de vies des personnes concernées ainsi que les conditions cadres de l'économie, et corrige les dysfonctionnements du marché.

En ce qui concerne l'optimisation des conditions cadres, une politique dynamique en matière de technologie est en mesure de fournir des ébauches de solution dans les domaines-ci :

Investissements dans les infrastructures

Certaines branches (matériel roulant, systèmes de sécurité, logistique, transmission d'énergie, communication, par exemple), traditionnellement prises en charge par les collectivités publiques sont aujourd'hui devenues partiellement des marchés ouverts. Elles restent cependant des composantes essentielles des conditions cadres de l'économie. Par conséquent, une politique active en matière de technologie veille à ce que l'économie suisse conserve son rôle de leader dans ces secteurs.

Politique de la formation et de la recherche

La politique actuellement menée par la Confédération en matière de technologie s'inscrit tout d'abord dans ce domaine. Elle ne concerne pas uniquement la recherche fondamentale, la recherche appliquée ainsi que le transfert de technologies et de savoir (TTS), mais également le développement de réseaux pour les hautes écoles.

Politique énergétique et environnementale

Dans notre système économique, il revient le plus souvent à l'investissement privé de décider de la durée des nouvelles technologies sur le marché, et d'en assumer les risques. Dans certains domaines d'importance pour la société cependant, le marché échoue et cela de deux manières :

- Si l'on estime que les gains sociaux prévus sont supérieurs aux rendements privés, l'investissement privé n'y trouve pas toujours son compte, comme le montre l'exemple des énergies renouvelables, tributaires des incitations de l'Etat pour pouvoir prendre pied sur le marché.
- Lorsque l'on ne connaît pas les futurs prix des nouvelles technologies, l'Etat peut fournir des incitations sous forme de coûts virtuels spécifiques. Ainsi, une politique active en matière de technologie s'impose tout particulièrement dans les cas d'un double échec du marché.

Une politique dynamique de la technologie a par conséquent pour objectif d'orienter le changement structurel de manière à ce que des investissements importants à long terme pour la société soient réalisés, même en l'absence de rentabilité à court terme, par exemple dans le domaine de la protection de l'environnement. Une politique active en matière de technologie est une politique intelligente du marché du travail et de la croissance.

3. Instruments de la politique technologique et industrielle

Certains pays, comme le Japon mais aussi l'UE, pratiquent une politique de la technologie active. Le fait qu'une grande partie des brevets soit concentrée aux mains de quelques sociétés multinationales constitue un problème essentiel. Nombre de petites et moyennes entreprises sont donc tributaires de la technologie et du savoir étranger, ce qui nécessite de la transparence ainsi qu'un accès libre aux marchés des connaissances. Une meilleure intégration de ces entreprises dans la recherche internationale représente un avantage pour le pôle économique. Du modèle japonais, qui organise la transmission du savoir entre grandes et petites entreprises au sein du MITI, organe de l'Etat, à la politique active de l'UE en matière de technologie et de recherche, l'éventail des stratégies est large, et contient également les outils suivants, utilisés en Suisse :

- Les cantons notamment s'emploient à encourager le pôle économique, au moyen de l'aménagement du territoire qui inclut également les groupements d'entreprises visant à la transmission du savoir.
- En Suisse, la promotion de la technologie par la Confédération se limite au financement de trois piliers: les EPF, les hautes écoles, ainsi que le Fonds national suisse et la Commission pour la technologie et l'innovation. A cela s'ajoutent de plus modestes subventions pour la recherche sectorielle, les stations fédérales de recherche, ainsi que la formation de têtes de pont à l'étranger (Swissnet).
- La politique de la formation a surtout pour mission la pratique de la recherche appliquée et sa mise en œuvre dans l'économie, par la création des hautes écoles spécialisées.
- Le secteur des marchés publics cherche dans certains cas à stimuler la recherche et à faciliter le transfert du savoir.
- Il existe en Suisse quelques institutions (parfois privées, plus rarement publiques) de promotion des jeunes entreprises, qui aident ces dernières à accéder au capital-risque.

Cette courte liste montre qu'une politique de la technologie active et systématique, mettant avant tout l'accent sur le domaine de l'environnement et associée à une politique du marché du travail dynamique en matière d'égalité des sexes également, fait défaut à la Suisse.

4. Revendications

- a) Le PS demande à la Confédération de mettre en œuvre systématiquement une politique active en matière de technologie qui stimule la croissance tout en contribuant à la protection de l'environnement et au plein emploi. Les industries d'importance pour l'environnement, mais également les nanotechnologies et les sciences de la vie (Life Sciences), en constituent les champs d'application.
- b) La Suisse a besoin d'un système d'alerte précoce qui anticipe les indispensables mutations structurelles, de manière à pouvoir vérifier et engager à l'échelon politique et en temps utile d'éventuelles mesures d'adaptation nécessaires. Cela permettrait de mettre en œuvre les ajustements en préservant davantage les personnes, les entreprises et les régions concernées.

- c) Il faut veiller à sauvegarder la diversité du tissu industriel suisse. C'est ainsi que les risques liés aux mauvaises décisions stratégiques et leur impact négatif sur l'emploi et la formation professionnelle peuvent être réduits. Le secteur industriel requiert une attention particulière afin de prévenir la délocalisation de branches d'avenir à l'étranger pour des raisons purement financières.
- d) Il faut alimenter un fonds pour l'innovation et les ajustements structurels afin d'associer une politique dynamique du marché du travail à la mutation structurelle. Ce fonds doit faciliter la mutation structurelle avant tout dans les régions économiquement faibles, en particulier pour encourager la formation de pôles industriels, par exemple dans les techniques médicales, les énergies alternatives, l'horlogerie et la métallurgie. On pourrait fournir des cautions aux nouvelles entreprises, et accorder des crédits limités dans le temps aux entreprises existantes qui sont viables en cas de restructuration. Lors de l'élaboration concrète de ces mesures, il faut veiller à ce que ce fonds ne suscite pas d'incitations à la préservation des structures.
- e) Une meilleure coordination de la promotion économique des cantons s'impose. La Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique et la Confédération doivent juguler la concurrence déloyale que se livrent les cantons pour les nouvelles implantations d'entreprises et veiller à la transparence des conditions en matière fiscale notamment. Les groupements doivent être coordonnés au niveau national et les zones industrielles cantonales doivent être ouvertes à une exploitation mixte. Les principes de l'écologie industrielle doivent être observés.
- f) Le PS prône un changement de cap dans le domaine de la politique menée par la Confédération en matière de technologie, et ce notamment dans deux secteurs :
 - La stratégie consistant à faire des hautes écoles la plate-forme essentielle de cette politique technologique est trop lourde et manque de perspicacité. La politique de la Confédération en matière de technologie devrait plutôt s'associer à la nouvelle politique régionale pour créer des instruments permettant de promouvoir de manière plus diverse et plus ciblée les innovations. La politique régionale de l'UE pourrait en fournir une démonstration.
 - Une politique dynamique dans les domaines de la recherche doit mettre le potentiel du progrès technique à profit pour la protection de l'environnement. L'approvisionnement en électricité peut servir d'exemple à ce sujet. Bien qu'une politique d'économie énergétique semble plus judicieuse qu'une expansion de la production d'énergie, une stratégie combinée s'impose. A cela s'ajoute la promotion systématique des sources d'énergies renouvelables et alternatives qui, comparées aux prix des sources traditionnelles, ne sont pas encore rentables. D'où la nécessité de lier étroitement la politique de l'énergie à une politique active en matière d'innovation et de technologie.
 - La législation fédérale doit privilégier de manière ciblée l'application d'innovations techniques garantissant une plus grande durabilité tant sur le plan écologique que sur le plan économique et social.

D 13 Formation et recherche

La formation est un droit fondamental et un préalable à une vie responsable et autonome. Elle contribue largement à la compréhension du passé et du présent ainsi qu'à la perception des droits démocratiques. Le savoir, la créativité et la compétence sociale sont des facteurs importants d'un développement juste de notre société.

L'instruction permet aussi aux êtres humains de construire une existence économique et est indispensable pour se maintenir dans la vie professionnelle ou s'y réinsérer après une interruption.

L'instruction est enfin la principale base d'une évolution de l'économie tournée vers l'avenir.

Les exigences en matière de formation ne cessent d'augmenter. Permettre à l'économie de conserver une avance technologique sur une grande partie du monde est le meilleur service rendu à la prospérité en Suisse. Mais comme l'économie des autres pays progresse aussi sur le plan technologique, la Suisse a besoin d'un progrès permanent.

1. Evolutions de l'économie et de la formation

Pour éviter toute perturbation majeure de la marche de l'économie et du marché du travail, les évolutions de la structure sectorielle et de la structure professionnelle doivent s'influencer mutuellement. Ainsi déjà 72.5% des personnes actives travaillaient dans le secteur tertiaire en 2000 contre seulement 55% en 1980. La formation professionnelle des salarié-e-s a suivi cette évolution sectorielle mais toujours avec un temps de retard. Parmi les explications de ce phénomène, on note un taux d'apprentis (apprentis par salarié-e-s) bien plus élevé dans le secteur secondaire (arts et métiers – industrie) que dans le tertiaire avec 12 100 apprentis contre 4 100. Il est de toute évidence nécessaire d'agir sur ce terrain.

70% de la population ont accompli un apprentissage. Le système dual de formation professionnelle qui associe théorie et pratique est un avantage de la Suisse qu'il faut développer sans cesse. La modification de la loi sur la formation en 2002 a donné plus de poids aux qualifications clés largement utilisables qui doivent faciliter la mobilité professionnelle. Mais la formation professionnelle entrera en crise si les entreprises du tertiaire n'offrent pas suffisamment de places d'apprentissage.

La mise sur pied et le développement des HES est une réponse d'avenir à l'évolution en direction d'une économie fondée sur le savoir. Les apprentissages professionnels sont valorisés de cette manière. Avec l'intégration des HES dans le cadre universitaire suisse, il faut toutefois veiller à ne pas affaiblir le lien de cette branche pédagogique avec la pratique professionnelle qui est son vrai atout.

2. Investissements pour la formation

La formation et la recherche sont des tâches prioritaires de l'Etat. Elles sont la condition d'un développement durable et représentent les principaux moteurs de croissance dans la société du savoir. C'est sur ce terrain que se joue la concurrence internationale entre pays (et non sur le terrain fiscal). Seules les économies disposant d'une population bien formée et d'une

excellente recherche parviendront à garantir la prospérité. C'est tout particulièrement valable pour un pays avec peu de ressources naturelles tel que la Suisse.

Pour rester à la pointe de la technologie, la Suisse doit investir avant tout dans la formation et la recherche. Privilégier la recherche de pointe dans la répartition des moyens serait toute-fois un malentendu fatal car la base de l'enseignement déterminante pour l'économie est jetée tout au début, donc avant même la formation proprement dite. L'investissement dans la prospérité économique implique de veiller au meilleur encouragement possible de tous les enfants avec des groupes de jeu, des garderies et, par la suite, par des degrés primaires et élémentaires (jardin d'enfants et premières années scolaires). Comme des études le démontrent, la réussite scolaire ultérieure dépend largement des premières expériences didactiques.

L'encouragement précoce des enfants est non seulement le socle du progrès économique mais aussi un élément essentiel de l'intégration des enfants et d'une participation équilibrée à la vie professionnelle entre hommes et femmes.

Les résultats très moyens obtenus par les jeunes suisses dans le cadre de l'étude PISA mettent clairement en évidence que notre pays n'encourage ni n'exploite suffisamment son propre capital-formation. La tendance à augmenter les effectifs des classes par souci d'économies dans les écoles primaires est tout aussi fatale que l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s par professeur aux universités ou la réduction des moyens effectivement disponibles par personne pour la formation et la recherche. La Suisse doit affecter plus de moyens pour conserver sa compétitivité scientifique et économique.

3. Réformes structurelles

Même si la qualité de la formation est plus importante que les structures éducatives, la réforme du système éducatif suisse s'impose d'urgence. Dans l'organisation verticale, les évolutions des différents cursus et niveaux s'influencent mutuellement mais une gestion globale du système est impossible en raison de la répartition des compétences. Du point de vue horizontal, les 26 cantons ont continué, ces dix dernières années, à réformer leurs systèmes éducatifs selon leur bon vouloir, entravant ainsi la mobilité intercantonale. C'est insupportable. La volonté politique et les voies institutionnelles ont aussi fait défaut jusqu'à présent pour la coordination des formations universitaires particulièrement coûteuses.

Il faut venir à bout de la conduite trop fédéraliste du système d'éducation. La coordination des écoles primaires, de l'égalité des chances entre filles et garçons, des points forts des Hautes écoles et de la formation continue permanente est primordiale. C'est à la Confédération qu'il appartient de coordonner la politique éducative suisse, le cas échéant avec des compétences subsidiaires. Il faut notamment harmoniser l'âge d'entrée à l'école, le passage du primaire au secondaire, la durée de la scolarité ainsi que les matières centrales jusqu'à la maturité et garantir une répartition équitable des offres de formation sur le territoire suisse. Ce grand projet national d'harmonisation est certes coûteux mais, à long terme, chaque franc investi sera profitable.

4. Formation continue

La formation continue prend de plus en plus d'importance pour l'évolution économique. Elle permet d'acquérir de nouvelles qualifications mieux adaptées aux intérêts personnels et/ou aux exigences du monde du travail. Parallèlement à la prise d'importance de la formation continue, le contrôle de qualité des cycles de formation, les possibilités d'orientation pour les personnes désireuses de former et la question du financement gagnent en acuité.

Comme la formation continue est proposée par des entreprises privées et des institutions publiques concurrentes et est, contrairement à l'instruction, financée en majorité par des fonds privés, il faut trouver de nouvelles solutions pour le financement des coûts de la demande. Les frais de formation continue ayant énormément augmenté ces dernières années, ils constituent désormais un poste relativement important du budget des ménages. Le soutien financier des personnes qui suivent une formation continue doit prendre la forme de bons de formation. Une augmentation des déductions fiscales est inefficace dans la mesure où, en fonction de la progressivité fiscale, le soutien aux personnes disposant de hauts revenus, trop d'argent sera engagé sous la forme de pertes fiscales.

5. Recherche

Dans le domaine de la recherche, il existe une « répartition des tâches* » entre l'Etat et l'économie. Ainsi, la recherche fondamentale incombe pour l'essentiel aux universités. Pour la recherche appliquée, il existe une étroite coopération entre l'Etat et l'économie tandis que le développement appartient en priorité à l'économie.

Une bonne coopération entre les universités et l'économie (transfert de savoir et de technologie) est cruciale pour le progrès économique. Il faut toutefois tenir compte de ce qui suit :

- La proximité entre les hautes écoles et l'économie comporte le risque de voir la recherche libre accaparée par les intérêts privés et en devenir financièrement dépendante.
- Comme la coopération avec l'économie joue un rôle important au niveau de l'engagement financier de tiers, on risque de voir les universités favoriser la recherche qui génère un profit monétaire. Cette économisation de la recherche doit être endiguée.
- La recherche s'opère toujours dans un contexte sociétal, raison pour laquelle un dialogue est indispensable entre la recherche et la politique, notamment sur les limites éthiques et les risques de la recherche. La recherche doit rendre des comptes. Des institutions spécialisées telles que des commissions d'évaluation des conséquences de la technologie (technology assessment) ou des commissions d'éthique doivent par conséquent être misses en place pour une évaluation sociétale et politique de la recherche.

L'étroite coopération avec l'UE dans la recherche est nécessaire pour que les chercheurs suisses puissent participer à droits égaux aux importants programmes de recherche et que les mandats de recherche puissent être conservés en Suisse.

6. Revendications

- a) Les budgets publics doivent donner la priorité aux dépenses de formation et de recherche avec des augmentations supérieures à la moyenne.
- b) La formation doit être accessible, à qualité égale, à tous les enfants en Suisse, quel que soit leur canton de résidence, leur sexe, le revenu de leurs parents ou leur nationalité.
- c) L'école doit être organisée de manière souple et perméable en contribuant activement à l'égalité des chances entre les sexes, les couches sociales et les élèves dans des situations d'apprentissage différentes.
- d) Les écoles de jour doivent devenir la norme dans toute la Suisse.
- e) La Confédération doit veiller à ce que tous chaque jeunes disposent des qualifications nécessaires pour entamer un apprentissage professionnel à l'issue de sa scolarité obligatoire. On fixera à cet effet des objectifs pédagogiques et des exigences de qualité que les cantons seront tenus de respecter. Dans les cantons, le PS veillera à ce que l'école primaire soit prioritaire dans les budgets.
- f) Dans la formation professionnelle, il faut développer le système double avec sa formation scolaire et professionnelle pratique. Des années intermédiaires, des stages et d'autres programmes d'insertion doivent être proposés aux jeunes ayant des difficultés à trouver une place d'apprentissage.
- g) L'Etat doit veiller à ce que suffisamment de possibilités de formation professionnelle soient disponibles et oblige l'économie à le faire. Si les fonds de formation professionnelle facultatifs sectoriels où les entreprises sans places d'apprentissage indemnisent les entreprises qui forment des jeunes ne sont pas mis en place en quantité suffisante, ils doivent être rendus obligatoires.
- h) Il faut faciliter l'accès aux HES aux jeunes adultes titulaires d'un diplôme professionnel mais sans maturité professionnelle, et améliorer la transition entre maturité professionnelle et université.
- i) Il faut créer un fonds national de formation professionnel interdisciplinaire pour le financement solidaire de la formation professionnelle.
- j) Il faut continuer d'affecter des moyens à la lutte contre la ségrégation des sexes pour soutenir des projets innovants. Le choix par les filles et les garçons de professions typiques de leur sexe est l'un des motifs de la discrimination des femmes sur leur lieu de travail.
- k) Les universités doivent mieux coordonner leurs offres et constituer des pôles en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que pour l'emploi plus ciblé des moyens.
- I) Tant les sciences naturelles que les sciences sociales et humaines d'un niveau international sont proposées. Aucun secteur ne doit être discriminé par rapport aux autres pour des raisons économiques. Ils doivent coopérer plus étroitement.
- m) Nous avons besoin de salariés mieux formés en mathématiques, en sciences naturelles et en ingénierie pour le développement futur de notre économie. La promotion des femmes dans ces disciplines est une priorité.

- n) L'évaluation des conséquences de la technologie doit être développée et davantage être mise à contribution pour le conseil politique.
- o) Les bourses d'étude doivent être développées et harmonisées de manière à ouvrir l'enseignement post-obligatoire aux personnes issues des couches sociales modestes.
- p) Il faut une harmonisation générale des taxes de cours et d'inscription et les abroger de sorte qu'il y ait parallélisme avec la couverture des coûts de formation pour tous les autres niveaux de formation hors hautes écoles.
- q) La Confédération doit promouvoir la formation continue et veiller à la garantie de qualité ainsi qu'à la transparence.
- r) Grâce à un financement axé sur la demande de la formation continue (bons de formation continue, p. ex.), toutes les couches sociales doivent être en mesure de maîtriser financièrement l'apprentissage à vie. L'accès au conseil en carrière durant toute la vie doit être rendu possible dans le même esprit.

D 14 Petites et moyennes entreprises

1. Les PME, base de l'économie suisse

L'économie suisse est marquée par ses petites et moyennes entreprise, qui déploient leur activité dans tous les secteurs et créent la majeure partie des emplois dans la plupart des branches, contribuant ainsi de manière décisive à l'aisance du pays. La croissance économique suisse également dépend en grande partie de la situation des PME.

En Suisse, les PME sont définies comme des entreprises privées comptant moins de 250 employés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 80 millions de francs. L'on opère une distinction entre les très petites entreprises ou micro-entreprises (de 1 à 9 salariés), les petites entreprises (de 10 à 49 salariés), et les moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés). Sur les 300 000 entreprises que compte la Confédération, 99.7% sont des PME avec quelques 3 millions de collaborateurs. 88% des PME emploient moins de 10 personnes. Un tiers de l'ensemble des salariés travaille dans le millier de grandes entreprises actives en Suisse. De nombreuses PME dépendent de ces grandes entreprises, en qualité de sous-traitant.

En 2004, le registre du commerce a enregistré 34 443 créations et 25 766 dissolutions d'entreprises. Les créations génèrent en moyenne 30 000 emplois par an. 54.2 % des entreprises sont toujours présentes 4 ans après leur fondation. Le nombre des faillites d'entreprises a atteint en 2004 le chiffre record de 4 955.

1.1 Croissance

Les PME ont besoin d'un Etat fort, qui garantit la sécurité juridique et la protection sociale et met à disposition une infrastructure et une formation performante. La compétitivité des PME doit être améliorée au moyen d'une application claire de la législation sur les cartels (interdiction des liens verticaux entre les différents niveaux du marché) et par l'autorisation des importations parallèles permettant de réduire le prix des achats. Ainsi, les coûts de production pourraient diminuer.

Un tiers des entrepreneurs sont des femmes, et la tendance à la féminisation est en forte augmentation. Elles déploient principalement leur activité dans le secteur tertiaire et dirigent pour la plupart des micro-entreprises comptant jusqu'à 9 salariés. Elle n'on pas de femmes à la maison qui leur facilitent la tâche. Leur revenu est inférieur d'un tiers à celui de leurs collègues masculins, voire moitié moins lorsqu'elles ont des enfants de moins de 15 ans. Leur famille ou leurs amis notamment les soutiennent financièrement ou psychologiquement. Elle ne recourent guère au crédit bancaire car elles sont d'emblée plutôt prudentes et utilisent peu de capitaux.

Les petites et moyennes entreprises détenues par des personnes immigrées offrent de nouvelles potentialités à la fois dans l'optique de l'intégration et dans l'optique de l'économie. Ces potentialités peuvent être développées par le biais d'offres d'information améliorées. La recherche qui parle de « business éthique » souligne en particulier la grande importance du capital social sous la forme des réseaux familiaux et sociaux qui sont assez marqués chez les immigrés. Personne ne se jette à l'eau sans la volonté de prendre des risques et sans objectifs clairs. Ces personnes possèdent un goût du risque plus prononcé, ce qui est essen-

tiel pour une activité indépendante. Une « ouverture institutionnelle » est par conséquent indispensable.

L'on ne peut malheureusement éviter l'échec de certaines PME. La faillite est à l'origine de la disparition d'un quart des entreprises. Dans l'ensemble, 1% des sociétés enregistrées au registre du commerce font faillite.

En Suisse, les PME tournées vers le marché intérieur sont davantage tributaires des commandes de la Confédération, des cantons et des communes que les grandes entreprises. Dans ce domaine, une simplification des procédures des appels d'offres et une amélioration de la transparence de l'attribution des marchés s'imposent.

Les efforts des différentes organisations en faveur du renforcement des réseaux internationaux sont importants.

1.2 Innovation

La Confédération a créé la Commission pour la technologie et l'innovation, dans l'objectif de promouvoir et d'accompagner les projets innovants à fort potentiel commercial et de développer le transfert de savoir entre les hautes écoles et les entreprises. Les jeunes entreprises notamment sont encouragées au moyen du coaching, par l'aide à la création d'entreprise, la mise en relation avec des bailleurs de fonds, ainsi que par la mise en réseau. Dans le but de promouvoir l'échange des connaissances entre la recherche et l'économie, le Département fédéral de l'économie a proposé la mise en place d'une plate-forme facilitant aux PME l'accès aux personnes compétentes dans les hautes écoles.

Les objectifs de la Confédération, et plus particulièrement de la Commission pour la technologie et l'innovation, vont dans le bon sens. Des mesures concrètes et des moyens financiers en suffisance sont nécessaires à leur réalisation.

1.3 Conditions cadres administratives et financières

Les PME ont besoin d'un Etat sain possédant une bonne infrastructure et un service public fiable. Elles sont actuellement confrontées aux problèmes les plus divers, et se plaignent surtout des charges administratives. Outre la marche normale des affaires et les exigences des autorités, celles-ci proviennent également de l'augmentation de la documentation nécessaire pour pouvoir obtenir un crédit bancaire.

En raison de la réforme du crédit axée sur les risques après la crise immobilière des années 1990 (actuellement reprise dans la convention internationale « Bâle II »), les crédits d'exploitation inférieurs à 500 000 francs présentent de moins en moins d'intérêt pour les grandes banques. Que le crédit accordé soit de 5 000 ou de 500 000 CHF, les frais administratifs ne changent pas pour ces dernières. Les très petites entreprises ont, par conséquent, plus de difficultés à obtenir des crédits avantageux. Dans ce domaine, un contre-pouvoir est nécessaire, afin que les créatrices et créateurs d'entreprise en dehors de l'industrie high-tech gourmande en capitaux aient une chance équitable d'accéder au crédit. Les banques cantonales doivent assumer leur responsabilité en matière d'économie régionale ; la création d'une nouvelle banque postale permettrait à un nouvel acteur, spécialisé dans les PME,

d'entrer sur le marché ; la relance du cautionnement coopératif pourrait également contribuer en partie à l'amélioration du financement extérieur des PME.

Compte tenu du développement des nouvelles formes de travail, du fait que les très petites entreprises fusionnent de plus en plus souvent dans des organisations virtuelles et que des « freelancers » sont engagés sur la base de projets, la législation du travail doit contenir de nouvelles dispositions supprimant les incertitudes en matière de droit du travail.

1.4 Formation

Actuellement, l'on réclame de plus en plus la possibilité d'une formation continue à vie permettant aux employés de rester qualifiés dans un environnement professionnel en mutation. Cependant, il arrive fréquemment que les opportunités de formation continue ne soient pas saisies, car cette dernière a souvent lieu au moment où les engagements familiaux sont importants. Il est donc judicieux de promouvoir davantage l'éducation et le perfectionnement professionnel modulaires avec l'introduction du modèle de Bologne.

L'industrie des machines et de l'horlogerie suisse a réussi à établir dans le monde entier le label « Swiss Quality / Swiss Made », qui va de pair avec l'acquisition d'une très grande sensibilité à la qualité, apparaissant notamment dans la formation également. Nous devons étendre ces normes de qualité aux services et aux produits high-tech ainsi qu'à la formation et au perfectionnement professionnel dans ces métiers. L'harmonisation des diplômes et leur reconnaissance internationale permettent une plus grande mobilité de la formation et du perfectionnement dans la vie professionnelle. Les PME ont tout intérêt à employer des travailleurs correctement formés et à fournir à leurs cadres une formation continue ciblée. Les modèles permettant la formation dans l'entreprise en coopération avec des institutions publiques (comme c'est le cas dans l'apprentissage professionnel) sont avantageux. Les diplômes d'Etat garantissent la qualité de la formation et du perfectionnement professionnel. Les PME peuvent définir les futures exigences conjointement avec les organes d'Etat.

Il faut également accorder plus d'importance au recyclage. Les entreprises privées suisses doivent se consacrer davantage au recyclage et à la formation continue de leur main d'œuvre. Les PME qui s'occupent de la qualification de leurs employés et se distinguent par leur sens des responsabilités sociales doivent par conséquent être récompensées.

2. Revendications

2.1 Promouvoir la croissance des PME en Suisse

- a) Mesures d'encouragement à la création d'entreprise par le biais de réseaux, de forums, de la formation continue ou de micro-crédits ; mesures d'encouragement spécifiques destinées aux très petites entreprises.
- b) Etudes d'accompagnement pour déterminer dans quelle mesure les entrepreneuses (dans le cadre des structures unipersonnelles notamment) vivent dans des conditions incertaines, et s'il y a un phénomène d'aggravation de la précarité lorsque le nombre de femmes à créer des petites entreprises augmente.

- c) Amélioration de l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises, simplification de l'octroi des cautions, notamment pour les micro-crédits
- d) Encouragement des sociétés de capital-risque pour le financement des start-up.
- e) Simplification de la procédure de soumission et transparence de l'attribution des marchés.
- f) Remaniement et révision des processus en cas de faillite.

2.2 Augmenter la capacité à innover des PME

- a) Développement de la CTI visant à intensifier le transfert des technologies et du savoir entre les hautes écoles et les PME.
- b) Instauration de la sécurité juridique en matière de propriété intellectuelle dans les projets et les produits communs des PME et des hautes écoles.
- c) Etablissement du label « Swiss-Quality/Swiss Made » au moyen d'assurances qualité dans la formation du secteur tertiaire et de l'industrie high-tech. L'utilisation de ces labels doit se limiter aux produits qui sont fabriqués de manière prépondérante en Suisse, tant d'après le volume de travail que d'après la valeur ajoutée.

2.3 Améliorer les conditions cadres pour les PME

- a) Allégement des charges administratives des PME, par la simplification de la TVA et l'accélération de l'harmonisation fiscale des personnes juridiques entre les cantons.
- Evaluation des conséquences de la réglementation, en étudiant non seulement les valeurs mesurées économiques, mais également les chiffres relatifs aux conséquences sociales et écologiques.
- c) Simplification des prescriptions notariales et harmonisation des règles de la création d'entreprise en Suisse.
- d) Dans les entreprises familiales, modalités fiscales de succession permettant à la génération suivante de reprendre l'activité sans tomber dans les difficultés financières, mais sans créer de nouvelles inégalités fiscales et pertes de recettes.
- e) Soutien apporté aux entrepreneuses et entrepreneurs par le biais de structures de jour pour les enfants.
- f) Développement de l'aide au PME (conseil, formation) par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI).

2.4 Optimiser les opportunités de formation et de perfectionnement

- a) Promotion des modes de formation modulaires.
- b) Formation à « l'entrepreneuriat » ciblée dans l'ensemble des parcours de formation.
- c) Etablissement d'une « culture de la création d'entreprise » en Suisse.

D 15 Agglomération, région et tourisme

1. Pour une politique économique qui réconcilie ville et campagne

Les disparités entre les agglomérations et les régions rurales et à l'intérieur des agglomérations entre le cœur des villes et les communes environnantes, d'une part et à l'intérieur de l'espace rural, entre les régions périurbaines et les zones rurales des Alpes et du Jura, d'autre part se sont accrues ces dernières années. La concentration économique dans les centres pose de véritables problèmes en termes d'aménagement du territoire et d'équilibres socio-économiques du pays. Les villes souffrent d'un trafic engorgé, de la marginalisation d'une partie de la population qui forme des poches de pauvreté et de charges financières excessives dues à leurs fonctions de centres urbains. De leur côté, les régions risquent l'isolement économique et social. L'actuelle politique régionale n'a pas suffit à dépasser les inégalités régionales.

Le retrait de la Confédération et de ses anciennes régies à la suite de la libéralisation des services publics de nombreuses régions dites périphériques a créé le désarroi parmi les populations et cela sans compensation ni plan de reconversion industrielle.

Ce développement est caractérisé par les éléments suivants :

- Le développement des villes est un phénomène constant et global. Aujourd'hui, 73% de la population de notre pays vit dans des agglomérations et 82% des emplois s'y trouve.
 Ces dernières années, les aires métropolitaines ont connu un développement fulgurant et une concentration démesurée de l'emploi.
- Les causes de cette urbanisation sont multiples et interdépendantes : tertiarisation de l'économie, nouvelle division internationale du travail, explosion de la mobilité, progrès technologiques...
- La politique économique et financière néo-libérale a contribué à accroître ce développement.
- Les agglomérations ont évolué: les centres villes ont été amenés à assumer de nouvelles tâches publiques, dépassant largement leur espace géographique et à supporter ainsi de nouvelles charges financières alors que leur population compte de moins en moins de contribuables aisés et fortunés; par ailleurs, de plus en plus d'emplois sont délocalisés vers les agglomérations. Les familles jeunes disposant de revenus moyens et élevés s'installent plutôt dans la périphérie des agglomérations que dans les centres des villes. Il en résulte des déséquilibres financiers et une circulation pendulaire démesurée.
- La population résidant dans l'espace rural périurbain a crû plus que proportionnellement.
 Les conséquences en sont une urbanisation de plus en plus dispersé, une dégradation du paysage, beaucoup de circulation routière et une diminution sensible de la qualité de vie (40% des personnes actives sont des pendulaires).
- Les régions périphériques rurales connaissent le plus souvent la stagnation, le recul de l'emploi et l'émigration.

La nouvelle péréquation financière fédérale propose certes de nouveaux instruments destinés à lutter contre ce développement : des critères de péréquation socio-démographiques

pour aider les villes et des éléments géographico-topographiques pour appuyer les régions périphériques. Mais cela ne suffira pas.

2. Principes d'une politique d'agglomération digne de ce nom

Les villes et les agglomérations sont les locomotives économiques de la Suisse. Elles doivent s'affirmer au niveau européen et mondial. Pour le PS, il faut mener une politique en matière d'agglomération qui reconnaisse les réalités quotidiennes de tous les gens qui vivent et travaillent dans les villes.

2.1 Aménagement du territoire : priorité aux agglomérations

Pour qu'une politique en matière d'agglomération puisse dépasser les espaces préexistants et les limites administratives du territoire, et prendre les mesures correspondantes en matière de planification et d'infrastructures, il faut renforcer la prise en compte de la politique d'agglomération. L'objectif est de faire de la Suisse un réseau d'agglomérations fortes, en coordonnant leurs besoins et leurs objectifs avec ceux des régions rurales.

2.2 Penser «inter»-communal, -cantonal, -régional et -national

Il n'y aura pas de politique d'agglomération viable sans une planification s'étendant au-delà des limites territoriales des communes, des cantons et du pays. Il faut donc intensifier la collaboration à tous les échelons. Le soutien financier de la Confédération doit être proportionnel au degré effectif de collaboration au-delà des limites territoriales habituelles, compte tenu des situations spécifiques de chaque agglomération.

2.3 Incitations financières pour influencer les comportements

Il faut doter la politique d'agglomération de la Confédération et des cantons de nouveaux instruments financiers (p.ex. l'harmonisation fiscale et la péréquation et compensation financière, les subventions fédérales en faveur des transports publics en agglomération, introduction du « road-pricing »). Les centres doivent bénéficier d'une péréquation et de compensations en raison de leurs charges spécifiques. Les agglomérations doivent pouvoir recevoir directement les contributions de la Confédération, après coordination avec les cantons concernés. Ces contributions doivent cependant dépendre de critères de qualité en matière d'aménagement urbain, dans le domaine social et dans celui de la protection de l'environnement, de manière à concrétiser une politique d'occupation du territoire respectant les principes du développement durable.

2.4 Propositions pour la politique d'agglomération

Pendant longtemps, la Confédération a refusé de définir une politique pour les agglomérations, estimant qu'une telle tâche relevait de la compétence des cantons. Ce n'est que grâce à l'introduction du nouvel article 50 de la Constitution que l'on commence à sortir de l'impasse.

Le PS Suisse exige une législation d'application visant :

Une meilleure répartition des charges

a) Les banlieues aisées ne peuvent indéfiniment vivre « aux crochets » des agglomérations en refusant de participer aux frais des infrastructures (notamment socioculturelles) qu'elles utilisent. Les communes suburbaines riches doivent contribuer financièrement aux coûts non couverts des villes.

La primauté des transports publics et de la locomotion douce

b) Les transports d'agglomération doivent être performants et respectueux de l'environnement. Les besoins des différents publics cibles, et notamment des femmes utilisant majoritairement les transports publics, doivent être pris en considération. Ainsi, l'incitation aux transports écologiques et au trafic lent en améliorant la sécurité des piétons, surtout des enfants, des femmes, des gens âgés et des handicapés, exige également des investissements importants. Les transports publics doivent obtenir la priorité dans le trafic et l'accès aux centres des villes soit être rendu dissuasif pour le trafic individuel.

Le renforcement de la planification en matière d'aménagement du territoire

c) Chaque commune doit impérativement mettre en œuvre la densification de l'utilisation du sol et la planification durable des infrastructures.

Le développement durable en agglomération

d) Les instruments de l'Agenda 21 doivent servir à la planification en agglomération pardessus les limites communales.

Le « gender mainstreaming »

e) Les aspirations des femmes, mais également celles des enfants et des personnes âgées, font partie intégrante de toute politique d'agglomération. Le « gender mainstreaming (GM) » (l'approche intégrée de l'égalité) permet de saisir leurs besoins spécifiques et d'y répondre par une planification idoine. Il doit devenir un réflexe, quelle que soit la tâche de planification.

3. Renforcement de la périphérie

La politique régionale se trouve face à de grands défis. A droite, les démolisseurs de l'Etat mettent en danger les régions périphériques en pratiquant une politique économique et financière ultralibérale et en laissant au marché le soin de veiller seul à la cohésion nationale. Dans le même temps, les régions périphériques sont aussi mises en péril par la stagnation générale de l'économie et par le retrait des ex-régies fédérales.

Dans cette perspective, le PS Suisse s'engage en faveur d'une politique économique régionale, de péréquation sociale et interrégionale comprenant les éléments suivants:

Une nouvelle politique économique régionale cohérente et intégrée

a) Le développement économique d'une région doit s'appuyer sur son potentiel et ses forces naturelles. Désormais, les mesures d'encouragement de la Confédération ne doivent

- plus porter sur la mise à disposition d'infrastructures de base, mais sur la promotion d'une activité économique conforme à la situation locale. Les mesures d'encouragement des pouvoirs publics doivent respecter les principes d'un développement durable et être axées sur des innovations pleines d'avenir.
- b) Les économies locales doivent être reliées aux centres économiques des grandes agglomérations, car ces derniers sont les moteurs du développement économique de la Suisse. Ce type de diversification économique devrait diminuer le degré de dépendance des branches-clés d'une économie locale et assurer la survie à long terme de ces régions.
- c) Les instruments de la promotion économique doivent éviter d'exacerber la concurrence fiscale entre les cantons. Les entreprises existantes ne doivent pas être désavantagées par une politique de facilités exagérées octroyées aux entreprises nouvelles qui s'établissent.
- d) L'arrêté Bonny doit être prolongé, mais adapté en conséquence. Les avantages fiscaux douteux doivent être fondamentalement remis en question.
- e) Il s'agit de contrer les effets de l'abandon des régions périphériques par l'Etat employeur, suite à la libéralisation des grandes entreprises de service public et au démantèlement de l'armée, en adaptant la promotion économique aux potentiels régionaux qui offrent des perspectives d'avenir. L'objectif de ce type de promotion économique doit être de permettre des activités économiques nouvelles offrant des emplois et des perspectives d'avenir tout en mettant à profit les infrastructures existantes. Il s'agit de soutenir la création de nouvelles PME grâce notamment à du capital risque.

Services publics satisfaisants

f) Un service public de qualité doit être assuré dans tout le pays (voir chapitre D 16). La présence de services de proximité contribue au maintien et au progrès économique dans les régions éloignées du Pays. Des infrastructures de bonne qualité contribuent à lutter contre le vieillissement de la population dans les régions périphériques.

Transports publics performants

g) Il faut que les habitants et les marchandises puissent y être reliés rapidement et dans de bonnes conditions afin que la périphérie puisse profiter du dynamisme des centres.

Appuis ciblés pour les activités d'intérêt général

Dans les régions périphériques, l'agriculture fournit des prestations au service de l'ensemble du pays, qui souhaite disposer d'espaces de délassement, de paysages préservés et d'aliments sains produits de manière durable.

h) Un soutien étatique à ces prestations est justifié, pour autant qu'il soit délivré en fonction d'objectifs ciblés et de résultats mesurables.

4. Pour une politique touristique rénovée

La branche économique touristique est d'importance pour de nombreuses régions du pays. Elle est soumise à une intense concurrence internationale. Le tourisme souffre de structures obsolètes, d'une infrastructure hôtelière vieillissante et des prix suisses élevés qui renchérissent les coûts de production. Malgré les subventions fédérales, le tourisme suisse perd du terrain. Il est confronté à des gros problèmes :

- des conditions de travail problématiques et des salaires très bas surtout pour des emplois temporaires et non stables ce qui concerne surtout les femmes,
- trop de lits, trop peu occupés, dans des résidences secondaires avec des conséquences sur la fréquentation des hôtels,
- trop de circulation routière durant les fins de semaine et au début des vacances scolaires.
- un marketing insuffisant pour la Suisse, pays de vacances, en comparaison avec l'Autriche, par exemple.

Le tourisme doit être repensé et le PS Suisse demande :

- a) un contrat collectif de travail pour la branche touristique
- b) une offensive de la formation
- c) une politique touristique visant l'excellence par la restructuration de la branche, la professionnalisation du management et la coopération entre les centres touristiques
- d) une politique régionale favorisant la mise en place de « cluster » du tourisme afin de promouvoir la coopération et les synergies au sein de la branche.
- e) une politique de marketing de destination moins dispersée et plus efficace.
- f) des mesures d'aménagement du territoire pour limiter l'explosion des résidences secondaires et la perception de taxes spéciales sur les promotions immobilières afin de lutter contre la spéculation foncière et favoriser la création d'un fond d'investissements pour la modernisation de l'infrastructure touristique
- g) la promotion de projets touristiques alternatifs dans le respect de l'environnement
- h) la suppression du taux spécial de TVA pour des prestations d'hébergement et une utilisation ciblée des moyens supplémentaires ainsi dégagés.

VI. Le rôle de l'Etat en matière de politique économique

D 16 Pour un service public performant et moderne

1. Le service public, un acquis social

Le PS désigne par Service public la fourniture à la population et aux entreprises de biens et services essentiels. C'est à la Confédération, aux cantons et aux communes qu'il appartient de garantir l'approvisionnement en biens public, que ce soit en fournissant la prestation euxmêmes ou par des mandats de prestations à des privés.

Il faut assimiler au service public les secteurs dans lesquels les prestations sont généralement assurées par des monopoles d'Etat comme la poste, les télécommunications, les transports publics, la distribution d'eau et souvent d'électricité et de gaz. Outre les autres secteurs "classiques" tels que la sécurité publique, la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire et la justice, nous rattachons également au service public, la formation, la recherche, la santé, l'éducation des enfants complémentaire à la famille, la protection sociale et la culture.

Il ne s'agit pas d'énumérer d'une manière péremptoire tout ce qui fait partie du service public, encore faut-il que ces services soient légitimés démocratiquement. En conséquence, le contenu du service de base doit être vérifié périodiquement et adapté aux évolutions sociales. Cela requiert des contrôles réguliers et indépendants des prestations de service public en matière d'innovations, de conception de l'offre, de conditions de travail, d'optimisations écologiques et du respect de l'égalité des sexes et l'intégration des personnes handicapées.

Le service public est crucial pour le PS suisse, pour des raisons sociales, politiques et économiques. C'est pourquoi il a pris position en faveur d'un service public fort et légitimé démocratiquement, qui prenne en considération, les besoins de tous les habitant-e-s.

La qualité de vie de la majorité de la population dépend largement de la disponibilité des biens publics et collectifs. La mondialisation, justement, rend les institutions publiques et la politique de plus en plus importantes. Un service public de qualité est aussi primordial pour que les changements économiques nécessaires soient plus démocratiques et socialement acceptables pour tout le monde.

Le service public contribue à l'égalité des chances et à l'équité en permettant à tout le monde de participer à la société et aux acquis culturels. C'est pourquoi les prestations du service public ne doivent pas uniquement être offertes sur le marché mais requièrent au contraire un financement solidaire. C'est ainsi que l'accès y est garanti à tous les membres de la société quelles que soient leurs capacités économiques. Un service public de qualité est en outre primordial pour l'économie nationale. Des infrastructures de haute qualité constituent un atout important pour le site suisse face à la concurrence internationale.

2. Pression sur le Service public

Dans le passé, le service public relevait quasi-exclusivement de l'administration, des monopoles publics ainsi que des associations et coopératives d'intérêt général. Le type public de la prestation répondait à la vision d'un Etat démocratique et progressiste garantissant à toute sa population la compensation sociale, l'équité, l'égalité des chances et la sécurité et fournissant des biens publics aux activités économiques privées.

L'hégémonie croissante des idéologies néolibérales a favorisé la libéralisation des services publics au cours de la dernière décennie, notamment dans le domaine des infrastructures. Dans le secteur des télécommunications, les progrès techniques ont favorisé la tendance à la libéralisation, ce qui a été exploité politiquement. Les prix des biens publics sont considérés d'un œil plus critique et constituent de plus en plus un atout du site dans la concurrence internationale. L'efficacité des prestations de service public de l'Etat et de ses entreprises fait aussi de plus en plus débat sur le plan politique.

La libéralisation s'est accompagnée d'une tendance revendiquant la privatisation des autres prestations étatiques, que ce soit par la renonciation générale aux prestations de l'Etat sous forme d'externalisations ou par la cession d'anciennes entreprises d'Etat au secteur privé.

3. Libéralisation et privatisation

Les prestations du service public peuvent en principe être organisées de trois manières :

- a) Par un monopole d'Etat qui assure les prestations lui-même ou par le biais d'entreprises largement autonomes sur le plan économique grâce à la réorganisation des anciennes régies (CFF par exemple)
- b) Par une forme mixte dans laquelle le secteur en monopole d'une entreprise publique est conservé pour garantir le service de base, mais complété par d'autres prestations « libres » ou « non réservées » ouvertes à la concurrence (Poste par exemple).
- c) Selon la libre concurrence entre entreprises concessionnaires, associée à des possibilités de financement spéciales au profit de l'entreprise chargée d'assurer le service de base (Swisscom, p. ex., dans le secteur des télécommunications) et à des régulations simultanées pour garantir une concurrence loyale.

Le PS milite pour le maintien des entreprises publiques. En effet, Etat et efficacité ne sont pas antinomiques, bien au contraire: Des expériences faites en Suisse et à l'étranger ont démontré que les **privatisations** ne garantissaient pas de gains d'efficacité à long terme. Elles n'offrent pas un meilleur service aux consommateurs, tout au plus de moins bonnes conditions de travail pour le personnel. Souvent les baisses de prix initiales sont suivies par des augmentations qui font passer les réductions de tarifs et les gains d'efficacité affichés pour une supercherie. Le PS rejette la privatisation des entreprises publiques. Elles seules garantissent des possibilités d'organisation directes et une influence politico-sociétale durable sur l'offre. Les moyens de production restent aux mains des pouvoirs publics et nous offrent un moyen de contrôle démocratique majeur. Il est ainsi possible d'exercer une influence, au-delà de la législation, dans des domaines comme l'égalité des sexes et des personnes handicapées, l'écologie et la justice sociale, Les simples régulations imposées aux prestataires privés ne sont pas une alternative à l'offre de services de l'Etat pour le PS. Elles mettent en péril le haut niveau de service et entravent la mise en oeuvre d'une stratégie de propriétaire progressiste pour tout le pays.

Les monopoles naturels, les réseaux et les infrastructures centrales en général doivent rester entre les mains des pouvoirs publics, quelle que soit la situation juridique actuelle. Il en est ainsi pour les lignes électriques, le réseau de gaz, la distribution d'eau et le réseau téléphonique en particulier. Outre la propriété directe des collectivités publiques, on pourrait envisager, du point de vue organisationnel, des compagnies de réseau de droit public ou faute de majorités politiques nécessaires – des sociétés anonymes privées dont la majorité du capital et des voix serait détenue par les pouvoirs publics.

Les **libéralisations** dans le domaine des services qui relevaient jusque là de l'Etat ont répondu à une tendance difficile à enrayer sur de nombreux marchés au cours des dix dernières années. Le PS est opposé par principe à toute nouvelle libéralisation du service public. Si, en raison de l'adhésion de la Suisse à l'UE, le processus de libéralisation ne peut être stoppé, le PS militera pour une réglementation forte des marchés correspondants et en faveur des salarié-e-s des entreprises concernées. Le PS milite en outre pour une réglementation d'avenir en faveur des consommateurs dans les régions périphériques. Il est notamment très attaché à la sécurité de l'approvisionnement. Dans le même temps, il faut protéger de manière offensive les secteurs qui échappent encore à la libéralisation et renforcer leur contrôle démocratique et leur structure. La lutte contre la pression actuelle en faveur de libéralisation et le combat pour l'extension du service public sont des préoccupations fondamentales du PS Suisse. Les libéralisations dans le domaine du service public entrent souvent en collision avec les aspirations de politique égalitaire car, selon l'expérience, elles se traduisent souvent par des réductions d'effectifs aux dépens des femmes.

Le PS refuse toute nouvelle libéralisation dans le domaine des services publics. Si le processus de libéralisation devait se révéler impossible à stopper en raison d'une adhésion à l'Union européenne, une forte régulation des marchés et des mesures de protection pour les salarié-e-s doivent être mises en place .

4. Le service public dans un contexte international

Depuis les années 80, l'Union Européenne a ouvert progressivement les marchés pour de grandes parties des infrastructures du service public: les télécommunications, la poste, l'électricité, les transports. Dans le même temps, elle a voté un arsenal législatif complet pour ces services, qui désigne les obligations dites d'intérêt commun au niveau européen et en réglemente certains aspects comme le service universel ou la sécurité. Le niveau de libéralisation y est plus élevé qu'en Suisse dans certains domaines.

Le PS attache une grande importance aux possibilités de co-décision et à la prise en compte des besoins des états-membres en matière de service public dans l'optique d'une adhésion à l'UE. Il est indispensable que l'UE veille, par des normes minimales à l'échelle de l'Union, à ce que tous les citoyen-ne-s aient accès sur tout le territoire à des services d'intérêt commun de haute qualité pour des prix abordables. Parallèlement, il faut garantir que la prestation de ces services soit assurée avec des emplois et des modèles de travail attrayants. Dans ce contexte, la définition concrète et l'organisation des prestations de services d'intérêt général doivent continuer à incomber aux états-membres individuellement, à condition que les normes minimales imposées par l'UE à ses états-membres sous forme de directives sur le service universel, soient respectées. En cas d'adhésion de la Suisse à l'UE, le Conseil fédéral

devra militer pour que ces normes minimales soient sociales et favorisent l'égalité des chances. Des exceptions devront être négociées pour la Suisse concernant le degré de libéralisation des différents secteurs, que ce soit sous la forme de dispositions spéciales durables ou sous celle de délais transitoires généreux.

Le service public est aussi sous la pression de l'Organisation mondiale du commerce. Les négociations de Doha portent aussi sur l'accès au marché et l'égalité de traitement avec les opérateurs locaux pour les services. La Suisse n'a pas d'obligation internationale d'admettre des entreprises étrangères sur son territoire pour des activités relevant de la compétence des monopoles ou de l'administration publique. La Suisse doit prendre ses décisions de manière autonome. Elle doit peser le pour et le contre entre les intérêts nationaux en matière d'exportation de services et la garantie du service public. Pour le PS, il va de soi que le service public ne doit pas être affaibli au profit des intérêts des exportateurs de services.

5. Revendications

5.1 Principes du service public

Le congrès du PS de 2000 à Lugano a adopté des thèses sur le service public qui restent d'actualité sur le principe, bien qu'ayant été adaptées aux évolutions politiques et techniques depuis lors :

- a) Le PS revendique un service public couvrant tout le territoire, de haute qualité, efficace et dynamique avec des prix équitables.
- b) Pour des raisons techniques ou économiques, les solutions monopolistiques sont souvent plus efficaces qu'une concurrence artificielle créée par le biais de régulations (transport de l'électricité, assurances cantonales du bâtiment, poste aux lettres, par exemple). Un monopole public peut aussi se justifier pour des motifs sociaux (sécurité de l'approvisionnement). Il faut dans ces cas accorder aux monopoles une autonomie opérationnelle suffisante et garantir, par un contrat de prestations et des contrôles, que cette entreprise se conforme aux principes de réalité des coûts et de transparence. Les subventions transversales entre les parties d'entreprises bénéficiaires et celles qui sont déficitaires doivent être possibles dans la transparence si cela permet de garantir le service de base. Tous les monopoles naturels doivent en principe être détenus par les pouvoirs publics. C'est particulièrement valable pour les infrastructures de réseaux.
- c) Les entreprises de service public doivent observer les recommandations de l'OCDE pour leur gouvernance, notamment au plan de la surveillance, du contrôle et de l'élection du Conseil d'administration. Les règles de bonne gouvernance de droit civil doivent également être observées.
- d) En tant que propriétaire d'importantes entreprises de service public, l'Etat doit formuler un stratégie de propriétaire claire. Il devra clairement délimiter ses fonctions de législateur et de régulateur.
- e) Les éléments clés du service public doivent être garantis quelle que soit la forme d'organisation concrète. Les principes suivants s'appliquent :

- Service universel: Le service de base doit être de bonne qualité, accessible et abordable pour tout le monde, y compris pour les habitants de régions à plus faible densité
- Financement solidaire: Il faut réaliser une péréquation sociale des prestations du service public qui permette à toutes les couches sociales et régions d'y accéder. Il faut en tenir compte dans le choix des instruments financiers (financement selon le patrimoine et le revenu, subventions et subventions transversales, redevances de concession).
- Rôle précurseur: Les entreprises de service public doivent offrir des conditions de travail exemplaires. L'égalité homme-femme et des personnes handicapées en fait partie. Les entreprises doivent être techniquement innovantes et suivre les principes d'une exploitation durable et écologique. Les prestataires privés de service public doivent eux aussi être contraints à appliquer les conditions de travail usuelles de la branche ou à se soumettre à une CCT. Il faut s'en assurer dans les conditions cadres des concessions pour les prestataires privés.

Un servie public fort est dans l'intérêt des consommateurs. Le service public de base doit être accessible à toutes et tous, indépendamment du revenu et de la fortune. Les consommateurs ont tout intérêt à ce que les services de base soient accessibles facilement et à peu de prix. En particulier, l'accès aux nouvelles technologies doit être garanti par une politique active de l'opérateur national en matière de télécommunications.

5.2 Un service public fort pour les consommateurs

Les consommateurs ont intérêt à avoir un service public fort. Le service de base doit être accessible à toute personne, quelle que soit sa capacité économique. Les consommateurs ont droit à un approvisionnement de qualité et bon marché conforme aux derniers progrès technologiques. Ce principe s'applique en particulier aux télécommunications assurées par un opérateur national.

5.3 Les entreprises du service public comme employeurs sociaux

Les entreprises entièrement ou majoritairement détenues par la Confédération doivent assumer leur responsabilité d'employeur social :

- Le personnel doit bénéficier d'une formation continue et être recyclé en cas de besoin. Le personnel à temps partiel (souvent des femmes) doit bénéficier d'un accès équivalent à la formation continue.
- Les réductions de la durée du travail sont à examiner. Il faut proposer de manière ciblée davantage de postes de cadres à temps partiel (en particulier pour des hommes).
- Il faut maintenir et créer des emplois et des places d'apprentissage, même dans les régions à faible densité.
- Si une réduction d'effectifs s'avère indispensable, il faut éviter les licenciements. Le travail doit être équitablement réparti entre les salarié-e-s par des modèles de temps de travail innovants.

 Les concurrents des entreprises étatiques de service public doivent être contraints de respecter les conditions de travail usuelles de la branche et de négocier une CCT.

5.4 Egalité des sexes dans le service public

La Confédération, les cantons et les communes doivent garantir la réalisation systématique de l'égalité homme-femme dans le service public. Ce principe s'applique tant pour le choix des prestataires que pour la prestation elle-même et l'offre de prestations. La proportion de femmes doit être augmentée lors du recrutement, notamment au niveau de l'encadrement, par la formulation d'objectifs clairs. Il convient d'élaborer une politique d'égalité dans l'entreprise qui représente les mesures proposées de manière transparente et permet un contrôle permanent. L'égalité salariale doit être garantie.

Les grandes entreprises nationales que sont Swisscom, la Poste et les CFF, en particulier, doivent servir d'exemple à l'économie privée.

5.5 Des administrateurs-trices qualifiés pour le service public

Dans le cadre d'une stratégie de propriétaire active, la Confédération doit déléguer dans les conseils d'administration des personnes possédant une connaissance technique, assumant les exigences sociales du service public et du service de base et défendant leur réalisation. Il faut y garantir une proportion de femmes d'au moins 40%.

5.6 Revendications pour les entreprises de service public de la Confédération

5.6.1 Télécommunications

Un groupe Swisscom innovant détenu majoritairement par la Confédération

- a) La Confédération doit conserver sa forte participation majoritaire dans Swisscom. Elle garantit ainsi le développement du service de base dans toutes les régions du pays à un haut niveau technologique. Toute la population profitera ainsi des bénéfices du groupe.
- b) La participation majoritaire de la Confédération ne doit pas être minée par des scissions et la vente de parties d'entreprise importantes.
- c) Swisscom doit développer une stratégie pour le marché national qui permette des investissements dans les technologies de télécommunication dernier cri et d'avenir. Tous les ménages doivent bénéficier d'un accès performant et abordable à la téléphonie, à Internet, à la télévision et à la vidéo à la demande par le réseau fixe.

Accès à la société de l'information pour tous

- d) La concession de service de base doit s'appuyer sur un haut niveau de développement technologique. Il faut allouer une concession de service de base couvrant tout le territoire suisse. Cela comprend aussi l'obligation d'offrir le service à un prix similaire dans toutes les régions et le haut débit au standard le plus récent.
- e) Un portail Internet public doit proposer des services importants au quotidien.

- f) Les cantons veillent à ce que tous les élèves des écoles primaires aient accès aux nouvelles technologies de l'information et soient formés à leur utilisation.
- g) L'accès aux technologies de l'information les plus récentes doit aussi être garanti aux seniors.
- h) La coopération suisse au développement doit encourager l'accès aux technologies de l'information dans les pays stratégiques.

5.6.2 Poste

Préservation intégrale du service de base

a) Le service de base garanti par la loi doit être garanti durablement à des prix bon marché sur tout le territoire. Le service des paiements doit être maintenu comme partie intégrante du service universel et complété par une banque postale.

La Poste suisse, entreprise innovante

- b) La Confédération doit garantir à la Poste suisse une liberté opérationnelle qui lui permette d'ouvrir de nouveaux marchés, même dans le domaine concurrentiel, et de commercialiser des produits innovants (e-commerce, par exemple). Grâce à une politique de la Confédération renonçant au transfert des bénéfices, la Poste doit se doter dans les prochaines années de suffisamment de fonds propres pour pouvoir appliquer une stratégie d'entreprise à long terme.
- c) La direction de l'entreprise suisse de la Poste doit réaliser les objectifs définis par la Confédération dans le cadre de sa stratégie de propriétaire par l'innovation et une bonne gestion.

Bureaux de poste

d) Le PS suisse revendique un réseau de bureaux de poste moderne et attrayant. Il faut étudier la possibilité de regrouper les bureaux de poste avec les administrations communales ou les gares et la possibilité d'engager des bus postaux ou davantage d'agents postaux mobiles dans les régions isolées. Si des agences postales sont exploitées par des partenaires privés de la poste, il faut veiller à ce que ces partenaires et leur personnel soient indemnisés aux conditions usuelles valables pour la Poste elle-même. Les indemnités de la poste sont à aménager en conséquence.

Financement du service universel

- e) En réponse à l'évolution dans l'UE, le Conseil fédéral a abaissé dès 2006 un le monopole postal sur les lettres à 100 grammes. Un nouvel abaissement de ce seuil au-dessous de 100 grammes ne sera pas possible en Suisse, au risque de priver la Poste à long terme, des recettes nécessaires au financement du service universel.
- f) Dans l'optique d'un financement à long terme du service universel, il faut créer une banque postale publique.
- g) Tant que le financement du service universel ne sera pas garanti à long terme par les recettes de la Poste, comme le prévoit la loi, il faudra prélever des redevances de concession auprès des opérateurs postaux privés.

Non à la privatisation de la Poste

h) Le PS rejette pour la poste en tant qu'entreprise générale toute privatisation et toute transformation en société anonyme. La Poste fournit en effet des prestations efficaces et de qualité avec le service des lettres et des colis. La forme juridique actuelle garantit suffisamment de liberté d'entreprise.

Banque postale

- i) Il est important de créer une banque postale pour que Postfinance puisse utiliser ellemême ses fonds passifs en octroyant des crédits aux PME et des prêts hypothécaires et élargir ainsi considérablement son modèle commercial. Le rôle « d'agence UBS » est indigne pour la poste et économiquement inintéressant à la longue. Une banque postale offrira à la Poste une source de revenus supplémentaire pour le financement du service universel. L'octroi d'hypothèques et le financement des PME donneraient à une banque postale une grande importance économique.
- j) En tant qu'entreprise de service public, la Banque postale devrait adopter la forme juridique d'un établissement de droit public ou d'une société anonyme de droit public.

5.5.3 Transports publics

Des transports publics performants pour une Suisse performante

- a) Les transports publics et les CFF en particulier contribuent à la cohésion sociale de la Suisse. Ils encouragent le tourisme, soutiennent l'économie, favorisent une mobilité durable (notamment aussi dans les agglomérations) et garantissent des emplois dans toutes les régions du pays. Les transports publics doivent garder leur attrait et même le développer pour les personnes comme pour les marchandises
- b) Assurer l'avenir des CFF en maintenant une entreprise intégrée réunissant l'infrastructure, l'immobilier et l'exploitation du trafic voyageurs et marchandises de manière à développer de manière cohérente le transport ferroviaire en Suisse.

Leader mondial

c) Les transports publics suisses sont mondialement en pointe. La densité des horaires, la vitesse de déplacement, le confort et l'offre dense et diversifiée sont uniques. Le niveau de formation de leur personnel et le stade d'évolution de leur technologie sont également supérieurs à la moyenne. Ces standards doivent être préservés et encore améliorés pour l'avenir de la Suisse.

Renforcement des transports régionaux

d) La suppression de lignes de bus est lourde de conséquences pour les régions concernées. Les lignes les moins rentables ne sont pas forcément les plus inutiles. La planification doit tenir compte du désenclavement régional et de la cohésion sociale.

Egalité des chances dans la mobilité

e) Les transports publics garantissent la mobilité pour le travail et les loisirs d'une large partie de la population. L'accès à ce service doit être garanti et bon marché pour toutes les catégories de la population et parties du pays. L'offre de services doit rester attrayante par une planification optimale des horaires, des liaisons rapides, le développement des RER dans les centres urbains et la bonne desserte des régions périphériques.

D 17 Finances et administration publique

1. Finances

1.1 La politique financière au service des politiques spécifiques

Le PS approuve le principe constitutionnel en vertu duquel les dépenses et les recettes de l'Etat doivent s'équilibrer dans le cadre d'un cycle conjoncturel. Le PS estime cependant que la politique financière est au service des politiques spécifiques. A l'inverse, les partis bourgeois font de la réduction des impôts - même si elle débouche sur de nouvelles pertes fiscales - et du démantèlement de l'Etat les objectifs principaux de leur politique. La diminution des dépenses publiques ne peut être toutefois un objectif en soi. Pour l'Etat, l'argent est plutôt un moyen lui permettant de remplir le mieux possible ses tâches au nom de la population et pour le bien de celle-ci.

Les principales conditions cadres d'une économie florissante sont une bonne infrastructure publique dans toutes les parties du pays, un Etat efficace qui propose ses services avec diligence et fiabilité, une formation et un perfectionnement professionnel de qualité pour tous, et un système de protection sociale qui donne aux gens confiance en leur propre avenir.

Les pourcentages et les chiffres importent moins aux citoyennes et aux citoyens que le fait de savoir s'ils obtiennent une contrepartie réelle pour les taxes et les impôts qu'ils acquittent. L'administration publique doit, par conséquent, continuer à fournir des prestations fiables et de haut niveau et garantir un excellent rapport qualité-prix. Remettre cela en jeu en aidant les 10% les plus riches de la population à obtenir des cadeaux fiscaux unilatéraux revient à saper intentionnellement la confiance des citoyennes et des citoyens en l'Etat et en sa capacité à accomplir convenablement sa mission, y compris dans certaines circonstances exceptionnelles, dans le respect des critères écologiques, sociaux et spécifiques au genre.

1.2 Politique financière et conjoncturelle

La politique budgétaire publique influence l'évolution économique du pays. Une politique financière avisée doit, par conséquent, tenir compte de la situation conjoncturelle et contribuer à renforcer le pouvoir d'achat de la population et ainsi la demande économique. Une politique de croissance dynamique constitue le meilleur remède aux déficits des finances publiques, et participe bien davantage à l'équilibre budgétaire à long terme que les réductions d'impôts accordées aux nantis. Ce n'est pas le capital qui fait défaut à l'économie suisse, mais la demande. Les intérêts sont historiquement bas. Dans la mesure où elles sont finançables, les baisses d'impôts devraient cibler d'abord les revenus faibles et moyens, dont les titulaires consomment la majeure partie. Les dégrèvements fiscaux constituant un moyen peu adapté pour soulager cette catégorie de la population, il convient d'employer en priorité des mesures plus ciblées, comme l'augmentation des allocations pour enfants ou la suppression des primes de caisse maladie pour les enfants. La Confédération ainsi que les cantons et les communes, doivent observer cette règle de politique financière.

1.3 Répercussions négatives du frein à l'endettement

Le peuple et les cantons ont dit « oui » en 2001 à la disposition constitutionnelle sur le frein à l'endettement (art. 126 CF). Cependant, le principe de l'équilibre à long terme du budget de l'Etat est mis en oeuvre par le législateur d'une manière si restrictive qu'il rend une politique financière durable considérablement plus difficile. Pour la majorité parlementaire bourgeoise, le frein à l'endettement se résume à l'impératif de conduire l'activité de l'Etat au moyen des recettes existantes. Le débat de politique financière est depuis dominé par des réflexions à court terme sur la compensation budgétaire de l'année qui suit. Toute stratégie anticyclique et d'investissement à long terme est devenue impossible. La discussion sur la politique financière est marquée par une cascade de nouveaux programmes de transfert, d'économies et d'allègements. Les partis bourgeois revendiquent d'autres réductions d'impôts massives qui éloignent la perspective d'une compensation budgétaire durable.

Il faut ajuster la législation sur le frein à l'endettement de la Confédération. Les investissements nécessaires ne doivent pas être entravés par des considérations budgétaires à court terme. Il convient d'élargir la marge de manœuvre de la politique conjoncturelle, puis de désenchevêtrer, du moins partiellement, les institutions sociales et le budget fédéral. Il faut affecter directement aux institutions sociales leur part de TVA, sans détour par le budget fédéral. La forte augmentation des dépenses sociales liée à la démographie entraîne, en cas de limitation de l'ensemble des charges par le frein à l'endettement, un indésirable effet de substitution qui renforce la pression sur d'autres dépenses essentielles.

1.4 Des causes multiples à l'origine de l'endettement de la Confédération

Les dettes brutes de la Confédération, des cantons et des communes se montaient à 250 milliards de CHF environ fin 2004, soit un taux d'endettement brut de 55.6%. Dans l'UE à 15 Etats membres ce taux était de 77.3%. Les critères de Maastricht imposent une limite supérieure de 60% d'endettement net.

S'il est absurde de vouer un culte aux pourcentages, la comparaison avec la zone européenne met toutefois clairement en évidence que la Suisse est loin d'être dans la situation critique régulièrement dépeinte par les scénarios catastrophe des partis bourgeois.

Le budget fédéral représente 40% environ des finances publiques totales. La part de la Confédération à l'endettement est de 50%. Les dettes brutes de la Confédération ont, certes, augmenté entre 1992 et 2004 de 43.9 milliards à 126.7 milliards de CHF. Cependant, seule une petite moitié de cette hausse est imputable aux déficits du compte financier, l'autre moitié résultant de la privatisation et de l'externalisation d'entreprises fédérales ainsi que du financement des caisses de retraite de la Confédération et des entreprises fédérales devenues autonomes.

Au vu de l'origine des dettes fédérales, toute dramatisation est déplacée. Le fait que les déficits budgétaires ne soient qu'en partie responsables de l'accroissement de l'endettement relativise les plaintes sans cesse réitérées, épinglant une gestion financière débridée et négligente. Pour le PS également, il est bien évident que l'augmentation des dettes fédérales ne doit pas excéder à long terme la croissance du PIB. Ainsi, il convient d'éviter dans le compte financier, des déficits non liés à des investissements à longue échéance ou à des dépenses exceptionnelles. En revanche, compte tenu des devoirs qui incombent à la Confé-

dération, une diminution des dettes fédérales s'avère irréaliste. Par ailleurs, il convient également de relativiser les dettes brutes des pouvoirs publics car elles sont contrebalancées par de substantielles valeurs patrimoniales (entreprises publiques, immeubles, infrastructures) qui n'apparaissent pas à leur valeur réelle dans le bilan.

1.5 La politique financière est une mission à long terme

Sous le régime du frein à l'endettement de la Confédération et sous la pression des apôtres bourgeois de l'austérité, dont notre ministre des finances radical, épargner est devenu la mission publique prioritaire. La situation est la même dans beaucoup de cantons et de communes. Par rapport aux plans de finances antérieures, les dépenses fédérales prévues pour les années 2004 et suivantes ont subi, grâce aux programmes d'allègement 2003 et 2004, à la « planification des renonciations aux tâches » ainsi qu'à des économies supplémentaires, une réduction annuelle se chiffrant jusqu'à 5 milliards de francs et cela partiellement aux dépens des cantons et des communes.

Même si le PS soutient certaines économies, une approche globale n'en fait pas moins défaut à la politique financière bourgeoise. Le Conseil fédéral et la majorité parlementaire n'ont cessé de succomber à la tentation de repérer des économies potentielles à court terme, sans présenter parallèlement une stratégie de politique financière et économique à long terme, et sans prendre en compte les coûts indirects induits à longue, moyenne et brève échéance par de telles économies. Réaliser des coupes budgétaires dans le domaine de la formation et de la recherche, c'est oublier que la Suisse, pôle de connaissances, subi en la matière une forte concurrence de la part d'autres Etats. Dans les transports publics, encourager l'absence de personnel dans les gares et les trains revient en quelque sorte à favoriser le vandalisme et la mise en danger des femmes. Dans une conjoncture faible, épargner sur les investissements, c'est accepter le ralentissement conjoncturel et l'augmentation du chômage, sans qu'il en résulte des économies à long terme. C'est pourquoi la politique financière ne peut en aucun cas se contenter de lorgner sur la compensation budgétaire de l'exercice à venir, mais doit s'inscrire dans une perspective à longue échéance.

Par conséquent, le débat politique doit avoir pour point de départ une définition, en termes de politiques spécifiques, de l'activité de l'Etat (étendue des prestations, service public, assurances sociales etc.) et non un modèle de politique financière dominé par l'exigence de réductions fiscales. Pour le PS, il va de soi que toutes les tâches de l'Etat doivent être menées à bien avec efficacité.

1.6 Revendications

1.6.1 Pour un Etat fort disposant d'une marge de manœuvre financière

- a) Le PS défend l'objectif d'un budget fédéral équilibré à l'horizon 2010, à condition que la croissance économique réelle se monte au moins à 1.5% par an. Si tel n'est pas le cas, il est irréaliste d'envisager une suppression à moyenne ou brève échéance du déficit structurel de la Confédération sans répercussions négatives sur l'évolution de la conjoncture.
- b) Au moyen de la compensation budgétaire, il faut créer une marge de manœuvre pour le financement de nouvelles tâches et pour le renforcement des tâches prioritaires.

c) Le frein à l'endettement doit être aboli en raison de son effet procyclique et nuisible pour la croissance.

1.6.2 Mesures à court terme en matière de recettes et de dépenses

- a) L'assainissement du budget fédéral dans le secteur des dépenses uniquement est une mesure erronée, préjudiciable à la population ainsi qu'à l'économie.
- b) Il faut concilier les éventuelles économies avec les priorités politiques et les projets de réforme stratégiques. Le transfert des dépenses aux cantons et aux communes ne constitue pas une solution.
- c) Les répercussions de toute réduction doivent être évaluées en fonction des genres.
- d) Il convient également, dans la mesure du possible, de prendre des mesures à court terme dans le domaine des recettes.
- e) Lutte contre la soustraction d'impôts et le travail au noir.
- f) Suppression des failles fiscales bien connues dans la prévoyance professionnelle et la propriété du logement.
- g) Il faut vérifier régulièrement l'adéquation de l'ensemble des tâches et des subventions (allègements fiscaux inclus) aux objectifs fixés.

1.6.3 Réformes structurelles à long et moyen terme

- a) Pour que les prestations de l'Etat soient fournies plus efficacement, des réformes étendues dans divers secteurs politiques s'imposent. Ces révisions devraient en outre se répercuter très positivement sur le budget. Les économies sont dès lors une conséquence des réformes et non d'objectifs politico-financiers, indépendamment de leur impact politique objectif. Le PS identifie un besoin de réforme à l'échelon fédéral dans les domaines de la formation (notamment des hautes écoles), de l'agriculture, de la santé (offre, efficacité des réductions de primes), de l'assurance invalidité, de l'armée, des subventions, et des soumissions.
- b) Outre la promotion des technologies de pointe, la Suisse doit assumer ses responsabilités dans le secteur de la « care economy » et y créer des emplois supplémentaires.
- c) Une réforme fiscale apportant plus de justice grâce à la simplification du système de l'impôt sur le revenu est primordiale pour une politique financière durable. A l'inverse, il convient d'éviter toute mesure fiscale menant à davantage d'exceptions et au rétrécissement de l'assiette fiscale. Plus cette dernière est large, plus les taux d'imposition peuvent être faibles.
- d) Il est nécessaire de trouver d'autres sources de recettes qui compensent d'éventuelles pertes de nature structurelle ou consécutives à des réductions d'impôts prévues, et répondent aux exigences de la justice fiscale.
- e) Si les revendications du PS en matière de justice fiscale étaient suivies, l'Etat disposerait de plus argent, devrait moins économiser et les impôts pourraient être baissés pour toutes et tous. (voir chapitre D 18).

1.6.4 Politique financière et égalité des sexes

L'emploi ou le retrait de fonds publics se répercute souvent directement sur la question des sexes. La Confédération, les cantons et les communes sont tenus de rendre visibles les conséquences des dépenses et des recettes publiques sur les femmes (« gender budgeting »). La politique budgétaire et financière des pouvoirs publics doit prendre en compte les préoccupations d'une politique d'égalité active. Les coupes budgétaires ne doivent pas léser spécifiquement les femmes. L'exécutif doit informer systématiquement sur les effets spécifiques à chaque sexe de sa politique financière et des mesures législatives, et veiller à la mise à disposition de la base de données requise.

L'impact des dépenses et des recettes publiques sur les femmes doit être mis en évidence (« gender Budgeting »).

2. Administrations publiques

Celui qui a travaillé ou travaille actuellement à l'étranger confirmera volontiers le bon niveau des administrations publiques en Suisse en comparaison avec les autres pays. Des améliorations s'avèrent toutefois possibles et utiles, dans la mesure où l'Etat doit agir de manière exemplaire. La confiance des citoyennes et des citoyens en l'administration suppose une forte volonté de servir ainsi qu'une procédure rapide et non bureaucratique, notamment en matière d'octroi des autorisations. Les départements en contact avec la clientèle doivent être suffisamment pourvus en personnel, afin que les délais prévus puissent être respectés.

2.1 Revendication en matière de politique administrative

- a) Suppression des hiérarchies et structures rigides et promotion de la flexibilité et de la mobilité professionnelle au moyen d'une formation continue renforcée.
- b) Priorité donnée aux critères écologiques en matière de fourniture de services publics et d'investissements des pouvoirs publics. La norme Minergie et, si possible, la maison passive seront imposées comme standard pour les nouvelles constructions publiques.
- c) Les réformes de l'administration ne doivent pas se faire contre le personnel mais associer ceux-ci au processus. L'optimisation des structures administratives ne doit pas avoir pour seul effet de soumettre le personnel à une pression du rendement accrue.
- d) De nouvelles formes d'organisation du travail et d'aménagement du temps de travail s'avèrent utiles et nécessaires.
- e) Les pouvoirs publics doivent rester un employeur fiable et exemplaire. Les questions essentielles touchant à la politique du personnel sont à négocier par l'exécutif et les associations du personnel dans le cadre du partenariat social. Les accords conclus doivent être respectés, malgré la pression à faire des économies.
- f) Soumission des rapports de travail au droit public à tous les niveaux.
- g) Les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités quant à la formation et vis-àvis des travailleurs handicapés.

- h) Le financement des caisses de retraite doit être stable. Il faut donner à la primauté de la prestation la priorité par rapport à la primauté de la cotisation, et prévoir des modèles de retraite modulée permettant également aux classes de salaire inférieures un départ en retraite avant l'âge AVS. Les personnes travaillant à temps partiel, en priorité les femmes et les hommes assumant des obligations familiales, doivent pouvoir adhérer à une caisse de retraite grâce à une déduction de coordination AVS échelonnée et moins élevée.
- i) L'égalité des sexes doit être imposée de manière résolue à tous les niveaux. En leur qualité d'employeur, les pouvoirs publics doivent activement promouvoir l'insertion des femmes à tous les niveaux en recourant notamment à des quotas (40% pour chaque sexe), avec la mise en place ou le soutien d'institutions de garde des enfants, avec la création généreuse de postes à temps partiel et avec la promotion du partage des tâches jusqu'au sommet de la hiérarchie.
- j) Passage à une administration parfaitement transparente qui doit faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens à l'information.
- k) Uniformisation du droit administratif matériel ainsi que des règles de procédure.

D 18 Fiscalité

1. Le prix des prestations de l'Etat

D'un point de vue économique, les impôts représentent d'une part le prix des prestations de l'Etat et visent, de l'autre, un rééquilibrage social (redistribution) par l'imposition plus forte des hauts revenus et des fortunes. Leur utilité économique dépend en premier lieu de l'utilisation de l'impôt prélevé, donc des prestations réalisées avec les recettes fiscales. Le dogme affirmant que les réductions des impôts et des cotisations sociales dopent automatiquement la croissance doit être fondamentalement remis en question. Il n'existe aucune corrélation prouvée empiriquement entre le niveau d'imposition et la croissance économique. Ainsi, la Suède, le Danemark, la Norvège, la Finlande et l'Autriche, où le niveau d'imposition par rapport au PIB est plus élevé que dans notre pays, ont réalisé une croissance sensiblement plus forte que la Suisse entre 1992 et 2002. La Suisse n'est pas un pays à forte imposition contrairement à ce que prétend la propagande bourgeoise Nous avons l'un des taux de fiscalité les plus bas au monde. Seuls l'Australie, le Japon, les Etats-Unis et l'Irlande avaient des taux plus bas en 2003. Ni les habitant-e-s, ni les entreprises ne sont soumis à une pression fiscale insupportable, en comparaison européenne.

La politique fiscale ne doit pas se cantonner au financement des activités de l'Etat mais aussi respecter les principes d'équité et de solidarité sociétale. Si les notions de transparence et d'équité sont vidées de leur sens, la population devient plus hostile aux impôts. C'est ainsi que le peuple a rejeté le train de mesures fiscales démesuré en mai 2004 et que des propositions de réduction d'impôts exagérées ont été rejetées lors de votations dans certains cantons. Les partis bourgeois persistent pourtant à imposer de nouveaux allègements fiscaux pour les privilégiés (participations du personnel, épargne-logement, réforme de la fiscalité d'entreprise II, etc.) alors que la charge fiscale est relativement modérée et particulièrement avantageuse pour les entreprises en Suisse en comparaison internationale.

La concurrence internationale durcit la concurrence fiscale, ce qui sert de prétexte aux revendications de nouvelles baisses d'impôts. La Suisse et certains cantons, en particulier, jouent un rôle actif dans la course à la sous enchère fiscale alors que notre pays devrait au contraire participer à la lutte contre la concurrence fiscale déloyale et la soustraction fiscale.

La politique fiscale doit aussi tenir compte de l'impact sur les deux sexes : les femmes sont celles qui profitent le moins des réductions d'impôts linéaires parce c'est dans les catégories de revenus inférieures qu'elles sont les plus nombreuses. A l'inverse, elles sont les plus durement touchées lorsque les pouvoirs publics suppriment des prestations de services par manque d'argent.

2. Supprimer les inégalités

 En Suisse le revenu du travail est soumis à une imposition disproportionnée alors qu'on prend des gants pour le capital. Quiconque ne touche pas une partie de son salaire sous la forme d'actions, d'options ou de versements à la caisse de retraite des cadres est systématiquement défavorisé par le régime fiscal actuel.

- Le système fiscal suisse connaît d'innombrables failles et échappatoires grâce auxquelles il est systématiquement sapé. Alors que les petits épargnants doivent déclarer à 100% les maigres intérêts de leurs livrets d'épargne, de nombreux instituts monétaires et financiers aident les grands investisseurs à échapper au fisc. Sous prétexte « d'optimisations fiscales », l'Etat est privé de moyens financiers conséquents.
- Les nouvelles possibilités légales d'échapper à l'impôt pour les personnes à hauts revenus et fortunées se sont succédées ces dernières années. L'abolition de l'impôt sur la succession dans un nombre croissant de cantons est une autre conséquence de la concurrence fiscale néfaste. Ces deux aspects, dans de nombreux cantons, ont engendré des manques à gagner massifs qui ont été rattrapés par l'augmentation des impôts indirects, des taxes et des tarifs, une charge qui grève lourdement les classes moyennes, en particulier.
- Les différences entre les impôts cantonaux et communaux les plus élevés et les plus bas sont énormes. A revenu égal, une personne vivant à Stechelberg (BE) ou a Delémont (JU) payera quatre fois plus d'impôts que les Schwytzois-e-s à Freienbach ou à Hurden. La charge fiscale peut même varier de près d'un tiers au sein d'un même canton. Cette concurrence fiscale a aussi créé une spirale fatale au plan international qui mine le contrat social de l'Etat national.
- La progressivité de l'imposition tend à être réduite (au niveau cantonal, certains cantons introduisent une dégressivité vers les hauts revenus), et les partis bourgeois tentent de baisser la fiscalité directe pour la remplacer par la fiscalité indirecte.
- La Suisse distingue la fraude de la soustraction fiscale qui est considérée comme un délit mineur. Or le secret bancaire favorise la soustraction fiscale. Selon les estimations de la Déclaration de Berne, les pays du tiers-monde subissent tous les ans une perte de recettes fiscales cinq fois supérieure à la totalité de l'aide au développement suisse.
- L'assiette fiscale est très variable d'un canton à l'autre en Suisse. Cette pratique inéquitable tend à favoriser spécialement les contribuables les plus aisés. Puisque les cantons perçoivent également l'impôt fédéral direct, cela aussi des conséquences sur le plan fédéral.

3. Revendications

3.1 Egalité de traitement selon les capacités économiques

On peut parler d'équité fiscale lorsque les impôts sont perçus en fonction des capacités économiques des contribuables (cf. art. 127 al.2 de la Constitution fédérale) Un système fiscal équitable doit être conçu de telle façon que tous les sujets de l'impôt et tous les substrats de l'impôt soient pris en compte pour l'imposition afin de parvenir à l'assiette la plus large possible. Personne ne doit être défavorisé en raison de son sexe ou de son état-civil dans ce contexte.

a) Introduction de l'imposition individuelle : Elle doit rendre le système fiscal indépendant de l'état civil, remédier à l'inégalité de traitement dans l'imposition des couples mariés et de ceux en concubinage, faciliter l'activité lucrative en partenariat des couples et permettre une avancée vers l'égalité des sexes. Dans la mesure où l'instauration de la taxation in-

- dividuelle entraînera d'importants changements et un certain surcoût administratif, ce projet de réforme doit aller de pair avec une simplification de la taxation des revenus et du patrimoine.
- b) Réduction de la concurrence fiscale par une harmonisation fiscale matérielle pour mettre fin à un tourisme d'évasion fiscale préjudiciable.
- c) Maintien d'une fiscalité directe et progressive, car elle reflète le principe de l'imposition selon la capacité contributive et permet de mieux redistribuer la richesse produite.
- d) Rejet d'une baisse des impôts sur les bénéfices des entreprises.
- e) Réforme de la fiscalité des entreprises : Imposition partielle des dividendes limitée aux participations déterminantes à des entreprises non cotées en bourse et uniquement en association avec un impôt sur les gains des participations. Les obstacles à la transmission doivent être levés pour les entreprises familiales sans pour autant toucher au caractère imposable des bénéfices.
- f) Mise en œuvre d'une réforme fiscale écologique sans impact sur les taux d'Etat qui taxe plus fortement la consommation des ressources non renouvelables et allège en contrepartie les charges sur le travail. La forme du remboursement des taxes écologiques prélevées doit garantir que les ménages à revenus faibles et moyens ne soient pas affaiblis.
- g) Abolition des privilèges injustifiés octroyés aux personnes morales de nationalité étrangère résidant en Suisse sans exercer d'activité lucrative dans notre pays (imposition selon le coût, « imposition forfaitaire »). Les accords fiscaux individuels spéciaux doivent être interdits au niveau communal, cantonal et fédéral.
- h) Elimination des instruments déloyaux de taxation des personnes juridiques (« Sociétés domiciliées » privilégiées).

3.2 Prise en compte de tous les revenus fiscaux

L'équité fiscale exige la prise en compte et la taxation égale de toutes les composantes de revenu, quelle que soit leur origine. En d'autres termes, les salaires, les intérêts et revenus en capital ainsi que les revenus de l'immobilier ou de parts d'héritage doivent être pris en compte pour la taxation. Plus l'assiette fiscale sera large, plus les taux d'imposition pourront être bas.

- a) Prise en compte de toutes les composantes de revenus (avantage en nature, participations aux résultats sous formes d'options et d'actions, rentes foncières constituées même sans changement de main, etc.).
- b) Imposition homogène de toutes les composantes du revenu. Il n'appartient pas à l'Etat de privilégier fiscalement les risques pris volontairement : donc aucune exonération des revenus de participations (actions, options), etc.
- c) Imposition des gains en capital privé ou du revenu potentiel du patrimoine (modèle néerlandais) à la place du revenu du patrimoine effectivement réalisé (intérêts, dividendes, valeur locative).
- d) Introduction d'un impôt fédéral sur les successions et les donations assorti d'une franchise adéquate visant à éviter de pénaliser les petits épargnants.

3.3 Efficacité et transparence

Un système fiscal équitable se distingue par son efficacité et sa transparence. Ainsi, l'élargissement de l'assiette fiscale permet de réduire les taux d'imposition. Les failles et échappatoires doivent être éliminées. En raison de la multitude des déductions, le système fiscal actuel est devenu antisocial, opaque et inefficace. Les particuliers et les entreprises dépensent plus d'un milliard de francs pour le conseil et l'optimisation fiscale en Suisse. Le contrôle des déductions dans les communes, les cantons et à la Confédération mobilise d'énormes ressources qui seraient mieux employées pour les vérifications comptables et les contrôles.

En raison de la diminution du revenu imposable, les déductions fiscales avantagent les contribuables à hauts revenus avec un fort degré de progressivité tandis que les avoirs fiscaux favorisent les ménages à faibles et moyens revenus parce qu'ils se fondent sur le montant de l'impôt et amènent par conséquent le même délestage en francs pour tous les contribuables.

- a) Limitation des déductions fiscales dans le domaine de la prévoyance privée.
- b) Abolition de toutes les autres déductions fiscales et introduction simultanée de crédits d'impôts soumis aux revenus, ainsi que de crédits d'impôts généreux pour les enfants
- c) Abolition de l'imposition de la valeur locative en même temps que les déductions pour intérêts d'emprunts et frais d'entretien en cas de propriété du logement.
- d) Simplification de la taxe sur la valeur ajoutée avec compensation des éventuelles charges supplémentaires pesant sur les classes moyennes et les ménages à faibles revenus. Il faut veiller à ce que le système de TVA suisse soit eurocompatible en cas de réforme.

3.4 Poursuites pénales en cas de délits fiscaux

Avec la libéralisation des marchés financiers et l'essor fulgurant des technologies de l'information et de la communication, les flux financiers mondiaux ont massivement augmenté ces dernières années. Face à cette mobilité du capital, une politique fiscale se concentrant sur l'Etat national atteint rapidement ses limites. Aujourd'hui, de plus en plus de revenus et de fortunes sont soustraits à la taxation au plan national et international. Ainsi, les personnes pratiquant la soustraction fiscale à l'échelle internationale jouent de plus en plus les Etats les uns contre les autres. Elles sont protégées avant tout par le secret bancaire des places financières. Or, comme en Suisse seule la fraude fiscale est punissable et non la soustraction d'impôts, notre pays n'offre aucune aide juridique internationale pour la soustraction d'impôt. Un système fiscal équitable ne saurait tolérer d'actes criminels : la soustraction d'impôt n'est pas un délit mineur. Les impôts auxquels échappent légalement ou illégalement les uns représentent des charges supplémentaires pour les autres contribuables.

- a) Abolir la distinction entre soustraction d'impôts et fraude fiscale. La soustraction d'impôts qualifiée doit être sanctionnée autant que la fraude. Il faut mettre suffisamment d'effectifs en place pour faire respecter les lois fiscales.
- b) Armes égales entre les administrations des contributions et les contribuables : Dans la procédure en soustraction d'impôts, les autorités fiscales doivent disposer des mêmes moyens d'investigation que dans le cadre d'une procédure pour fraude fiscale.

D 19 Protection sociale

L'économie et la protection sociale sont complémentaires

L'économie et la protection sociale sont complémentaires, et doivent satisfaire à une même exigence, qui est la sauvegarde du bien-être et de la prospérité de la population. La protection sociale englobe l'ensemble des mesures prises par la Confédération, les cantons, les communes ainsi que par des institutions privées pour garantir l'existence des personnes lorsqu'elles sont confrontées à certains risques comme la maladie, les accidents, l'invalidité, le chômage, la maternité et la vieillesse. La structure complexe des systèmes de protection sociale s'est développée historiquement. Elle est principalement liée au travail rémunéré, ce qui en exclut les personnes n'ayant pas accès à la vie professionnelle et défavorise structurellement les femmes.

La protection sociale est un facteur économique essentiel qui possède une action stabilisatrice, créatrice de revenu et par là de consommation, d'investissement et d'emploi. En 2003, les dépenses totales de protection sociale (parties sous-obligatoire et sur-obligatoire de la LPP incluses) s'élevaient à 130 milliards de CHF environ, soit à peu près 30% du produit intérieur brut. Elles ont augmenté de 14% depuis 2000, et sont contrebalancées par des recettes de quelques 148 milliards de CHF représentant 34% environ du PIB et ayant progressé de 10% par rapport à 2000.

Plus de 50% des recettes proviennent des cotisations sociales des employeurs et des travailleurs, 9.3% des primes individuelles antisociales, 15.3% des revenus de la fortune (LPP), et 22.6% sont financées par la Confédération, les cantons et les communes.

Les prestations sociales se répartissent entre les risques suivants: vieillesse 41.7%, ; maladie / soins de santé 26.4 % ; invalidité 13.3 % ; prestations de survivants 5.8 % ; enfants et famille 4.9 % ; chômage 4.7 % ; insertion sociale 2.7 % ; logement 0.6 %.

La Suisse comptait en 2005 quelques 1.9 millions de retraité-e-s AVS. Le nombre de bénéficiaires d'une rente AI était de 280 000, et environ 250 000 personnes ont touché des prestations complémentaire à l'AVS ou à l'AI. A l'été 2005, le chômage se chiffrait en Suisse à plus de 140 000 sans-emplois enregistrés. 300 000 personnes environ ont recouru à l'aide sociale.

La quote-part des dépenses sociales (part des dépenses totales de protection sociale au produit intérieur brut) a fortement augmenté entre 1970 et 2003, passant de 11.4% à 29.9%. Cette hausse s'est déroulée en deux étapes : pendant la récession de 1974/76, accompagnée par un développement des prestations AVS et AI, et au début des années 90 avec un taux de chômage élevé. Alors que la Suisse se classait aux derniers rangs en comparaison internationale (européenne) avec un taux de 19.7% en 1990, elle se situe aujourd'hui légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE.

2. Positionnements par rapport aux questions centrales

L'augmentation du poids des dépenses sociales est souvent considérée comme le problème économique majeur de la Suisse. Il serait plus juste de mettre l'accent sur l'essoufflement persistant de la croissance.

Voici les questions qui se posent pour l'avenir :

- Combien de temps pourrons-nous encore assumer les dépenses sociales si elles continuent d'augmenter ?
- Le vieillissement démographique va-t-il nous mettre en difficulté ?
- Quel est le niveau de santé que nous souhaitons et pouvons nous offrir ?
- Le poids croissant de l'Al est-il vraiment la conséquence d'un comportement d'assisté de la part des assurés, contre lequel nous devons lutter?
- Les inégalités dans le domaine du travail rémunéré pénalisent les femmes en matière d'assurances sociales également. Comment résoudre ce problème ?
- La flexibilisation des rapports de travail et le nombre élevé des sans-emplois creusent des brèches dans la protection sociale, orientée sur le travail lucratif. Les femmes sont les plus touchées, même si les hommes également sont de plus en plus concernés. Quelles en seront les conséquences à l'avenir?

2.1 Vaincre la stagnation

La stagnation de l'économie, dont la productivité augmente malgré tout chaque année de 1.5%, est responsable de l'alourdissement de la charge sociale, avec, en moyenne, une perte de 35 000 emplois à temps complet et une augmentation de 10 000 cas sociaux et bénéficiaires de l'Al par an. Parallèlement, les postes à plein temps se sont transformés en postes à temps partiel. Sans amortisseurs sociaux, la Suisse aurait connu une évolution économique bien pire, car une pauvreté et une marginalisation accrues auraient affaibli davantage une demande intérieure déjà chancelante. Les nombreux économistes grassement rémunérés qui se lamentent sur l'alourdissement des charges sociales feraient mieux de trouver des moyens de vaincre la longue persistance de l'apathie conjoncturelle. Si la Suisse retrouve le chemin d'une croissance digne de ce nom, le problème de l'augmentation de la quote-part des dépenses sociales sera résolu sous deux rapports :

- la part des dépenses sociales au PIB diminuera mathématiquement.
- les charges de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale tendront à baisser.

2.2 Bénéfice du vieillissement démographique

Le vieillissement des populations des pays industrialisés s'accroît. En 2002, l'espérance de vie des nouveaux nés était de 77.6 ans pour les garçons et de 83 ans pour les filles. L'augmentation de l'espérance de vie aurait-elle pour seule conséquence l'élévation des coûts, ou pourrait-elle également bénéficier à la société ? En moyenne, c'est au cours des mois précédant le décès que les frais médicaux atteignent de loin leur niveau maximum, et ce quel que soit l'âge. L'analyse des données des caisses maladie suisses montre que les dépenses médicales réelles baissent avec l'âge. Ce sont alors les frais de soins qui augmentent principalement. Celui qui ne meurt pas jeune ou prématurément d'une défaillance cardio-vasculaire accroît la prospérité par son travail et soutient l'économie en consommant jusqu'à un âge toujours plus avancé.

2.3 La santé : un secteur qui nous tient à cœur

La part des dépenses de santé au PIB se monte à 12% environ, ce qui représente beaucoup, mais n'est manifestement pas excessif compte tenu du prix que chacun de nous attache à l'allongement de sa propre espérance de vie. Nous sommes prêts à payer pour vivre plus longtemps, et plus nos revenus sont élevés plus nous y sommes disposés. Cela pourrait expliquer pourquoi les bénéficiaires de revenus élevés affectent aujourd'hui déjà une partie plus importante de leurs moyens financiers à leur bien-être, et pourquoi la population suisse rejette clairement les réductions de prestations dans le secteur de la santé.

Le secteur de la santé et du social est un employeur essentiel. Un salarié sur 8 y travaille, soit 430 000 personnes, en majorité des femmes. Entre 1995 et 2001, l'emploi y a progressé de 18.3% contre 2.4% dans l'ensemble de l'économie. A lui seul, le secteur de l'hôpital compte 119 700 postes à temps plein. Sans les emplois du secteur de la santé, le chômage serait substantiellement plus important en Suisse. En termes d'activité réelle, l'impact de cette branche est encore plus important. Outre Spitex, de nombreuses prestations de soins sont fournies dans les ménages privés gratuitement par des proches, principalement des femmes.

2.4 L'Al reflète la faiblesse de la croissance et les conditions de travail

La hausse des frais de l'Al s'explique par la perte annuelle moyenne de 30 000 postes à temps plein et par les 10 000 cas sociaux et bénéficiaires de l'Al supplémentaires par an. Le problème ne réside pas dans les « pseudo-invalides », mais dans la dégradation des conditions de travail. L'Al apporte une réponse socialement acceptable au vrai problème de la Suisse, à savoir l'essoufflement de la croissance, source des suppressions d'emploi répandues.

2.5 Les femmes pénalisées en matière de protection sociale également

En Suisse, le financement et les prestations de nombreuses assurances sociales (AVS, AI, LACI, LAA, LPP, indemnités journalières maladie, assurance maternité) sont directement dépendantes d'un travail rémunéré (à temps complet). Le taux inférieur d'activité rémunérée des femmes leur porte préjudice dans le domaine des assurances sociales également. Le partage des droits (splitting) a atténué la situation des époux face aux grandes assurances (AI, AVS et LPP), mais non celle des femmes seules. C'est pourquoi toute révision doit être examinée sous l'angle de ses conséquences séparées sur chaque sexe. Fondamentalement, seul un accès total des deux sexes, sur un pied d'égalité, au travail rémunéré, associé à une répartition égale de l'activité non lucrative et à l'individualisation des droits, permettra de résoudre ce problème.

2.6 La flexibilisation crée des déchirures dans le tissu social

Dans le domaine des risques majeurs, la protection sociale est axée sur le déroulement normal de l'existence d'un père de famille travaillant à temps complet tout au long de sa vie. La flexibilisation croissante des rapports de travail, le chômage et les ruptures de la vie occasionnent de plus en plus couramment des déchirures dans le tissu social.

3. Quelques principes de protection sociale

3.1 Droit fondamental à la garantie des moyens d'existence

Toute politique sociale se fonde sur le droit inaliénable de l'individu à la garantie matérielle de l'existence. Une démocratie ne peut se développer dans le respect du principe de l'égalité qu'à condition que ses citoyennes et citoyens soient en mesure de se forger leurs opinions sans être influencés par les nécessités de la vie.

3.2 Primauté du principe de l'assurance sur le principe du besoin

Le principe de l'assurance impliquant un droit clair des assurés à une prestation doit être privilégié par rapport aux prestations de besoin individuelles, afin de garantir un financement solidaire de la communauté des assurés et de décharger les pouvoirs publics. Les prestations basées sur les besoins individuels présentent deux risques : l'impossibilité de faire valoir ses droits et une dépendance vis-à-vis des majorités politiques en place. Les prestations basées sur les besoins sont toutefois un complément utile et ciblé à la protection sociale individuelle.

3.3 Concurrence et marché

De nombreux domaines de la protection sociale ne se prêtent guère à une régulation par le marché, en raison de l'imperfection de ce dernier. Ce constat s'applique plus particulièrement au secteur de la santé. Sur un marché de prestataires où les consommateurs n'ont qu'une souveraineté limitée et ne sont pas les mêmes que les payeurs, la transparence des prestations de santé reste extrêmement limitée, quelle que soit l'appréciation subjective des patients. La gestion de l'offre est par conséquent plus efficace par le biais d'une réglementation des volumes, de la qualité et de l'efficacité.

3.4 Redistribution et insertion

Les systèmes de protection sociale doivent avoir un effet redistributeur et favoriser la cohésion sociale. En outre, ils stabilisent la demande, et de ce fait la conjoncture. Ils permettent à tous de prendre part à une certaine prospérité, contribuant ainsi à l'insertion sociale.

3.5 Adaptation flexible à des conditions sociales transformées

Les changements des conditions de production et les flexibilisations doivent être pris en compte le plus rapidement possible dans les systèmes de protection sociale, de manière à pouvoir éviter les carences en matière d'assurance. Les institutions de protection sociale doivent en même temps faciliter les ajustements structurels.

3.6 Observation des répercussions sur les genres

Les systèmes de protection sociale doivent être organisés de manière à tenir compte de la place réelle des genres dans l'économie. Il convient d'éviter toute discrimination directe et

indirecte, en faisant particulièrement cas de la répartition inégale du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes. Les femmes qui renoncent partiellement ou totalement à une activité professionnelle parce qu'elles prennent en charge des enfants ou des membres de la famille âgés et handicapés sont doublement désavantagées : premièrement, elles assurent cette prise en charge presque gratuitement, et ne peuvent compter que sur les modestes bonifications pour tâches d'assistance en matière d'AVS ; deuxièmement, sans revenu professionnel personnel, elles ne peuvent se constituer qu'une assurance sociale minimale (AVS/AI/APG).

3.7 Lutte contre le travail au noir

La lutte contre le travail au noir revêt une importance essentielle au plan économique, et ce pour deux raisons :

- elle prévient les lacunes dans la protection sociale des salariés concernés.
- elle évite aux assurances sociales et aux impôts des pertes de recettes se chiffrant en milliards.

3.8 Financement

Le financement des assurances sociales doit tenir compte des capacités économiques. L'augmentation des charges salariales est à éviter autant que faire se peut pour des raisons de politique de l'emploi. Les taxes d'incitation écologiques ne peuvent, de par leur système, fournir une base de financement stable, et conviennent donc moins au financement des dispositifs de protection sociale.

4. Revendications

4.1 Vieillesse

La prévoyance vieillesse pèse financièrement le plus lourd dans la protection sociale. Elle garantit le pouvoir d'achat des personnes âgées. Le système à deux piliers (AVS et LPP) est ancré politiquement et repose sur un financement mixte (répartition et capitalisation). Sans le remettre fondamentalement en question, il convient de modifier la distribution des charges entre capitalisation et répartition, au profit de cette dernière. La discrimination structurelle des sexes doit être éliminée. Des salaires inférieurs ainsi que des conditions de travail rémunéré souvent instables pénalisent les femmes seules dans la constitution de leurs droits de prévoyance.

- a) Il faut renforcer l'AVS par rapport au 2^{ème} pilier, et la relever à un niveau garantissant à tous les moyens d'existence. Il convient d'analyser quels seraient les effets de l'introduction d'une rente unique, fixée à la hauteur de la rente maximale actuelle, sur la répartition des richesses et sur l'économie. L'indice mixte ne doit pas être affaibli, car il garantit aux personnes âgées au moins partiellement une part du progrès de la productivité de la société.
- b) Dans le domaine du 2^{ème} pilier, il faut remédier aux carences concernant les revenus faibles et les travailleurs à temps partiel, supprimer les incitations fiscales pour les assuran-

ces des cadres et vérifier les répercussions économiques de l'accumulation de capital du second pilier. Les fonds du 2^{ème} pilier appartiennent aux salariés. Leur droit de participation à la gestion des fonds ainsi que ceux des rentiers doivent être renforcés. La consultation des retraités ainsi que les droits de détermination concernant la gestion par les salariés des expectatives sont à renforcer.

- c) Personne ne doit être contraint à percevoir prématurément des prestations vieillesse et à perdre de ce fait des droits à prestations dans le 2^{ème} pilier.
- d) L'objectif d'un âge de départ à la retraite flexible doit être maintenu. La fixation rigide d'un âge de la retraite de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes ne répond ni aux besoins des intéressé-e-s, ni aux réalités sociales et économiques. Le départ en retraite dès 62 ans doit être possible du point de vue juridique et économique, y-compris pour les personnes à revenus faibles ou moyens.
- e) Les frais de soins augmentent avec l'âge. A plus long terme, un impôt national sur les successions soumis à un objectif déterminé sera introduit pour couvrir les coûts des soins de longue durée.

4.2 Invalidité

Les prestations d'invalidité sont versées par le biais de l'AI, de l'Assurance-accidents, de l'Assurance militaire et de la LPP. L'AI amortit également les chocs du marché du travail. En l'absence d'une amélioration de fond de la situation sur le marché du travail, les problèmes de l'AI ne pourront être résolus.

- a) Il faut renforcer le principe consistant à privilégier l'insertion professionnelle à la rente. L'économie privée et les pouvoirs publics doivent fournir plus d'emplois pour les personnes handicapées en recourant, le cas échéant, à des quotas. Exemple : un poste de travail spécial pour 20 postes ordinaires (quota de 4% en France et de 6% en Allemagne). Des allocations doivent être prévues pour les employeurs qui embauchent ou gardent des personnes handicapées. Ils touchent aussi une subvention pour compenser la perte de productivité s'ils gardent des personnes au rendement réduit ou s'ils confient des travaux à des institutions protégées pour personnes handicapées.
- b) L'introduction d'un « case management » (suivi intensif des cas) intégré intervenant précocement et coordonné avec les autres assurances sociales s'impose.
- c) Il faut supprimer la discrimination touchant les travailleurs à temps partiel en matière d'Al du fait de la méthode mixte de calcul du degré Al qui lèse surtout les nombreuses femmes employées à temps partiel.
- d) Les comptes de l'Al doivent être assainis immédiatement et ses déficits résorbés en une seule fois par le recours aux réserves d'or excédentaires de la BNS.

4.3 Assurance-chômage

La Suisse possède un marché du travail très flexible, qui pourrait, comme le prouve l'exemple du Danemark, fonctionner socialement. Un chômeur perçoit jusqu'à 90 % de son salaire pendant 24 à 36 mois. En réduisant les indemnités journalières, la Suisse a apporté

au problème du sous-emploi et de la flexibilisation une réponse antisociale et qui pénalise les sans-emploi. L'assurance chômage est un facteur essentiel de stabilisation qui soutient les revenus et la demande et a préservé la Suisse d'une grave et durable récession dans les années 90.

- a) La durée de versement des indemnités journalières doit être relevée à 520 jours dans toutes les régions et prolongée à 4 ans au maximum pour les chômeurs qui n'ont pas encore l'âge de la retraite.
- b) Il convient de réduire à nouveau la période de cotisation obligatoire à 6 mois tant que l'on ne sera pas parvenu à faire baisser le chômage sous la barre de 2%.
- c) La cotisation de solidarité doit être réintroduite pour les très hauts revenus.
- d) L'action des offices régionaux de placement (ORP) doit être mieux coordonnée avec l'Al et l'aide sociale de manière à éviter les redondances au niveau des investigations. Les diverses institutions pour l'emploi doivent s'ouvrir davantage les unes aux autres. Une réinsertion précoce est à examiner conjointement par les assurances concernées. Le renforcement de mesures efficaces de formation pour les chômeurs doit remplacer les médiocres programmes pour l'emploi.
- e) Il faut éliminer la discrimination occulte entre les sexes. Cette discrimination touche, par exemple, selon la pratique actuelle, des personnes assurées ayant des obligations de prise en charge d'autres personnes.

4.4 Prestations complémentaires et aides

Les prestations complémentaires versées aux bénéficiaires de l'Al/AVS auxquelles s'ajoutent les aides cantonales et les subventions des communes sont très performantes. La pauvreté des personnes âgées a pu être combattue efficacement. Les trains d'économies cantonaux menacent les aides cantonales et/ou les subventions communales dans tous les cantons où ces suppléments sont octroyés.

En vertu du droit des personnes âgées à cette prestation et de son application simple et non bureaucratique, l'ensemble des cantons doit être tenu d'introduire des aides.

4.5 Santé et assurance maladie

Après les USA (qui disposent d'un système de santé inefficace et piloté par le marché), la Suisse est le pays qui dépense le plus par personne pour la santé. La majeure partie de la population suisse s'oppose à une réduction des prestations. Au sein de la Confédération, les écarts de coûts entre les cantons sont supérieurs aux différences relevées entre les pays de l'OCDE, sans qu'il en résulte une insuffisance de la prise en charge médicale dans certains cantons. Cela signifie que les structures sont décisives en matière de qualité et de prix, car les prestataires se procurent généralement eux-mêmes des marchés supplémentaires. En l'absence des indispensables statistiques à ce sujet, personne ne connaît exactement le niveau de qualité réel du secteur de la santé suisse. Toute politique de la santé nécessite des données actuelles sur la qualité et les prix des soins médicaux.

La santé publique coûte 50 milliards de CHF (2003). Sur ce montant, 24 milliards, soit près de la moitié, sont consacrés au secteur hospitalier. 30% ou 15 milliards sont consacrés au traitement ambulatoire et 13% ou 6 milliards sont dépensés en médicaments. Les ménages privés financent les charges à hauteur de 65% (primes d'assurance, paiements directs). 18% sont imputés aux pouvoirs publics. Le coût de la santé a augmenté de 26.5% entre 1996 et 2002 tandis que les primes ont augmenté sur la même période de 47.5%. Les charges ont augmenté légèrement plus que le PIB. La charge pesant sur les ménages privés a aussi été alourdie par le retrait financier partiel des cantons.

Les problèmes suivants sont prioritaires :

- L'accroissement des coûts de ce secteur économique est tout d'abord déterminé par l'offre.
- Les ménages privés subissent l'alourdissement croissant des primes non indexées sur le revenu. Le financement au moyen des primes individuelles, des franchises et des quotes-parts plus élevées est antisocial car il n'est pas fonction des capacités économiques.

4.5.1 Le contrôle des coûts

- a) Il faut réaliser la transparence des coûts de chaque prestataire, en distinguant entre traitement hospitalier et soins ambulatoires, et mettre en évidence les effets mentionnés spécifiques aux sexes des coûts globaux dans le secteur de la santé.
- b) Outre les prestations payées, les services fournis à titre gracieux doivent également être intégrés dans un décompte général des frais, de manière à rendre enfin visible à quel point la prise en charge gratuite, 24 h sur 24 et parfois des années durant par les proches a permis et permet encore d'alléger le budget publique de la santé.
- c) Le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire sont régis par un budget global à définir à l'échelon régional.
- d) En Suisse, les hôpitaux pour maladies aiguës sont trop nombreux. 50 hôpitaux d'une capacité de 400 lits chacun suffisent à la prise en charge en Suisse. Il convient d'améliorer le traitement hospitalier des affections graves et de faire passer au second plan l'objectif des profits. En définitive, les pouvoirs publics coordonnent et déterminent l'offre. La mise en réseau des hôpitaux subventionnés s'impose. Les appareils et infrastructures, facteurs de coûts, doivent être soumis à une justification des besoins dans le secteur ambulatoire ainsi que dans le secteur stationnaire. Dans les institutions financées ou subventionnées par les pouvoirs publics, les salaires et les conditions de travail doivent faire l'objet d'une réglementation contraignante; l'achat de médicaments, du matériel nécessaire, de biens d'investissement et de services doit être concentré et rationalisé par l'intermédiaire de groupements d'achat et de services communs.
- e) Dans le domaine des médicaments, la Suisse doit introduire, le cas échéant, elle-même sans réciprocité l'exploitation régionale des brevets avec possibilité d'importations parallèles existant désormais dans la zone européenne.
- f) Si les cantons ne s'entendent pas sur une solution en matière de médecine de pointe d'ici quelques années, la Confédération se chargera de déterminer, coordonner et contrôler l'offre de prestations dans ce secteur.

- g) La multitude des caisses maladie n'a guère contribué à la maîtrise des coûts, mais a généré des frais administratifs élevés. Il convient de résorber cette bureaucratie. La Confédération doit plafonner uniformément les frais administratifs des caisses de retraite à 40 CHF par personne et par année, une valeur d'ores et déjà atteinte par les assurances bien gérées.
- h) D'ici à l'introduction de la caisse maladie unique, il convient de s'assurer, au moyen d'une compensation du risque, que les assurances maladie ne fassent pas la chasse aux « bons » risques. Les primes ne doivent pas être déterminées en fonction des cantons mais de régions de prise en charge supra-cantonales.
- i) L'assurance-maladie doit réintégrer les médecines dites douces dont l'homéopathie.
- j) Le développement des mesures en faveur de la santé, de la prévention et de l'auto-prise en charge doit permettre des économies et renforcer la position des patients.

4.5.2 Un financement plus social

Priorités du PS:

- a) Les cantons doivent cesser de se désengager du financement des coûts de la santé.
- b) Les primes pour l'assurance de base sont à indexer sur la fortune et les revenus (cf. initiative populaire pour une caisse maladie unique).
- c) Entre-temps, l'emploi des subventions fédérales par les cantons doit bénéficier pleinement aux assurés pour la réduction des primes. En outre, les systèmes doivent être simplifiés.

4.6 Familles

Dans les catégories de revenus inférieurs, les familles avec enfants, notamment les familles monoparentales, sont souvent menacées par la pauvreté. Il faut compenser, partiellement du moins, les charges pesant sur les familles.

- a) En Suisse, il convient d'harmoniser sur le plan fédéral les allocations familiales sous forme d'allocations pour enfants. En combinant cela avec la transformation des déductions fiscales pour enfants en crédits d'impôts, un montant de 500 francs par mois et par enfants doit être versé (prestation pour enfant).
- b) Les nombreuses caisses de compensation familiale génèrent des frais administratifs très variables. Dans un premier temps, les frais administratifs remboursés doivent baisser au niveau des coûts de la caisse la moins chère. Dans un second temps, le nombre de caisses doit être réduit à une par région.
- c) Des prestations complémentaires visant à couvrir les risques structurels de pauvreté seront introduits pour les familles exposées à la précarité.
- d) Exonération des primes pour les enfants dans l'assurance maladie.
- e) Il faut garantir aux familles dont les revenus sont faibles un accès gratuit aux institutions de prise en charge des enfants complémentaire à la famille, lorsque les parents avec en-

fants à charge exercent une activité lucrative ou sont à la recherche d'un emploi dans le cadre des mesures ORP.

4.7 Combler les lacunes de l'assurance

- a) Garantie du salaire: l'introduction d'une assurance obligatoire indemnités journalières maladie remédie à une carence en matière d'assurance, concernant notamment les personnes travaillant à temps partiel ou dans la précarité. Pallier ce manque permet également un meilleur recensement des personnes en longue maladie.
- b) Le risque d'accident non professionnel des travailleurs à temps partiel effectuant moins de 8 heures doit également être couvert.
- c) Il convient de contrôler les assurances sociales sous l'angle des lacunes résultant du travail à temps partiel et des rapports de travail flexibilisés et de soumettre les révisions nécessaires au Parlement.

4.8 Lutter contre la pauvreté

Durant ces dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a massivement augmenté, dans les villes notamment. Si le chômage des jeunes n'a pas grimpé davantage encore, c'est surtout parce que de très nombreux jeunes sans emplois (entre 18 et 25) perçoivent l'aide sociale et n'apparaissent plus dans les statistiques du chômage.

D'un point de vue économique et social, la pauvreté n'est pas tolérable. Les statistiques en la matière montrent qu'une formation lacunaire constitue le premier risque de pauvreté. Des mesures de prévention s'imposent dans ce domaine.

- a) Du côté de l'offre, les possibilités d'insertion sur le marché du travail des personnes concernées doivent être optimisées au moyen d'une meilleure assistance par les offices d'aide sociale, d'une offre performante de prise en charge des enfants et d'investissements massifs dans le recyclage et la formation continue.
- b) Du côté de la demande, des mesures publiques de relance visant également à la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Al sont indispensables.
- c) En plus des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, une lutte ciblée contre la pauvreté continue à nécessiter des prestations individuelles axées sur le besoin. Dans ce domaine, il convient d'examiner des modèles susceptibles de garantir la protection sociale en l'absence de travail rémunéré, comme un impôt négatif sur le revenu, par exemple.
- d) Un minimum vital doit être garanti et exonéré d'impôts en tenant compte des pensions alimentaires versées aux enfants ou aux conjoints séparés ou divorcés.

VII. Différents secteurs de l'économie

D 20 Secteur tertiaire

1. L'important potentiel du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire emploie 72% des actifs. Ceux-ci génèrent la majeure partie du PIB. En matière de valeur ajoutée, le secteur tertiaire a depuis longtemps dépassé le secteur secondaire et pourtant, son potentiel de production et ses capacités d'exportation ne sont pas épuisés.

Le travail intellectuel et le savoir sont en passe de devenir le principal atout du pôle économique suisse moderne, tant dans le secteur secondaire que dans le tertiaire. La mutation structurelle y est caractérisée par deux processus centraux :

- L'intensification du savoir pour les entrées, les processus et les sorties de production
- L'augmentation de la proportion des personnes effectuant un travail intellectuel dans la population active, dont la principale tâche est de générer une utilité grâce à un savoir spécial.
- L'augmentation supérieure à la moyenne des effectifs dans le secteur créatif.

Le secteur créatif réunit les branches situées à la croisée de l'économie et de la culture telles que le design, l'architecture, la publicité ou l'impression. 37 000 personnes ont par exemple travaillé dans ce secteur dans le canton de Zurich en 2001 (47 000 pour les banques) et ont réalisé environ 4% de la valeur ajoutée brute.

Le secteur créatif constitue un contre-poids aux branches traditionnelles. Les entreprises créatives sont pour une très large part des petites et moyennes entreprises avec de nombreux emplois. Les nouvelles entreprises dans le secteur créatif requièrent beaucoup de personnel et des qualifications particulièrement pointues. Contrairement aux autres secteurs, le secteur créatif emploie une très forte proportion de femmes et évolue dans des dimensions dépendant du milieu et des infrastructures. Ainsi, l'interaction des branches similaires et apparentées, des producteurs et des prestataires de services donne naissance à une union économique fortement enracinée au plan régional. Le secteur créatif possède un potentiel d'expansion supérieur à la moyenne.

Le PS veut créer des conditions favorables à la mise à profit effective du potentiel d'augmentation des performances. L'instruction et l'information sont davantage que des valeurs sociales. Ainsi, le poids s'est depuis longtemps déplacé de la production de biens industriels vers le développement, le traitement et la commercialisation du savoir et de l'information. Il est donc nécessaire d'encourager sans relâche la capacité d'innovation et la compétitivité pour exploiter pleinement le potentiel des services.

2. Soutenir la transformation en société des services et du savoir

A quelques exceptions près, dont la gestion de fortune et le tourisme, le secteur tertiaire est fortement axé sur le marché intérieur. Certaines branches comme l'hôtellerie-restauration perdent des parts de marchés dans de nombreux segments au plan international.

On note aussi une plus forte orientation vers les services dans le secteur secondaire (service après-vente, prestations spécifiques aux clients autour de biens qui ne sont, pour une bonne partie, plus produits en Suisse). Il faut pour cela utiliser systématiquement les ressources en capital et humaines disponibles mais aussi mener une recherche-développement renforcée, axée sur une logique économique durable.

Dans le même temps, il faut systématiquement mettre à profit le potentiel de production résultant de « l'industrialisation » de prestations de services normalisées, axées sur le marché intérieur, afin de dégager davantage de ressources pour les prestations vraiment déterminantes au bon endroit et au bon moment. C'est la seule voie possible par laquelle le petit pôle ouvert qu'est la Suisse pourra s'affirmer dans une économie de marché mondialisée, fortement organisée autour du partage du travail au 21^e siècle.

2.1 Prestations de services exportables axées sur les ménages

Les conditions naturelles des processus à haute valeur ajoutées sont réunies en Suisse. Ce domaine doit toutefois disposer d'une haute compétitivité qui se traduit par une demande des services ad hoc générateurs d'emploi. Les institutions et destinations touristiques offrant un rapport qualité/prix compétitif au niveau international, les restaurants, les hôtels, les services médicaux de pointe, etc. doivent être soumis à un concept d'excellence.

Le PS veut que les moyens et avantages publics ne soient plus distribuées selon le principe du saupoudrage dans le domaine des services exportables (taux de TVA trop faible, p. ex.). Tous les moyens limités doivent être utilisés de manière à générer un développement durable des services de très haute qualité.

2.2 Prestations liées à l'économie

- a) La compétitivité internationale des secteurs des finances, des assurances, de l'immobilier, de l'informatique et des télécommunications, du commerce, des transports et de la poste doit être renforcée.
- b) L'Etat encourage le développement des régions périphériques en leur offrant la possibilité de participer au potentiel économique des grands centres grâce à des infrastructures informatiques et de communication bon marché. Ce principe est valable autant pour le secteur tertiaire que pour l'industrie et les arts et métiers. Il facilite en outre la conversion à des activités orientées vers les services.

2.3 Prestations de services tournées vers le marché intérieur

La qualité de vie en Suisse, ressentie de manière subjective, est un avantage décisif du site. L'étude sur la compétitivité des nations de l'IMD Business School de Lausanne, réalisée en 2005, attache même plus d'importance à la qualité de vie qu'au niveau de la fiscalité. Une

autre étude reconnaît aux villes de Zurich et de Genève la meilleure qualité de vie au monde (Mercen Human Resource Consulting).

La Suisse est l'un des leaders mondiaux des prestations de services à vocation sociétale axées sur le marché. L'augmentation continuelle de la productivité est indispensable pour défendre une position de pointe. Par ailleurs, les institutions publiques qui ne sont pas en situation de concurrence directe avec des institutions privées doivent être soumises à un processus continu d'évaluation et de renouvellement. Il faut se fixer des objectifs ambitieux en termes d'efficacité et de rentabilité pour ménager des ressources limitées.

Les prestations de services dans le secteur des soins à savoir la garde et les soins aux enfants ainsi qu'aux personnes âgées qui sont liées au marché intérieur appellent une attention particulière. D'autres critères de qualité que dans le secteur de la production ou du tertiaire en général s'y appliquent en partie. Outre la rentabilité, le succès y dépend de certains facteurs immatériels tels que la compétence sociale. Ces prestations doivent être pleinement reconnues par la société.

- a) Ces prestations de services orientées vers le marché intérieur doivent être soumises à une comparaison internationale et suivre des normes de « best practice » internationales. Ces objectifs doivent être atteints par des services hautement fiables et sensiblement orientés vers les besoins des habitant-e-s et des clients de même que vers la valeur ajoutée sociétale qui en découle.
- b) L'Etat doit garantir l'application des lois relatives au dumping salarial et à l'exploitation ainsi qu'aux assurances sociales obligatoires dans les ménages privés. (voir aussi chapitre D 11, paragraphe 3, revendication I)

3. La formation et l'innovation doivent servir de moteur

Ce qui est valable pour l'économie dans son ensemble s'applique tout particulièrement au secteur dominant des services : Le potentiel ne pourra être exploité et le pôle technologique et économique modernisé face à une concurrence de plus en plus rude que par un transfert accru entre la science et l'économie. L'évolution accélérée de l'économie mondiale exige une mise à jour permanente des connaissances professionnelle.

Elle exige de la part des entreprises une culture ouverte à la formation pour une instruction et une formation continue permanentes au plan interne et inter-entreprises. La maîtrise des technologies de l'information sera l'une des qualifications de base pour les opportunités futures.

- a) Le PS entend veiller à ce que toutes les personnes puissent profiter de la nouvelle richesse en matière de savoir et d'information ainsi que d'une augmentation de leur qualité de vie. Nous y voyons un pas décisif vers la démocratisation du savoir.
- b) Le PS souhaite que les idées donnent naissance à des technologies et que les technologies engendrent des produits et services répondant aux besoins de la clientèle, pour créer de l'emploi dans le développement, le traitement et la commercialisation du savoir et de l'information.

L'innovation technologique et sociale est nécessaire dans un environnement favorable à la formation pour résister à la concurrence internationale, pour améliorer les conditions de travail, pour produire de manière écologique ainsi que pour faciliter l'accès à l'information et l'échange de l'information et pour approfondir la connaissance des marchés et des cultures.

La modernisation par l'innovation technologique doit être acceptée par la société. Les institutions de recherche publiques et privées sont appelées à mettre leur travail scientifique au service des humains et de l'environnement conformément à leur responsabilité sociétale.

- c) Le PS veillera à ce que la modernisation soit mise au service des humains.
- d) Le PS veut prévenir un clivage entre une caste de riches en information et une caste de pauvres en information. Il faut veiller à cet effet à garantir l'accès aux technologies de l'information pour tout le monde. Une réforme du système d'instruction et de formation continue doit en outre ouvrir les générations jeunes et moins jeunes aux possibilités et défis du numérique en constante évolution.
- e) Pour exploiter le potentiel de la Suisse en matière de services nous voulons soutenir le pôle de recherche de manière ciblée, efficace et responsable dans tous les domaines d'avenir et favoriser les échanges de savoir inter-entreprises et transfrontaliers. C'est à la politique économique qu'il appartient de créer les incitations nécessaires.
- f) Le PS suisse affiche la volonté d'encourager le secteur créatif. Il s'engage pour que l'on réponde à ses besoins spécifiques. Il faut entre autres un assouplissement des aides économiques (encouragement des start-up, fonds d'investissement, etc.) et une étroite coopération avec d'autres domaines politiques (politique culturelle, p. ex.).

4. Une vitrine européenne en matière de services

- a) Le PS veut systématiquement mettre à profit le potentiel de services pour faire de la Suisse une vitrine européenne en matière de services.
- b) Le niveau de réglementation doit être réexaminé et restreint aux lois et ordonnances servant des intérêts supérieurs tels que la sécurité, la protection de la vie privée, la protection des salarié-e-s et des consommateurs, l'environnement, la protection de la culture, la protection des parties contractantes les plus faibles ainsi que l'accès aux produits et services européens.
- c) Les dispositions qui s'apparentent à barrières protectionnistes doivent être éliminées.

D 21 Marché financier

1. Faits et tendances

1.1 But du marché financier

Le but premier du marché financier est d'affecter l'épargne de manière économiquement efficace. Il doit fournir en outre à l'économie suffisamment de liquidités et couvrir les risques de toute nature dans les règles de l'art moyennant des indemnisations adéquates.

Le marché financier s'articule autour des sous-marchés suivants :

- Marché monétaire (négoce d'argent en devises nationales avec une validité jusqu'à 12 mois, avant tout sur le marché interbancaire)
- Marché des capitaux (négoce de titres)
- Marché du crédit (négoce de crédits et en particulier de crédits hypothécaires)
- Marché des devises et des changes (négoce de devises étrangères, validité jusqu'à 12 mois)
- Assurances sur la vie
- Assurances accident et dommages (accidents, responsabilité civile, incendie, transports, etc.)

1.2 Etendue et importance pour l'économie

En 2002, le secteur financier (banques, assurances, fiduciaires, vérification économique) employait quelque 209'000 personnes, ce qui correspond à environ 6% de l'ensemble de l'emploi. Le secteur financier réalise 13% de la valeur ajoutée globale et le niveau des salaires y est supérieur à la moyenne. En 2000, le PIB par poste à plein temps était d'environ 320 000 francs pour les banques et d'environ 150 000 francs pour les assurances alors qu'il n'était que de quelque 110 000 francs pour l'économie dans son ensemble. La branche est par tradition fortement internationalisée.

Les banques commerciales jouent un rôle primordial. Grâce à leurs importantes activités internationales, elles dominent sur le plan du bilan (2 237 mia. de CHF). L'activité nationale représente près de 40% de ce montant. Dans ce domaine, Postfinance et les banques cantonales font globalement jeu égal, voire dépassent les grandes banques sur de nombreux marchés secondaires. L'effectif d'environ 100 000 personnes en Suisse se compose à environ 37% de femmes et 63% d'hommes. En 2003, le produit résultant des opérations sur différences d'intérêts, des activités de commissionnement et des services atteignait environ 23 mia. de CHF respectivement alors que le négoce et les autres activités ont réalisé un produit d'environ 8 mia. de CHF.

Cette branche est fortement concentrée à Zurich, Bâle et Genève. A Zurich, un quart environ des emplois est lié au marché financier.

Le niveau des intérêts nominal en Suisse est nettement inférieur à celui des autres pays depuis des décennies. En chiffres réels (corrigés du renchérissement), il est inférieur de 0.7 à 1% à celui de l'Allemagne et davantage encore à celui des Etats-Unis et de la GrandeBretagne. Des taux d'intérêts faibles favorisent les investissements et réduisent le coût de la dette de l'Etat. Toutefois, la différence au niveau des intérêts entre la Suisse et les pays de l'UE tend à diminuer

1.3 Données structurelles.

Le marché est dominé par les grandes banques UBS et CS-Group. Grâce à leur activité internationale, elles totalisent 63% du bilan total de toutes les banques suisses. Sur le plan national, elles détiennent une part de marché d'environ un tiers. Elles pèsent quasiment aussi lourd que toutes les Banques cantonales réunies. La gestion des grosses fortunes revêt une importance particulière : Près du tiers des fortunes privées placées au-delà des frontières au monde sont gérées en Suisse.

Les quelque 8 000 caisses de retraite (ce nombre comprend 256 fondations collectives) géraient fin 2002 un capital-prévoyance de près de 450 mia. de CHF. Elles sont des investisseurs majeurs sur le marché financier et immobilier. Il convient de noter la forte concentration dans ce domaine. Les cent plus grandes institutions de prévoyance ont organisé 70% des assuré-e-s et environ deux tiers des actifs.

1.4 Tendances nationales

- La part de la valeur ajoutée du marché financier au PIB tendra à augmenter.
- Devant les importants frais fixes (imputables avant tout à l'infrastructure informatique et à la convergence), la concentration devrait s'accroître dans le secteur bancaire (en 1989, nous avions atteint un niveau maximal de 631 banques; en 2003, il n'en restait que 342).
- Les effectifs des banques devraient lentement baisser (comparé au niveau maximal de 127 626 personnes en 1990, il n'y avait plus que 112 000 personnes en 2003 dont environ 13 000 étaient engagées à l'étranger). Les effectifs des assurances ont diminué d'environ 6 000 personnes sur la même période. Parallèlement, les effectifs dans le secteur des autres services financiers ont augmenté d'environ 20 000 personnes.
- Pour assurer la qualité du pôle financier, la gestion de fortune indépendante est soumise à un contrôle renforcé.

1.5 Tendances internationales

- L'activité opérationnelle va se déplacer vers les clients (onshore banking). Cela induit le développement de succursales en Europe de l'Est, en Chine et sur d'autres marchés émergents.
- Grâce aux conditions dont ils bénéficient (secret bancaire absolu, promotion du site par l'Etat, etc.), les récents centres offshore (Singapour, Doubaï, Caraïbes) vont faire concurrence au pôle suisse.
- La forte concurrence, les fusions et les rachats ont engendré l'allègement de la structure dans l'UE et l'enracinement de grandes banques et assurances qui n'opèrent plus en priorité au plan national mais couvrent le marché européen et ont une vocation planétaire.

 Les régulations par les institutions internationales (FMI, BRI, OCDE, UE, SEC, IFRS, codes de conduite des grandes bourses) augmentent. Les réserves latentes doivent être supprimées, la transparence s'améliore.

1.6 Chances et risques

- Erosion de l'avantage en matière d'intérêts vis-à-vis de l'étranger et en particulier de la Zone Euro grâce aux bonnes performances de l'Euro et à la lutte de plus en plus efficace contre la soustraction d'impôt (accord sur la taxation des intérêts avec l'UE).
- Pression politique contre le traitement fiscal de faveur réservé aux revenus du capital et suppression des droits de timbre en raison d'une évasion fiscale possible à l'étranger.
- Tentatives récurrentes de l'étranger (OCDE, UE, USA) de supprimer le secret bancaire suisse vis-à-vis du fisc (accord de double imposition, lutte contre la concurrence fiscale préjudiciable)
- Prévention des problèmes de réputation après une forte dégradation de l'image du pôle financier suisse dans les années 1990 (fonds en déshérence, fortunes des dictateurs).
- Compétitivité mondiale des deux grandes banques (elles sont « too big to fail » ce qui s'apparente à une garantie d'Etat implicite).

2. Principes pour le marché financier

2.1 Garantir de bonnes conditions cadres

Le pôle financier est face à d'importants défis en fonction de la forte internationalisation des activités financières et des rapides progrès techniques. Les facteurs de site et de succès du pôle financier sont économiquement pertinents. La création de conditions cadres optimales porteuses d'avenir pour l'ensemble de l'économie incombe en premier lieu aux pouvoirs publics.

La stabilité économique et politique de la Suisse a garanti l'afflux de fonds étrangers bon marché. Ces fonds alliés au fort taux d'épargne en Suisse sont garants de l'évolution du pôle financier vers un pôle de commerce international et partiellement de l'augmentation de la prospérité.

2.2 Des régulations ciblées

Des conditions cadres juridiques et institutionnelles qui sont à la fois stables et fiables constituent un préalable important à un pôle financier prospère. Ainsi, les mutations structurelles et les innovations dans les produits exigent le développement constant de la surveillance du marché financier. Le pôle financier est renforcé par une plus grande transparence du marché et par une meilleure coordination des autorités de surveillance nationales. Ces efforts sont confortés par une meilleure acceptation des normes internationales.

Le blanchiment d'argent est le principal effet secondaire économique du crime organisé. Les gains nets annuels ainsi réalisés à l'échelle mondiale seraient substantiels. La lutte contre le blanchiment d'argent a pour but d'empêcher l'injection de ces avoirs illégaux dans le circuit

des capitaux légaux en vue de masquer l'origine délictuelle des fonds par toutes sortes d'investissements et de prévenir leur détection et leur saisie.

Les prescriptions relatives au montant minimal des fonds propres des banques commerciales ont été définies à la fin des années 1980 dans le cadre de la Banque des règlements internationaux (BRI), (accords de Bâle I). Ces règles ont été affinées en fonction des risques pris dans le cadre d'un accord spécifique (Bâle II). Outre une méthode standard, les banques peuvent aussi choisir une méthode dite « évolutive » basée sur des évaluations différenciées du risque (ratings) internes à la banque.

2.3 La réputation comme facteur concurrentiel

Le pôle financier suisse jouit toujours d'une bonne réputation. Cette bonne image de marque est toutefois menacée par l'utilisation du secret bancaire pour se soustraire à l'impôt. Reste que même sans cette spécialité helvétique, les patrimoines gérés en Suisse sont protégés contre les mainmises d'Etats arbitraires sans légitimité démocratique de même que la protection de la personnalité est garantie.

3. Aspects du marché financier

3.1 Rôle précurseur

Le pôle financier suisse doit être le premier centre de compétences au monde pour les questions de rentabilité, de compatibilité sociale et de durabilité. La proximité avec la population par un réseau de succursales attrayant et la création de places d'apprentissage font partie de l'approche globale de l'activité commerciale s'appuyant également sur une culture d'entreprise et la rémunération équitable des collaboratrices et collaborateurs.

3.2 Concentration sur les activités-clés.

La mondialisation des marchés financiers et le développement d'outils de placement et de garantie du risque de plus en plus modernes et complexes ont rendu cette activité opaque et risquée. Elle est vulnérable à toutes sortes de spéculations et a pris des proportions énormes vis-à-vis du secteur productif. Une large partie de ces affaires lucratives n'est accessible qu'aux gros investisseurs. Par le biais des intérêts, des dividendes et des revenus en capital, elle contribue à un brassage permanent des fortunes. Dans le même temps, les banques discriminent les petits épargnant-e-s face aux gros investisseurs sur le plan des intérêts et des frais.

Les instituts financiers ont pour mission de garantir le réinvestissement de l'épargne populaire et d'assumer davantage leur fonction d'intermédiaire dans l'économie nationale.

3.3 Redéfinition du secret bancaire

La version suisse du secret bancaire protège la clientèle des banques non seulement contre les atteintes systématiques et arbitraires à la vie privée (une fonction incontestée) mais aussi la soustraction d'impôts des clients nationaux et étrangers parce que les banques ne sont pas habilitées à renseigner les autorités fiscales en cas de soupçons de cette infraction.

L'actuel secret bancaire est une hypothèque pesant sur nos relations internationales : il sape la réglementation d'Etats amis et facilite l'évasion de fonds non déclarés des pays en voie de développement qui en subissent un préjudice largement supérieur aux fonds publics consacrés au développement.

Depuis les années 1970, le secret bancaire a été progressivement diminué sous la pression internationale pour ne plus offrir de protection en cas de délits (blanchiment d'argent, délits d'initiés, fortunes de dictateurs, etc.) ou se rapprocher des intérêts fiscaux des Etats-Unis (accord de double imposition).

Dans les accords bilatéraux avec l'UE, le particularisme suisse du secret bancaire a d'une part été provisoirement garanti dans le domaine des impôts directs (taxation des intérêts, traité de Schengen) et, de l'autre, allégé par le biais des impôts indirects (lutte contre l'escroquerie). La pression exercée sur la Suisse continuera de s'accroître.

L'imbrication permanente des fonds d'originaire criminelle et des fonds issus de la soustraction d'impôts qui peuvent légalement être acceptés en Suisse et pour lesquels notre pays n'accorde pas d'aide juridique internationale constitue un obstacle à l'application des normes pénales en matière de blanchiment d'argent.

Outre la problématique éthique et fiscale, le secret bancaire constitue une ingérence conservatoire qui induit une distorsion du marché et offre aux banques des rentes gratuites. Les banques suisses jouissent d'une réputation de fiabilité et de professionnalisme. Elles n'ont pas besoin du secret bancaire pour être compétitives au plan international.

3.4 Instituts financiers détenus par les pouvoirs publics

La plupart des Banques cantonales agissent en vertu d'une mission légale et disposent en principe d'une garantie d'Etat. La Poste suisse gère une activité Postfinance qui a pour mission légale d'assurer des encaissements, des versements et des virements dans toute la Suisse. Postfinance jouit d'une garantie de la Confédération. Du point de vue du bilan, Postfinance est le cinquième institut financier de Suisse.

3.4.1 Banques cantonales

La mission-clé des banques cantonales est d'approvisionner l'économie locale en crédits et de fournir des offres d'épargne et de placement. Elles doivent notamment faire preuve de responsabilité exercer une fonction importante dans l'intérêt de l'habitat social à travers l'octroi de crédits aux PME et de crédits hypothécaires à des conditions avantageuses pour l'accès au logement. Les banques cantonales optimisent leurs bénéfices dans le cadre de leur mission et représentent – pour autant qu'elles soient correctement dirigées - une importante source de revenus des cantons.

3.4.2 Postfinance

Grâce à la rémunération des prestations commerciales dans les bureaux de poste, Postfinance assume la moitié des frais de ce réseau. Postfinance garantit des emplois dans les régions alpines et à faible densité de Suisse. En termes de qualité, de prix et de conditions

de travail, Postfinance doit satisfaire aux strictes exigences découlant de la stratégie du propriétaire (rentabilité, employeur social, gestion responsable sur le plan de l'écologie et de la régionalisation dans les limites de ce qui est économiquement acceptable, contrôle par le régulateur).

En obtenant sa propre licence bancaire, Postfinance pourrait exploiter près de 40 milliards de francs d'épargne avant tout dans le pays. Elle favoriserait ainsi la concurrence pour les crédits aux PME et les hypothèques en particulier.

3.5 Assurances

L'accent est actuellement mis sur la question de la surveillance dans le domaine des assurances privées.

La surveillance de la *prévoyance professionnelle* est à ce jour assurée par différents organes.

Ainsi, les cantons sont responsables des institutions de prévoyance opérant sur leur territoire. La Confédération surveille les institutions de prévoyance opérant au plan national et celles des organisations internationales. La plupart des organisations à vocation nationale sont des fondations collectives gérées par une compagnie d'assurance sur la vie. Elles sont placées sous la surveillance de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) tandis que l'assurance-vie qui les soutient relève de la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP). Les autorités de surveillance de la Confédération et des cantons ne sont chapeautées que par une surveillance rudimentaire du Conseil fédéral.

Le capital LPP est placé en grande partie sur le marché immobilier et des titres. Dans une phase initiale, alors que leur éventail de possibilités d'investissement était encore réduit, les caisses de retraite ont contribué à augmenter le prix du foncier. Elles ont aussi joué un rôle non négligeable dans l'effondrement des cours des actions. Le manque de savoir-faire en matière d'outils financiers a engendré des pertes considérables pour de nombreuses caisses de retraite.

L'épargne forcée prélève une partie de la fortune qui pourrait être utilisée par les ménages privés pour leur consommation ou la création d'entreprises. Les caisses de retraite devraient investir une partie de leurs fonds dans des projets innovants. Le deuxième pilier doit continuer de privilégier la sûreté des rentes dans l'emploi de ses moyens colossaux et faire preuve de la plus grande prudence avec des objectifs annexes.

3.6 Renforcer la formation et la recherche

L'importance des prestataires financiers en tant qu'employeurs augmente certes mais le système de formation est conçu en priorité pour la société industrielle. Il existe à la fois trop peu de places d'apprentissage (voir chapitre D 13, paragraphe 1) et une pénurie de main d'œuvre hautement qualifiée. Ce n'est que récemment que la recherche en matière de finances a été énergiquement renforcée dans les instituts universitaires.

4. Revendications

4.1 Régulation de toutes les parties du marché financier

- a) La surveillance étatique doit être renforcée et des régulations supranationales doivent être recherchées là où l'autorégulation du secteur financier n'obtient pas les effets voulus par la politique. Un pôle financier ne peut fonctionner correctement sans régulation étatique ni autorité de surveillance compétente. Les failles dans la législation doivent être comblées en raison des innovations rapides sur les marchés financiers. L'Etat ne doit pas enlever au secteur financier la responsabilité entrepreneuriale qui inclut la capacité d'innovation et la recherche d'avantages concurrentiels.
- b) Il n'existe pas encore de surveillance fédérale pour une large partie du pôle financier. Une loi sur le marché financier est certes en gestation, mais la surveillance de la partie du marché financier non soumise à la loi sur les banques (sociétés financières, de gestion de fortune, fiduciaires et bureaux de change) fait défaut. Les entreprises de ce type peuvent en effet jouer un rôle important dans le blanchiment d'argent et la soustraction d'impôts. Il faut d'urgence y mettre en place une législation efficace.
- c) L'explosion des opérations dites hors bilan par lesquelles de plus en plus de bénéfices sont réalisés en priorité avec l'activité internationale exige davantage de fonds propres et de nouvelles formes d'évaluation et de garantie des risques.
- d) Les lignes directrices de Bâle II ne doivent pas engendrer de politique de crédit plus restrictive envers les PME.
- e) Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent doit être conforme aux normes internationalement reconnues de la « Financial Action Task Force on Money Laundering » (FATF) – Groupe d'action financier contre le blanchiment d'argent de l'OCDE.

4.2 Un autre secret bancaire

- a) Le PS aspire à un pôle financier performant sans activités douteuses ni criminelles et qui n'offre pas de havre à la soustraction d'impôt.
- b) La soustraction d'impôts qui représente des sommes considérables doit être assimilée à un délit et il faut renseigner les autorités fiscales. La forme suisse du secret bancaire doit être modifiée en conséquence. L'imposition à la source doit être développée à court terme de manière à ce qu'elle taxe tous les revenus des capitaux sans faille et interdise ainsi toute soustraction d'impôt.
- c) Il est urgent de redéfinir le secret bancaire. Le pôle financier suisse doit se préparer de manière proactive à se passer de l'avantage concurrentiel de l'actuel secret bancaire.
- d) Il faut rechercher des accords coercitifs et la fixation de normes au plan mondial comme parade aux places offshore.
- e) Le pôle financier suisse doit devenir transparent grâce au développement des prescriptions d'établissement du bilan et de publication ainsi qu'au développement des statistiques du pôle financier. Cela inclut aussi un échange d'informations facilité avec les autorités de surveillance étrangères ainsi que l'entraide juridique et administrative pour tous les délits fiscaux sur la base d'accords internationaux.

4.3 Evaluation sociale et responsabilité de la formation

- a) La bonne infrastructure et le cadre légal en Suisse permettent aux grandes banques de gagner des milliards et de verser des millions à leurs cadres supérieurs, Une responsabilité sociale s'impose aux grandes banques. Il faudrait ainsi accentuer la formation des apprentis. Le nombre des places d'apprentissage et de stages ainsi que des emplois pour personnes handicapées doit être défini en fonction d'un indice tel que le total du bilan ou le bénéfice net.
- b) Les offres de formation axées sur la pratique pour le marché financier doivent être promues et coordonnées entre la formation professionnelle, les hautes écoles spécialisées, les universités, les EPF et les institutions privées. Les chances offertes par le modèle de Bologne doivent être mises à profit pour améliorer la mobilité internationale des étudiants et favoriser un accès rapide au monde du travail.
- c) L'évaluation financière doit être assortie d'une évaluation sociale, environnementale et de la question du genre pour déterminer dans quelle mesure les banques respectent leurs engagements envers les collectivités locales, font preuve d'un engagement social, font progresser l'égalité homme-femme et celles des personnes handicapées tout en justifiant d'une efficacité écologique sur l'ensemble de la chaîne de la valeur ajoutée.

4.4 Egalité homme-femme

- a) Les institutions financières doivent rechercher un équilibrée entre femmes et hommes à tous les échelons et dans toutes les fonctions. Le potentiel de ressources existant sera mieux exploité avec une plus forte implication des femmes.
- b) L'aménagement du temps de travail, de structures d'accueil des enfants internes aux entreprises ainsi qu'un « gender reporting » régulier doivent favoriser la réalisation de cet objectif. Une représentation équilibrée des sexes 40% d'ici une dizaine d'année doit être imposée lors de l'élection des instances bancaires et administratives.

4.5 Efficacité écologique

- a) Il est prouvé qu'une gestion écologiquement efficace est également intéressante du point de vue financier. Les instituts doivent rechercher l'efficacité écologique sur toute leur chaîne de valeur ajoutée.
- b) Elles doivent encourager les possibilités de placement respectueux de l'environnement. Lors de l'octroi de crédits, elles doivent procéder, outre l'évaluation financière, à une évaluation écologique.

4.6 Financement des PME

 a) Les instituts financiers doivent garantir le financement extérieur des petites et moyennes entreprises ainsi que des jeunes entreprises par le biais de produits financiers innovants et selon des conditions équitables. b) Dans l'esprit d'assurer financièrement la vieillesse, les instituts financiers peuvent convaincre leur clientèle institutionnelle d'investir une partie du capital-prévoyance dans des fonds à la gestion excellente telles que des fonds de capital-risque, des fonds spéculatifs, des financements mezzanines et des fonds verts.

4.7 Des banques cantonales efficaces

- a) Grâce à leur bonne solvabilité, à des prestations financières de haut niveau, sociales et respectueuses de l'environnement, les banques cantonales doivent être la carte de visite du pôle financier suisse. Dans l'intérêt de leurs propriétaires publics, elles doivent particulièrement encourager les PME et apporter ainsi une contribution au soutien de l'économie intérieure.
- b) Dans l'intérêt d'une meilleure diversification géographique et d'une meilleure répartition des risques, les banques cantonales doivent développer ensemble, au-delà des activités actuelles de financement des exportations, la compétence nécessaire pour opérer dans un cadre international, en particulier pour accompagner les PME à l'activité internationale.
- c) Les banques cantonales doivent coopérer dans les domaines de la logistique, de l'informatique, de la convergence ainsi que dans les produits financiers spécialisés pour réduire leurs frais ou pouvoir proposer des produits hautement complexes dont le développement dépasse les compétences des petites banques isolées. Par le jeu des coopérations, le groupe des banques cantonales doit devenir compétitif dans toute la Suisse du point de vue des frais d'exploitation, de la qualité et de la gamme de prestations financières.
- d) Les banques cantonales doivent être contraintes à régulièrement rendre compte de leur activité selon des indices de performances sociaux et écologiques usuels de la branche (SPI Finance, EPI Finance).

4.8 Licence bancaire pour Postfinance

- a) Le cinquième institut financier de suisse du point de vue du bilan doit obtenir une licence bancaire (« Banque postale ») et être soumis à la surveillance financière usuelle de la branche.
- b) Postfinance étant le seul institut à remplir une mission nationale assignée par le législateur fédéral, une contrainte que n'ont pas ses concurrents, la conversion nécessaire en personne juridique autonome pour l'attribution de la licence ne doit pas se traduire par une privatisation. Le statut de propriété de la Confédération est indispensable mais pas la responsabilité des pertes éventuelles (garantie d'Etat).

4.9 Assurances

a) Les assurances cantonales en matière de bâtiments ont fait leurs preuves et leur monopole doit être préservé.

- b) Les avoirs des caisses de retraite doivent être gérés avec professionnalisme et les membres des conseils sont à former correctement. La surveillance financière de la prévoyance professionnelle doit impérativement être renforcée.
- c) Les membres des conseils de fondation doivent exercer leurs droits de participation dans l'intérêt de la bonne gouvernance et dans l'esprit d'une gestion socialement et écologiquement responsable. Les membres des conseils de fondation doivent assumer les droits de participation pour la caisse de retraite dans l'intérêt des assuré-e-s et non dans celui de l'employeur ou de l'organisation patronale. (voir aussi le chapitre D 7, alinéa 3.1)
- d) L'emploi productif et social des 450 milliards de francs de capital des caisses de retraite peut être amélioré par l'investissement d'au moins 1% du patrimoine dans des placements spéciaux largement diversifiés à la gestion professionnelle qui investissent dans les jeunes entreprises, les PME, et les entreprises innovantes sur le plan écologique. Les caisses de retraite capables de prendre des risques peuvent sans problème investir un pourcentage supérieur de leur patrimoine dans des placements alternatifs de ce type.
- e) Lors du renouvellement et de l'élargissement de leur parc immobilier, elles devraient appliquer les standards les plus récents en termes d'efficacité énergétique en vue de s'affranchir largement des matières premières fossiles.
- f) Les frais administratifs moyens sont trop élevés et doivent être limités par voie législative. Il faut remédier au trop grand morcellement des caisses de retraite par des exigences minimales appropriées. Les caisses de retraite devraient disposer en principe d'une réserve de fluctuation d'au moins 15% pour pouvoir mieux résister à la volatilité des marchés des capitaux.

D 22 Politique foncière et logement

1. Stagnation totale, voire recul

Dans les domaines de l'encouragement à à la construction de logements, du droit de bail et de la politique foncière qui revêtent une importance cruciale pour la majeure partie de la population, force est de constater une stagnation voire un recul. Le droit de bail en vigueur autorise les loyers les plus élevés dans toute l'Europe. La population souffre de la cherté des loyers. Les bailleurs accaparent de plus en plus le pouvoir d'achat, affaiblissant ainsi l'ensemble de l'économie même si le niveau des taux d'intérêt hypothécaires est actuellement historiquement bas. Lorsqu'il repartira à la hausse, les locataires verront leurs loyers augmenter davantage encore. Sous la direction de néolibéraux, champions du démantèlement de l'Etat, la promotion de la construction de logements par les pouvoirs publics a pratiquement été réduite à zéro et ne peut plus exercer sa fonction compensatrice sur le marché du logement. En matière de politique foncière également, on manque d'idées ou de concepts pour une utilisation efficace de la denrée rare que représente le sol suisse.

2. Des loyers chers : un handicap pour le pôle économique

Parmi toutes les catégories de produits, c'est dans le domaine des loyers que la Suisse se profile le plus comme un îlot de la vie chère. Le marché locatif est le principal marché partiel de l'économie suisse en termes de chiffres d'affaires. La différence comparative s'y fait davantage sentir que dans d'autres secteurs. Elle grève non seulement les ménages locataires mais représente un véritable handicap pour l'ensemble du pôle économique suisse.

Le nombre de logements vacants en Suisse a atteint un plancher alarmant, facteur d'augmentation des prix. La pénurie de logements sévit surtout dans les zones urbaines. L'encouragement à la construction de logements par les pouvoirs publics doit surtout exercer son action complémentaire au marché là où se trouvent les emplois.

Le marché libre n'est pas en mesure de garantir une juste répartition du bien « logement ». Les logements rénovés ou bâtis grâce aux aides publiques sont moins chers et baissent le niveau général du prix des loyers, ce qui profite à tous les locataires et permet au pouvoir d'achat de se renforcer. Cela constitue également un moyen d'agir sur l'offre et d'en améliorer la qualité.

Sur le marché libre du logement, les catégories défavorisées, comme les familles dont les revenus et les biens sont modestes, les handicapés, les personnes âgées dans le besoin et les jeunes en formation, méritent une attention particulière.

En outre, la promotion de la construction de logements au sens de la loi sur le logement (LOG) dynamise également l'économie et procure des commandes au secteur de la construction, garantissant ainsi des emplois. Même si elle ne vise pas prioritairement à des objectifs de politique conjoncturelle, elle contribue à une évolution positive de l'économie. En revanche, un renoncement aux mesures d'encouragement mène inéluctablement à des dépenses supplémentaires en matière d'aide sociale et de prestations complémentaires, comme le résume cette équation simple : « réduire l'encouragement à la construction de logements revient à développer l'aide sociale ».

Une promotion performante de la construction de logements constitue aussi le pendant à une bonne protection des locataires. Dans ce domaine, faire des économies relève d'une approche à courte vue. L'encouragement à la rénovation et à la construction de logement revêt, outre sa dimension sociale, une fonction économique majeure. L'on peut partir du principe que les outils de promotion des pouvoirs publics multiplient le volume des investissements par 7.

3. Revendications

3.1 Le droit au logement est un droit fondamental

Le droit au logement doit être inscrit parmi les droits fondamentaux dans la constitution fédérale (et non pas uniquement en tant qu'objectif social). Chacun doit être en droit de prétendre à un logis digne de ce nom. Les constitutions des cantons du Jura, de Genève, de Vaud et du Tessin reconnaissent déjà le droit au logement comme un droit fondamental. Plusieurs Etats membres de l'UE ont également ancré le droit au logement dans leurs constitutions.

3.2 Encouragement à la construction de logements

A l'échelon fédéral, la LOG de 2003 constitue un instrumentaire efficace et judicieux, ciblant en premier lieu les ménages à revenus modestes et susceptible de favoriser des projets de qualité en termes de normes de construction, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de consommation d'énergie. Ces moyens de promotion ont toutefois été suspendus dans le cadre de mesures d'économie. Il faut lever le plus rapidement possible cette mesure aberrante et contreproductive et fournir à l'échelon fédéral des crédits cadres pour l'encouragement à la construction de logements.

- a) La promotion par la Confédération de la construction de logements doit immédiatement être relancée selon la nouvelle orientation de la LOG, parallèlement à l'octroi de cautions, de subventions et de prêt à taux avantageux pour la rénovation et la construction de logements qui feront baisser les coûts excessifs. Il faut privilégier l'aide aux infrastructures par rapport à l'aide aux personnes.
- b) Les logements aidés doivent être écologiques et économes en énergie. La norme minimale exigée est Minergie et il faut en arriver à la maison passive.
- c) Il convient d'encourager, au moyen de prêts réutilisables du Fonds de roulement notamment, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique comme les coopératives de construction, en raison de la fonction essentielle de compensation qu'ils exercent sur le marché du logement.
- d) L'aide fédérale doit être associée à l'aide cantonale et éventuellement communale.
- e) En comparaison avec les autres pays, le parc immobilier suisse a considérablement vieilli, d'où la nécessité de prendre tout particulièrement en compte l'encouragement à la rénovation et à l'aménagement de logements. Ce faisant, il convient de garantir aux locataires un droit de consultation ou du moins de leur proposer un logement de remplacement adéquat.

- f) Les réhabilitations de quartiers ou de ville doivent être favorisées en coopération avec les collectivités publiques concernées de manière à prévenir toute perte d'attrait et tendance à la dégradation en taudis.
- g) Des programmes d'investissement et d'impulsion dédiés à la construction de logements sont à prévoir dans les agglomérations souffrant d'une pénurie de logements marquée.

3.3 Un droit de bail et une législation sur les baux ruraux efficaces

Le droit de bail actuellement en vigueur défavorise les locataires. L'indexation des loyers sur les taux d'intérêts hypothécaires, inefficace au plan économique, pèse tout particulièrement. Les augmentations sont généralement répercutées, les baisses plutôt rarement. C'est pourquoi il est urgent de dissocier les loyers des taux d'intérêts hypothécaires. Lors du passage à une nouvelle législation, il conviendra toutefois de veiller à ce qu'une mise au net soit effectuée. Car les études montrent que les baisses d'intérêt hypothécaires non répercutées depuis 1989 représentent désormais 20 milliards de CHF.

En principe, l'actuelle loi réprimant les abus est insuffisante. Si tel n'était pas le cas, la Suisse n'aurait pas les loyers les plus élevés de toute l'Europe. En outre, il faut noter que les loyers grimpent régulièrement et substantiellement plus que le renchérissement général. Cette situation s'explique par la réticence des locataires à recourir à la contestation en Suisse, notamment en raison de la pénurie prononcée de logements.

- a) Une révision rapide du droit de bail s'impose, et ce d'autant plus que les intérêts hypothécaires sont actuellement à un niveau historiquement bas (2005). Ils remonteront tôt ou tard et les loyers augmenteront à nouveau.
- b) Une alternative consiste à indexer les loyers à 80% au maximum sur l'indice national des prix à la consommation ou éventuellement sur un modèle de loyers fixés sur la base des coûts et orienté sur le taux d'intérêt des obligations fédérales stabilisées sur plusieurs années plutôt que sur le taux d'intérêt hypothécaire.
- c) Le contrôle des abus doit prendre pour critère le calcul d'un bénéfice suffisant, et pourrait également se référer aux statistiques administratives des loyers.
- d) Il faut donner aux locataires la possibilité de faire vérifier tous les 3 à 5 ans leur loyer en valeur absolue et, le cas échéant, d'obtenir une réduction de celui-ci.
- e) Il convient d'accorder aux locataires un droit de consultation lors des rénovations d'ensemble, et surtout des réhabilitations de luxe.
- f) Il est exclu que la vente d'immeuble constitue un motif d'augmentation du loyer. Il n'incombe en aucune manière aux locataires de financer des prix d'acquisition spéculatifs.
- g) La protection contre le congé actuellement en vigueur laisse à désirer et doit être améliorée, notamment par le renversement de la charge de la preuve : seul un congé motivé exclusivement par des raisons précises et prévues par la loi est possible.
- h) Le passage à un nouveau droit de bail doit amener l'obligation, pour les bailleurs n'ayant pas répercuté les baisses de loyer selon l'ancienne législation, de rattraper ce retard

- avant d'avoir le droit de procéder à des augmentations en vertu de la nouvelle réglementation.
- i) Il est nécessaire de recourir à l'instrument performant du contrôle des loyers par l'Etat et de soumettre les hausses de loyer à une autorisation obligatoire. Ce faisant, la Suisse ne s'aventure pas en terrain inconnu, car elle a déjà fait l'expérience de longues périodes de contrôle efficace des loyers par l'Etat au 20^{ème} siècle.

3.4 Une politique foncière efficace

- a) Les pouvoirs publics doivent dans le respect des principes de la législation sur l'aménagement du territoire pratiquer une politique foncière active à tous les échelons.
- Les collectivités doivent accroître leur part de propriétés foncières. Les terrains ne doivent en règle générale pas être vendus mais uniquement cédés dans le droit de superficie.
- c) Lors des ventes d'immeubles privés, la perception de la plus-value réelle doit être prévue.
- d) Les communes doivent pourvoir exclure de leur zone le terrain constructible non bâti à l'issue d'une certaine période ; là où la non construction d'un terrain individuel entrave ou bloque une construction plus importante, une expropriation de zone doit être possible.
- e) Pour lutter contre l'accaparement du terrain, les terrains constructibles doivent faire l'objet d'une imposition progressive.
- f) Dans les centres urbains souffrant d'une grande pénurie de logements, la construction de logements à l'échelon communal revient aux collectivités publiques mêmes.
- g) Il convient de prévoir l'octroi d'un droit de préemption aux locataires et aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique, ainsi que d'un droit de préemption limité ou d'un droit d'emption aux communes envisageant la construction de logements sociaux. En principe, les pouvoirs publics (communes, Confédération) ne doivent pas vendre des logements, ou les vendre uniquement à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.
- h) Il faut imposer les résidences secondaires et les limiter par le contingentement des parcelles là où elles entraînent de problèmes (notamment dans les zones touristiques).
- i) Il convient d'examiner l'éventualité de remplacer les frais de notaire et de transfert de propriété par un impôt fédéral sur les gains immobiliers - indépendamment des taxes cantonales. Les recettes seront employées à la construction de logements sociaux.
- j) Il faut débattre d'une réforme foncière et répondre à la question de savoir qui possède vraiment la rente foncière. Notre actuel droit foncier date de l'époque féodale. La rente foncière n'est guère imposée, sauf en cas de changement de main des immeubles. Dans le cas des immeubles loués notamment, l'augmentation de la rente foncière provoque également une hausse des recettes des loyers qui profite dans sa totalité au propriétaire. Il est d'autant plus nécessaire d'alourdir l'imposition de ce revenu non lié au travail sachant pertinemment que chaque franc provenant de la rétribution du travail est soumis à l'impôt. La première étape consiste à exiger que les cantons et les communes s'engagent à imposer la plus value de la planification.

- k) Les caisses de retraite jouent un rôle essentiel sur le marché immobilier suisse. Cela notamment été le cas dans la phase initiale de la constitution du 2ème pilier qui a sans doute influencé les prix de l'immobilier à la hausse (voir chapitre D 21, paragraphe 3.5). D'un autre côté, les caisses de retraite pratiquent des loyers généralement inférieurs au marché. Dans ce contexte, la limitation du rôle des caisses de retraite ne s'impose pas.
- I) La politique foncière doit préserver les paysages, concevoir les agglomérations et centres comme des espaces économiques et de rencontres tout en réduisant le trafic motorisé par le biais de l'aménagement du territoire, des constructions plus concentrées, etc.

3.5 Baisser les coûts de construction

En comparaison avec les autres pays européens, les coûts de construction sont élevés en Suisse, notamment en raison de la faible offre de terrain constructible. Ces coûts doivent baisser.

- a) Le PS réclame une harmonisation rapide du droit de la construction formel et matériel. La première mesure doit consister en une loi-cadre fédérale visant à atténuer la hausse des coûts résultant des 26 régimes cantonaux de construction totalement différents.
- b) En matière de marchés publics dans le secteur de la construction, tout perfectionnisme doit être évité sans pour autant porter atteinte aux constructions adaptées aux handicapés. Il faut réduire à l'essentiel les nombreuses réglementations cantonales en matière d'assurance incendie et immobilière et viser une solution nationale dans ce domaine. Minergie doit être instaurée le plus tôt possible comme norme minimale.
- c) La concurrence doit être encouragée dans le secteur de la construction, de manière à lutter contre les situations de monopoles et les cartels qui génèrent une augmentation des prix. L'obligation d'établir des places protégées doit être supprimée.
- d) Les émoluments de construction doivent être déterminés en fonction du coût et non du volume de construction, sous peine de favoriser une cherté maximale de la construction.

D 23 Agriculture

1. La politique agricole depuis 1994

Au milieu des années 90, une nouvelle politique agricole, confirmée par diverses votations, s'est imposée : une agriculture qui se détourne de la régulation totale avec des quotas et des prix garantis par l'Etat pour privilégier davantage le marché et l'écologie. Les dispositifs de soutien au marché ont été réduits au profit de paiements directs soumis à des exigences écologiques. Un nouvel article constitutionnel contraint l'agriculture à une « production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché ». Les objectifs de la politique agricole sont de contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ainsi qu'à l'occupation décentralisée du territoire (art. 104 de la Constitution fédérale).

En conséquence, l'agriculture biologique devient une branche agricole en pleine expansion, les animaux sont laissés en liberté en grand nombre, il y a des surfaces de compensation écologiques avec des buissons, des jachères, etc. La consommation d'herbicides, de fongicides, de pesticides et d'engrais chimiques toxiques diminue en même temps que la pollution des sols. Après l'action pionnière des boutiques et coopératives bio, la grande distribution s'est aujourd'hui emparée du créneau des produits bio. Si cette politique n'est pas meilleur marché que l'ancienne, elle est bien meilleure du point de vue économique et écologique. Et mieux encore, la réforme de la politique agricole est, parallèlement à la politique des transports, la plus grande réussite d'une alliance rouge-verte-libérale.

Cette réforme n'a donc pas fait baisser le coût de l'agriculture. Le coût global de ce secteur a considérablement augmenté entre 1992 et 2004 malgré la diminution continuelle du nombre des exploitations. Le coût de l'agriculture pour l'économie est évalué à environ 8 mia. de CHF en 2005 : environ 4 mia. de CHF dépensés par les pouvoirs publics et autant absorbés par les prix élevés des produits agricoles en raison des barrières protectionnistes. Les dépenses pour des denrées alimentaires représentent environ 8% du budget des ménages.

2. Défis

2.1 Agriculture productive et environnement

L'agriculture suisse doit faire ses preuves sur le marché pour la production de denrées alimentaires. Elle ne peut résister à la concurrence internationale qu'avec des produits d'excellente qualité, haut de gamme et cultivés selon des normes strictement écologiques. Elle doit se distinguer positivement de la concurrence étrangère avant tout dans le segment principal de la production agricole où oeuvrent 70 à 80% des exploitations et non pas en priorité, dans le segment haut de gamme de la production bio, faute de quoi les consommateurs suisses seront peu motivés à préférer les produits nationaux aux produits importés favorisés par l'ouverture de plus en plus importante du marché agricole.

La Confédération indemnise les prestations économiques de l'agriculture par des paiements directs conformément à l'art. 104 CF, la condition étant de respecter des exigences strictes sur le plan écologique et de la protection des animaux. Les paiements directs de ce type sont approuvés par une large majorité de la population nationale. Dans le contexte interna-

tional, ils ne sont pas remis en cause tant qu'ils conservent leur caractère de rétribution de prestations non adaptées au marché (conformité OMC : green box).

Le développement écologique de l'agriculture est très variable en fonction de la géographie. Si la conversion écologique est très avancée dans une large partie de la zone alpine, il reste encore un important potentiel de conversion au Jura, sur le Plateau central et en Suisse Romande. Dans la zone des Préalpes, les exploitations sont petites et le nombre de têtes de bétail est très élevé. Une conversion va impérativement de pair avec une production plus extensive. Ces régions doivent se préparer à un changement de structure radical.

2.2 Positionnement de l'agriculture

L'agriculture suisse ne pourra convaincre les consommateurs de préférer ses produits aux autres qu'en disposant d'une stratégie (haute qualité) rigoureusement appliquée et d'une communication claire (forte crédibilité). Il faut intensifier les contacts entre producteurs et consommateurs mais aussi mettre en place des règles claires et des contrôles garantis par l'Etat, les appellations d'origine régionales et les labels. L'attribut « garanti Sans OGM » est nécessaire pour un positionnement crédible de la production agricole suisse et ce, d'autant plus que les dispositions en la matière ont été assouplies dans l'UE. Les petits malins de la politique agricole qui s'imaginent pouvoir réduire et diaboliser les exigences écologiques tout en extorquant des milliards aux contribuables et aux consommateurs pour des prix suisses plus élevés sont dans l'erreur totale et conduisent l'agriculture à la ruine.

Parallèlement à la qualité, le prix est un facteur de plus en plus important car les consommateurs suisses y sont plus sensibles. Cet état de fait et la nécessité de trouver des débouchés à l'étranger pour une part croissante de la production suisse, le secteur agricole national est contraint de continuer d'abaisser ses coûts et d'augmenter sa productivité pour pouvoir offrir une haute qualité constante à des prix plus bas. Ce problème est valable pour toute l'économie et non seulement pour les paysans : même les entreprises et branches en amont et en aval ne peuvent plus s'assurer des marges injustifiées.

2.3 Relever les défis internationaux

L'agriculture suisse doit quitter son attitude défensive, relever les défis et saisir les chances qui se présentent. Cela signifie avant tout qu'elle doit augmenter sa valeur ajoutée en Suisse comme sur les nouveaux marchés étrangers, grâce à des produits naturels de haute qualité. La réduction des dispositifs de soutien du marché et des subventions à l'exportation imposée par l'OMC correspond à une ancienne revendication du PS qui reste d'actualité.

3. Revendications

3.1 Poursuivre la conversion écologique et extensive de l'agriculture

a) La mutation structurelle de l'agriculture doit se poursuivre en direction de l'écologie. Les tâches d'exploitation inévitables, en particulier dans les exploitations de petite taille et familiales doivent être réglées de manière socialement acceptable.

- b) L'Etat doit prendre part aux progrès de la productivité par la réduction des paiements directs généraux.
- c) Les paiements directs écologiques doivent être favorisés au détriment des paiements généraux. Le système des paiements directs doit davantage tenir compte des effets écologiques obtenus que des normes et devenir ainsi un système d'incitation aux performances écologiques particulières.
- d) L'Etat ne doit pas restreindre la variété des structures des exploitations par des mesures légales. Les exploitations en activité principale et secondaire sont toutes deux légitimes.
- e) Le soutien au marché laitier doit être converti en contribution au fourrage pour vaches laitières. Cette contribution doit être soumise à la base de fourrage propre à l'exploitation.
- f) Les importations parallèles d'appareils et de matières agricoles doivent être possibles. Elles doivent contribuer à réduire les coûts de revient mais ne pas engendrer l'usage accru d'engrais chimiques, d'herbicides et de pesticides. Un usage accru d'énergies renouvelables par l'agriculture est toutefois souhaitable (l'agriculteur, gestionnaire d'énergie).
- g) Les utilisations sans rapport avec l'agriculture ne doivent pas se propager en-dehors des zones de lotissement parce qu'elles favorisent l'implantation désordonnée des constructions et font concurrence aux arts et métiers.
- h) Il faut créer un institut fédéral de la sécurité alimentaire indépendant de la production agricole. Cet institut assurera le contrôle de qualité de la production agricole.

3.2 Un bon positionnement de l'agriculture

- a) Les prix de production doivent progressivement revenir à un niveau permettant aux produits agricoles suisses d'être compétitifs au plan international. Les consommateurs et la branche de la gastronomie profiteront de prix d'achat meilleur marché.
- b) Une stratégie de qualité résolument écologique et axée sur la santé est nécessaire.
- c) Les produits agricoles doivent être déclarés respectueux des consommateurs et eurocompatibles.
- d) L'agriculture suisse doit rester libre de toute manipulation génétique et en faire son image de marque.
- e) L'agriculture doit aussi prendre des mesures contre la sous enchère salariale et le travail au noir (contrat de travail normalisé).

3.3 Relever les défis internationaux

- a) Le marché agricole suisse doit continuer de s'ouvrir progressivement. Les intérêts de l'agriculture découlant du protectionnisme ne doivent pas léser les intérêts des consommateurs et de l'économie exportatrice.
- b) Les paiements directs indemnisant des prestations non compensables par le marché doivent être garantis durablement au sein de l'OMC.
- c) Les standards sociaux et écologiques doivent être reconnus par l'OMC.

E Répercussions financières

Les mesures du concept économique ont des répercussions financières diverses sur les personnes privées, les entreprises et les pouvoirs publics. Les conséquences économiques vont toutefois au-delà des répercussions financières directes : Les effets difficilement quantifiables qui influent sur le développement économique revêtent une importance particulière.

Nous n'allons par faire le calcul de toutes les revendications ci-après parce que nous sortirions largement du cadre d'un concept politique. En revanche, nous allons présenter et examiner les répercussions financières de certaines mesures.

Ce débat doit illustrer de manière exemplaire que les répercussions financières des revendications sont souvent une affaire complexe comportant de multiples facettes.

Aide au développement

Les objectifs de 0.7% du PIB à l'horizon 2015 pour l'aide publique au développement (voir chapitre D 1, paragraphe 4.1) fixés d'entente avec l'ONU et l'UE vont occasionner des dépenses supplémentaires d'environ 1.7 mia. de CHF pour le budget fédéral.

Ces dépenses sont contrebalancées par les recettes suivantes :

- Une partie des frais de la coopération au développement (dépenses matérielles, honoraires, etc.) sont dépensés en Suisse et y génèrent des recettes fiscales.
- A longue échéance, la coopération au développement génère plus de prospérité dans les pays en voie de développement. Il en découle un plus fort pouvoir d'achat dont profitera l'industrie exportatrice suisse.

Taxe sur la valeur ajoutée / TVA

En cas d'adhésion à l'UE, la Suisse devra relever le taux de TVA au taux normal minimum de 15%. Par rapport aux 7.6% actuels, cela représente une augmentation de 7.4% et donc des recettes supplémentaires d'environ 18.5 mia. de CHF (voir chapitre D 2, paragraphe 2, lettre m).

Deux mesures permettent d'atténuer les répercussions économiques négatives :

- Un large remboursement des recettes supplémentaires compenserait la perte de pouvoir d'achat. Une restitution individuelle profiterait largement aux personnes et en particulier aux familles à revenus modestes et moyens, les couches sociales qui seront particulièrement affectées par une augmentation de la TVA. Selon les dernières estimations, le pouvoir d'achat de cette population majoritaire devrait même être renforcé.
- Une augmentation progressive de la taxe évitera un choc des prix.

Extrait de la plate-forme européenne du PS suisse (4.3.2006, chap. 11, alinéa D)

Simulation de l'utilisation des revenus supplémentaires issus de la TVA en cas d'adhésion à l'UE :

Différence à ce jour 15% contre 7.6%	7.4%	18.5 mia.
Déduction de la garantie de l'AVS et de l'AI	- 2.0%	– 5.0 mia.
Différence prévisible en cas d'adhésion à l'UE	5.4%	13.5 mia.
Coût financier net de l'adhésion à l'UE déduit (*)	- 0.8%	– 2.1 mia.
Remboursement à la population	4.6%	11.4 mia.

^(*) Estimation à 3.1 mia. de CHF. Il faut en déduire un « bénéfice » de 1 mia. résultant de la transformation du budget de l'Etat (disparition des recettes de droits douaniers mais baisse des dépenses agricoles comme des coûts aux frontières et taxes plus élevées sur l'énergie, voir en détail le chapitre 11.2 de la plate-forme européenne).

L'abolition du **taux spécial pour les prestations d'hébergement** (voir chapitre D 15, paragraphe 4, lettre h) rapportera à la Confédération des recettes supplémentaires d'environ 150 mio. de CHF dont une partie pourra être reversée à la branche pour des mesures ciblées d'amélioration de la qualité dans le tourisme (formation continue du personnel, p.ex.). L'hôtellerie perdrait un peu dans sa globalité (augmentation des prix et/ou pression sur les marges) mais serait à l'inverse renforcée par les mesures ciblées.

La **simplification de la TVA** (voir chapitre D 18, paragraphe 3.3, lettre d) permettra aux entreprises de réduire leurs frais administratifs pour un montant inconnu. Du côté de l'Etat, il faudra veiller à ce que les simplifications n'engendrent pas un manque à gagner fiscal voire davantage de fraude fiscale ou de soustraction d'impôt.

Autorisation d'importations parallèles

Les estimations concernant les économies des ménages et des entreprises en cas de libération des importations parallèles (expiration régionale des brevets, voir chapitre D 4, paragraphes 2 et 3.2) divergent fortement. Le PS table sur un montant de l'ordre de 480 mio. de CHF, minimum. Le pouvoir d'achat des particuliers sera renforcé et les biens dont les entreprises ont besoin pour produire seront meilleur marché. Ces effets devraient donner une impulsion supplémentaire à la croissance.

En revanche, les « rentes » que des prestataires étrangers encaissent lors des exportations vers la « Suisse fortunée » vont diminuer.

Internalisation des coûts environnementaux

Le coût des biens environnementaux ne correspond pas à leur prix « réel » aujourd'hui. Les frais environnementaux non couverts par les consommateurs oscillent entre 9,7 et 20,9 mia. de CHF. Appliquer de manière conséquente le principe du pollueur payeur exige de ne plus imposer la charge à la collectivité mais à ceux qui l'occasionnent réellement (voir chapitre D

9, paragraphes 1.2 et 3.1). La réalité des coûts pourra être atteinte par des taxes d'incitation, une réforme fiscale écologique ou un commerce de certificats environnementaux.

L'internalisation devra s'effectuer sans impact sur les budgets et les quotas de l'Etat. Les charges supplémentaires sur l'ensemble du territoire feront place à une redistribution d'un comportement fortement polluant vers un comportement faiblement polluant. Les revenus seront entièrement restitués, que ce soit individuellement à tous les habitant-e-s du pays, par un allègement des charges grevant le facteur du travail, ou comme incitation financière à un certain comportement respectueux de l'environnement.

L'internalisation des charges externes incite à agir et à produire de manière écologique. Cela peut représenter un avantage financier à long terme.

Egalité des salaires pour les deux sexes

Le relèvement des salaires des femmes au niveau de ceux des hommes (voir chapitre D 10, paragraphes 1.2 et 3.2) devrait coûter jusqu'à 1 mia. de CHF aux employeurs. Or cette mesure va non seulement supprimer une inégalité mais aussi inciter à un rééquilibrage du travail rémunéré et non rémunéré au sein des ménages. Sans réelle égalité des salaires, les couples ont un comportement « économiquement rationnel » lorsque la personne au plus haut revenu est salariée et que l'autre effectue le travail non rémunéré. Le taux d'activité professionnelle accru des femmes, le potentiel supplémentaire qui en découle a en outre un effet favorable sur la croissance.

Le coût pour les entreprises est contrebalancé par un meilleur revenu des ménages, une plus forte demande et des recettes fiscales supérieures.

Imposition individuelle

L'introduction de la taxation individuelle (voir chapitre D 18, paragraphe 3.1, lettre a) engendrera un manque à gagner pour l'impôt fédéral de 1.5 à 2 mia. de CHF :

- Comme les revenus des couples mariés à deux salaires ne seront plus imposés en commun, les revenus individuels des partenaires tomberont dans une tranche inférieure du tarif fiscal avec pour conséquence une perte de recettes.
- Les coûts supplémentaires de l'imposition individuelle sont compensés par une nouvelle déduction fiscale pour les couples à revenu unique pour éviter que la charge fiscale ne soit démesurée par rapport aux couples à double salaire.

Le dégrèvement des couples mariés à deux revenus augmente leur pouvoir d'achat. Ce sont avant tout les couples à revenus moyens et élevés qui sont favorisés.

L'imposition individuelle peut inciter en particulier les femmes à travailler plus, ce qui a un effet favorable sur l'économie.

Impôt fédéral sur les successions et les donations

L'instauration d'un impôt fédéral sur les successions et les donations (voir chapitre D 18, paragraphe 3.2, lettre d) engendrera des recettes supplémentaires d'environ 2 mia. de CHF pour la Confédération et un manque à gagner d'environ 800 mio. de CHF pour les cantons.

Les personnes vivant dans les cantons ayant déjà aboli l'impôt sur les successions directes se verront imposer une charge supplémentaire estimée à 1.2 mia. de CHF.

Une redistribution intervient aussi entre les niveaux étatiques. Le manque à gagner des cantons d'environ 800 mio. de CHF est contrebalancé par des recettes supplémentaires d'environ 2 mia. de CHF pour la Confédération.

Limitation des déductions fiscales dans le domaine de la prévoyance privée

Les déductions fiscales dans le domaine de la prévoyance professionnelle (2ème et 3ème pilier) doivent être restreintes (voir Chapitre D 18, paragraphe 3.3, lettre a). Les déductions consenties pour les versements au troisième pilier génèrent actuellement un manque à gagner fiscal d'environ 250 à 300 mio. de CHF au niveau fédéral. Une suppression totale de ces déductions entraînerait une diminution en conséquence des revenus des ménages à revenus moyens et élevés et génèrerait des recettes fiscales supplémentaires pour la Confédération et les cantons.

En outre, des cotisations LPP (2^{ème} pilier) peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence d'un revenu de 750 000 CHF. Cette limite doit être abaissée, ce qui se traduira par des recettes fiscales supplémentaires et une baisse de revenu chez les très hauts revenus.

Abolition de la déduction pour valeur locative, intérêts d'emprunts et frais d'entretien pour les propriétaires occupant des logements

L'abolition de l'imposition de la valeur locative avec abolition simultanée des déductions pour intérêts d'emprunts et frais d'entretien pour propriétaires de logements (voir chapitre D 18, paragraphe 3.3, lettre c) engendre une redistribution entre différentes catégories de propriétaires immobiliers et une légère charge supplémentaire pour les propriétaires de logements. Pour l'impôt fédéral direct, les recettes supplémentaires devraient se situer entre 120 et 150 mio. de CHF. Pour les cantons, la situation est moins évidente : certains tablent sur des recettes supplémentaires et d'autres sur une baisse des recettes.

Allocations familiales

Les « allocations familiales » représentent une synthèse des actuelles allocations pour enfants et des déductions fiscales pour enfants transformées en avoirs (voir chapitre D 19, paragraphe 4.6, lettre a). Ces allocations familiales doivent s'élever à environ 500 francs par enfant et par mois.

Une estimation révèle les implications financières suivantes :

- Avec 1.8 mio. d'ayant droits, les allocations pour enfants représentent 900 mio. de CHF par mois et 10.8 mia. de CHF par an.
- Les Caisses de compensation financent aujourd'hui des allocations pour enfants à hauteur de 4 827 mio. de CHF (2003) dont 4 665 mio. de CHF par les cotisations salariales.

La différence par rapport au coût estimé de 10.8 mia. de CHF est donc d'environ 6 mia.

Les déductions fiscales de l'impôt fédéral prises en compte aujourd'hui pour les enfants et les personnes ayant besoin d'aides génèrent un manque à gagner de près de 600 mio. de CHF au niveau fédéral. Si l'on considère que les déductions pour enfants représentent un manque à gagner fiscal quatre fois supérieur au niveau des impôts cantonaux et communaux, le volume du manque à gagner atteint au total environ 3 mia. de CHF (impôts sur le revenu des cantons et communes en 2003 : 34.5 mia de CHF, impôt fédéral : 7.3 mia. de CHF).

En maintenant les cotisations patronales et en abolissant les déductions fiscales, on obtient un montant d'environ 7.7 mia. de CHF permettant de financer des allocations familiales de 325 CHF par enfant et par mois.

Des calculs du bureau d'étude BASS, Berne, évaluent les recettes fiscales supplémentaires à 1.1 mia. de CHF (dont ¼ pour la Confédération et ¾ pour les cantons) si les allocations pour enfants sont prises en compte dans le revenu imposable. Elle table aussi sur des économies de 600 mio. de CHF dans l'aide sociale.

Grâce au regroupement de l'allocation pour enfants et des déductions fiscales ainsi qu'à des effets fiscaux directs il serait dès lors possible de réunir environ 9.4 mia. de CHF, soit une allocation de 435 CHF par enfant et par mois.

On peut donc considérer que l'allocation visée de 500 CHF par enfant est financièrement réalisable et peut être introduite quasiment sans coûts supplémentaires.

Simplifications pour les activités d'entreprises

Le PS entend par là la simplification et l'organisation transparente des procédures de soumission, la révision des procédures en cas de faillite, la simplification des travaux administratifs pour le prélèvement de la TVA, les exigences notariales lors des créations d'entreprises, la réduction des restrictions professionnelles en Suisse et à l'UE (nouvelle loi sur le marché intérieur, reconnaissance professionnelle euro-compatible), etc. Ces revendications doivent combattre la « sur-réglementation » et réduire les frais administratifs des PME en particulier. En outre, la concurrence est renforcée et l'efficacité est accrue (par exemple avec une meilleure transparence des procédures de soumission).

Une harmonisation des lois cantonales sur la construction pourrait déboucher sur des économies de l'ordre de plusieurs milliards.

F Plutôt qu'une postface, une rétrospective 1994-2004

En 1994, le PS suisse adoptait un concept économique pour les années 1994 à 2005. Le présent concept économique s'inscrit dans la continuité de ces propositions. Nous proposons une rétrospective afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour l'application des réformes proposées.

1. La logique du concept économique 1994

Le concept économique « Créer l'avenir par des réformes radicales » partait du postulat suivant :

- a) Dresser le tableau le plus réaliste possible de l'évolution des tendances économiques et l'associer à une analyse selon une optique critique du capitalisme.
- b) Le parti a renoncé à formuler des conceptions concrètes dans l'hypothèse de dépassement du capitalisme, démocratique et socialiste, parce qu'elles étaient aussi peu concrètes pour la période 1994 à 2004 qu'elles ne le sont en 2006. Le PS s'est fondé sur la conception réaliste selon laquelle le débat se déroulerait au sein du système économique existant et que la gauche entendait et devait utiliser les larges marges de manœuvre existant dans les sociétés capitalistes.
- c) Le concept des réformes radicales se situait au cœur du développement d'une politique concrète axée sur la demande. La politique ainsi formulée se différentiait fortement des politiques économiques sociales-démocrates des partis frères étrangers qui évoluaient de plus en plus vers une politique axée sur l'offre. La politique de réforme s'appuyait sur les éléments clés suivants :
 - Les personnes à revenus faibles et moyens devaient être renforcées financièrement pour relancer la demande.
 - La mutation structurelle devait être accélérée avec un Etat fort et efficace. Le Service public y jouait un rôle important.
 - La transformation écologique de la société dans la logique du « facteur 4 » était la condition et le moteur de la croissance réelle à laquelle aspirait le parti Facteur 4 signifie par exemple : double production avec une consommation de ressources réduite de moitié
 - L'égalité progressive des genres devait être promue
 - Toutes les propositions devaient être euro-compatibles parce que le parti voyait l'avenir de la Suisse au sein de l'UE et pas en marge de celle-ci.

Aujourd'hui, il convient de dresser un bilan critique : L'approche était-elle juste ? A-t-elle été développée ? Qu'avons-nous pu réaliser et comment ?

2. Suisse: Une évolution peu satisfaisante

Les évolutions au cours des 12 dernières années sont toutes sauf réjouissantes pour la gauche :

- a) Il ne saurait être question d'une réelle croissance forte au cours des douze dernières années. Des pays comparables tels que la Suède, la Finlande ou l'Autriche ont largement mieux évolué parce qu'ils ont précisément fait progresser la mutation structurelle dans le cadre de leur adhésion à l'UE.
- b) La Suisse essaye de s'arranger avec l'UE par la voie bilatérale. Le PS ne revendique plus systématiquement une politique euro-compatible dans certains domaines. L'îlot de vie chère a été et demeure un handicap de taille pour le pôle économique suisse.
- c) La transformation écologique n'a pas commencé. Des Etats-membres de l'UE, tels que l'Allemagne et l'Autriche, nous ont dépassé, non seulement sur le plan des normes de construction mais aussi sur celui du développement et de l'exploitation d'énergies alternatives.
- d) En Suisse, les syndicats et la gauche ont pu s'opposer avec succès à une vague de privatisation des services publics. A l'inverse, nous ne sommes pas parvenus à imposer une transformation porteuse d'avenir du service public. Il n'existe pas de distributeur nationale et public d'électricité. Les entreprises et les ménages ne disposent pas d'un réseau de fibre optique performant dans toute la Suisse alors que les caisses de Swisscom sont pleines. Le transfert des transports de marchandises sur le rail est à la traîne malgré des conditions favorables. La Poste traite les activités de crédit par le biais de l'UBS au lieu d'une banque postale propre.
- e) L'égalité des genres n'a pas progressé comme elle aurait dû. Les progrès dans le domaine de l'assurance maternité et de la garde des enfants sont allés de pair avec la stagnation du marché du travail et avec une régression de la politique financière.

3. International: Des contradictions qui s'accentuent

Beaucoup de choses ont évolué autrement que prévu au plan international :

- a) Les pays asiatiques tels que la Chine et l'Inde connaissent une croissance fulgurante. En même temps, les disparités sociales se creusent. A l'inverse, tout le continent africain sombre silencieusement dans la misère.
- b) Les Etats-Unis combinent avec un succès étonnant une politique impérialiste de grande puissance et une économie criblée de dettes selon un modèle keynésien de droite. Mais cette combinaison consistant à vivre au-dessus de ses moyens ne peut se maintenir durablement.
- c) Du point de vue technique, la transformation écologique serait désormais réalisable. En réalité, l'économie basée sur le seul profit reste sourde à l'environnement dans le monde entier. Même les petits pas tels que l'application du protocole de Kyoto grâce à l'introduction d'une taxe sur le CO₂ sont torpillés.

- d) L'Union européenne présente un bilan contrasté. Du point de vue politique, l'intégration des dix nouveaux pays a été globalement un succès. Du point de vue économique, par contre, l'UE n'a pas été en mesure de rétablir avec efficacité des nouvelles régulations sociales, écologiques et sociétales. De nombreuses craintes ne se sont heureusement pas vérifiées :
 - La croissance a été plus forte dans tous les pays de l'UE qu'en Suisse.
 - Sur le plan de l'écologie, la plupart des pays de l'Europe des 15 ont dépassé la Suisse.
 - Les taux hypothécaires réels ne sont plus supérieurs aux taux suisses en Allemagne, zone euro.
 - Une politique d'égalité plus cohérente et plus contraignante qu'en Suisse est visée dans l'UE.
- e) La productivité continue d'augmenter au plan mondial. Au lieu de réduire, de manière flexible, le temps de travail à vie ou d'accroître la demande en conséquence, on tolère le chômage.

4. PS : Des réalisations insuffisantes

Malgré le marasme économique de la Suisse, le PS n'est pas parvenu à lancer un vaste débat politico-économique dans et hors de ses rangs. Même entre les partis, il n'y a guère eu de débat concret pour résoudre la crise de croissance hormis les bagarres idéologiques.

Le concept économique 1994 du PS avait été développé par un petit groupe de personnes. Il se voulait une réponse au NON à l'EEE de 1992 et à la stagnation économique de la Suisse qui se dessinait. Il est malheureusement toujours d'actualité, raison pour laquelle le remaniement s'appuie sur le concept existant.

Il n'y a pas eu de débat suffisamment large au sein du parti avant et après l'adoption du concept. Les positions ont été recentrées presque sans débat dans de nombreux domaines.

Le concept économique de 1994 comprenait de nombreuses revendications. En revanche, il lui manquait quelques grands projets politiques mobilisateurs qui auraient garanti la réalisation des propositions politico-économiques par la suite. C'est donc aussi pour cette raison que le nouveau concept économique est assorti de projets politiques concrets.

5. Tendance conservatrice

Les programmes des partis bourgeois ressemblent aux revendications formulées par et pour les millionnaires qui veulent faire reculer l'Etat et avancer l'injustice sociale. La politique économique dominante ne parvient pas, depuis 12 ans, à dépasser le discours de la libéralisation, de la baisse des impôts et du démantèlement de l'Etat. Il n'y a toujours pas de majorités en faveur d'une politique économique rationnelle :

• qui fixe clairement les objectifs de croissance et les lie à une transformation écologique ;

- qui propose un mix politique associant offre et demande et combine une mutation structurelle plus rapide à des mesures d'accompagnement crédibles,
- qui lutte contre l'îlot de vie chère qu'est la Suisse par des importations parallèles par le démantèlement du cloisonnement du marché intérieur.

6. Présenter la politique économique du PS de manière convaincante

Nous avons tenté de remettre à jour et de développer l'approche du concept économique de 1994 en y associant un maximum de personnes au sein du parti.

Les travaux réalisés à ce jour ont démontré que ce processus était long parce qu'une politique économique réellement soutenue par la majorité du parti ne peut être formulée qu'à travers un intense processus de débat.

Dans tout parti démocratique, il y aura toujours des minorités défendant un autre point de vue Elles doivent pouvoir le faire sans entrave. A l'inverse, un parti doit s'entendre majoritairement sur des orientations fondamentales et une ligne politique concrète qu'il doit s'efforcer d'appliquer.

Il a été important de clarifier notamment les points suivants :

- Le PS veut-il s'approprier le thème de la croissance économique et, si oui, avec quelles propositions? Comment se situe le parti vis-à-vis des mutations structurelles nécessaires?
- 2. La croissance économique peut-elle s'inscrire dans un développement durable ? La transformation écologique est-elle possible et, si oui, avec quels outils ? La croissance génère-t-elle le plein emploi, davantage de justice sociale et des progrès dans l'égalité et, si oui, à quelles conditions ?
- 3. Le PS veut-il l'adhésion à l'UE ? Toutes nos propositions doivent-elles de ce fait être euro-compatibles dès le départ, y compris pour l'agriculture et le service public ?
- 4. Comment le PS se positionne-t-il par rapport à la mondialisation, à savoir le partage international du travail qui s'accroît, et aux mutations structurelles qu'elle intensifie en Suisse?

Nous avons pris position sur ces questions dans le texte qui précède. Il y aura toujours d'intenses débats au sein du parti sur ces questions et pour chaque application concrète. Le résultat du concept économique sera mesuré à l'aune de son application.

ANNEXE

G 1 Graphiques et tableaux

1. Listes des illustrations

N°	Figures					
1	Revenu disponible par classe de revenus dans les années 1990					
2	Commerce mondial 1980 – 2004					
3	Commerce extérieur de la Chine et de l'Inde 1990 – 2004					
4	Commerce extérieur des pays les plus pauvres 1990 – 2004					
5	Investissements directs dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement 1970 – 2000					
6	Les principaux partenaires commerciaux de la Suisse en 2004					
7	Comparaison du pouvoir d'achat avec les Etats-membres de l'UE 2003					
8	Comparaison des taux de croissance annuels du PIB réel 1991 – 2004					
9	Rejets annuels en tonnes de CO ₂ par personne dans les différents groupes de pays 2005					
10	Estimation du coût environnemental et de son taux de couverture en millions de francs 2005					
11	Taux d'activité 1991 – 2005	D 10				
12	Salaires (médiane) des hommes et des femmes dans l'économie privée et l'administration publique (administration fédérale) 1994 – 2004					
13	Différences de salaires entre hommes et femmes dans l'économie privée et l'administration publique 1994 – 2005	D 10				
14	Principale responsabilité du travail domestique en 2004	D 10				
15	Participation au bénévolat informel en pourcentage de la population résidente en 2004	D 10				
16	Participation au bénévolat institutionnalisé en pourcentage de la population résidente en 2004	D 10				
17	Taux de chômage (hommes, femmes, jeunes) entre 1994 et 2004	D 11				
18	Valeur ajoutée brute par secteur économique a prix courants	D 12				
19	Dépenses en matière d'éducation par rapport au PIB 1990 – 2002	D 13				
20	Niveau de formation de la population résidente entre 25 et 64 ans par sexe 2003	D 13				
21	Entreprises relevant de l'économie de marché par nombre et par effectifs en 2001	D 14				
22	Revenus des cantons aux coûts des facteurs 2001	D 15				
23	Quotes-parts d'Etat Suisse, UE-15, OCDE 1990 – 2005	D 17				
24	Endettement brut en % du PIB Suisse, UE-15, OCDE 1994 – 2005	D 17				
25	Quote-part fiscale, quote-part d'impôt et taux de protection sociale 1990 – 2003	D 18				
26	Charge fiscale effective pour les entreprises et recours à une main d'œuvre hau-	D 18				
	tement qualifiée, comparaison internationale 2004					
27	Indice global de la charge fiscale selon les cantons 2004	D 18				
28	Dépenses et recettes des secteurs des assurances sociales en 2003	D 19				
29	Indices pour l'agriculture 1992 – 2004	D 23				

2. Figures

Chapitre A: objectifs et projets

Figure 1: Recettes et revenu disponible par classe de revenus dans les années 1990 et 1998

		10% les plus pauvres	10% - 25%	25% - 50 %	50% - 75%	75% - 90%	10% les plus riches
1990	Recettes	22 000	33 000	44 000	59 000	78 000	122 000
1998	Recettes	24 000	35 000	47 000	63 000	84 000	143 000
90/98	Différence absolue	+2 000	+2 000	+3 000	+4 000	+6 000	+21 000
00/00	Différence	. 0. 00/	.0.00/	. C 70/	. C E0/	. 7.00/	470/
90/98	relative	+8.6%	+3.6%	+6.7%	+6.5%	+7.2%	17%
1990	Revenu dis- ponible	15 000	22 000	29 000	39 000	52 000	82 000
1998	Revenu dis- ponible Différence	13 000	20 000	28 000	39 000	52 000	92 000
90/98	absolue	-2 000	-2 000	-1 000	0	0	+10 000
90/98	Différence relative	-15.3%	-11%	-2.8%	-1%	0.3%	+12.4%

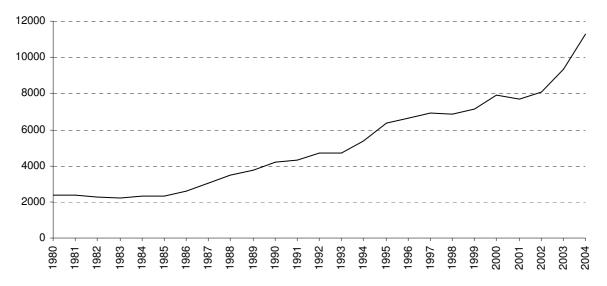
Revenu en francs

(Source: Secrétariat d'Etat à l'économie 2002, rapport structurel n° 12)

Revenu disponible: Revenus de toute nature, impôts, cotisations sociales, primes d'assurance maladie et éventuelles pensions alimentaires déduits

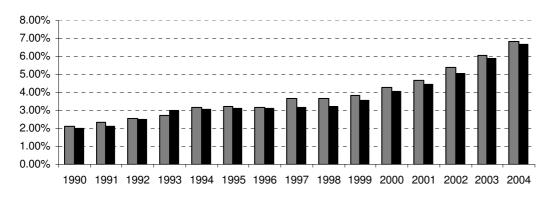
Chapitre D 1, mondialisation

Figure 2: Commerce mondial 1980 - 2004



Exportations mondiales de produits et services en mia. USD (Source: Organisation mondiale du commerce 2005)

Tableau 3: Commerce extérieur de la Chine et de l'Inde 1990-2004

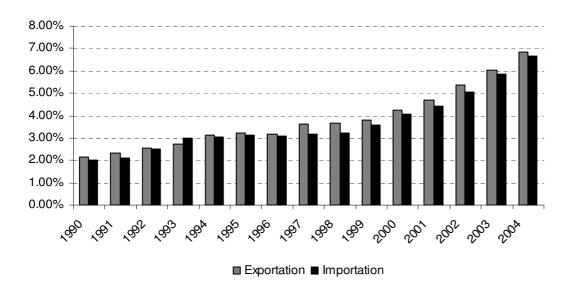


■ Exportation ■ Importation

Pourcentage de la Chine et de l'Inde aux exportations mondiales

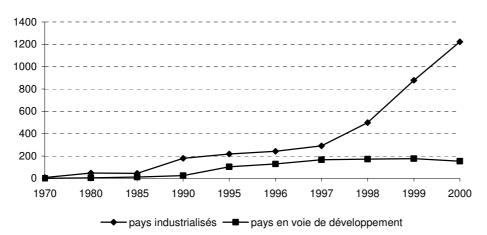
(Source: Organisation mondiale du commerce 2006)

Tableau 4 : Commerce extérieur des pays les plus pauvres 1990-2004



Pourcentage des 51 pays les plus pauvres (least-developed countries) au commerce mondial (Source: Organisation mondiale du commerce 2006)

Figure 5: Investissements directs dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement 1970 – 2000



Investissements directs en fonction des pays de destination, en milliards de dollars

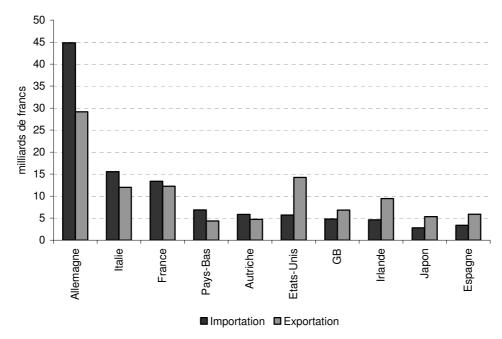
(Source: Wong und Adams 2002)

Investissements directs dans les pays industrialisés: Investissements transfrontaliers dans les pays industrialisés effectués par des pays industrialisés ou en voie de développement

Investissements directs dans les pays en voie de développement: Investissements transfrontaliers dans les pays en voie de développement effectués par des pays industrialisés ou en voie de développement pement

Chapitre D 2, intégration européenne

Figure 6: Les principaux partenaires commerciaux de la Suisse en 2004



(Source: Administration fédérale des douanes 2005)

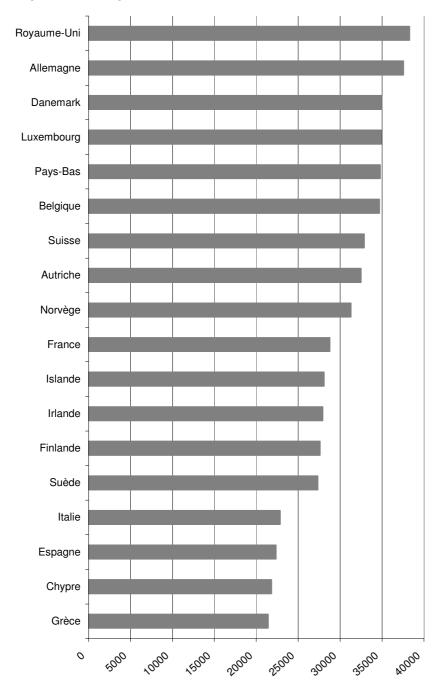


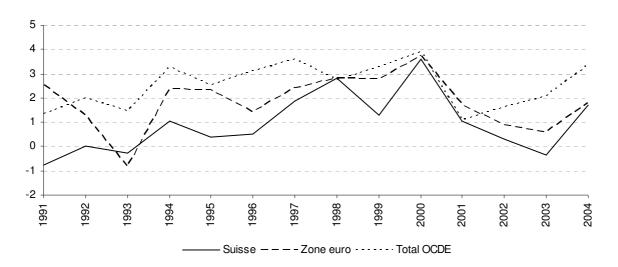
Figure 7: Comparaison du pouvoir d'achat avec les Etats-membres de l'UE 2003

Salaires annuels bruts moyens en termes de pouvoir d'achat standard, 2003 (2002) (Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Normes de pouvoir d'achat (également parité du pouvoir d'achat, PPP purchasing power parity): Cours de change fictif calculé à partir pouvoir d'achat des devises dans leurs pays d'origine en sur la base d'un panier représentatif de produits et de services.

Chapitre D 3, croissance

Figure 8: Taux de croissance annuels du PIB réel 1991 - 2004

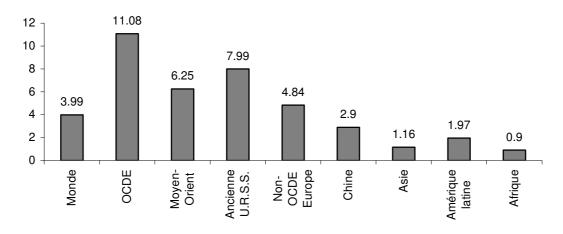


(Source: Organisation de coopération et de développement économique)

PIB (Produit Intérieur Brut): Valeur des biens et services produits dans le pays en un an tant qu'ils ne sont pas utilisés comme prestations anticipées pour la production d'autres biens et services. Le PIB exprime la valeur ajoutée d'un pays. Le Produit national brut compte, outre le PIB, les revenus réalisés par des « nationaux » à l'étranger et déduit au contraire les revenus réalisés dans le pays par des « étrangers ».

Chapitre D 9, environnement

Figure 9: Rejets annuels en tonnes de CO₂ par personne dans les différents groupes de pays 2005



(Source: Agence internationale de l'énergie 2005)

CO₂: Dioxyde de carbone, rejeté par les sources naturelles (décomposition organique, respiration, volcans) et par les humais (combustion de matières fossiles surtout).

Figure 10: Estimation du coût environnemental et de son taux de couverture en millions de francs 2005

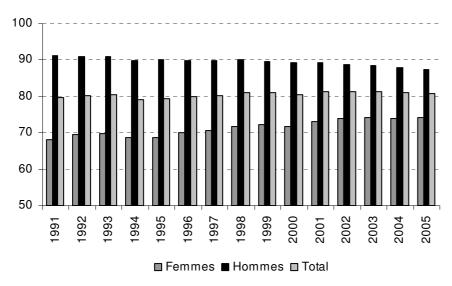
	Dépenses entreprises/ménages/agricu Iture (hors taxes)	Dépenses pouvoirs publics	Taxes	Financement par la ressource fiscale générale	Coût externe mini- mal estimé	Coût externe maxi- mal estimé	Internalisation	Insuffisance de couverture minimale	Lacune de couver- ture maximale
Colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Protection de l'eau	681	1'782	1'130	652	391	475	9	1'034	1'119
Protection du sol Gestion des dé-	24	27	2	25	386	454	9	402	469
chets	530	1'500	1'081	418	0	0	0	418	418
Climat	460	117	9	107	2'495	6'769	413	2'189	6'463
Propreté de l'air Lutte contre le	1'361	117	14	103	3'260	7'230	519	2'844	6'814
bruit	41	536	23	512	998	1'568	138	1'372	1'942
Nature et paysage Recherche envi-	335	443	128	315	1'323	3'526	221	1'417	3'620
ronnementale	0	63	11	52	0	0	0	52	52
Total	3'432	4'585	2'398	2'184	8'853	20'022	1'309	9'728	20'897

(Source: Ott W., Baur M., Iten R., Vettori A. 2005)

Colonne 4: les coûts financés par l'Etat par la ressource fiscale générale correspondent aux dépenses des pouvoirs publics (Col. 2) moins les taxes payées par les privés (Col. 3). – Colonne 8: l'insuffisance de couverture minimale correspond à l'addition des coûts financés par la ressource fiscale générale (Col. 4) des coûts externes minimaux estimés (Col. 5) moins l'internalisation (Col. 7). Lacune de couverture: détermine les frais des particuliers pris en charge par la collectivité.

Chapitre D 10, égalité entre femmes et hommes

Figure 11: Taux d'activité 1991 - 2005

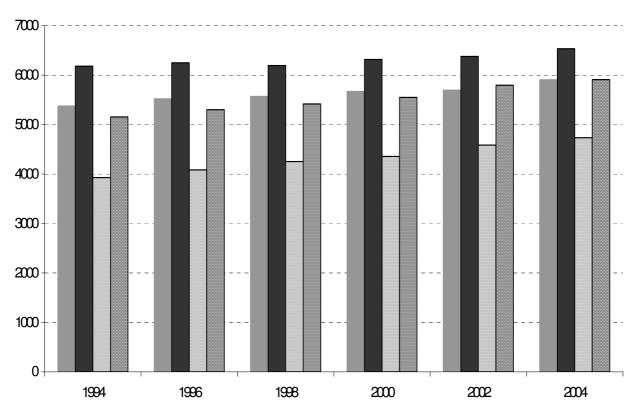


(Source: Office fédéral de la statistique 2005)

Taux d'activité: part de personnes actives dans la population entre 15 et 64 ans.

Personnes salariées (sans emplois inclues): personnes employées au moins une heure par semaine.

Figure 12: Salaires (médiane) des hommes et des femmes dans l'économie privée et l'administration publique (administration fédérale) 1994 – 2004

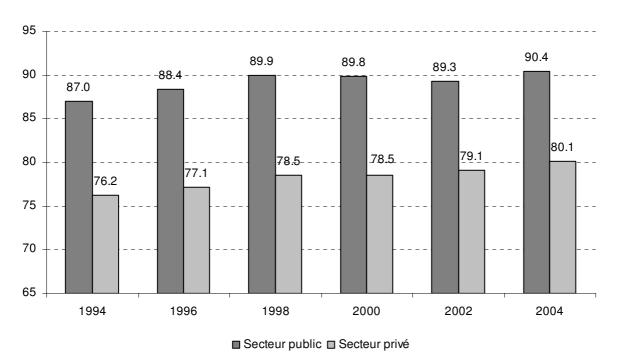


■ Fermes (secteur public) ■ Hormes (secteur public) □ Fermes (secteur privé) □ Hormes (secteur privé)

(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

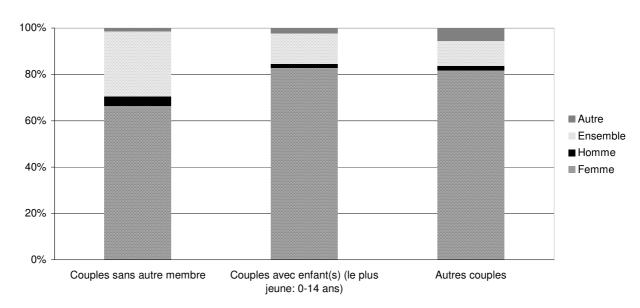
La Médiane (valeur centrale) partage les valeurs en deux moitiés équivalentes. Une de ces moitiés est supérieure à la médiane et l'autre lui est inférieure.

Figure 13: Différences de salaires entre hommes et femmes dans l'économie privée et l'administration publique 1994 - 2005



(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Figure 14: Principale responsabilité du travail domestique en 2004



(Source: Office fédéral de la statistique 2005)

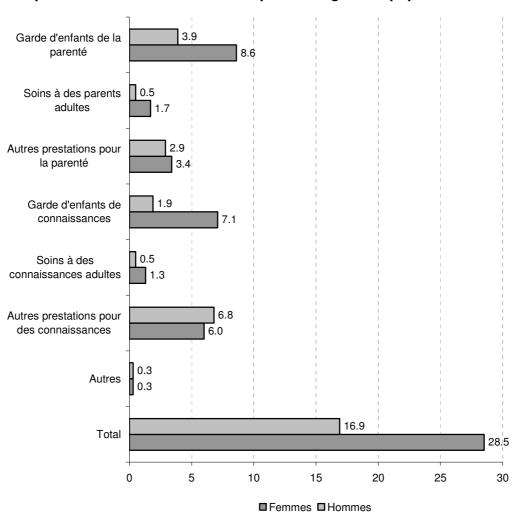
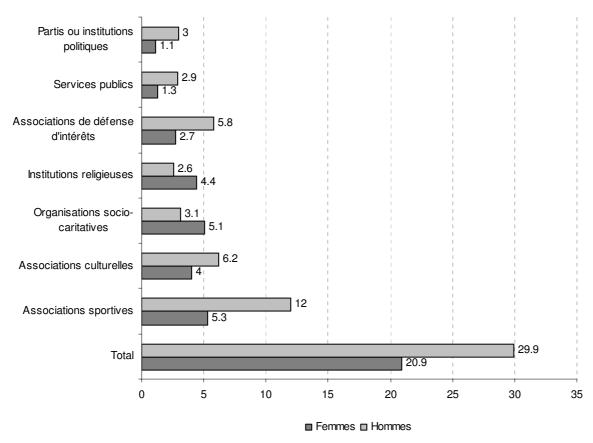


Figure 15: Participation au bénévolat informel en pourcentage de la population résidente en 2004

(Source: Office fédéral de la statistique 2005)

Bénévolat: il se répartit en bénévolat institutionnel (activités non rémunérées éventuellement indemnisées avec des indemnités de séance ou des indemnités pour frais au service d'organisations telles que des associations sportives, des partis, des mandats politique) et le bénévolat informel (prestations non rémunérées d'aide aux personnes vivant dans le même foyer).

Figure 16: Participation au bénévolat institutionnalisé en pourcentage de la population résidente en 2004



(Source: Office fédéral de la statistique 2005)

Chapitre D 11, plein emploi

Figure 17: Taux de chômage entre 1994 et 2004.

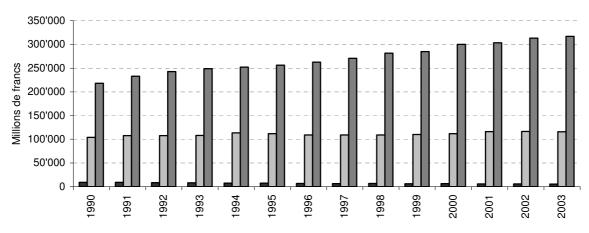
Taux de chômage en pour cent

	Hommes	Femmes	15 à 24 ans	Total
1994	4.4	5.2	4.7	4.7
1995	3.9	4.8	3.9	4.2
1996	4.4	5.1	4.3	4.7
1997	4.9	5.7	4.7	5.2
1998	3.5	4.4	3.3	3.9
1999	2.4	3.3	2.2	2.7
2000	1.7	2	1.8	1.8
2001	1.6	1.8	1.8	1.7
2002	2.5	2.6	3	2.5
2003	3.7	3.7	4.7	3.7
2004	3.8	4	5.1	3.9

(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Chapitre D 12, mutation structurelle

Figure 18: Valeur ajoutée brute par secteur économique a prix courants



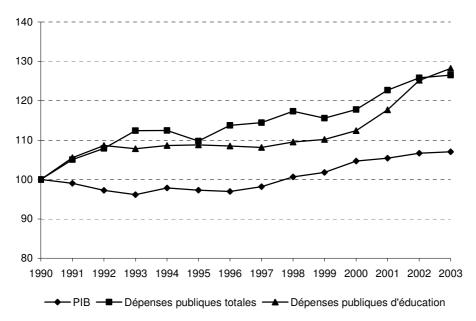
■ Agriculture, Sylviculture □ Industrie, bâtiment et génie civil □ Services (y compris le commerce)

(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Valeur ajoutée brute: Valeur des biens et services produits hors contributions anticipées perçues par des tiers.

Chapitre D 13, formation

Figure 19: Dépenses publiques en matière d'éducation par rapport au PIB 1990 – 2002



(Source: Office fédéral de la statistique 2005)

Figure 20: Niveau de formation de la population résidente entre 25 et 64 ans par sexe 2003

	Hommes	Femmes
Scolarité obligatoire		
	13.3%	22.7%
Degré secondaire II:		
Formation professionnelle	43.5%	47.6%
Degré secondaire II:		
Formation générale	5.7%	9.5%
Formation professionnelle		
supérieure	13.4%	60.0%
Université et hautes écoles		
spécialisées	24.1%	14.2%

(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Chapitre D 14, petites et moyennes entreprises

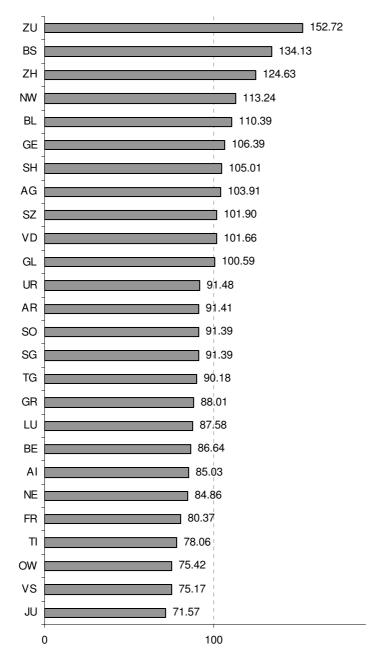
Figure 21: Entreprises relevant de l'économie de marché par nombre et par effectifs en 2001

	Effectifs	Entrepris	es	Effectif	s
	0-9	269 742	87.9%	842 657	26.3%
	10-49	30 472	9.9%	680 728	21.2%
	50-99	3 589	1.2%	281 728	8.8%
	100-249	2 004	0.7%	338 135	10.5%
PME	jusqu'à 249	305 807	99.7%	2 143 248	66.8%
PME	250 et plus	1 064	0.3%	1 063 437	33.2%
	Total	306 871	100.0%	3 206 685	100.0%

(Source: Office fédéral de la statistique 2001)

Chapitre D 15, politique régionale

Figure 22: Revenus des cantons aux coûts des facteurs 2001, Suisse = 100

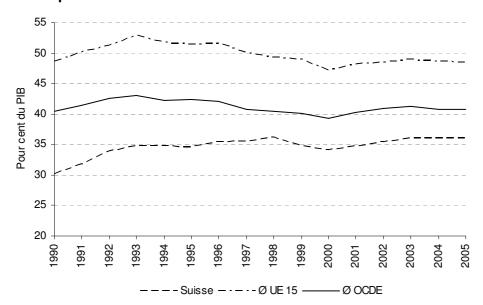


(Source: Office fédéral de la statistique 2006)

Coûts des facteurs: Ils désignent le coût généré en termes de facteurs de production (capital, travail, ressources naturelles, savoir) lors de la production de biens et de services ; Equivalent de la valeur ajoutée nette.

Chapitre D 16, finances

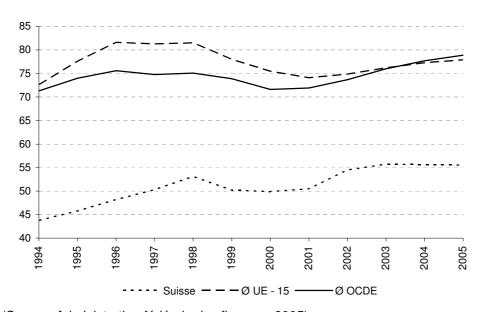
Figure 23: Quotes-parts d'Etat



(Source: Administration fédérale des finances 2005)

Quote-part de l'Etat: Total des charges du secteur public par rapport au PIB.

Figure 24: Endettement brut en % du PIB, Suisse, UE-15, OCDE 1994-2005

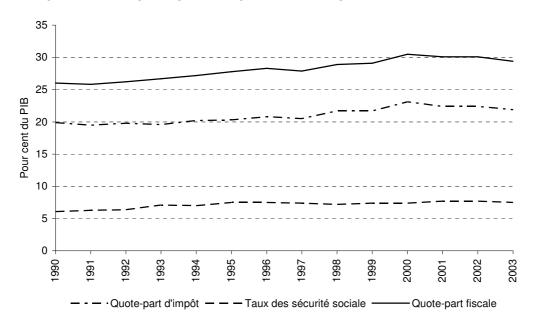


(Source: Administration fédérale des finances 2005)

Endettement brut: Total des dettes à court et à long terme. En déduisant les valeurs du patrimoine financier on obtient l'endettement net. Celui-ci révèle l'état « effectif » des caisses. Le patrimoine financier représente les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques. Le patrimoine financier est quant-à-lui librement disponible.

Chapitre D 17, fiscalité

Figure 25: Quote-part fiscale, quote-part d'impôt et taux de protection sociale 1990-2003



(Source: Administration fédérale des finances 2005)

Taux de fiscalité : Total des redevances obligatoires à l'Etat (impôts et contributions sociales, sauf taxes) par rapport au PIB.Le taux de fiscalité résulte de la quote-part fiscale et de la quote-part des assurances sociales.

Figure 26: Charge fiscale effective pour les entreprises et recours à une main d'œuvre hautement qualifiée

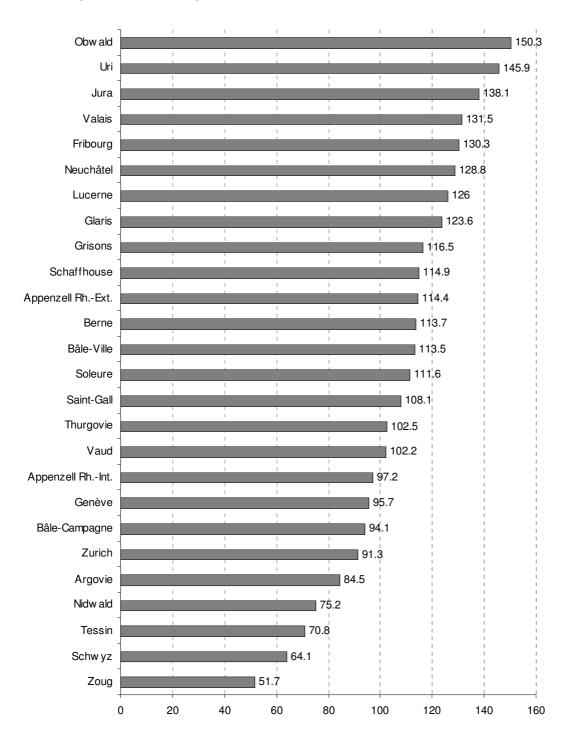
	Entreprise	e	Main d'œuvre haute- ment qualifiée		
	Charge fiscale eff.	Rang	Charge fiscale eff.	Rang	
CH - Zoug	13.8	1	25.9	2	
Irlande (Dublin)	14	2	40.3	17	
CH - Nidwald	15.4	3	28.3	3	
CH-Schwyz	16.5	4	25.7	1	
CH-Tessin	18.5	5	38.2	11	
CH-Berne	18.6	6	36.8	8	
Hongrie (Budapest)	19.4	7	45.2	22	
CH-Valais	19.7	8	35.4	5	
CH-St-Gall	20.3	9	36.8	7	
CH-Vaud	20.5	10	39.3	16	
Slovénie (Ljubljana)	20.8	11	51.2	26	
CH-Zurich	21	12	32.6	4	
Slovaquie (Bratislava)	21.3	13	40.7	18	
CH-Genève	21.4	14	37.9	10	
CH-Bâle	22.1	15	36.9	9	
Suède (Stockholm)	22.5	16	51.8	27	
CH-Bâle-Campagne	22.8	17	36.6	6	
République Tchèque			40.0	-	
(Prague)	23.5	18	43.6	21	
Pologne (Varsovie)	23.7	19	38.6	13	
Luxembourg (Luxem- bourg)	25.8	20	39.2	14	
Finlande (Helsinki)	26.5	21	56.6	29	
Grande-Bretagne (Lon-	20.5	21	30.0	23	
dres)	28.1	22	39.2	15	
Belgique (Bruxelles)	28.7	23	54.0	28	
Pays-Bas (Utrecht)	30.2	24	42.9	20	
Autriche (Vienne)	30.4	25	41.7	19	
Italie (Crémone)	31.8	26	49.8	25	
France (Doubs)	34.5	27	47.3	23	
Allemagne (Heilbronn)	34.8	28	47.6	24	
USA (Boston)	36	29	38.2	12	

(Source: BAK Basel Economics, octobre 2004)

Entreprises: bénéfice d'entreprise

Main d'oeuvre: personnes célibataires disposant d'un revenu de 100 000 Euro

Figure 27: Indice global de la charge fiscale selon les cantons 2004, Suisse = 100



Moyenne suisse = 100

(Source: Administration fédérale des finances 2005)

Chapitre D 19, protection sociale

Figure 28: Dépenses et recettes des secteurs des assurances sociales en 2003

	Dépenses des secteurs		Recettes des secteurs	
	mia. de CHF	%	mia. de CHF	%
AVS	29.8	23	31.5	21.2
Al	10.5	8.1	9.1	6.2
LPP (obligatoire, surobligatoire)	35.6	27.5	52	35.1
Assurance soins maladie obligatoire	16.8	12.9	17.3	11.6
Assurance accidents obligatoire	5,4	4.2	7	4.7
Assurance-chômage	2.9	4.4	6.6	3.9
Allocations familiales cantonales	5.8	3.6	4.7	3.2
Garantie du salaire	3.5	2.7	3.5	2.3
Prestations complémentaires à l'AVS/AI	2.7	2.1	2.7	1.8
Aide sociale, asile	3.5	2.7	3.5	2
Secteur de la santé au financement public	7.8	6	7.8	5.3
(subventions hospitalières)				
Autres	3.6	2.7	3.4	2.4
Total	129.7	100	148.2	100

(Source: Office féderal de la statistique)

Chapitre D 23, agriculture

Figure 29: Indices pour l'agriculture 1992-2004

	1992	1996	2000	2004
Nombre total d'exploitations	92'815	79'479	70'537	64'466
Nombre d'exploitations bio	1'150	3'400	5'100	6'300
Taille moyenne de l'exploitation	11,5 ha	13,6 ha	15,3 ha	16,5 ha
Effectif total	253'561	225'149	203'793	190'378
Plein temps	127'565	121'476	95'995	88'287
Temps partiel	125'996	103'673	107'798	102'091
Nombre de têtes de gros bétail	1'429'759	1'336'189	1'299'511	1'271'145
Dépenses Confédération (mio. CHF)				
Total versements directs	1'090	2'147	2'429	2'498
Versements directs généraux			1'981	2'023
Versements directs écologiques			447	475
Soutien au marché (production et débouchés)	1'537	1'336	979	731
Total dépenses pour l'agriculture et l'alimentation (recherche incluse)	3'162	3'953	4'068	3'902

(Source: Office fédéral de l'agriculture, rapports agraires)

G 2 Responsables de chapitres

L'élaboration des chapitres a été placée sous la responsabilité des personnes ci-dessous. Elles ont travaillé leurs textes en collaboration avec des petits groupes de travail.

La version approuvée par l'Assemblée des délégué-e-s du 24 juin 2006 n'engage toutefois pas leur responsabilité dans la mesure où leurs textes ont été parfois modifiés au cours du processus de décision.

UNE ECONOMIE SOCIALE ET ECOLOGIQUE AVEC LE PS

Α	Objectifs et projets	Susanne Leutenegger Oberholzer
В	Tendances économiques et défis politiques	Rudolf Strahm
С	Conditions-cadres politiques	Jean-Noël Rey
POLITI	QUE DE REFORMES CONCRETES	
I. La Su	uisse dans l'économie mondiale	
D 1	Gardes-fous pour une mondialisation équitable	Remo Gysin
D 2	Intégration européenne	Kaspar Sutter
II. Marc	hé et régulation du marché	
D 3	Croissance économique	Roger Nordmann /
		Susanne Leutenegger Oberholzer
D 4	Concurrence	Werner Marti
D 5	Politique conjoncturelle et monétaire	Serge Gaillard
D 6	Démocratie dans l'économie	Susanne Leutenegger Oberholzer
D 7	Transparence et droit des actionnaires	Susanne Leutenegger Oberholzer
D 8	Politique de la consommation	Peter Vollmer
III. Une	économie tournée vers l'avenir	
D 9	Politique de l'environnement et emploi	Corine Mauch
D 10	Economie et égalité entre femmes et hommes	Jacqueline Fehr
IV. Mar	ché du travail	
D 11	Plein emploi	Serge Gaillard
V. Polit	tique de développement du pôle économique	
D 12	Mutation structurelle et innovation	Beat Bürgenmeier
D 13	Formation et recherche	Doris Stump / Matthias Manz
D 14	Petites et moyennes entreprises	Erika Paneth
D 15	Agglomération, région et tourisme	Pierre-Alain Gentil /
		Jean-Noël Rey

Pour un service public performant et moderne Urs Hofmann

VI. Etat et économie

D 16

D 17	Finances et administration publique	Urs Hofmann
D 18	Fiscalité	Simonetta Sommaruga
D 19	Protection sociale	Stéphane Rossini /
		Susanne Leutenegger Oberholzer
VII. Diff	érents secteurs de l'économie	
D 20	Secteur tertiaire	Maurice Pedergnana
D 21	Marché financier	Armin Jans
D 22	Politique foncière et logement	Cipriano Alvarez
D 23	Agriculture	Hildegard Fässler
E	Répercussions financières	Stefan Rüber
F	Plutôt qu'une postface, une rétrospective	Susanne Leutenegger Oberholzer
ANNEX	ES	
G 1	Graphiques	Stefan Rüber
G 2	Responsables de chapitres	